

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

TOME IX.



IMPRIMÉ
ET PUBLIÉ PAR PAUL RENOUARD,
Rue Garancière, 5.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

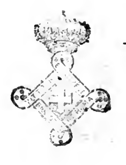
PAR

M. CAPEFIGUE,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION,

DU MÊME AUTEUR.



TOME NEUVIÈME.





A PARIS

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

Comon et Cie.

QUAI MALAQUAIS, N. 15.

1846.





L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

M. THIERS, PRÉSIDENT DU CONSEIL. POLITIQUE INTÉRIEURE.

(DU 22 FÉVRIER AU 6 SEPTEMBRE 1836.)

Caractère de M. Thiers dans les affaires. — Ses relations. — Ses amitiés. — Sa position vis-à-vis des deux Chambres. — La pairie. — Différentes nuances dans la Chambre des députés. — Déclaration du nouveau ministère. — Position prise par M. Guizot. — Les travaux de la Chambre. — Les vice-présidens. — Les fonds secrets. — Rapport de M. Dumon. — Système des douanes. — Les municipalités. — Les travaux publics. — Rapport de M. Jaubert. — Hostilités contre M. Thiers. — Discussion. — Esprit et direction du conseil. — M. de Montalivet. — M. Passy. — M. d'Argout. — M. Pelet (de la Lozère). — Le maréchal Maison et l'amiral Duperré. — Histoire du conseil des ministres. — Délibération. — Questions capitales. — L'amnistie et la conversion des rentes ajournées. — Attentat d'Alibaud contre la vie du roi. — Juridiction de la Cour des pairs. — Condamnation et exécution. — Les fêtes de juillet. — Inauguration de l'Arc de triomphe. — Le conseil décide que le roi ne sortira pas. — Situation réelle du ministère. — Dissoudra-t-il la Chambre? — Impuissance du cabinet du 22 février.

Le rôle d'activité et d'influence qu'avait joué le tiers parti dans les votes de la Chambre lui donnait le droit, j'ai presque dit lui imposait le devoir de

composer son ministère. Une opinion n'est rien, si elle n'a de facultés que pour renverser; la mission de toute intelligence est de reconstruire. Le tiers parti venait de dissoudre le dernier cabinet; à lui donc le pouvoir dans toute sa force et sa responsabilité sous la présidence de M. Thiers, car l'ordonnance du 22 février créait une situation nouvelle.

M. Thiers était arrivé à la plus haute position politique de l'État : à quarante ans président du conseil, ministre des affaires étrangères d'un grand et puissant pays tel que la France, il pouvait agir dans toute la liberté de ses desseins et de ses principes, entouré de collègues qui presque tous admettaient sa supériorité. Le moment arrivait donc pour lui de pratiquer un système, de constituer une théorie gouvernementale et de l'appliquer avec énergie et persévérance. Mais précisément ce qui manquait à M. Thiers c'était la nouveauté des idées, la jeunesse des moyens; spirituel vieillard en histoire, en politique, vivant toujours un demi-siècle en arrière de son temps avec la prise de la Bastille et l'Empire de Napoléon, la cause de ses succès venait précisément de cette érudition causeuse jetée avec profusion du haut de la tribune. C'était l'homme qui disait le mieux certaines vulgarités historiques telles que le XVIIIe siècle les avait comprises, avec les déclamations de Fantin des Odoards ou de l'abbé Soulavie sur les règnes de Louis XIV, Louis XV (¹) ou de Louis XVI. Rien de

(¹) On l'a vu tout récemment à la tribune dans la discussion sur la Pologne, où la politique du XVIIIe siècle a été examinée avec l'ignorance la plus complète des documens. Si on avait connu les pièces diplomatiques de ce temps, on aurait vu que la France avait

hardi ni de fécond; point de ces vastes théories qui heurtent d'abord, mais qui vivent à travers les âges.

On a généralement mal jugé la personnalité de M. Thiers; le ministre n'avait aucun défaut saillant de caractère; généreux de sentiment, impressionnable à l'excès, soutenant le pour et le contre, avec une conviction momentanée, et cette ardeur méridionale qui procède par soubresauts; avec cela une haute facilité de rapports, une bonté infinie de cœur qui lui faisait oublier le bien et le mal. Au demeurant la plus pauvre tête en politique et en affaires, superficiel pour toutes choses, centre et point de mire, malgré lui, d'une multitude de mauvaises intrigues, mal entouré, mal avoisiné, ayant même de l'attrait pour cette partie peu délicate de la société, que M. de Talleyrand laissait dans les antichambres et qu'il faisait, lui, entrer dans son salon; tel était à-peu-près M. Thiers, se tirant au reste de tout avec un esprit à mille facettes brillantes, mais sans tenue, sans dignité personnelle, croyant tout racheter par l'incomparable facilité de son intelligence. Au ministère de l'intérieur, où il était resté près d'une année, M. Thiers s'était montré tout à-la-fois décousu et incapable de toute bonne administration; agréable conteur d'anecdotes, il passait ses journées avec ses intimes à des causeries railleuses sur ses anciens amis de la gauche, qu'il excusait et défendait souvent par ses souvenirs. Sous prétexte que les détails étaient indignes de lui, il laissait les bureaux en souffrance; et tout se gaspillait, le temps, les œuvres, l'administration. Rien de régulier dans sa vie qui

obtenu la réversibilité de la Lorraine qui fut assurée viagèrement au roi Stanislas dont Louis XV avait épousé la fille.

était presque celle d'un artiste. Ce qu'il aimait surtout c'était une camaraderie de commensaux, se groupant autour de lui pour recueillir quelques faveurs qu'il abandonnait avec le caprice et la fantaisie d'un fatigué du Directoire ou pour admirer ses boutades de colère ou de dédain qu'on allait colporter comme les plus jolis mots du monde. Le ministre ne savait ni distinguer ni reconnaître les gens d'élévation et de valeur; son ignorance du personnel sérieux et des noms propres était complète, à ce point qu'il jeta de dures paroles à un des vieux noms d'échevinage de Paris, bienfaiteur des pauvres qui, mandé au département de l'intérieur, donna sa démission à la suite d'une réponse inconvenante (¹). Au ministère, M. Thiers sautillait, caracolait dans son salon, dans son cabinet, véritable expression de ce caractère qu'un artiste a su poétiser au théâtre; spirituel, frondeur, excellent au fond et d'une composition très facile en tant qu'homme d'esprit. De là venait que les relations de M. Thiers étaient rarement élevées ou sérieuses; on se servait de lui parce qu'il y avait d'excellentes cordes dans son cœur, des sentimens enthousiastes, du feu, de l'imagination, un besoin de tout dire et de penser haut; puis une crédulité qui dépassait les bornes, et souvent une ignorance des caractères qui le rendait dupe de tout ce qui flattait sa vanité. C'était pourtant M. Thiers qui était appelé à diriger les affaires du pays d'une façon presque absolue, car ses collègues admettaient sa présidence, sa direction supérieure dans les Chambres et au dehors.

(¹) Je crois que ce fut M. Cochin, et cette démission fit assez de bruit.

Le nouveau président du conseil allait se trouver en présence du roi, de la Chambre des pairs et de la majorité de la Chambre des députés; et c'est dans ses rapports avec ces différens pouvoirs qu'il faut maintenant le suivre : le roi avait pour M. Thiers une véritable bienveillance comme pour tous les jeunes hommes qui s'étaient voués à l'ordre politique et à sa conservation [1]. Le prince si poli, si convenable n'aurait jamais eu une parole dure pour lui ; mais il n'avait et ne pouvait avoir (lui tête d'expérience et de longues épreuves) une confiance absolue en M. Thiers, et il se défiait, non point du dévoûment du ministre, mais de l'ardeur, de l'incandescence de ses idées et surtout des influences qui pouvaient agir sur lui : il faut être juste envers M. Thiers, il aimait le prince et plus encore que sa personne la combinaison politique qui lui avait donné la couronne. Mais séduit, engagé d'amour propre par cette étrange et fausse maxime « que le roi règne et ne gouverne pas, » M. Thiers voulait annuler la prérogative, absorber l'heureuse action du roi qui le traitait avec tant de bonté. De là, les caprices vaporeux, les exigences, les paroles inconvenantes de M. Thiers [2], sa fausse position vis-à-vis de la couronne; et ce qu'il y avait de curieux c'est que précisément cette mauvaise situation faisait sa popularité dans la gauche, et devait à-la-fois

[1] C'était un peu l'habitude des rois de la maison de Bourbon d'aimer à former et à diriger des jeunes hommes dans l'esprit de leur politique; ainsi Louis XVIII considérait M. Decazes comme son élève et son œuvre.

[2] L'absence d'éducation du haut monde se faisait sentir chez M. Thiers. Il se servait quelquefois d'expressions peu dignes à l'égard du prince lui-même qu'il ne ménageait pas dans ses abandons avec ses amis.

lui assurer sa confiance et son concours. On disait que M. Thiers seul était capable de réaliser les sincères et loyales conditions du système représentatif, c'est-à-dire annuler la personnalité du roi pour le réduire à régner dans une immobilité souveraine; et ces théories absurdes plaisaient aux grands politiques de la Révolution.

A la Chambre des pairs M. Thiers avait peu d'importance; devant lui étaient là des hommes politiques ou de traditions, vieillis aux affaires et qui estimaient peu sa capacité; sa causerie de tribune, son sans-façon de paroles, la longueur de ses discours y avaient peu de succès. S'il s'y était fait quelques amis personnels tels que MM. Decazes et Cousin (¹), il y inspirait généralement de la répulsion. Il faut remarquer que la Chambre des pairs avait pris depuis quelques années une importance considérable; la gravité de sa magistrature, la supériorité de ses lumières, joint à ce qu'avait d'éminent son président, M. Pasquier, donnait à ce pouvoir politique une position élevée aux yeux de la France et de l'Europe. Le nouveau ministère devait donc trouver un obstacle dans la pairie, si surtout il voulait se séparer de l'opinion politique qui avait dominé le ministère de M. Casimir Périer. Bien des esprits étaient fatigués du mouvement rapide qui semblait entraîner les pouvoirs vers les innovations, la Chambre des pairs devait se poser comme point d'arrêt. M. Thiers oserait-il briser une majorité de ré-

(¹) M. Cousin et M. Villemain cherchaient tous les deux à prendre une attitude à la Chambre des pairs dans une opposition mitoyenne. M. Decazes devait beaucoup à M. Thiers, qui avait contribué à sa nomination au titre de grand référendaire.

sistance? ses conseillers lui citaient l'exemple des lords Grey et Melbourne (¹) qui avaient vaincu même les répugnances du roi pour une promotion de pairs ; à lui chef, des whigs français, il appartenait de modifier l'esprit des grands corps de l'État.

A la Chambre des députés le talent de M. Thiers avait une influence plus active et plus grande : là complétement à son aise, les mains dans ses poches et se dandinant à la tribune, il jetait de sa petite voix aiguë, chevrotante, un océan de paroles claires, précises, spirituellement vulgaires, invoquant l'amour de son pays, puis lui et toujours lui, citant les faits historiques à tort et à travers devant des hommes en partie très peu doctes, pleins de préjugés et d'étroites idées sur le passé de la France et de l'Europe. Enfin le président du conseil exerçait sur cette Chambre un charme particulier par ses antécédens, sa position et même sa fortune, car il était le fils de la Révolution, son historien, son admirateur. Quand il voyait que la puissance gouvernementale l'abandonnait, il s'adressait à la fibre révolutionnaire, au drapeau tricolore, aux victoires et aux conquêtes de l'Empire, et alors il recueillait mille applaudissemens. La Chambre des députés était loin d'avoir une éducation politique ; il y régnait une certaine pauvreté d'idées traditionnelles en histoire, en diplomatie et même en administration : supérieur en tous ces points à la masse des députés, M. Thiers les instruisait, les amusait dans une langue facile, à la portée de leur intelligence ; il

(¹) Le *Courrier français* citait incessamment l'exemple du ministère britannique, pour que M. Thiers imposât ses choix et ses volontés au roi, et s'il le fallait une promotion de pairs.

leur donnait, à sa façon, sur l'histoire, la politique, la diplomatie, une sorte d'enseignement primaire dont souvent la majorité avait besoin, et c'est ce qui faisait la force du nouveau président du conseil. Sa faiblesse venait surtout de sa position relative avec l'ancienne majorité et à l'égard de M. Guizot qui naturellement devait tendre à en devenir le chef.

M. Guizot, en effet, sortant du ministère avait peut-être plus d'importance que pendant la durée de son cabinet, parce que sa position était plus naturelle et plus franche; son parti de dévoûment personnel, sans être nombreux, était serré, uni. Autour de lui se groupaient nombre de jeunes hommes capables qui feraient bonne guerre à M. Thiers, tandis que M. Guizot ne paraîtrait que dans les circonstances solennelles et pour défendre les doctrines et les actes de l'ancienne majorité. En examinant la situation de la Chambre il était facile d'apercevoir que tout le débat parlementaire allait se résumer dans une lutte de l'ancienne et de la nouvelle majorité; restait à savoir entre les mains de qui tomberait le pouvoir (¹). La fraction des députés qui de la nuance de M. Sauzet s'étendait jusqu'à l'extrême gauche, formait certes un grand parti dans la Chambre; mais un pouvoir, quel qu'il fût, pouvait-il marcher avec lui? M. Dupin soutenait le

(¹) Ces questions d'influences parlementaires se décidaient dans chaque incident de Chambre, et quand il s'agissait de remplacer les vice-présidens et les membres des commissions. S'il est permis de se donner le mérite de quelque prévoyance dans une situation aussi dessinée, je rappellerai que je publiai à cette époque deux brochures politiques, ou plutôt deux livres, bien rares aujourd'hui et qui firent alors quelque bruit; le premier portait le titre : *le Gouvernement de juillet, les partis et les hommes politiques;* il parut à l'époque où M. Guizot et M. Thiers étaient encore dans le ministère, et j'an-

ministère, M. Odilon-Barrot avait promis d'être sage, patient, la presse de gauche même se montrait modérée; mais la gauche puritaine, démocratique se contenterait-elle de la présence de M. Thiers aux affaires? Cela serait bien pendant quelque temps; la joie qu'éprouvaient les hommes de la Révolution d'être débarrassés des doctrinaires pouvait tenir lieu de concessions politiques pour quelques jours; mais les partis ne s'abdiquent pas ainsi. Pour que la gauche soutînt le ministère il fallait que M. Thiers lui donnât des gages : le voulait-il? le pouvait-il?

C'était précisément ce qui faisait la force de l'ancienne majorité. Celle-ci ne montrait aucune haine, aucune méfiance à M. Thiers; seulement elle lui disait : « Restez ce que vous avez été depuis M. Casimir Périer, ne faites pas un pas vers la gauche; autrement je formule contre vous une opposition pour empêcher le retour vers le désordre et l'anarchie. » M. Guizot placé sur ce terrain sérieux ne manifestait aucune répugnance personnelle pour M. Thiers; encourageant ce qu'on pouvait appeler ses bons instincts, il réprimait les mauvais; la lutte était là et non ailleurs. Chacun recherchait l'influence sur l'ancienne majorité, M. Thiers pour l'entraîner, M. Guizot pour la retenir, et cette situation explique le langage modéré du président du conseil au 22 fé-

nonçais qu'ils se sépareraient inévitablement dans un terme très prochain. Le second écrit annonçait que M. Thiers irait à la gauche par la force des choses, que M. Guizot se ferait le chef du parti conservateur, en attirant à lui les légitimistes raisonnables. Maintenant toutes ces vérités paraissent vulgaires parce qu'elles se sont réalisées; mais je crois qu'à cette époque il y avait du courage à les dire, et je n'ai jamais hésité devant cette mission-là.

vrier lorsqu'il vint à la tribune exposer les principes de l'administration dont il se faisait le chef. « Messieurs, disait-il, le cabinet est enfin constitué. La Chambre trouvera bon sans doute que, sans attendre aucune interpellation, je vienne spontanément lui donner quelques courtes explications. Les hommes qui sont placés sur ce banc ministériel ont tous produit leurs actes au grand jour. Vous n'oublierez pas, je l'espère, que pour la plupart nous avons administré le pays au milieu des plus grands périls, et que dans ces périls nous avons combattu le désordre de toutes nos forces. Ceux qui n'administraient pas avec nous secondaient nos efforts dans la sein de cette Chambre. Ce que nous étions il y a un an, il y a deux ans, nous le sommes aujourd'hui. Pour moi, j'ai besoin de le dire tout de suite et tout haut, car je ne veux rester obscur pour personne, je suis ce que j'étais, ami fidèle et dévoué de la Révolution de Juillet, mais convaincu aussi de cette vieille vérité, que pour sauver une révolution, il faut la préserver de ses excès. Quand ces excès se sont produits dans les rues ou dans l'usage abusif des institutions, j'ai contribué à les réprimer par la force et par la législation. Je m'honore d'y avoir travaillé de concert avec la majorité de cette Chambre, et, s'il le fallait, je m'associerais encore aux mêmes efforts pour sauver notre pays des désordres qui ont failli le perdre... Je crois que les sentimens que j'exprime ici sont et seront toujours ceux de la majorité... Les troubles qui ont affligé notre beau pays paraissent toucher à leur terme, des jours meilleurs nous sont promis, et nous ne voudrions pas inutilement affliger la paix des images et des souvenirs de la guerre.

Ici encore nous serons fidèles à la pensée du dernier cabinet ; elle ne saurait être abandonnée sans que le gouvernement fût déraisonnable et indigne de sa mission ([1]). »

Ainsi M. Thiers ne désavouait rien de la politique antérieure, ni les lois de septembre ni les votes répressifs ; il s'associait même hautement à la politique de l'ancien cabinet ; de sorte que la révolution ministérielle se bornait selon lui à une modification de personnes. Qui pouvait donc expliquer le changement de ministère, puisque on voulait rester dans les mêmes erremens ? Hélas ! M. Thiers se faisait illusion à lui-même ; il n'y a rien d'immobile dans la marche de la pensée pas plus que dans celle des êtres créés ; toutes les mutations arrivent par la force des choses ; un ministère qui venait dire « je ne ferai rien que ce qui a été fait » avançait un mensonge ou se montrait profondément étranger au mouvement des partis politiques. Il se trompait spécialement sur l'esprit même de la combinaison ministérielle qui avait remplacé les doctrinaires par les chefs du tiers parti modéré ; cette permutation portait le trouble dans la combinaison permanente des cabinets depuis M. Casimir Périer, combinaison qui était celle de la Chambre elle-même. La condition, la destinée du nouveau cabinet allait donc être l'immobilité, sans pensée libre, indépendante ; s'il penchait vers l'opinion du tiers parti, tout aussitôt l'ancienne majorité l'abandonnait pour se grouper autour de M. Guizot devenu le chef de l'opposition. Si au contraire le cabinet

([1]) Chambre des députés, *séance du 22 février* 1836.

du 22 février restait dans les anciens élémens, indépendamment de ce qu'il se placerait sous le protectorat de M. Guizot, la conséquence nécessaire serait la retraite des trois membres du tiers parti, car ils y représentaient évidemment une opinion ; si donc cette opinion n'était point satisfaite, que faisaient-ils dans le conseil si ce n'est compromettre leur conscience et leur avenir ? De là résultait cette conséquence, que le cabinet du 22 février ne pouvait être qu'une transition ou pour aller à M. Dupin et à M. Barrot, ou pour revenir à M. Guizot ou aux doctrinaires; ce dilemme inflexible était incessamment développé par la presse conservatrice. Le *Journal des Débats* commençait ses attaques contre le ministère avec logique et vigueur [1]; tout en caressant la vanité de M. Thiers aux dépens de MM. Sauzet, Passy, Pelet (de la Lozère), il découvrait sa position réelle, sa plaie profonde, incurable : « Restez dans la majorité on vous soutiendra; nous ne demandons pas mieux, écrivait-il; marchez au tiers parti et alors l'opposition deviendra conservatrice, et vous rétrogradez jusqu'au ministère Laffitte. » Logique puissante à laquelle rien ne pouvait échapper.

Cette conclusion était si bien sentie que le cabinet cherchait à éluder toute question capitale dans ce commencement de session; il fallait éviter jusqu'au prétexte d'un débat, et comment pouvait-on croire que le feu s'attacherait aux travaux publics, à une loi sur les douanes ou sur les attributions des con-

[1] Le nouveau ministère avait pour organe le *Journal de Paris;* il était fortement soutenu par *le Temps*, ménagé par *le Courrier* et entraîné par *le Constitutionnel* vers le centre gauche.

seils municipaux ? Néanmoins lorsque les esprits sont irrités, lorsqu'il y a désir d'embarrasser ou de renverser un ministère, les circonstances arrivent toutes seules : effectivement, les premières hostilités commencèrent presque aussitôt. Le parti doctrinaire se composait de deux élémens bien distincts ; ce que j'appellerai la partie grave, considérable, MM. Guizot, Duchâtel, et celle-là croyait convenable de garder le silence, tant que M. Thiers ne violerait pas l'engagement qu'il avait pris de ne point se séparer de l'ancienne majorité. M. Guizot tenait fermement sa parole et ne laissait pas échapper un seul mot à la tribune qui pût blesser la situation de M. Thiers, tant qu'il resterait dans les conditions de l'ancienne majorité. Mais il y avait une seconde fraction et celle-ci plus hardie que j'appellerai troupe légère du parti conservateur, n'ayant rien promis ne se croyait engagée à aucun ménagement. Les principaux jeunes hommes de cette troupe légère étaient MM. Jaubert, Dumon, Rémusat, Duvergier de Hauranne, gens d'esprit qui allaient en avant (¹) sans mot d'ordre donné, parce qu'ils avaient besoin de jouter à fer émoulu contre leurs adversaires du tiers parti. Si les conservateurs sérieux tenaient à désavouer quelques-unes de ces attaques trop vives, au fond, ils en étaient aises ; quelles que soient notre nature et notre position, nous sourions toujours un peu au mal qu'on fait à nos ennemis, et dans les discussions plus ou moins importantes, l'opinion de ces orateurs se faisait entendre ; un incident, une circonstance étaient saisis même sur les

(¹) Un peu plus tard, M. Janvier s'unit à eux, et adhéra complétement au parti doctrinaire avec une grande sagacité d'esprit.

chemins vicinaux, sur la propriété ou sur une loi pénale, et quelques traits acérés et malicieux étaient lancés contre les adversaires.

La manifestation la plus ferme, la plus décisive fut faite dans un rapport de M. Dumon sur une demande en supplément de fonds secrets. M. Thiers avait si parfaitement manié les fonds spéciaux que lorsqu'il quitta le ministère de l'intérieur, les caisses étaient vides ; il fallut donc que M. de Montalivet vînt immédiatement demander un supplément aux Chambres, dans un vague exposé des motifs où les mêmes raisons étaient vingt fois répétées. La commission, composée d'élémens pris dans l'ancienne majorité, désigna M. Dumon pour rapporteur. Certes, le parti conservateur et doctrinaire ne voulait point refuser les fonds secrets, nécessité de tout gouvernement ; mais il fut aise de constater sa force et de prôvoquer une explication du nouveau ministère. Dans sôn rapport, M. Dumon examinant de sang-froid la politique du cabinet se résuma en ces termes : « C'est avec un vif sentiment de satisfaction que nous avons entendu l'administration nouvelle proclamer dès son début, qu'elle venait maintenir la ligne avantageusement suivie depuis cinq années, et rallier ainsi toutes les nuances de l'ancienne majorité ; ainsi s'affermit cette politique que vous avez vous-mêmes caractérisée, cette politique libérale et modérée, ferme et conciliatrice, qui a résisté sans faiblesse et vaincu sans emportement, qui seule a pacifié les esprits, et qui seule rendra possible cette conciliation à laquelle tout le monde aspire, mais qui ne sera durable qu'à condition d'être sincère et de se fonder sur l'adoption du système

que cinq ans de luttes et de succès ont éprouvé. »

Cette phrase assez explicite par elle-même, tranchait complétement le débat; la majorité conservatrice se montrait pour constater sa force; elle disait aux ministres : « Je vous donne les fonds secrets, voulez-vous marcher avec moi? » Le débat placé sur ce terrain, il était difficile aux chefs des deux opinions qui voulaient absorber le ministère, c'est-à-dire à M. Guizot et à M. Odilon-Barrot, de ne point prendre la parole quand le débat s'ouvrirait et tous les petits orateurs s'effacèrent devant ces deux sommités. M. Guizot, le premier, déclara que le jour de la franchise étant arrivé, il fallait que chacun dît enfin ce qu'il avait sur le cœur relativement à la situation. « Deux accusations, dit-il, pèsent sur notre politique; on dit qu'elle est rigoureuse et qu'elle est rétrograde; je ne pense pas que le progrès consiste à marcher en aveugle. Quand la société a été long-temps enfoncée dans la licence, le progrès c'est de retourner vers l'ordre; le progrès c'est de rentrer dans la vérité, dans les conditions éternelles de la société. Si la société avait besoin d'une extension indéfinie, je dirai même d'une extension nouvelle des libertés politiques, si ce besoin était hautement exprimé, si tel était le vœu bien clair de la société, alors il y aurait progrès à y déférer; mais si la société a besoin d'autre chose, si elle a besoin de retrouver l'esprit et les principes de conservation qu'elle a perdus long-temps, le retour à ces principes conservateurs est un progrès. Il n'y a pas de progrès à rebrousser vers 91; ce qui était progrès alors serait rétrograde aujourd'hui. Les besoins qu'on avait alors sont satisfaits; les besoins d'aujour-

d'hui n'existaient pas alors. Il ne faut pas nous pousser de nouveau et aveuglément dans des voies dont nous avons essayé, nous, de clore le passage et au bout desquelles nous avons vu ruine et destruction. Je repousse donc cette accusation de politique rétrograde ; c'est un préjugé, c'est un anachronisme, c'est une routine. Vous vous traînez dans l'ancienne ornière ; vous répétez ce qu'on disait autrefois sans voir que tout est changé : c'est nous, oui nous, qui avons l'intelligence des besoins nouveaux. » Développant ensuite ces hardies considérations, M. Guizot se résuma dans son programme : « Ce qu'il faut, c'est que chacun des trois pouvoirs persiste dans cette conduite prudente, habile, indépendante, suivie, d'où s'est formée dans ces six dernières années une majorité qui n'a consulté que la raison, qui n'a agi que d'après les inspirations du patriotisme. C'est à cette politique indépendante, suivie, mesurée, c'est à la majorité qui l'a faite que le succès est dû. Voilà ce qu'il faut continuer; voilà ce qui a introduit dans notre gouvernement ce qui manque parfois aux gouvernemens libres, un peu de fixité, un peu de dignité : les révolutions ont toujours cet immense inconvénient qu'elles ébranlent le pouvoir et qu'elles l'abaissent. Quand le pouvoir est ainsi ébranlé et abaissé, ce qui importe, c'est de le raffermir et de le relever, c'est de lui rendre de la fixité et de la dignité, de la tenue et de la considération. Dieu me garde de dire qu'il n'y a rien de fait : tout est commencé, tout est à continuer. Si cette majorité qui s'est glorieusement formée ne se maintenait pas encore, en accueillant sans doute toutes les conquêtes, mais en ne laissant point enfoncer ses rangs,

vous verriez en quelques mois, peut-être en quelques jours, s'évanouir toute notre œuvre. Gouvernement, pairs, députés, citoyens, nous n'avons qu'une chose à faire; c'est d'être fidèles à nous-mêmes, c'est d'avancer et non de reculer. »

M. Guizot disait donc hautement quels étaient les jeunes et les vieux en politique, et à ces graves paroles, M. Odilon-Barrot répondait : « Je n'aime pas les lieux communs, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit cent fois. Sans doute depuis 1830 l'opposition a été placée dans la situation la plus difficile. Nous, nous avons pris la Révolution de Juillet au sérieux, nous l'avons regardée non comme un changement de personnes, mais comme un changement dans les choses; nous l'avons regardée comme le commencement d'une nouvelle ère politique, comme la consécration solennelle des grands principes pour lesquels nous avons combattu depuis cinquante ans. D'autres l'ont considérée comme un événement accidentel, ils ont pensé que contre elle il fallait se tenir en garde; et parce que la Révolution avait été faite au nom de la Charte, ils ont pensé qu'il ne fallait pas s'éloigner du point de départ, qu'il fallait rester dans la Charte de 1814, faire le moins de concessions possibles, et retarder celles qui avaient été arrachées par la victoire. Nous, au contraire, nous avons vu dans la Révolution un changement immense, nous avons vu dans la Charte de 1830, au lieu d'une Charte octroyée, un contrat passé entre la nation et le roi, et nous avons voulu que toutes les conditions de ce contrat fussent fidèlement observées; et toutes les fois qu'il s'est agi des promesses de la Charte, nous avons toujours voté

dans le sens le plus large, sans haine, sans esprit de résistance contre la Révolution, parce que nous avons toujours été convaincus qui si la Révolution offrait des dangers, ce serait la résistance qui les ferait naître et non l'exécution franche et loyale des promesses de cette Révolution. Tel est le dissentiment profond qui a existé entre nous et une autre partie de la Chambre. Je sais qu'on a abusé de la position dans laquelle nous plaçait la violence des partis; on nous présentait ici comme complices des excès des rues, et alors on a créé ce mot de tendance républicaine monarchique qu'on appliquait à l'opposition. Tout cela était faux, nous en avons appelé à l'avenir et au bon sens du pays; l'avenir et le bon sens du pays ne nous manquent pas. Et déjà le pays commence à sentir la nécessité de se départir de cet esprit de défiance que la violence des partis avait pu seule justifier (¹). » A cette définition qui avait son sens et son esprit révolutionnaire, M. Pagès (de l'Ariége) vint ajouter d'un ton philosophique une longue série de personnalités contre Gand, la Restauration, en invoquant Waterloo, la vieille garde qui meurt et ne se rend pas; puis M. Pagès parla de tout, des Grecs, des Macédoniens, de Venise, des aristocraties; discours qui fut au reste une vive censure des lois de septembre, et de ce principe déjà posé: « qu'on pouvait résister aux mauvaises lois. »

Dans cette première discussion, le débat porta moins sur l'allocation des fonds secrets en elle-même que sur la situation respective de l'ancienne majorité et de la nouvelle qu'on voulait former; c'est pour cela

(¹) Je crois que depuis quinze ans les mêmes choses se sont dites dans toutes les sessions, et que la situation n'a pas fait un pas.

qu'il n'y eut que deux positions importantes ; celle de M. Guizot et celle de M. Barrot; il se révéla ceci de particulier dans le vote, qu'il n'y eut d'opposans que l'extrême gauche et le parti légitimiste. Par le nombre des boules on put constater que non-seulement le tiers parti, mais une fraction des amis de M. Barrot, avaient voté pour les fonds secrets (¹), par cette raison toute simple que chacun espérait absorber M. Thiers en l'entraînant dans sa couleur et qu'on l'enlaçait même par des cajoleries. La situation de ce ministère paraissait surtout singulière à la face des Chambres; il semblait chargé d'amortir, de retarder toutes les questions irritantes qui avaient formé l'objet des plus vifs débats sous la dernière administration. 1° La question d'amnistie était venue incidemment par suite de pétitions; elle fut ajournée; 2° la proposition de M. Gouin sur la conversion de la rente, celle-là même qui avait amené la dissolution du dernier cabinet, tomba également d'elle-même sur un rapport de M. Lacave-Laplagne fort sérieux et parfaitement rédigé. On se traînait dans des projets de lois insignifians, sur des propositions sans couleur; et cependant une atteinte fort menaçante vint troubler la quiétude ministérielle de M. Thiers.

Depuis long-temps on cherchait une occasion d'hostilité personnelle contre le président du conseil. Si M. Guizot se réservait pour les circonstances décisives et les explications solennelles, il ne pouvait toujours

(¹) Les fonds secrets furent votés à la majorité de deux cent cinquante-et-une voix contre quatre-vingt-dix-neuf, ce qui supposait le concours d'au moins soixante voix du centre gauche.

(*Séance du 25 mars 1836*).

contenir ses jeunes et plus ardens amis. Cette fois ce fut un véritable coup de massue porté sur la vie ministérielle de M. Thiers. Voici ce dont il s'agissait : une loi votée depuis trois ans sur les insistances du cabinet avait accordé au ministère des travaux publics 100 millions répartis en un certain nombre d'années pour achever les monumens indiqués dans la loi en assurant du travail à la classe ouvrière. Ce vote était donné à deux conditions précises, la répartition annuelle du crédit général et sa spécialité, pour ne pas charger sans termes le trésor de trop grands sacrifices, et surtout pour qu'il ne fût pas permis au ministre d'appliquer arbitrairement le crédit à un monument plutôt qu'à un autre. Cette loi, confiée à la responsabilité de M. Thiers, avait été étrangement exécutée; le ministre, parmi les supériorités qu'il aimait à se donner, avait des prétentions à celle d'artiste; généreux, étourdi, capricieux, il accordait à pleines mains des travaux d'arts qu'il concevait lui-même avec sa fertile imagination du midi. M. Thiers avait gaspillé les crédits, et ses bureaux plus encore que lui; il avait arbitrairement dépassé les limites fixées par la loi et des choses étranges s'étaient accomplies. Mandé par la commission, afin de rendre compte de sa responsabilité, le ministre s'y montra colère, emporté, et sur chaque observation il répondait avec son assurance habituelle : « Ce que j'ai fait est bien; je l'ai pris sous ma responsabilité; mettez-moi en accusation si j'ai prévariqué. » Ce n'était pas cela que la commission demandait au ministre; il ne s'agissait pas de fouiller dans sa probité; la commission accusait seulement M. Thiers d'une mauvaise application dans le crédit

spécialement voté par la Chambre; elle était dans son droit : y avait-il ou non répartition arbitraire, mauvaise et fausse application des crédits? Le ministre avait-il dépassé les conditions imposées par la loi? Telles étaient les questions sur lesquelles on devait répondre légalement, et M. Thiers pour tout cela n'avait que des colères ou des théories contestables. Entouré de mille précieuses bagatelles dans son cabinet, il jugeait des frontons, des colonnes, des assises, de la peinture, de la sculpture; il avait des prédilections pour un artiste, des répugnances pour un autre; il sabrait les projets avec des façons d'empereur comme il corrigeait les plans des batailles d'Austerlitz et d'Iéna.

La commission insista, et pour organe elle choisit le plus ardent, le plus hostile des adversaires de M. Thiers, celui alors qui le poursuivait de ses sarcasmes, M. Jaubert [1]. « La dépense des articles prévus, disait le rapporteur, s'est accrue de diverses façons. Tantôt l'évaluation avait été mal faite par les architectes, soit par insuffisance des prix ou défaut de mètre, soit à cause du mauvais état des bâtimens qu'il s'agissait de reprendre, ou bien encore des difficultés accidentelles d'exécution. Ces excédans donneraient lieu jusqu'à un certain point à l'appréciation de la cause pénale portée dans l'art. 20 de la loi du 27 juin 1833; mais alors il serait juste de tenir compte du renchérissement survenu dans la main-d'œuvre, et de faire la part des nouveaux cas imprévus. Tantôt, et le plus souvent, les augmentations de dépenses ont

[1] Depuis les situations ont bien changé, et M. Jaubert est devenu un des collègues et des grands amis de M. Thiers.



été le résultat de l'extension donnée en vertu d'ordres ou d'autorisations du ministre à des articles prévus. Assurément les architectes ne sont pas étrangers aux décisions en vertu desquelles ces changemens ont été ordonnés; mais la responsabilité devant la Chambre n'en doit pas peser tout entière sur eux. Au reste, M. le ministre, sous l'administration duquel tous les travaux que nous examinons ont été exécutés, nous a déclaré qu'il assumait tout entière sur lui cette responsabilité, qu'il avouait comme son propre fait, non-seulement les augmentations dont nous venons de parler, mais même celles qui consistent dans les articles nouveaux introduits dans les projets sans allocation préalable des Chambres (¹). »

Ici le rapporteur passait en revue les divers monumens pour lesquels M. Thiers avait dépassé les crédits; pour la Madeleine, c'était plus de 1,200,000 fr., parce que M. Thiers avait voulu des dorures et des tableaux au lieu de bas-reliefs : aux Champs-Élysées, l'érection de l'obélisque avait entraîné une dépense de plus de 1,500,000 fr. Mais où le caprice du ministre s'était montré le plus hardi c'était à l'hôtel du quai d'Orsay; ce palais sans élégance, sans originalité avait absorbé plus de 2,000,000 au-delà du crédit. « La Chambre, continuait M. Jaubert, est en droit de se plaindre du peu de compte qui a été tenu des engagemens pris envers elle. En vain prétendrait-on que le ministre était libre de se mouvoir à son gré dans le crédit affecté à chaque monument, et qu'il est irréprochable pourvu qu'il n'ait pas excédé

(¹) Chambre des députés, *séance du 6 mai.*

ce crédit. Le ministre, il est vrai, n'a pas excédé matériellement son crédit, en ce sens qu'aucun ordonnancement de fonds n'a pu avoir lieu au-delà du crédit légalement ouvert à chaque monument, mais qu'importe la formalité de l'ordonnancement si l'État est engagé d'avance par le fait du ministre, si malgré l'épuisement du crédit, l'achèvement promis est encore bien loin d'être atteint, si rien n'est terminé, si par conséquent toutes les dépenses qui nous restent à faire et qu'on nous propose aujourd'hui sont forcées. »

Puis, avec une indulgence dédaigneuse, M. Jaubert ajoutait : « En définitive, il nous paraît évident que le ministre, emporté par le désir naturel d'attacher son nom à une grande entreprise, distrait d'ailleurs par des préoccupations politiques plus graves, s'est laissé aller à ne pas tenir dans l'exécution un compte suffisant des engagemens contractés envers la Chambre. Votre commission n'a pourtant pas pensé qu'il y eût dans ces faits une raison suffisante pour refuser les crédits demandés ; elle n'a pas même voulu, comme l'idée en avait été émise dans son sein, étendre au vote et à la justification ultérieure du détail même de chaque monument, compris dans la demande actuelle, cette spécialité d'articles que par suite de l'abus des crédits supplémentaires, l'art. 7 de la loi de 24 avril 1833 a introduite dans notre état financier, et que l'administration de son propre mouvement a cru devoir s'imposer à l'égard de chacun des monumens. Confians dans ces nouvelles promesses de l'administration, et sous le bénéfice de l'avertissement sévère qu'elle aura reçu de la Chambre, nous n'avons point accumulé les garanties; mais il

est nécessaire que cette fois un article formel relatif au dépôt des nouveaux plans et devis soit inséré dans la loi. »

A travers les précautions d'indulgence c'était presque un acte d'accusation contre M. Thiers, formulé par l'ancienne majorité, dénonçant les désordres, les gaspillages de ses bureaux; il était permis d'être artiste, d'aimer à orner ses salons de statuettes, d'objets d'art, de splendides débris de l'antiquité, d'avoir des caprices, des fantaisies en matière d'art, mais rien n'excluait le bon ordre, l'austère gestion de la fortune publique. M. Thiers fut profondément blessé; ses journaux retentirent d'accusations amères contre M. Jaubert. Le système de M. Thiers fut soutenu par M. de Laborde qui fit un éloge splendide du palais du quai d'Orsay, avouant cependant que les dépenses qu'il avait occasionnées représentaient un loyer de 450,000 fr. par an; M. Auguis fut parfaitement spirituel lorsqu'il parla des appartemens construits pour les singes au Jardin-des-Plantes et destinés aux kanguroos et aux orangs-outangs. M. Jacques Lefebvre fit observer que ce n'était pas l'utilité des monumens qu'il fallait voir, mais la régularité de la dépense. Enfin, M. Thiers si malheureusement mis sur la sellette demanda à expliquer sa position : « Je ne viens pas me plaindre de ce qu'on m'a appliqué une méthode au lieu d'une autre : je sais qu'un ministre doit toujours accepter, quel qu'il soit, l'examen de ses actes. Je ne demanderai pas de bienveillance quoique j'en aie besoin, car je sens qu'il est puéril de demander de la bienveillance à ceux qui n'en veulent pas accorder; je dirai seulement que si on avait examiné mes actes, je ne

dis pas avec bienveillance, mais avec impartialité, on aurait vu qu'une grande partie des travaux ont été achevés sans crédits supplémentaires. D'abord la commission aurait dû reconnaître le bien immense produit par la loi de 1833; elle le reconnaît en effet, mais en attribuant à un ministère seul tout le mal qui aurait été fait; elle a rapporté au ministère dans son ensemble, au ministère entier la pensée de l'achèvement des grands travaux publics (¹). »

Puis M. Thiers justifia un à un tous les travaux qu'il avait exécutés; le palais du quai d'Orsay, la Madeleine, l'Arc-de-Triomphe, l'obélisque du Loucqsor. Dans cet examen, le ton de M. Thiers fut suppliant. « J'ai droit à l'indulgence, à la patience, aux égards de la Chambre; je suis ici dans une occasion solennelle de ma vie; il s'agit d'éclaircir un fait grave. Je déclare que le jour où il me conviendra d'attaquer... et je n'attaquerai jamais, je ne ferai jamais que me défendre; mais le jour où, pour ma défense, je serai conduit moi-même à une sorte d'attaque, ce jour-là je la ferai à face découverte.... J'accepterais tous les avertissemens qu'on voudrait me donner si je ne voyais pas dans ces avertissemens une intention de blâme et de sévérité. Ce blâme, cette sévérité, je ne m'y soumettrai pas. Je les repousse de toutes mes forces. Quand on a mis tous ses efforts à faire pour le mieux serait-il juste de recueillir pour récompense un blâme sévère. Non, messieurs, si l'on veut m'infliger un blâme que la Chambre prononce; c'est un vote explicite que je solliciterai, et quelle que soit la

(¹) Chambre des députés, *séance du 14 mai.*

décision de la Chambre je me soumettrai; mais je ne puis nullement accepter un blâme de la commission. Je le repousse de toutes mes forces. »

Comme M. Thiers était soutenu par tous les membres du tiers parti, M. Jaubert fit un spirituel rapprochement, en rappelant le vote sur la salle à manger de M. de Peyronnet. En 1828 tous s'étaient abandonnés à de ridicules déclamations. « M. Benjamin Constant, dit-il, fit alors entendre sur la conduite du ministre des paroles sévères. M. Salverte dit qu'il y avait crime de dilapidation. M. Étienne ajouta : Toute dépense non urgente faite en dehors des crédits est une usurpation flagrante des droits constitutionnels, et la Chambre se rendrait complice du ministre si elle sanctionnait ce qu'il a fait. M. Lepelletier d'Aulnay s'exprima ainsi : Il n'y a pas eu concussion, mais dépense inopportune et mauvaise; il y a lieu à action civile au profit de l'État. Le commissaire du roi répéta que la dépense était inégale. L'honorable M. Dupin proposa une rédaction qui obligeait le ministre des finances à poursuivre l'ancien garde-des-sceaux. Je lis dans le procès-verbal de la séance cet extrait du discours de M. Dupin : L'orateur ne conçoit pas que la Chambre se borne à un blâme, ce serait une vraie dérision. Le ministre des finances et le ministre de la marine reconnurent qu'il y avait eu une grande irrégularité, mais ils soutinrent que l'action civile était inadmissible. Néanmoins l'amendement de M. Dupin fut adopté. Voilà, continua M. Jaubert, ce qui s'est passé sous la Restauration à l'occasion d'une dépense non prévue et non urgente. M. Dupin que j'ai eu l'honneur de citer tout-à-l'heure avait raison, quand

il disait que ce cas était le plus grave de tous, celui où le ministre s'affranchissait de toute garantie. »

Ces citations, en effet, étaient péremptoires contre les amis de M. Thiers : qu'avaient-ils à répondre? Encore une fois qu'ils s'étaient trompés, qu'ils avaient été injustes, mal éclairés envers la Restauration? Cela était possible, on l'avait tant avoué qu'on pouvait le répéter encore! Au demeurant, un blâme sévère fut jeté sur l'administration de M. Thiers, et les paroles de M. Jaubert le faisaient entendre plus encore qu'elles ne le disaient : que de choses s'étaient révélées! Des bénéfices sur les marchés, des concessions capricieuses aux artistes, sorte de transactions que la triste affaire du vaisseau *la Ville de Paris* avait mises à nu. De ces débats sérieux devait nécessairement résulter une mauvaise impression, je ne dis pas sur la probité administrative du ministre (l'histoire contemporaine est trop grave pour jamais se permettre une telle accusation, elles ne sont pas dans mes habitudes de respect pour la dignité de l'homme) mais au moins sur sa mauvaise gestion ; on le disait partout dans les bureaux de la Chambre : les amis même de M. Thiers, ceux qui vantaient son talent de tribune, la facilité incontestée de sa parole et de ses expédiens d'homme politique reconnaissaient sa légèreté administrative. A la Chambre le parti doctrinaire avait, au contraire, une juste renommée de probité et de capacité : c'étaient des hommes de haute considération pour eux et pour leurs amis. M. Guizot dans toute la session ne parla qu'une seule fois et dans une circonstance considérable ; il évita toutes les questions incidentes. Le cabinet proposa des crédits sur les

canaux, sur les attributions municipales, sur les défrichemens; enfin un projet de loi sur les douanes qui souleva une discussion entre les deux écoles de la liberté du commerce et de la prohibition telle que l'Empire l'avait comprise. La loi des douanes est une des grandes difficultés (¹) de l'administration; si l'on protége trop les industries nationales on gêne le commerce à l'extérieur, et si on ouvre tous les ports, qui protégera les industries particulières? M. Thiers soutint le système prohibitif avec talent et persévérance. Dans la loi sur les attributions municipales et le défrichement, M. Thiers, au contraire, se posa le défenseur de la démocratie: c'était dans son instinct de lutter contre la grande propriété. A la Chambre des députés comme devant la pairie, il ne voulut point faire une part large à la domination de l'aristocratie. Enfin se reproduisit l'éternel projet sur la responsabilité ministérielle, présenté chaque année, et qu'on remettait en portefeuille, parce qu'en vérité cette loi était d'une nature si particulière, qu'avec la sincérité, elle rendait le gouvernement impossible, et que si elle était une illusion, il ne valait pas la peine de faire une loi spéciale et répressive.

Il y avait ceci de particulier dans ce ministère

(¹) Les principaux projets discutés pendant la session furent ceux-ci: loi sur les chemins vicinaux, deux lois sur les douanes, loi relative aux crimes et délits qui pourraient être commis par des Français dans les Échelles du Levant, loi qui règle les formalités à observer dans le vote secret du jury, plusieurs lois de police, loi portant prohibition des loteries, loi pour la levée de quatre-vingt mille hommes sur le contingent de 1835. Quant aux lois de finances, il en fut présenté plus de trente, dont la moitié relative à des crédits extraordinaires et à des crédits sur l'exercice de 1836. Enfin, plus de quatre-vingts lois d'intérêt local furent également votées.

qu'on n'y voyait qu'un seul homme, M. Thiers, et tous ses collègues s'effaçaient devant lui. Le secrétaire d'État le plus important après lui, M. de Montalivet, avait ramené au ministère de l'intérieur toute cette division de collégiens en vacance prêts à faire invasion dans son cabinet et ses bureaux. Pour la direction administrative, M. de Montalivet avait conservé M. de Gasparin lié aux opinions doctrinaires, caractère laborieux et d'activité. M. de Montalivet avait trouvé bien des choses engagées par M. Thiers, des affaires qu'il fallait conduire jusqu'au bout et spécialement les crédits dévorés : avec sa probité incontestée, M. de Montalivet cherchait à réparer ces vides si nuisibles à la bonne administration. Les bureaux si vastes, si actifs du ministère de l'intérieur embrassaient tant de parties différentes : la police, la censure, les inspections, la sûreté générale du royaume, et indépendamment de ces détails une résolution politique lui était commandée, par son dévoûment personnel à la couronne. M. de Montalivet n'était pas sans connaître M. Thiers et surtout le mouvement d'opinion qui cherchait à l'entraîner; ce mouvement le poussait inévitablement à gauche, et la gauche demandait l'annulation de la royauté. M. de Montalivet était ainsi dans ce ministère pour en surveiller et en contenir les actes et en brusquer la dissolution au cas où il dépasserait les limites de la politique conservatrice, rôle considérable auquel M. de Montalivet se vouait honorablement. Jusque-là néanmoins il servait la politique de M. Thiers, ses volontés les plus exigeantes, et cette petitesse de réaction entrait un peu dans l'esprit de coterie dominant au cœur de M. de Montalivet. Le *Jour-*

nal des Débats si grave, si intelligent, lui-même subit ses colères; invariable dans ses amitiés, ce journal faisait une guerre sérieuse, élevée, piquante au tiers parti et à M. Thiers; celui-ci exigea que M. de Montalivet, par une misérable rancune, soumît à la censure un opéra dont la musique était attribuée à mademoiselle Bertin, artiste d'une grande intelligence, en faisant observer que dans d'autres temps la censure ne fût point intervenue; c'était de la mesquinerie dans les affaires, et pour cela M. de Montalivet ne le cédait pas à M. Thiers. Au fond on n'osait rien ni sur les choses ni sur les hommes : on avait rompu avec les doctrinaires et l'on respectait leur situation administrative; on caressait le tiers parti et l'on n'osait aller à lui pour les places et les positions politiques. M. de Montalivet préparait néanmoins un léger remaniement de personnel; aux amis et aux cliens de MM. Barrot et Dupin on destinait des sous-préfectures, des sinécures peu en vue, de manière à échapper aux censures de l'ancienne majorité qui surtout exigeait qu'on ne lui enlevât aucune position politique ou administrative (¹).

(¹) Voici les principales nominations qui furent faites après la session par ordonnances des 9 et 12 juillet 1836.

M. Félix Faure, pair de France, conseiller à la Cour de cassation ; M. Barennes, premier président à la cour royale de Grenoble; M. Perrot de Chezelles, conseiller à la cour royale de Paris; M. de la Tournelle, substitut du procureur général près la même cour, M. Réalier-Dumas, député, procureur général près la cour royale de Bastia; M. Dufaure, député et M. Thomas, conseillers d'État en service ordinaire; M. de la Coste, préfet des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Thomas, et conseiller d'État en service extraordinaire; M. de Preissac, pair de France, préfet de la Gironde ; M. Bellon, préfet de l'Oise ; M. Onfroy de Breville, préfet de Vaucluse; M. Boby de la Chapelle, préfet d'Ile-et-Vilaine; M. Par-

Comme ministre d'affaires M. d'Argout tenait sa position aux finances, situation très délicate, car la question capitale était la conversion de la dette publique, et M. d'Argout journellement en conférence avec M. Humann n'avait aucune opinion bien arrêtée sur une résolution à prendre en ce qui touchait la proposition de M. Gouin. M. d'Argout, sans spécialité supérieure, était bien partout, à l'intérieur, au commerce comme aux finances. Nul reproche à sa probité, à sa constance d'amitié, à son dévoûment pour l'ordre public; mais ce n'était que cela; son travail de quinze heures par jour ne s'élevait jamais plus haut que celui d'un chef de division laborieux, instruit. Ennemi de toute innovation il aimait la besogne pour elle-même comme un des meilleurs conseillers-maîtres à la cour des comptes. Pour les esprits attentifs, il était évident que là il ne gardait qu'une place, et qu'au premier mot du roi il arrêterait M. Thiers sur le penchant de la gauche en préparant une dissolution du ministère de concert avec M. de Montalivet : M. d'Argout fort souffrant alors d'une opération douloureuse, n'aspirait qu'à revenir à la douce et lucrative retraite de la Banque de France, provisoirement occupée par M. Sanson-Davilliers. Aussi toutes les questions capitales étaient-elles éludées au ministère des finances; M. d'Argout administrait régulièrement, donnait aux bureaux une

ran, préfet de la Mayenne; M. Bresson, député, intendant civil des possessions françaises dans le nord de l'Afrique; M. Semerie, député, procureur général près les tribunaux des possessions françaises en Afrique; M. Legrand (de l'Oise), député, directeur général de l'administration des forêts; M. Félix Réal, député, secrétaire général du ministère du commerce et des travaux publics; M. Meynadier, secrétaire général du ministère de l'instruction publique.

allure active dans ce vaste détail du ministère le plus occupé, se gardant bien d'aborder la question fondamentale, celle de la conversion des rentes; le ministre semblait être là pour éluder ou pour retarder la proposition de M. Gouin.

Sans doute, le maréchal Maison avait des qualités et des services militaires; à la Chambre des pairs il était écouté avec déférence comme un vieux soldat; mais à côté de ces qualités bonnes, ses défauts de tenue étaient saillans; le vieux maréchal avait des légèretés de jeune homme impardonnables; on le voyait souvent comme une ombre fugitive errer dans les coulisses des petits théâtres rêvant de gracieuses amours (¹). Un homme public se doit à lui-même plus de gravité et Anacréon n'était que poète. Je crois que le maréchal était d'un zèle assez haut pour que ces distractions ne dussent en rien le détourner de la surveillance de son département : toutefois l'administration de la guerre en souffrait au moral comme au matériel. Il s'éleva en ce temps une discussion déplorable entre le vieux maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, et le ministre de la guerre sur le service des vivres, et je ne sais si la cause dût être décidée en faveur des bureaux (²). Le maréchal n'avait ni la parole facile ni l'intelligence vaste, il avait du bon sens, de la finesse, mais cela ne suffit pas. A Vienne, à Pétersbourg, ses ambassades avaient été peu utiles au département des affaires étrangères; je

(¹) J'eus l'honneur de rencontrer le maréchal Maison dans un voyage en Italie. C'était un homme simple, de probité personnelle; mais dans ce voyage même, par la compagnie qu'il menait avec lui, il n'était pas assez pénétré de sa propre dignité.

(²) Cette discussion entre le ma-

crois que son administration de la guerre n'avait pas une plus grande portée. Le tiers parti y appelait au reste le maréchal Clauzel, que l'on grandissait considérablement et qui se drapait lui-même dans ses bulletins d'Afrique, en vieux consul romain luttant contre Jugurtha, ou au moins comme Bonaparte en Égypte. C'est un travers d'esprit de tous ceux qui sont revêtus d'un grand commandement au dehors, de rêver la puissance au dedans : le maréchal Clauzel voulait son indépendance en Afrique, et le caractère facile du maréchal Maison lui laissait beaucoup à faire; de là ces pompeux bulletins où se retrouvait tout le luxe oratoire du *Conciones* des colléges : c'était toujours des hauteurs de l'Atlas que le maréchal Clauzel envoyait ses oracles

Si l'amiral Duperré (avec des opinions néanmoins très arrêtées) n'était point un homme politique, c'était du moins un esprit sérieux, ferme, avec une spécialité considérable alors fort importante, car, depuis l'alliance avec l'Angleterre, la plupart des expéditions militaires se faisaient en commun par les voies de mer : en Hollande, en Espagne, dans l'Orient. De là ce grand mouvement d'escadres; dans tous les ports il y avait des armemens : aux mers d'Amérique c'était l'amiral baron de Mackau, à-la-fois gouverneur de la Martinique et commandant supérieur des forces navales ([1]). Les Antilles pouvaient servir de centre à une expédition dirigée, soit contre l'Amérique sep-

réchal Maison et le maréchal Moncey eut un grand retentissement dans la presse.

([1]) L'amiral de Mackau resta trois années à la Martinique comme gouverneur, et cette administration a laissé de lui un souvenir d'honneur et d'activité féconde.

tentrionale, soit plus au midi. Peut-être même la destination spéciale pour les Antilles n'était qu'un prétexte afin de préparer une expédition d'Orient. A Constantinople on avait aussi un amiral (le baron Roussin) comme ambassadeur, et M. de Mackau dans les colonies pouvait être également appelé à un poste de diplomatie, d'administration ou de commandement actif. Dès-lors on peut se faire une juste idée de toute l'importance du ministère de la marine; on avait des escadres sur les côtes d'Espagne, dans la Méditerranée, dans l'Atlantique, et à un signal donné toutes ces forces pouvaient se porter sur un point déterminé. On n'était pas sans inquiétude alors, car l'on signalait l'escadre russe, composée de plus de trente voiles de guerre, se dirigeant en dehors de la Baltique. Il n'y avait pas jusqu'à la Sardaigne qui ne multipliât ses armemens, destinés, disait-on, à seconder la cause de don Carlos [1].

MM. Passy, Sauzet et Pelet (de la Lozère) formaient la partie du cabinet organisée par l'alliance parlementaire du conseil avec le tiers parti. M. Passy prenait le département du commerce et des travaux publics [2], succédant à M. Duchâtel pour l'une des branches de ce département, et à M. Thiers pour l'autre. Ce ne pouvait être pour lui qu'un provisoire jusqu'au jour de la conversion des rentes; M. Passy croyait sa place désignée aux finances; mais, je le répète, comme il était partisan outré de la conversion, ennemi de toute colonisation de l'Algérie, il ne

[1] Des explications furent demandées à la cour de Turin sur les armemens; elle fit répondre qu'ils étaient destinés aux troubles de Sardaigne.

[2] On avait encore une fois détaché les travaux publics du ministère de l'intérieur pour créer un ministre spécial dans la nouvelle combinaison.

pouvait être tout d'abord appelé à diriger un département dont la nature et l'esprit étaient une sorte de contrôle sur toutes les dépenses publiques. M. Passy qui avait une idée immense de lui-même se croyait très déplacé dans une position ministérielle au-dessous de son importance parlementaire. Déjà il manifestait de la mauvaise humeur ('), de l'inquiétude, et dans le fait il s'était complétement annulé durant la session. Que faisait-il dans l'intérêt de ses idées; avait-il obtenu une seule des mesures qu'il croyait dans les nécessités du gouvernement? Aussi était-il le sujet de railleries pour les uns et de sanglans reproches pour les autres: le *Journal des Débats* lui disait : « Vous voyez bien que la pratique de vos idées est impossible, » et les feuilles de gauche répétaient à l'envi « Qu'a produit enfin l'administration de M. Passy? »

M. Sauzet parfaitement intentionné se trouvait également dans une position très embarrassée; partisan déclaré de l'amnistie, il aurait dû (garde-des-sceaux) réaliser enfin cette pensée généreuse: non-seulement il ne le pouvait pas, mais encore il était forcé de voter pour l'ajournement sur les pétitions présentées dans ce but; très modéré pour l'exécution des lois septembre, néanmoins il voulait que l'application en fût complète, absolue. Le côté parfait de M. Sauzet était le sentiment religieux avec des idées conservatrices pour l'organisation politique; député d'une cité très catholique, Lyon, il correspondait par ses actes à la pensée de son élection. Les rapports du garde-des-sceaux avec l'épisco-

(') M. Passy ne s'était jamais montré comme un homme facile dans les affaires: c'était, au reste, un esprit sûr et laborieux.

pat étaient parfaits de convenance; le premier des ministres, M. Sauzet osa nommer un cardinal, et ce fut l'archevêque de Bordeaux, M. de Chéverus, la grande vertu du temps; il n'hésita point à proposer sur son budget le traitement du cardinalat et les frais nécessaires à son installation, et M. Thiers le soutint avec franchise. L'esprit du XVIII[e] siècle n'avait pas tout gâté dans M. Thiers: il avait cet instinct catholique enseigné par nos mères et qui pénètre nos entrailles à nous méridionaux. C'était un progrès vers cette idée simple et politique que le cardinalat était une institution indispensable dans un État catholique. Indépendamment de la force religieuse, il y avait encore un intérêt politique d'influence sur la souveraineté de l'Italie; les cardinaux, membres du conclave, n'étaient-ils pas appelés à élire le pape, maître du centre des États italiens?

C'était un esprit très honnête, très bien intentionné que M. Pelet (de la Lozère); mais sa tâche était rude, puisque d'un seul coup sans spécialité, sans renommée scientifique, avec très peu d'antécédens littéraires, il était appelé à remplacer le ministre éminent, M. Guizot. On peut être très bon magistrat, excellent conseiller d'État, mais l'aptitude, la spécialité d'un ministère n'appartient qu'à certaines intelligences; l'habitude des affaires ne s'acquiert que par les travaux incessans, par l'usage, par la supériorité même de la science, et M. Pelet (de la Lozère) pouvait-il se croire loyalement capable de remplacer le dernier ministre de l'instruction publique? Il y avait dans M. Guizot la double condition d'homme politique et d'éminent historien; nul ne pouvait lui contester

un splendide talent de tribune, et quant à l'aptitude administrative pour l'enseignement elle résultait de cette série de lois organiques qui avaient marqué son passage à l'instruction publique depuis l'élévement de l'enfance jusqu'à l'éducation des classes supérieures. Puisqu'on arrivait aux doctrines de l'école libérale, il fallait enfin s'occuper de la question imposante de la liberté de l'enseignement; que ferait sur ce sujet M. Pelet (de la Lozère), et n'y avait-il pas à prendre un parti? Soit justice sur sa position, soit incertitude de l'avenir, le nouveau ministre s'occupait fort peu de son département. Les bureaux faisaient tout selon leur gré, et M. Pelet ne paraissait au ministère que pour donner sa signature et légaliser les affaires courantes.

Tout ce conseil des ministres se réunissait fort souvent en commun, quoique la prépondérance absolue appartînt incontestablement à M. Thiers. Ce serait une histoire curieuse à retracer que celle de ces délibérations ministérielles, la plupart communiquées aux chefs du tiers parti et recevant une certaine publicité d'indiscrétions. Dans ce conseil on commençait un débat sur une question capitale, puis on la déclarait insoluble, parce que les difficultés de la situation empêchaient de réaliser les idées qui avaient formé les conditions du cabinet : ainsi la nécessité de l'amnistie était dans la conviction intime de la majorité du conseil, qui ne pouvait même avoir l'appui d'un certain côté de la Chambre qu'à cette condition, et cependant le conseil l'ajournait indéfiniment! La conversion des rentes également était vivement soutenue par M. Passy; la majorité de la Cham-

bre s'était prononcée d'une manière absolue, et les doctrinaires s'étaient retirés presque pour cela. Eh bien! le nouveau cabinet n'osait prendre une décision à ce sujet, parce qu'une résolution immédiate eût amené la dissolution du conseil. Que faire en ce cas? il fallait se condamner à l'immobilité, et certes la position des trois représentans du tiers parti dans le conseil était profondément ridicule. Associés au pouvoir pour seconder un mouvement politique et pour réaliser leurs idées par la pratique, c'étaient des hommes assez sérieux, assez importans pour cela, et une fois dans ce conseil ils se croisaient les bras, se contentant de tenir la place des ministres qu'ils avaient expulsés en gardant même leurs idées!

Cette situation n'était pas tenable, lorsque surtout il fallait contenir les partis, exécuter des lois sévères, tenir la main avec fermeté à la paix publique à-peu-près réalisée par le dernier cabinet. Il y avait incontestablement une large prospérité dans le pays, un calme profond dans les formes extérieures des partis : ainsi les légitimistes avaient cessé de se poser dans les conditions du trouble et de la violence pour se jeter les uns dans la raillerie, les autres dans la discussion sérieuse, et la majorité dans les espérances et l'inaction; un gouvernement habile devait plutôt les rattacher que les poursuivre; en eux étaient le principe d'ordre, la propriété, la fortune, la stabilité; et quel pouvoir pouvait mépriser ces élémens de tout avenir politique? Comprimé par les lois de septembre le parti anarchique s'était réfugié dans l'obscurité des complots, des sociétés secrètes et dans le fanatisme individuel. Ses chefs disparaissaient suc-

cessivement de la scène du monde : M. de Lafayette n'était plus ; M. Cavaignac vivait exilé à l'étranger, et une rencontre dans un combat singulier avait pour résultat la mort de M. A. Carrel (¹). C'était la grande renommée du parti : avec un courage incontesté, une certaine ostentation de sentimens généreux, M. Carrel était un de ces esprits inquiets, jaloux de toute supériorité, visant à la dictature morale de son parti. Il écrivait facilement et avec netteté, mais sans larges idées, sans coloris de style ; il n'était pas une querelle de parti dans laquelle M. Carrel ne fût entré ; il se mêlait de tous les duels, provoquait les uns, menaçait les autres avec une fierté qu'on eût excusée avec peine dans une intelligence hors ligne, et M. Carrel au demeurant était trop dans les conditions d'une existence ordinaire pour qu'on l'imposât comme une divinité. La rencontre avec M. Émile de Girardin fut véritablement provoquée par des injures individuelles ; tout se passa de part et d'autre avec loyauté, et M. Carrel fut mortellement atteint d'une balle au bas-ventre ; après deux jours de souffrances il expira dans le village de Saint-Mandé entouré de ses amis. Il y eut des éloges, des flatteries outre mesure

(¹) Voici comment fut annoncé cet événement.

« Ce matin, 21 juillet, une rencontre au pistolet a eu lieu à Vincennes, entre M. Carrel et M. Emile de Girardin. M. Carrel a tiré le premier et a blessé assez légèrement son adversaire à la cuisse. M. de Girardin a fait feu à son tour, et M. Carrel a été atteint au-dessus de l'aine. Nous avons la douleur d'annoncer que la blessure de M. Carrel est fort grave. Les témoins étaient pour M. Carrel, MM. Peyrat et Ambert ; pour M. de Girardin, MM. Lautour-Mezerai et Paillard de Villeneuve. Immédiatement après le combat M. Carrel a été transporté à Saint-Mandé dans la maison de M. Peyrat, l'un de ses amis intimes. » M. Carrel survécut peu à sa blessure ; il expira le 24 juillet.

sure; nulle oraison funèbre de roi, sans en excepter celle de Louis XIV, ne fut plus pompeuse; on lui vota sur place un monument qui pût porter à la postérité cette renommée de parti. M. Carrel fut présenté comme un martyr de ses convictions, comme le plus beau talent de l'époque moderne : les partis sont ainsi faits, ils divinisent quelques-uns des leurs, pour mieux se glorifier eux-mêmes.

L'application sérieuse et ferme des lois de septembre avait eu pour résultat d'imprimer au cœur des anarchistes un désir profond de vengeance : vaincus sur la place publique, dans les conspirations ouvertes, les anarchistes s'étaient repliés sur eux-mêmes et de leurs conciliabules était sorti l'assassinat individuel. Il paraît qu'une association secrète s'était formée à cette époque dans le but de porter une main régicide sur le prince; la révolution, comme le vieux de la Montagne, avait organisé une compagnie de jeunes et épouvantables fanatiques qui avaient juré de frapper le roi. Le procès de Fieschi avait signalé déjà ce complot ou ces ardentes menaces et rien n'était plus facile à exécuter : pendant l'été, plusieurs fois par semaine, on voyait s'élancer des Tuileries sous le guichet du Carrousel ces voitures royales qui conduisaient le prince et sa famille à sa résidence favorite de Neuilly, à Versailles pour visiter les travaux artistiques, ou à Saint-Cloud, manoir héréditaire, lieu chéri de Monsieur le frère de Louis XIV. Le roi alors n'avait point encore d'escorte : un désir de popularité ou peut-être une façon de distinguer la royauté nouvelle de celle de Charles X avait fait renoncer à la pensée si naturelle d'une escorte d'honneur pour le

souverain d'un grand pays comme la France. Le 25 juin le roi Louis-Philippe sortait du palais des Tuileries à cinq heures trois quarts; il avait dans sa voiture la reine et sa sœur madame Adélaïde. Parvenu sous le guichet du Pont-Royal une sorte de canne fut posée sur la voiture, c'était le canon d'un fusil et le coup fut tiré de si près que la bourre resta dans les favoris du roi; la balle passa sur sa tête et vint se loger dans les parois supérieures de la voiture. A ce moment le roi baissait la tête pour saluer la troupe qui lui rendait les honneurs, et ce fut comme par miracle qu'il échappa à ce nouvel attentat, car le coup était parti à peine d'un pied de distance, et la fumée de l'explosion remplit la voiture. Le roi avec beaucoup de fermeté rassura la reine vivement émue, continua sa route pour Neuilly, s'informant si personne n'était blessé. Son premier mot en arrivant au château fut de dire en souriant à sa famille qui accourait autour de lui : « Mes enfans vous voyez que je me porte bien; on vient de tirer encore un coup de pistolet sur nous, c'est horrible. » Il y eut ensuite une scène de tendresse douloureuse, et la reine se retira dans son oratoire pour remercier Dieu et la sainte Rosalie de Sicile, la protectrice de ses jeunes années.

L'assassin immédiatement arrêté déclara qu'il se nommait Alibaud; il était d'une physionomie pâle et bronzée, avait les cheveux noirs pendans et sa barbe crépue formait un collier sous son menton. A son accent on le reconnaissait pour un méridional; il gardait la parole audacieuse, fanatisée, se vantant de ce qu'il avait fait, et avec une froideur ironique il répondait à ceux qui l'accusaient de lâcheté : « Ce que je viens

de faire est-ce l'action d'un lâche? » tout cela bien à froid. Le sentiment qui avait armé la main d'Alibaud c'était donc le fanatisme politique, résultat des doctrines régicides et anti religieuses, qui partout étaient jetées dans la société : Alibaud était une dégénération de Fieschi ; Fieschi raillait avec son crime, Alibaud le prenait au sérieux, le discutait logiquement, s'avouant seul coupable ; toutefois il avait murmuré qu'il n'était que l'unité dans une association de meurtriers politiques qui avaient juré de frapper le roi. C'était terrible à entendre, jusqu'à en faire frissonner; mais enfin telles étaient les mœurs de la société! Le désespoir, le dégoût de la vie, la haine, l'absence de toute croyance, et quand les esprits sont arrivés à ce point, la vie des souverains n'est plus à l'abri (¹).

Ce fut encore devant la Chambre des pairs, constituée en cour de justice, qu'Alibaud fut traduit; on ne s'explique pas pourquoi on élevait si haut un assassin vulgaire. Pour Fieschi, on pouvait le comprendre et l'expliquer, il s'agissait de révéler tous les périls de la société et les détails des forces et des complots anarchistes; mais Alibaud ne s'était armé que comme une mauvaise queue des sociétés politiques et des clubs heureusement détruits; et n'était-ce pas placer ce coupable sur un piédestal trop élevé que de lui donner la pairie pour juge? Des jurés, une cour d'assises et la

(¹) Louis Alibaud était né à Nîmes le 2 mai 1810; il s'engagea dans le 15ᵉ régiment d'infanterie légère, qui faisait partie de la garnison de Paris à la Révolution de Juillet, et qu'il quitta en 1832. Dès ce moment il conçut l'idée d'assassiner le roi, et après avoir voyagé quelque temps dans le Midi et en Espagne, où il tenta de se faire nommer officier dans les troupes espagnoles, il arriva à Paris le 17 novembre 1835, avec la pensée bien arrêtée d'exécuter son fatal projet.

peine capitale rapidement appliquée puisqu'il y avait aveu d'un attentat public, c'est ainsi qu'on eût dû procéder : des assassins déclaraient la guerre à la vie du prince, à la source de tout pouvoir politique, il fallait leur rendre hostilité pour hostilité. Alibaud avait dit (¹) : « J'ai voulu tuer le roi que je regarde comme l'ennemi du peuple; j'étais malheureux; le gouvernement est la cause de mon malheur; le roi en est le chef; voilà pourquoi j'ai voulu le tuer; je n'ai qu'un seul regret, celui de n'avoir pas réussi. »

Ainsi se formulait l'éducation que juillet avait faite au peuple : Alibaud était sous-officier dans un de ces régimens qui défectionnèrent en juillet 1830; c'était un des héros des barricades. M. de Bastard chargé du rapport apporta un calme et une modération extrêmes dans l'examen des causes qui avaient pu armer le bras d'Alibaud; il y vit cette corruption profonde des esprits produite par les tendances révolutionnaires. A l'audience Alibaud ne démentit en rien la position qu'il avait prise; interrogé par M. Pasquier sur le motif qui l'avait porté à frapper le roi, il répondit par les griefs que l'opposition faisait valoir depuis longues années, et spécialement qu'il avait conçu son attentat parce que « le roi gouvernait au lieu seulement de régner, » Tant il est vrai que la presse agissait profondément sur ces ima-

(¹) Dans les véhémentes paroles que prononça Alibaud devant ses juges, il énuméra les griefs que le parti républicain avait contre le roi, et parmi ces griefs on remarquera celui-ci : « J'ai vu la frapper Louis-Philippe Iᵉʳ à mort, depuis qu'il gouverne au lieu de régner. » Je ne sais si ces paroles ne feront pas réfléchir les partisans de cette maxime, et si désormais on s'honorera beaucoup de l'avoir mise en avant.

ginations ardentes et malades. Toutes les réponses d'Alibaud furent marquées à ce coin de fanatisme : « Si c'était à faire, je recommencerais; » puis il tenta de lire un discours épouvantable, l'éloge du régicide, que le président fut obligé d'interrompre. Alibaud enfin fut condamné à la peine des parricides; on voulut par l'appareil du supplice ramener quelque terreur dans les âmes. L'accusé la tête couverte d'un voile noir mourut avec fanatisme sur l'échafaud (¹).

Dans ces circonstances si tristes, au point de vue de la perversité du peuple, que devait-on résoudre comme moyen répressif? On ne pouvait accuser l'insuffisance des lois du pays, car le code de septembre était en pleine exécution; les poursuites étaient acerbes et rigoureuses. Les hommes politiques nés de la révolution se gardaient bien d'avouer que le vice de la génération résultait de cette absence de pensée morale et d'éducation religieuse, et que le remède devenait impossible avec ce système d'enseignement qui faisait chanter *la Marseillaise* dans les colléges au lieu de cantiques à Dieu. De nouvelles dispositions matériellement répressives étaient inutiles; les lois étaient suffisamment protectrices; c'était déjà beaucoup que celles qu'on avait obtenues; l'ordre moral seul restait exposé : le procès d'Alibaud n'avait rien enseigné que les progrès ténébreux des sociétés secrètes, et celles-là on les poursuivait de toutes les manières; la police était aux aguets sur tous les dépôts d'armes et de poudres; on les saisissait partout, le système d'arrestations préventives était devenu usuel;

(¹) Le procès d'Alibaud ne dura que deux audiences; il commença le 8 juillet et le lendemain l'arrêt fut rendu.

sur le moindre soupçon on s'assurait de vous sans discernement; ce qui faisait que le châtiment de la prison était usé. La pensée religieuse pouvait donc seule entraîner au bien cette masse inerte de la population, et M. Sauzet s'adressa au nom du roi à l'épiscopat ([1]). A cet effet des prières furent ordonnées, les évêques reçurent des encouragemens, on comprit enfin qu'il fallait compter pour quelque chose la religion catholique qui épurait les âmes et sanctifiait les cœurs. Il y eut un nouveau *Te Deum* ordonné par l'archevêque de Paris; pour la première fois les autorités y assistèrent d'une manière officielle; les grands esprits parlementaires daignèrent faire alors ce que Napoléon avait imposé sous le Consulat lorsque avec le prestige de sa gloire il conduisit ses généraux même les plus railleurs aux solennités religieuses.

L'effet immédiat de ce triste attentat d'Alibaud fut un essai de rapprochement entre des hommes politiques séparés depuis le 22 février : M. Thiers essaya de s'arrêter sur la pente irrésistible qui l'entraînait vers la gauche de M. Barrot; une entrevue eut lieu entre lui et M. Guizot, et il fut sérieusement question de savoir si l'on ferait rentrer dans le cabinet les ministres démissionnaires au 22 février et qui laissaient

([1]) « Monsieur le curé, un nouvel assassinat vient d'effrayer encore la religion et la société. Il n'est pas un chrétien, il n'est pas un Français, il n'est pas un homme d'honneur qui ne s'attriste profondément à la vue de ces efforts redoublés du crime, et qui ne repousse avec horreur les funestes doctrines dont ils sont le fruit. La divine Providence qui, selon l'expression de l'Ecriture, conduit jusqu'à l'abîme et qui en retire; la divine Providence ne cesse de nous enseigner d'une manière aussi miséricordieuse que terrible; en nous montrant de nouveaux dangers, elle a détourné encore de nouveaux malheurs. Conformément à la lettre close, en date

un si grand vide. Un tel amalgame ne se pouvait plus ; à chacun sa destinée ; les deux pensées désormais divisées devaient marcher en sens opposé. M. Guizot aurait détruit la nouvelle majorité de M. Thiers, et M. Thiers la vieille force de M. Guizot. Alors on offrit à M. Duchâtel, dont le nom était moins hostile au tiers parti, le ministère des finances qu'on aurait enlevé à M. d'Argout. M. Duchâtel refusa par une simple et loyale explication : il appartenait à une opinion, il avait des amis dans ce même sens, il ne pouvait entrer aux affaires sans eux ; s'en séparer eût été une faute, parce qu'ils représentaient une idée et non point un caprice ou une ambition. Pour éviter toute nouvelle tentative d'un ministère mixte, M. Guizot quitta Paris avec le duc de Broglie pour habiter toute la fin de la saison une terre en Normandie. Les circonstances ne paraissaient pas tellement graves qu'on pût accepter la présidence de M. Thiers ; le 22 février était un système à lui seul, un pas en avant vers la gauche, il devait vivre ou tomber avec l'idée qui l'avait créé sans mixtion ni amalgame. Tôt ou tard M. Guizot savait bien qu'on en viendrait à ses idées, à son système.

La France échappait à peine au régicide que le conseil se réunit pour formuler le programme des fêtes de Juillet, c'est-à-dire l'anniversaire de l'insur-

du 27 juin, il sera chanté, tant dans notre église métropolitaine que dans toutes les autres églises de notre diocèse un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, pour la protection dont la main du Tout Puissant a couvert la France, en conservant au prince qui la gouverne à travers tant de périls, des jours qu'il veut employer à maintenir dans notre patrie les respect pour la religion, source de tout ordre véritable, base de toute bonne législation, sûr garant de toute paix, et fondement solide de toute félicité.

« HYACINTHE, *archevêque de Paris.* »

rection à laquelle Alibaud avait pris part. M. Thiers avait voulu que cet anniversaire reçût une nouvelle solennité, chère à son esprit et à son cœur. Le programme donc était vaste, il ne s'agissait de rien moins que de l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, et d'une revue de la garde nationale de Paris passée par le roi en personne. M. Thiers qui aimait les fêtes militaires devait appeler dans les environs de Paris plus de cinquante mille hommes qui auraient l'honneur de défiler en présence du roi sous l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile. C'était encore une idée napolonienne; une de ces fêtes qui, mêlées au souvenir de la République, créait des obstacles à la marche naturelle du gouvernement monarchique. M. Thiers, par ses habitudes, était malgré lui l'adversaire des idées qui devaient fonder le gouvernement établi, car plein d'enthousiasme pour la Révolution française et Napoléon, il ne gardait plus qu'un dévoûment rationnel pour la monarchie du 9 août; sa poésie, son culte étaient pour les deux principes de 1792 et 1810; qu'il caressait de son amour; et pourtant ces souvenirs avaient fait les journées de juin, l'insurrection d'avril, et allaient préparer les complots tramés par la famille Bonaparte! C'est ce qui rendait M. Thiers, avec les facultés fécondes de son esprit, l'homme le moins propre à gouverner une grande monarchie liée à l'Europe sous le sceptre d'un Bourbon. Il se trouvait en perpétuelle contradiction avec sa pensée, ses entraînemens, son enthousiasme.

Le procès d'Alibaud et quelques révélations de police vinrent jeter une immense terreur dans le conseil des ministres : chose curieuse et qui constatait une grande

pusillanimité dans les hommes d'État et une incurie absolue dans les moyens de surveillance, il fut décidé que le roi ne passerait pas de revue ([1]), et que désormais il ne sortirait plus de son palais; déclaration qui devait produire le plus triste, le plus lamentable effet sur l'opinion en France et en Europe. Quoi! la police avec ses ressources immenses se déclarait impuissante pour protéger la vie du roi! Le sol était tellement semé d'assassins que le prince était réduit à demeurer captif dans sa résidence! N'était-ce pas une faute, un acte d'étrange faiblesse du conseil des ministres? En vain, avec son courage habituellement si élevé, le roi déclarait ces précautions inutiles et cette existence murée insupportable; le conseil insista pour qu'il ne sortît point. Les fêtes de Juillet furent donc célébrées, le roi presque captif, par l'ordre de ses ministres. On entendit néanmoins dans la rue, dans les jardins publics la terrible *Marseillaise*, la simple et niaise *Parisienne*, chants patriotiques et provocateurs des idées républicaines, tandis que le nom et le souvenir de Napoléon étaient renvoyés comme un grand écho, de sa statue sur la place Vendôme à l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile (Peu de temps après éclatait le complot de Strasbourg). Les

([1]) Ce contre-ordre fut annoncé en ces termes: « Les ministres se sont réunis aujourd'hui chez le président du conseil; ils se sont rendus ensuite à Neuilly auprès du roi, et il a été décidé qu'il n'y aurait pas de revue le 29 juillet. »

(*Moniteur.*)

Le même jour le journal ministériel contenait la phrase suivante: « De nombreuses arrestations ont eu lieu ce matin par suite d'informations qui étaient parvenues à l'autorité. Elles ont amené la saisie d'une certaine quantité d'armes, de cartouches et d'écrits séditieux. »

idées se propagent par les fautes du pouvoir; quand elles sont mûres elles éclatent par des actes.

Cependant le ministère du 22 février commençait à juger sa position; avec la Chambre et dans les combinaisons actuelles, il ne pouvait marcher la session suivante; c'était reconnu. Le tiers parti poussait donc à une dissolution qui affaiblirait la force et la puissance des doctrinaires : s'il n'y avait pas dissolution, en effet, ceux-ci maîtres de l'ancienne majorité engageraient la bataille avec avantage; tandis que les élections dirigées par le nouveau ministère assuraient la majorité à une couleur mixte, correspondant à l'esprit de MM. Sauzet et Dupin. M. Thiers était très enclin à dissoudre la Chambre; l'obstacle devait venir de plus haut. Le roi considérait tout ce qui s'était fait depuis le système répressif de M. Casimir Périer comme un heureux résultat de sa pensée conservatrice; la majorité avait secondé son œuvre, et le roi avait même eu le bonheur de la retrouver intacte et dévouée dans la dernière épreuve d'une élection générale; cette majorité avait voté les lois de septembre, donné la force à son gouvernement, et le nouveau ministère voulait la renvoyer et la dissoudre à la seconde session quand elle avait encore trois ans devant elle! Cette idée paraissait imprudente; sur ce point le roi était invariable; les ministres ne devaient pas, ne pouvaient pas insister (¹).

(¹) Ce fut à cette époque que commencèrent les insinuations si mal réfléchies de M. Thiers contre la personne du prince qui l'avait comblé de bienfaits : pour grandir son mérite ministériel et son indépendance d'homme d'État, il accusa la volonté du roi. Je crois que jamais personne ne compromit autant la couronne pour couvrir sa propre popularité, et c'est un tort en toute situation politique.

Les trois membres du tiers parti, associés au cabinet, comprenaient ces répugnances; mais en même temps ils soutenaient que leur position n'était pas tenable, si l'on n'adoptait une notable modification au système, puisque par la force des choses les doctrinaires domineraient l'ancienne majorité; et en ce sens ils n'étaient plus qu'un obstacle à la marche du gouvernement; MM. Sauzet, Passy, Pelet (de la Lozère) en gens d'honneur ne savaient plus ce qu'ils avaient à faire dans une combinaison ministérielle sous le protectorat de M. Guizot. Plus d'une fois des démissions furent données, et l'on eut quelque peine à démontrer qu'il fallait faire des sacrifices à la situation, au service du roi et au pays. C'est à ce point de faiblesse qu'on était arrivé la session close; le cabinet du 22 février ne pouvait marcher ni en avant ni en arrière, entraîné par des nécessités opposées qui luttaient vigoureusement entre elles. Il y avait là des hommes de valeur et de considération; pris individuellement, tous représentaient quelque chose, et pour les partisans des idées parlementaires qui pouvait-on mieux choisir pour un ministère que les trois vice-présidens de la Chambre? or telles étaient les positions de MM. Sauzet, Pelet (de la Lozère) et Passy. Eh bien! ce conseil ne pouvait se mouvoir, parce qu'il agissait dans un cercle tout-à-fait vicieux. Puisqu'on s'était décidé à renvoyer le parti doctrinaire, il fallait avoir le concours libre, avoué, de toute la gauche modérée jusqu'à M. Barrot, et l'on n'en avait pas le courage! Ce parti ne demandait pas mieux. M. Barrot s'amoindrissait tant qu'il pouvait, promettant de faire oublier le *compte rendu* et de devenir ministériel, en

dérangeant le moins possible les positions faites et les garanties acquises.

Et pourtant M. Thiers n'osait pas; sa politique avait quelque chose de timide, d'inquiet, de mal à l'aise ne manifestant sa tendance vers la gauche que par de petites concessions de personnes. Le ministère destituait ou déplaçait quelques doctrinaires; il donnait quelques positions aux amis de la gauche modérée, à M. Baude (alors du parti mécontent), à des préfets protégés par M. Dupin ou par M. Barrot lui-même. M. Barrot avait une grande famille, et M. Thiers ne l'oubliait pas dans les remaniemens de consulats et de finance. On remarquera que lorsqu'un système n'ose pas agir avec les principes, il se manifeste par les hommes; les mauvais principes compromettent l'avenir, détruisent une pensée; les hommes sont plus doux, plus malléables: quand le temps l'exige, ou on les ploie ou on les brise. Ces idées de gouvernement pourraient-elles suffire à tout dans les mains de M. Thiers; et d'ailleurs n'existait-il pas d'autres causes dans les événemens extérieurs qui devaient en finir au plus vite avec ce système de bascule parlementaire?

CHAPITRE II.

M. THIERS MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. SITUATION DE L'EUROPE.

(DU 22 FÉVRIER AU 6 SEPTEMBRE 1836.)

Conversations. — Correspondances. — Instructions et dépêches de M. Thiers. — La villa Orsini. — Rapport avec les ambassadeurs. — Action de M. de Talleyrand. — Les affections pour l'Autriche. — Premières négociations de M. Thiers. — Affaires de Cracovie. — Emprunt grec. — Paiement de l'indemnité aux États-Unis. — Projet du mariage du duc d'Orléans. — Voyage des princes. — Engagement pour l'évacuation d'Ancône. — Expulsion du comité polonais. — Le comte Pahlen. — La princesse de Lieven. — Armemens maritimes de la Russie. — Le ministère Melbourne. — Suite de la mission de lord Durham. — Rapports de la France et de l'Angleterre. — — Le général Sébastiani. — La Suisse centre et séjour des réfugiés. — Politique de M. Thiers. — Note du duc de Montebello. — Le blocus hermétique. — Réponse hautaine. — Rupture avec la Suisse. — L'Espagne. — Progrès de don Carlos.— Esprit d'insurrection militaire à Madrid. — Affaire de la Granja. — Violence faite à la reine Christine. — Mort de M. de Rayneval. — Situation complexe du cabinet.—Interviendra-t-on?—Opinion personnelle du roi. — M. Thiers. — Dislocation des régimens. — Appel du général Bugeaud à Paris. — Dissolution du conseil. — Appréciation générale du ministère du 22 février.

La direction suprême du département des affaires étrangères exige, dans l'homme d'État qui en accepte les devoirs, une dignité froide, réfléchie, une finesse d'aperçus, un instinct des choses et des hommes, la connaissance des traditions historiques et de la balance des intérêts, enfin l'esprit de convenance qui

distingue l'aristocratie de l'Europe : et je crois ne point mal juger M. Thiers en disant qu'il était comme antipathique à toutes ces conditions. Le ministre avait prodigieusement d'esprit, une conversation piquante, une grande facilité à répondre à tout et sur tout; mais il manquait essentiellement de dignité personnelle et de réserve: colère, emporté un jour, le lendemain il devenait humble et trop poli; caractère essentiellement méridional, il savait peu distinguer les personnes, se tenait mal, causait sans distinction. Il y avait chez lui peu d'intelligence de la valeur des hommes, de leurs antécédens; avec cela, je le répète, une éducation historique des plus mauvaises, des plus vulgaires; un mélange enthousiaste de la Révolution et de l'Empire qui lui faisait voir les questions européennes sous un jour faux et vieilli; un manque de respect pour les autres et pour lui-même, un besoin d'intimité qu'on n'éprouvait pas toujours avec lui, et par-dessus tout un orgueil d'enfant de se trouver placé si haut (vanité que la diplomatie n'avait pas manqué de remarquer). M. Thiers, comme tous ceux qui ont fait trop rapidement leur fortune, se laissait éblouir par les moindres caresses; une visite, une politesse faite à lui ou à sa nouvelle famille, le bras de madame Thiers pris par une ambassadrice, un gracieux sourire, tout cela le jetait dans un ravissement qu'il manifestait tout haut et qu'il communiquait à ses amis, à ses familiers avec des joies qui allaient jusqu'à l'enfantillage politique.

Les dépêches et les instructions de M. Thiers se ressentaient de ses qualités et de ses défauts; sa correspondance, en général clairement rédigée, avec

des aperçus ingénieux, manquait de tenue et de cet esprit tempéré qui distingue l'homme d'État; ses résolutions étaient tour-à-tour colères ou faibles, selon ses impressions; il écrivait d'une manière impérative avec des expressions qui n'étaient pas toujours réfléchies. Le corps diplomatique aimait à le voir, parce que s'il était reçu un peu trop familièrement, presque toujours il obtenait la concession désirée; on recueillait auprès de lui des renseignemens, au moyen d'un mot flatteur, d'une politesse personnelle; causeur, entraîné, se laissant surprendre des aveux sur les affaires les plus importantes; actif et brouillon, un jour avec une idée, le lendemain avec une autre. De tous les ministres, M. Thiers, au demeurant, était celui qui faisait le plus de sacrifices à l'Europe, et cela en raillant ses anciennes opinions et ses amis de la gauche.

Depuis l'été M. Thiers s'était établi en grand seigneur dans une maison de campagne à la porte Madrid, au bois de Boulogne, à laquelle on avait donné le nom prétentieux *de villa Orsini* (¹). Là on allait le visiter avec le sans-façon de la villégiature; M. Thiers y recevait beaucoup de monde, le corps diplomatique spécialement, et le ministre en était fort enivré. Les ambassadeurs qui savaient ses faiblesses le dominaient par certains mots jetés à propos, des comparaisons, des rapprochemens avec les grands hommes politiques, que M. Thiers prenait avec un enthousiasme sincère. Un d'entre eux diplomate de beaucoup d'esprit, s'écria un jour : « Oh! mon Dieu, monsieur Thiers que

(¹) Le corps diplomatique, dans tous les incidens de cette vie de son intimité, riait de bon cœur de campagne.

j'aime le sans-façon de votre maison de plaisance; on est ici à l'aise comme au Johannisberg chez le prince de Metternich. » Et le ministre accepta comme vraie cette comparaison entre deux existences si loin l'une de l'autre par le passé et le présent. Au moyen de ces subtilités, l'aristocratie de l'Europe obtenait tout ce qu'elle voulait de M. Thiers; c'était le ministre le plus facile à concéder tout ce que les cabinets désiraient pour la répression de la démocratie : à ce point de vue il était inappréciable. M. Molé avait un sentiment extrême de notre nationalité; M. de Broglie un immense respect de lui-même et des idées de la nouvelle monarchie. M. Thiers aurait livré pieds et poings liés la propagande, la Révolution, toutes ces choses qu'il avait défendues pendant sa vie, pourvu qu'il fût approuvé, applaudi par le corps diplomatique et qu'on l'admît dans la grande famille des congrès; assister à une de ces nobles solennités eût été son ambition, son vœu le plus ardent! Comme un fatigué du temps du Directoire, il traitait les révolutionnaires d'enragés, d'anarchistes, en les livrant à la police de l'Europe; il ne gardait de ses souvenirs que les mauvaises formes, l'orgueil, le dédain politique, et quelques-uns de ces mots mal réfléchis qui, loin de signaler une bonne origine, indiquent une mauvaise éducation.

On disait alors que M. Thiers allait prendre ses inspirations chez le prince de Talleyrand, et qu'il était son ministre de prédilection; ceux qui dans leur vie ont approché le prince de Talleyrand savent qu'il n'aimait pas les hommes importans, les noms propres qui luttaient avec le sien : tels avaient été le duc de Richelieu sous la Restauration, et depuis le

comte Molé et le duc de Broglie. Une de ses qualités ou de ses défauts était surtout de savoir grouper autour de lui des hommes qu'il appelait de situation, chefs d'opinions et de partis qu'il faisait agir ensuite selon sa guise : ainsi, après la Restauration de 1815, M. de Talleyrand avait pris M. de Vitrolles en grande amitié, parce qu'il le savait l'homme du comte d'Artois, une des têtes du parti royaliste et que pour lui c'était un gage. Ensuite le prince aimait les hommes d'esprit et d'activité qu'il faisait marcher selon sa politique, avec mission de suivre et de seconder ses intérêts. De là son goût particulier pour M. de Montron, pour M. Roux-Laborie; et encore plus récemment pour MM. Durand de Mareuil, et Bresson formés à son école. C'est par le même motif qu'il avait pris en affection M. Thiers; il le savait homme d'esprit et de ressources, une de ces existences politiques qu'il croyait sans trop de scrupules, sans trop de préjugés sur leur propre parti, et par conséquent qu'il aimait par tempérament et par caractère. Il faut ajouter qu'à ce moment le prince, dans la crainte de l'avénement du comte Molé, saluait toute combinaison qui pouvait l'éloigner.

D'ailleurs dans sa dernière retraite au château de Valençay, M. de Talleyrand n'était plus que l'ombre de lui-même. Ses facultés intellectuelles avaient visiblement décliné [1] : à plus de quatre-vingts ans, il était souffrant, maladif, et madame de Dino qui avait

[1] Dans un de ses voyages à Valençay, la princesse de Lieven trouva le prince de Talleyrand si faible, dans son fauteuil à ressort, traîné au milieu du parc, qu'elle annonça sa mort comme devant être très prochaine.

quelque influence sur la pensée de son oncle, avait alors l'idée d'un voyage et d'un rapprochement avec l'Autriche, lequel tenait à une alliance de famille entre les Périgord et les Esterhazy ([1]), et peut-être voulait-elle faire servir la politique de M. Thiers à ce dessein. Tant il y a qu'en ce moment M. d'Appony visitait très souvent le ministre des affaires étrangères; les instructions de l'ambassadeur étaient de le caresser, de le ménager, parce que l'homme de Juillet était le plus propre à réaliser quelques-unes des idées de l'Autriche sur le repos général de l'Europe; il paraissait utile de faire servir M. Thiers aux desseins d'un actif et vaste système de répression anti-révolutionnaire. Jamais ministre ne s'y était prêté avec plus de complaisance, car M. Thiers aspirait au titre d'homme d'État européen. L'habileté consistait à faire réprimer la Révolution par les révolutionnaires; en général ceux-ci y sont très aptes.

La première négociation sérieuse suivie par M. Thiers fut relative à l'occupation de Cracovie par les trois puissances. Ce n'était point une affaire nouvelle; déjà elle avait été engagée par M. le duc de Broglie dans un système de protestation simple ([2]). M. Thiers suivit les mêmes erremens, il ne s'éloigna point de la politique de son prédécesseur; la ligne fut même rendue

([1]) Les Esterhazy sont la plus riche famille d'Autriche.

([2]) « Il est bien vrai que M. de Broglie a reçu communication officielle du projet d'occuper Cracovie. Peut-être a-t-il dit que ce n'était plus à lui d'y répondre officiellement; mais il a dit aussi : « Vous êtes dans votre droit. » M. Thiers, à qui pareille communication a été faite depuis sa nomination aux affaires étrangères, a répondu : « Il n'y a rien à dire. Seulement il est fâcheux que cela vienne au moment de nos embarras ministériels. »

(*Extrait d'une dépêche.*)

plus facile : il fut reconnu que les puissances protectrices avaient le droit d'intervenir pour leur sûreté particulière. « M. Thiers, disait l'organe officiel du cabinet, accepte toute la responsabilité de ce qui s'est fait à l'égard de Cracovie, sous le précédent comme sous le nouveau ministère; mais la vérité est que c'est sous l'administration de M. de Broglie qu'ont eu lieu les premières communications et les premières réponses : tout ce qui s'est fait à ce sujet, alors comme depuis, a été dicté par le vrai sentiment des intérêts et de la dignité de la France (¹). »

Le plan d'occupation de Cracovie par les puissances avait pour objet de s'emparer des réfugiés polonais qui troublaient l'ordre dans l'ancienne province du partage. « Les puissances, disait le général Kaufmann, se sont trouvées dans la nécessité d'employer leurs propres forces, pour faire exécuter une mesure qu'ils ont reconnue urgente, afin d'assurer aux habitans paisibles de Cracovie le repos et la sécurité dont ils jouissaient, et de préserver leurs propres provinces avoisinantes des menées révolutionnaires dont l'État libre est devenu le foyer. C'est uniquement pour atteindre ce but que les troupes remises à mon commandement par les trois augustes puissances protectrices entrent aujourd'hui dans la ville et sur le territoire de Cracovie.... Aussitôt que la mesure que les augustes protecteurs de l'État libre de Cracovie ont jugé à propos d'ordonner aura eu son plein effet, aussitôt que la ville et le territoire auront été délivrés de cette foule d'hommes dangereux qui s'y sont

(¹) *Journal de Paris.*

jetés, que l'ordre et la tranquillité y auront été rétablis, et que la durée en sera garantie, l'occupation militaire aura atteint son but, et les troupes confiées à mon commandement évacueront ce territoire ([1]). »

Le but atteint, le sénat modifié, la question fut posée dans ces termes : l'occupation serait-elle indéfinie? Comme elle n'avait plus d'objet, les trois puissances consentirent à ne laisser qu'une garnison autrichienne. « Les trois puissances protectrices de l'État libre de Cracovie, ayant en grande partie atteint le but qu'elles s'étaient proposé lorsqu'elles furent contraintes à faire occuper temporairement cet État par leurs troupes, pour le délivrer des fuyards révolutionnaires et des autres individus dangereux et sans aveu qui s'y étaient agglomérés, se sont empressées, conformément à leur première résolution, d'ordonner l'évacuation complète de la ville et du territoire de l'État libre de Cracovie, en n'y conservant qu'une petite partie des troupes autrichiennes qui sont encore nécessaires au maintien de la sécurité publique et au service militaire ordinaire, jusqu'à ce

([1]) Cette préoccupation contre les réfugiés apparaît par tous les actes de la négociation sur Cracovie :

« Tous les Polonais tant militaires que de l'état civil, qui ont pris quelque part à la révolution du royaume de Pologne dans les années 1830 et 1831, sortiront immédiatement du territoire de la ville libre de Cracovie, pour se rendre à Podgorze, où ceux qui pourront établir que l'un des trois gouvernemens protecteurs est disposé à les admettre en ses États, recevront les secours nécessaires pour atteindre la désignation des lieux qui leur seront indiqués pour y séjourner; ceux qui ne pourront pas donner de preuve pareille seront transportés en Amérique. La volonté expresse des trois cours est que les personnes qui occuperaient quelque poste militaire ou civil dans l'État de Cracovie, ou qui y auraient acquis le droit de bourgeoisie, ne soient pas exceptées de ce qui a été ordonné ci-dessus.

« Le président du sénat,

« G. Wieloglowski. »

que l'organisation déjà commencée de la milice de cet État soit achevée. » M. Thiers approuva tous ces faits comme la conséquence inévitable de la constitution de Cracovie; il vit même avec joie les Autrichiens restés seuls dans la petite république, parce que à ce moment sa pensée, sa préoccupation était de plaire au cabinet de Vienne.

La seconde négociation était relative au paiement de la dernière série de l'emprunt grec; l'opposition s'était très prononcée contre ce juste accomplissement d'une promesse faite : on attaquait le système bavarois dans la vieille Grèce. On savait que l'idée russe dominait un peu dans le gouvernement d'Athènes avec le comte d'Amsperg, et c'était la favoriser que d'accomplir l'emprunt. D'ailleurs à quoi était destinée en grande partie l'emprunt? à payer le tribut annuel que la Grèce devait à la Porte, et le cabinet de Saint-Pétersbourg se l'était fait rétrocéder pour l'acquittement de l'indemnité de guerre qui lui était due par la Turquie ([1]). M. Thiers leva toutes les difficultés; le dernier terme de la garantie fut acquitté. Par compensation et pour s'attirer les bonnes grâces du parti Lafayette le ministre fit ordonnancer en conseil le paiement de la fraction échue de la dette reconnue au

([1]) En vertu d'une convention signée à Constantinople, le 15 (27) mars 1836, par M. de Boutenieff et le ministre des affaires étrangères ottoman, la Sublime-Porte s'engageait à payer à la Russie dans l'espace de cinq mois, savoir, jusqu'au 15 août de cette année, la somme de 80 millions de piastres turques. Après l'acquittement intégral de cette somme, la forteresse de Silistrie que le traité d'Andrinople avait mise en dépôt entre les mains de la Russie jusqu'à l'entière extinction de la dette de la Porte, serait évacuée par les troupes impériales et livrée aux commissaires ottomans chargés de la recevoir. »

profit des États-Unis avant même que l'Angleterre médiatrice eût prononcé sur la nature de la satisfaction accordée à la France. Le président Jackson s'en félicita dans un message au sénat et à la Chambre des représentans. « Je transmets ci-joint au congrès, dit-il, copie d'une correspondance entre le secrétaire d'État et le chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique relative à la médiation de l'Angleterre dans nos différends avec la France, et à la résolution prise par le gouvernement français d'exécuter sans retard le traité d'indemnité sur la demande de l'agent des États-Unis. Les motifs qui ont fait accepter la médiation se trouveront amplement développés dans la correspondance. Du côté de la France la médiation avait été publiquement acceptée avant que nous eussions pu en recevoir l'offre. Pendant que les deux gouvernemens témoignaient une juste sollicitude pour recourir à tous les moyens honorables d'arranger à l'amiable le différend qui existait entre eux, nous avons eu à nous féliciter de ce que la médiation fût devenue inutile. Dans ces circonstances, il est permis de se livrer en toute sécurité à l'espoir que les démêlés entre la France et les États-Unis n'auront produit qu'un refroidissement momentané. L'action bienfaisante du temps et une juste appréciation des puissans motifs qui commandent une bonne et cordiale intelligence entre les deux nations, les grands motifs qu'elles ont de se respecter et de s'estimer l'une l'autre, effaceront bientôt de leur souvenir toute trace de ce malentendu.... »

Ainsi dès que M. Thiers fut arrivé aux affaires, le vote de la Chambre fut interprété dans le sens le plus simple, le plus favorable aux Américains : la question

d'argent fut résolue à leur profit ([1]), sauf ensuite à décider la susceptibilité d'honneur. Le ministre voyait les difficultés autrement que M. le duc de Broglie; et M. d'Argout était plus large que M. Humann en matière de responsabilité financière ([2]).

Le prince de Metternich avait insisté sous le précédent ministère pour obtenir l'évacuation d'Ancône, offrant lui-même d'abandonner les Légations pour laisser au Saint-Père le libre gouvernement de ses États. M. Thiers n'y voyait aucune difficulté, observant toutefois que dans les embarras ministériels, il n'était point maître d'exécuter actuellement un point de diplomatie qui serait considéré par beaucoup comme l'abandon de la politique de M. Casimir Périer, surtout si nulle concession libérale et administrative n'était faite par le Saint-Père aux Légations. Le ministre faisait pressentir que si l'Autriche par un rapprochement d'alliance, effaçait quelques-uns des

(1) *Ordonnance du roi du 19 mars 1836.*

« Vu la loi du 14 juin 1835, relative au traité conclu le 4 juillet 1831 entre la France et les États-Unis, laquelle autorise le ministre des finances à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de ce traité, sous la condition exprimée en l'art. 1er de la même loi; considérant qu'il a été satisfait à cette condition, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1er. Notre ministre secrétaire d'État des finances fera payer au gouvernement des États-Unis, ou au porteur de ses pouvoirs, 18,486,666 fr. 52 c. formant la somme due au 2 février 1836 sur les 25 millions dont le paiement a été stipulé par le traité du 4 juillet 1831, savoir :

Montant des termes échus en capital pour 1833, 1834, 1835 et 1836, déduction faite d'un million pour la partie de 1,500,000 francs affectée aux créances françaises, ci. 15,666,666 f. 64 c.
Intérêts réglés au 2 fév. 1836. 2,819,999 88

Somme égale. 18,486,666 f. 52 c.

2. Ladite somme sera portée en dépense sur l'exercice 1836 et imputée sur le crédit extraordinaire résultant de la loi du 14 juin 1835. »

(2) *Réponse de M. Forsyth, secrétaire d'État des affaires étrangères, à*

préjugés nationaux qui existaient contre elle, on arriverait tout naturellement, par ce moyen, à l'évacuation si désirée d'Ancône. Ici M. Thiers pressentait avec une extrême confiance en lui-même la question du mariage de M. le duc d'Orléans. Il est bon de remarquer que depuis la catastrophe de juillet 1835, un grand intérêt européen se rattachait à la personne de Louis-Philippe et à l'existence des princes ses fils; une manifeste protection de la Providence avait préservé la tête sage et tempérée à qui l'Europe devait le repos; les lois de septembre avaient conquis les suffrages des cabinets et réveillé les espérances d'ordre, en démontrant aux yeux les plus prévenus que la résolution du gouvernement en France était enfin de réprimer les mauvais esprits, les fausses tendances de l'école révolutionnaire. Ce que le gouvernement conquérait en force, la pensée du roi Louis-Philippe l'acquérait en estime.

C'est pour cela que le voyage des princes devait être une occasion agréable pour l'Europe, désireuse en ce moment de témoigner, je dirai presque sa reconnaissance pour le système habile et dévoué qui

M. Brankhead, chargé d'affaires d'Angleterre près les États-Unis, datée du 16 février 1836.

« Le soussigné a soumis au président la note du chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique, et a reçu l'ordre de répondre que le président a reçu cette communication avec la satisfaction la plus haute, satisfaction aussi sincère que l'avait été son regret lorsque était survenue une difficulté imprévue causée, par ce que sans provocation, la susceptibilité nationale de la France s'était crue blessée. Par l'accomplissement des obligations du traité fait entre les deux gouvernemens la cause principale de désaccord n'existera plus. Le président espère que les désirs bienveillans et magnanimes de Sa Majesté Britannique seront promptement réalisés, et que le refroidissement momentané entre deux nations qui ont de si nombreux et si puissans intérêts communs, sera

l'avait préservée de la propagande. Déjà sous le ministère du 11 octobre, M. Ancillon avait été pressenti par M. Guizot (queliaient à lui de communes études) sur la question de savoir si les princes seraient bien accueillis à Berlin. La réponse avait été en tout point favorable, et alors seulement le roi Louis-Philippe écrivit une lettre personnelle au roi Frédéric-Guillaume pour lui demander « la permission pour ses fils les ducs d'Orléans et de Nemours d'assister, pour leur instruction, aux grandes manœuvres de l'armée prussienne. » A cette lettre il fut répondu d'une manière courtoise « qu'on serait charmé avant que les princes n'allassent au camp de manœuvre de faire leur connaissance personnelle à Berlin, et qu'on les y verrait même avec une satisfaction véritable ('). »

Une semblable démarche avait été faite auprès de M. d'Appony qui, par ordre du prince de Metternich, répondit « qu'on serait charmé de voir les ducs d'Orléans et de Nemours à Vienne. » M. de Saint-Aulaire avait également écrit que ce voyage serait agréable à l'empereur, et qu'il en avait l'assurance formelle. Dès-lors aucun obstacle ne s'opposa plus à l'itinéraire projeté : le roi Louis-Philippe le désirait vivement, il savait ses fils des jeunes gens pleins de distinction et de bonnes manières;

suivi sans aucun doute par le rétablissement de leurs anciennes relations d'amitié et d'estime. Le président a aussi donné l'ordre au soussigné d'exprimer au gouvernement de Sa Majesté Britannique, combien il était sensible à son ardent désir de maintenir la paix entre les Etats-Unis et la France, et aux efforts qu'il était préparé à faire pour arriver à ce but si essentiel à la prospérité des deux nations, si conforme à leurs vœux, si utile à la paix du monde. »

(') Lettre autographe du roi de Prusse.

leur simple présence détruirait une multitude de préjugés qui existaient contre la nouvelle famille royale. Les exilés légitimistes, gens d'esprit et de raillerie, avaient semé de faux bruits, tracé des portraits de fantaisie, il était urgent de montrer les princes, avec leurs excellentes formes et leur éducation accomplie, aux yeux de l'aristocratie européenne.

On espérait que ce voyage ne serait pas seulement un moyen de distraction ou de curiosité politique; la pensée dominante alors était le mariage du duc d'Orléans, et sur ce point quelques paroles avaient autorisé une démarche, des pourparlers. M. de Saint-Aulaire avait agi avec de grandes précautions, comme il est convenable dans ces sortes d'affaires: M. Thiers, au contraire, entrait en plein, étourdiment, dans une négociation si délicate. La pensée du ministre toujours un peu bonapartiste était celle d'un mariage du prince royal avec une princesse de la maison impériale. M. d'Appony n'avait point été opposé à cette idée, non pas qu'il eût des instructions précises de sa cour pour accueillir ces offres, mais parce qu'il savait qu'au moyen de ces espérances caressées avec habileté, on obtiendrait des concessions favorables à l'ordre européen. M. de Talleyrand, qui dirigeait M. Thiers, s'était proposé de rattacher l'Autriche à notre politique contre la Russie dans la question d'Orient, au moyen d'un mariage avec l'une des filles de l'archiduc Charles, la princesse Marie-Thérèse-Isabelle, alors âgée de vingt ans ([1]). L'archiduc Charles avait

([1]) L'archiduc Charles avait deux filles, Marie-Thérèse-Isabelle, née le 31 juillet 1816; Marie-Caroline, trop jeune, puisqu'elle était née le 10 septembre 1825. L'archiduc Jean, palatin de Hongrie, avait

toujours passé pour le prince libéral de l'Allemagne, un peu opposé à la politique de M. de Metternich; et on espérait par ce moyen obtenir un point d'appui dans la portion éclairée du cabinet autrichien. L'archiduc Charles était fort estimé de Napoléon, et M. Thiers enthousiaste de l'alliance la croyait déjà en pleine réalisation. C'était complétement se tromper sur le caractère de M. de Metternich, qui dans les questions d'union de famille comme dans celles des traités, se refuse toujours aux partis trop nets, trop tranchés; quand on le presse avec vivacité, il recule avec doute et incertitude, à moins que sa résolution ne soit arrêtée, et alors il agit avec vigueur, parce qu'il y croit le salut de l'Autriche engagé et son système compromis; jusque-là une idée trop significative lui fait peur. Or, dans l'état actuel de l'Europe, jamais la maison d'Autriche n'aurait donné la fille de l'archiduc Charles au duc d'Orléans. Dès-lors il fallait craindre toutes fausses démarches, et néanmoins M. Thiers se croyait tellement sûr de cette négociation qu'il annonçait déjà l'alliance de famille à ses amis politiques, comme le chef-d'œuvre de sa diplomatie, comme le triomphe de ses vastes pensées.

Cependant le voyage des princes décidé, on en fit les préparatifs avec éclat, afin qu'ils pussent dignement représenter les fils de la maison de Bourbon. Leurs aides-de-camp furent chosis parmi les plus distingués de leurs officiers; ils furent accompagnés d'une nombreuse livrée, d'un luxe de voitures simple mais élé-

une fille, la princesse Herminie, née le 14 septembre 1817. L'archiduc Regnier avait deux filles, Marie-Caroline-Auguste et Adélaïde; l'une avait quatorze ans et l'autre quinze ans.

gant : sur les panneaux on effaça toutes ces touffes de drapeaux tricolores, ces armoiries muettes sans souvenirs historiques, d'un livre ouvert avec des caractères illisibles qui remplaçaient depuis 1830 (à l'admiration du tiers parti) les trois nobles fleurs de lis d'or de l'illustre maison de France, ces trois fleurs de lis que portaient Henri IV et Louis XIV, seules et véritables armoiries de famille. Avant leur départ et dans une conversation intime, le roi avait donné aux princes ses fils, de longues instructions, comme les antiques et grands monarques de sa race à leurs enfans. La frontière passée, les princes, je crois, mirent ce cordon bleu resté glorieux et intact, que Turenne, Condé, Luxembourg avaient porté, et qu'ils avaient reçu de Charles X comme princes du sang, avec les plus illustres maréchaux de l'Empire([1]). Partout sur leurs pas, des fêtes, des réceptions solennelles, un échange de gracieuses paroles, et l'Europe put voir en toute la personne des princes une remarquable distinction de formes. Le duc d'Orléans se montra parfait de tenue, abdiquant avec distinction, les mauvaises coutumes qu'il avait contractées dans les émotions de la Révolution de Juillet; il ne fut plus que le prince de la maison de Bourbon, la plus polie, la plus courtoise de l'Europe. Quant à M. le duc de Nemours, il n'avait besoin que d'être lui-même, car il avait par dessus tout cette fierté de son rang, cette dignité de l'aristocratie, tout en gardant cette exquise politesse

([1]) Cette proscription des grands ordres de chevalerie et du noble cordon bleu est encore une idée de M. de Lafayette, ainsi que bien d'autres, tel par exemple que l'élection des officiers de la garde nationale, l'abolition des titres de noblesse, etc. »

des grandes lignées. A Berlin, les princes laissèrent de longs souvenirs, aux galas, aux revues, à la cour, dans les universités; ils firent les honneurs à merveille dans les bals, dans les fêtes, et on les accueillit avec cette loyauté allemande, bonne et cordiale. Le peuple de Berlin entourait les princes, salués avec enthousiasme au théâtre, aux promenades : ils virent les troupes prussiennes admirablement belles, la garde de près de vingt-cinq mille hommes aux revues de Postdam et de Sans-Souci. « Les ducs d'Orléans et de Nemours, disait la *Gazette d'État*, sont arrivés à Berlin entre trois et quatre heures. Ils sont descendus au château royal. Au bas de l'escalier, les grandes charges de la couronne attendaient les princes pour les conduire aux appartemens qui leur avaient été préparés. Peu après le prince royal de Prusse est venu faire visite à Leurs Altesses Royales. Il a bientôt été suivi de tous les princes de la famille royale de Prusse. Dès qu'ils ont été retirés, les ducs d'Orléans et de Nemours ont été faire leur cour au roi. Ils sont ensuite allés rendre visite au prince royal et aux autres princes et princesses de la maison royale. Le roi est venu voir Leurs Altesses dans leurs appartemens, et le soir, à neuf heures, elles ont été souper chez le prince royal. Demain, elles doivent dîner chez le roi. Le général-major de Roder et le major de Brant ont été nommés par le roi pour faire le service près du duc d'Orléans, et le général-major de Neumann et le major de Molière près du duc de Nemours. »

A Vienne, on mit de la coquetterie à plaire aux jeunes princes. M. de Metternich, si convenable, voulut les étudier à fond, et il en fut enchanté. Il

leur trouva non-seulement les formes d'une éducation élevée, mais encore des principes de gouvernement qu'il croyait depuis long-temps exilés de France ; il put lui-même agir sur eux en leur exposant ses vues modérées et les espérances que l'Europe avait mises dans le roi leur père. M. de Saint-Aulaire se surpassa en politesse et en esprit de bonne compagnie. L'hôtel de l'ambassade était le séjour hospitalier de tous les Français ; le maréchal Marmont ne le quittait pas et avec lui quelques légitimistes français ; ceux-ci boudaient encore, et plus d'une femme bien née s'abstint d'aller au bal de cour pour ne pas y rencontrer les princes de la maison d'Orléans (¹). M. de Metternich leur fit dire que l'empereur leur en saurait très mauvais gré. Les mécontens prêtèrent des mots, on fit courir des lazzis comme toujours dans le grand monde; mais tout se passa dans les formes de la plus exquise compagnie. On reçut les princes à Schœnbrunn ; les riches parcs où bondissent les cerfs et les chevreuils, où les oiseaux voltigent en pleines volières, virent plus d'une fois les voitures de gala des archiducs avec les ducs d'Orléans et de Nemours. Les revues se multiplièrent, les moindres désirs des princes étaient accomplis, les plus beaux chevaux des haras de l'empereur leur fu-

(¹) L'*Observateur autrichien* s'occupait beaucoup du voyage des princes, et voici ce qu'on lit dans cette feuille :

« Le 27 mai, les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés à Kœnigingratz, une des villes les mieux fortifiées de la Bohême. Le 28 les princes ont passé à Brünn, et sont allés coucher à Gannersdorf, où ils ont trouvé M. de Saint-Aulaire. Le 29, ils sont arrivés à Stammersdorf, dernier relai avant Vienne. De là les chevaux de l'empereur ont mené les princes à Vienne, où ils sont arrivés à midi, et sont descendus au palais impérial, où des appartemens avaient été préparés pour les recevoir. L'empereur étant à Schœnbrunn,

rent offerts ; l'admirable et simple famille d'Autriche les entoura de prévenances et d'amitié. Mais le mariage ne put avoir lieu.

Ce ne fut pas dédain ou méfiance, je crois même que l'archiduchesse Thérèse avait un entraînement de jeune et enthousiaste Allemande pour le duc d'Orléans; plusieurs fois elle le laissa échapper devant le comte de Saint-Aulaire lorsqu'elle regardait le portrait du prince. Mais les causes qui empêchèrent cette union tiennent, je le répète, au caractère mitoyen, précautionneux du prince de Metternich. Dans ces circonstances se rapprocher avec tant d'intimité de la France, c'était un acte d'adhésion trop positif ou d'un caractère trop marqué, et le prince de Metternich n'osait rien de semblable dans la crainte de se compromettre, soit avec la Russie, soit avec la Prusse. Les légitimistes, spirituels conteurs de petits mots, firent courir le bruit qu'il y avait eu des refus absolus, même un peu dédaigneux, et des anecdotes furent charpentées sur ce thème. Il faut bien des compensations aux causes malheureuses! Ces anecdotes n'étaient pas plus vraies que les récits jetés par les journaux de Juillet sur les injonctions faites par M. de Metternich à la vieille famille de Bourbon de quitter

les princes sont partis pour cette résidence dans des voitures de la cour ; ils y ont été reçus par les grandes charges de la couronne, et sont allés faire leur cour à l'empereur, à l'impératrice et à l'archiduchesse Sophie. Les princes ont diné avec la famille impériale. De retour à Vienne, les ducs d'Orléans et de Nemours sont allés rendre visite à Madame la duchesse de Lucques et ont passé la soirée chez M. de Saint-Aulaire. »

« L'Empereur, informé de l'admiration que le duc d'Orléans a exprimée sur la manière dont les chevaux étaient dressés par les écuyers attachés aux écuries impériales, a prié le duc ainsi que son frère de désigner chacun le

Prague et l'Autriche, pour plaire à la branche cadette. Toutes ces inconvenances étaient en dehors des habitudes du prince de Metternich; il n'aurait pas plus manqué à la puissance intelligente du roi des Français qu'aux respects dus à une couronne tombée. Il put reculer devant une alliance de famille trop directe, avec la France, dans la crainte de s'aliéner les autres puissances (M. de Metternich reste en dehors de toute idée tranchée); mais il ne hasarda ni parole amère ni une action mal réfléchie. Comme il n'y avait eu aucune négociation ouvertement entamée, il ne se fit ni demande directe ni refus ostensible; dans ces sortes d'affaires on parle, on tâte, on jette des confidences avant d'arriver à une demande positive. Peut-être aussi M. de Metternich recula-t-il devant l'idée de donner une fille de l'archiduc Charles (considéré comme le chef de l'opposition en Allemagne), à l'héritier d'une monarchie constituée en vertu du principe populaire. Il ne faut pas favoriser ces sortes d'idées, même dans le lointain; M. de Metternich était trop précautionneux pour c a.

Dans l'espérance de cette union, qui ravissait tout un parti, M. Thiers s'était montré excessivement facile dans ses négociations avec le comte d'Appony. Je

cheval de selle qui lui plaisait le plus, et a aussitôt donné l'ordre de faire conduire ces chevaux à Paris, après en avoir fait don aux princes. Jusqu'au dernier moment du séjour des deux frères à Vienne, tous les membres de la famille impériale ainsi que de la haute noblesse, leur ont témoigné les plus grands égards. Parmi les dames auxquelles les princes ont paru offrir le plus d'hommages, on a cru remarquer la duchesse Ferdinand de Saxe-Cobourg, la duchesse Ferdinand de Wurtemberg, et la princesse Paul Esterhazy. Au reste, on peut affirmer maintenant que dans toutes ces coteries de haute noblesse, même dans celles qui ont été en Bohême le plus en con-

répète que le principe de l'évacuation d'Ancône (reproché depuis au comte Molé) avait été formellement admis par M. Thiers avant le départ des princes pour l'Allemagne comme une promesse et un engagement. Cet esprit si facile aux concessions envers l'Europe venait encore de se manifester à l'égard de la Russie. Dès son arrivée à Paris, le comte Pahlen avait demandé au duc de Broglie, d'une manière expresse et insistante, la dispersion du comité polonais qui faisait des manifestes et préparait le soulèvement de ses malheureux compatriotes. Le comte Pahlen se fondait sur ce principe de droit public : « Que ce n'était pas là seulement des réfugiés invoquant le droit d'une hospitalité généreuse, mais les membres d'un gouvernement constitué pour renverser l'autorité légitime de l'empereur de Russie sur la Pologne. »

Ces motifs n'avaient pas paru suffisans au duc de Broglie, qui s'était constamment refusé à cette dispersion. Ce comité comptait des gentilshommes honorables, liés avec le ministre par leurs familles et leurs maisons. M. Pahlen, dès-lors, garda une consigne très sévère à l'égard du ministre des affaires étrangères; il ne visitait son hôtel que pour des questions spéciales; et sous prétexte qu'il pouvait trouver dans le salon de M. de Broglie ces mêmes chefs polonais dont il demandait l'expulsion, il n'y paraissait jamais; toutes ses visites se faisaient par de simples

tact avec la branche aînée des Bourbons, il n'y a eu définitivement qu'une voix sur les qualités des fils de Louis-Philippe. Quant aux bons habitans de Vienne, ils ont rendu pleine justice à l'excellente tenue des princes, les considérant d'ailleurs comme des membres appartenant à la famille impériale. »

cartes envoyées même par sa voiture, situation mal à l'aise pour les uns et les autres.

Le comte Palhen fut plus heureux auprès de M. Thiers qui, sans hésiter, consentit à dissoudre et à expulser le comité polonais, sans garder ce sentiment de dignité personnelle inhérent à un gentilhomme, et que le duc de Broglie avait su préserver. Le ministre se chargeait de tout avec une facilité, une aisance extrême, parlant de la révolution polonaise avec dédain, et de ses débris comme d'une réunion de gens qui compromettaient sa politique. Ce que demandait le comte Pahlen fut accordé spontanément. M. Thiers n'eut aucun respect même pour de nobles infortunes; et cette concession était faite au moment même de l'occupation de Cracovie par les trois puissances, sur laquelle l'Angleterre et la France avaient protesté : je rappelle que le congrès de Vienne en organisant un royaume de Pologne, sous la souveraineté de la Russie, avait laissé comme un débris de l'antique liberté polonaise, la république scientifique, universitaire de Cracovie, État libre et indépendant, sous la protection des trois puissances, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Cet État ainsi constitué se gouvernait par un système municipal, libre et élu. Les trois puissances se plaignirent depuis la révolution de Pologne en 1831, que Cracovie était devenue le séjour des mécontens et des réfugiés de toutes les provinces, et après plusieurs sommations, auxquelles le sénat répondait par des délais ('), les trois puissances résolurent l'occupation simultanée de Cracovie; elle se fit

(') Voir ce que j'ai dit page 57-58.

par une marche commune, et on apprit en Europe que la ville libre était maintenant en dépôt dans les mains des troupes autrichiennes.

M. de Broglie, je l'ai dit, avait vu cette question d'une manière fort grave, surtout depuis l'occupation de Francfort par les soldats de l'Autriche et de la Prusse. Indépendamment des actes du congrès de Vienne qui proclamaient l'indépendance de Cracovie, il y avait encore un principe plus antique, c'était celui de la souveraineté des villes libres à laquelle l'Angleterre et la France attachaient un immense prix de tradition; qu'allaient devenir les anciennes franchises des cités anséatiques? Déjà le système des villes libres s'était très rétréci; Napoléon en avait fait bon marché ([1]) : allait-on admettre dans le droit public européen ce principe, que les villes libres pouvaient être occupées indéfiniment lorsqu'il plaisait aux grandes puissances de s'immiscer dans leur gouvernement? Qui sait si la Prusse ne l'étendrait pas elle-même à Lubeck, à Hambourg, aux villes anséatiques qui formaient pour elle de si admirables ports? M. Thiers se montra sur toutes ces questions bien

([1]) La diplomatie de la Révolution et de l'empire avait admis et préparé toutes ces violences; la polémique même des journaux libéraux entraînait en ce moment à une réaction et si nous disputions le Rhin, on nous contestait l'Alsace et la Lorraine. Voici un article allemand. « On s'aperçoit aisément en France que le nerf manque aux partis et qu'il n'existe plus dans ce pays que des coteries rivales et mesquines; tout se borne à une politique d'épiciers. L'Europe se détourne de leurs débats, non avec horreur, car on n'éprouve pas d'horreur pour ces petits boutiquiers, mais avec mépris, et il est aussi juste que politique de ne pas même s'occuper de leur existence. Maintenant la prise de possession de Cracovie va les mettre en train de pérorer comme par le passé; ils crieront comme de petits enfans, mais on les calmera avec quelques bonbons et ensuite tout sera dit.

plus facile que le duc de Broglie : pénétré de son idée d'alliance autrichienne, il laissa M. de Metternich libre et maître de décider la question. Tout fut arrangé dans ce sens, et Cracovie eut garnison de troupes impériales pour un délai qui ne fut point déterminé.

La politique de la Russie était alors aidée à Paris par la princesse de Lieven, femme si éminente d'activité et d'esprit qui, rappelée un moment à Pétersbourg, avait depuis adopté le séjour de Paris, comme plus favorable à ses idées et à ses liaisons diplomatiques. La princesse de Lieven voyait beaucoup la duchesse de Dino et le prince de Talleyrand, qu'une vie presque commune en Angleterre avait étroitement rapprochés. Depuis l'avénement de lord Melbourne et les allures décidées de lord Palmerston, M. de Talleyrand n'était plus aussi partisan de l'alliance anglaise, et un rapprochement avec les puissances continentales berçait son imagination de vieillard inquiet, affaibli. Cette idée, madame de Lieven était chargée de la propager, peut-être dans le but de calmer la préoccupation alors excitée par la Russie et ses armemens considérables. Jamais à aucune époque les escadres n'avaient été plus formidables, à ce point qu'elles inquiétaient

Si cependant les Français se hasardaient encore une fois à ceindre ce glaive resté depuis longtemps dans le fourreau, et s'ils voulaient satisfaire à leur ancienne avidité pour la frontière du Rhin, ils verraient aussitôt ce qui leur en adviendrait. Si les Français ne peuvent oublier la frontière du Rhin, il est des millions d'Allemands qui n'ont pas oublié la frontière des Vosges, et qui avec la même confiance que les Français pensent à Iéna, pensent eux à Rosbach, en y rattachant toutefois d'autres souvenirs et d'autres espérances, comme par exemple, celle d'arracher à la France l'Alsace et la Franche-Comté qui ont été autrefois des provinces allemandes. »

(*Gazette d'Augsbourg.*)

l'Angleterre elle-même. On annonçait le projet d'un *mare clausum* presque universel; déjà la Turquie avait fermé les Dardanelles de concert avec la Russie; maintenant on supposait au cabinet de Pétersbourg le dessein de clore la Baltique par un traité avec la Suède et le Danemarck sur le passage du Sund. De cette manière la Russie devenait invulnérable; Cronstadt et Sébastopol seraient ses forteresses aux deux extrémités. C'est parce que ces projets inquiétaient vivement l'Angleterre que lord Melbourne avait résolu l'ambassade solennelle de lord Durham ([1]).

Il continuait à séjourner à Pétersbourg, le noble whig entraîné, séduit par la gracieuse coquetterie de l'empereur Nicolas; à cheval dans chaque revue, il était invité aux galas, aux fêtes intimes, aux causeries les plus amicales. Le but de l'empereur, et il ne le dissimulait pas, c'était de détacher l'Angleterre de l'alliance française pour renouer les anciens traités; et à ce dessein diverses concessions paraissaient indispensables. L'ambassade de lord Durham avait plusieurs

([1]) Le système anglais sur la mission de lord Durham était nettement expliqué par les communications du ministère Melbourne: «Il est aujourd'hui parfaitement connu que depuis six mois des bâtimens du gouvernement russe, venant de la mer Noire, ont franchi le Bosphore et les Dardanelles pour se rendre dans l'Archipel. Il n'est pas moins entendu que, s'il était nécessaire, nous ferions passer nos bâtimens de guerre dans la mer Noire par la seule route qui y conduise, les Dardanelles et le Bosphore. Tout scrupule à cet égard se trouve levé pour nous par l'exemple de la Russie. Nous n'avons pas de renseignement sur le principal objet de la mission de lord Durham, mais la situation des choses, la marche des événemens et la nécessité du cas tendait à nous persuader que de prime abord notre ambassadeur insistera sur l'évacuation immédiate de Silistrie et sur celle des deux principautés. Conformément au traité conclu avec la Turquie, les troupes russes devraient avoir quitté la Valachie.»

objets : 1° obtenir la rectification du traité d'Unkiar-Skelessi, ou bien une explication telle qu'il fût reconnu de part et d'autre comme absolument non avenu; 2° préparer l'évacuation de Silistrie, avec de meilleures conditions financières pour la Porte Ottomane dans ses engagemens envers la Russie, et lord Durham sur ce dernier point, en passant à Constantinople, en avait pris l'engagement moral. L'empereur dans la vue de satisfaire les whigs consentit à tout ce que lord Durham lui demandait : selon lui c'était donner une fausse interprétation au traité d'Unkiar-Skelessi que de le croire obligatoire pour les puissances non contractantes : « c'était un vieux droit de la Porte de refuser le passage des Dardanelles à des navires de guerre, parce que la sûreté de Constantinople en dépendait, et en cas d'hostilités ce droit devait-il rester inviolable et respecté? Nulle puissance n'était mieux décidée que la Russie à favoriser le développement de la civilisation et de la prospérité dans l'empire ottoman, et la preuve de son respect pour les traités résultait des ordres immédiatement envoyés à M. de Boutenieff pour qu'il eût à déclarer officiellement l'évacuation de Silistrie et la diminution de l'indemnité de guerre : L'Angleterre ne serait-elle pas satisfaite? » Ces résultats considérables étaient annoncés par les dépêches de lord Durham (¹).

Il se passait un fait curieux à Constantinople, c'est que dans la décadence visible de l'empire ottoman

(¹) « La Russie a consenti à réduire d'un quart à-peu-près la somme que la Porte lui devait encore en exécution du traité d'Andrinople. Cette dette ainsi réduite sera payée en deux sommes, et aussitôt après le premier de ces paiemens, la forteresse de Silistrie sera évacuée par les troupes russes, que le traité d'Andrinople au-

tous les cabinets semblaient venir à son secours pour assurer sa grandeur et sa force menacées : les trois ambassadeurs de Russie, d'Angleterre et de France, MM. de Boutenieff, lord Ponsonby et l'amiral Roussin lui faisaient des offres de secours, de protection effective par le développement de grandes escadres; et cependant toutes avaient des questions et des intérêts opposés à ces offres. L'amiral Roussin, par exemple, avait à traiter des questions fort compliquées; il ne s'agissait plus seulement des affaires de Syrie et d'Égypte; sur les insinuations de M. de Boutenieff et de lord Ponsonby, le reiss-effendi disait sans cesse à l'ambassadeur de France : « Vous parlez de votre respect pour l'intégrité de l'empire ottoman, expliquez-nous dès-lors votre occupation d'Alger ? N'est-ce pas ici une terre féodale dont la souveraineté est à Constantinople ? » La position était fort difficile pour l'ambassadeur, surtout depuis que sur les insinuations de l'Angleterre et de la Russie, la Porte avait destiné une expédition pour Tunis, expédition qu'il fallait surveiller et contenir. Au premier jour il pouvait arriver un conflit, un choc d'escadres dans la Méditerranée entre les deux flottes, française et turque.

Lord Ponsonby jouissait d'un grand ascendant à la Porte Ottomane : esprit hardi, tenace, un peu brouillon, il jeta toutes ses colères à l'occasion des avanies qu'avait subies un négociant anglais du nom de Chur-

torisait à y rester jusqu'à l'acquittement total de l'indemnité de guerre. On ne doute pas qu'au moyen de ces facilités, la Porte, avec les secours pécuniaires dont elle dispose, ne soit très prochainement en mesure de rentrer en possession de Silistrie. »



chill (1). La fierté britannique s'était offensée comme celle la vieille Rome, de ce qu'un de ses citoyens avait été jeté en prison, et le résultat fut poussé si loin que le reiss-effendi fut révoqué. A cette querelle se mêlait peut-être le désir de faire renvoyer le ministre trop dévoué à la France; on prit un prétexte, car l'alliance anglaise à notre égard n'était ni sincère ni fidèle. A tout cela M. de Boutenieff applaudissait; les ordres de Pétersbourg depuis l'arrivée de lord Durham étaient précis : donner toute satisfaction à l'Angleterre, parce que le premier besoin de la politique russe d'alors était de séparer la France de l'alliance anglaise. Ce but n'était pas très éloigné; le général Sébastiani avait eu l'occasion de l'indiquer dans ses fréquens voyages à Paris; et c'est ce que la correspondance de M. de Bourqueney, premier secrétaire d'ambassade, confirmait pleinement. Le ministère de lord Melbourne devenu chaque jour plus impératif et exigeant, cherchait sa popularité dans des actes hostiles à la politique française; sur tous les points on était en discorde; on n'avait pu aboutir ni à un traité de commerce, ni à une alliance industrielle, malgré le secours prêté par la presse. Les intérêts méconnus affaiblissaient les senti-

(1) *Note de lord Ponsonby au ministre des affaires étrangères de la Porte.*

« Le soussigné ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique a l'honneur d'informer S. E. le ministre des affaires étrangères pour être porté à la connaissance de la Sublime Porte, que S. E. Akid-Effendi ayant violé les droits d'un sujet britannique, droits conférés par des sultans de glorieuse mémoire et particulièrement respectés par l'illustre souverain actuellement régnant pour le bonheur de ses sujets; le soussigné se voit obligé de déclarer à la Sublime Porte, qu'il n'entretiendra plus désormais de communication officielle avec S. E. Akid-Effendi, et

mens incertains déjà, et l'ancienne rivalité se manifestait à chaque occasion de diplomatie, de commerce ou d'industrie.

M. Thiers un peu sous le charme alors des idées continentales de M. de Talleyrand, ne tenait plus aussi complétement à l'alliance anglaise, il la négligeait même. Sa préoccupation était toujours de s'attirer l'Autriche; comme il connaissait mal le caractère du prince de Metternich, il allait en avant, un peu à l'étourdie, tandis que le prince à chaque avance, à chaque démarche trop prononcée se reculait tout en tirant le plus de profit possible de la conversion des idées françaises. C'est dans cette pensée continentale que le ministre avait complétement cédé sur Ancône, sur l'expulsion du comité polonais et l'occupation de Cracovie. Il arrivait maintenant aux idées les plus absolues de la Sainte-Alliance à l'égard de la Suisse. Cette attitude de M. Thiers nous semble, dans cette circonstance, si curieuse, si en opposition avec ses antécédens populaires et ses prétentions actuelles de libéralisme, qu'il nous paraît important de l'exposer avec détail et sur les pièces mêmes de la négociation.

On doit se rappeler la situation de la Suisse depuis la Révolution de Juillet, et les changemens politiques qui s'y étaient accomplis : couverte par sa neutralité, en proie à l'esprit démocratique triomphant, elle était devenue le centre et l'abri de toutes les émigrations.

qu'il soumet respectueusement à la Sublime Porte et particulièrement au sultan en personne, sa juste plainte contre un ministre qui a osé violer les lois de son propre souverain et outrager la nation anglaise.

« Therapia, 10 mai 1836.

« *Signé* Ponsonby. »

Rien de plus respectable que le droit d'asile pourvu que les mécontens se résignent à leur destinée, et qu'ils ne troublent ni l'État qui les accueille ni les pays qui l'avoisinent; en ces deux circonstances le droit public donne la faculté d'expulsion ou d'extradition. Ce n'était pas ainsi que la Suisse considérait les exilés qui, de tous les points, abordaient chez elle; la jeune Allemagne, la jeune Italie, les Polonais, les républicains de France, les agens du parti bonapartiste avaient en Suisse leurs représentans actifs, ardens. Tous complotaient à l'aise, préparaient des irruptions sur un point ou sur un autre des frontières, en Piémont, en Allemagne, en France même, et ces agitations pouvaient-elles être souffertes par les puissances voisines? Grotius, Puffendorff, ces publicistes puritains, ont admis le droit de se prémunir contre un danger. Il était avéré que des complices de Fieschi, les républicains des journées du 14 avril, conspiraient ouvertement en Suisse.

Dans l'origine de cette situation la conduite de M. de Rumigny avait été très faible, très indécise: plein d'idées sur les grandeurs de la Révolution, ou peut-être voulant lui donner des gages, M. de Rumigny avait secondé le mouvement, et alors les puissances avaient demandé son rappel. Plus tard, M. de Rumigny s'était un peu modifié par l'aspect même des faits et les instructions de son gouvernement; depuis les journées d'avril 1834 et le procès contre les associations, on avait vu que la source première des complots était en Suisse. M. de Rumigny fut rappelé, et on désigna pour l'ambassade de Suisse l'aîné des fils du maréchal Lannes (duc de Montebello), alors am-

bassadeur auprès de Bernadotte, camarade d'armes de son père ('). M. de Montebello appartenait à ce jeune parti de la pairie qui sous la Restauration avait fait du constitutionnalisme : ce n'était ni une intelligence étendue ni un esprit appliqué, mais plein de bonnes intentions, il s'était franchement associé au système répressif, et à la Chambre des pairs il avait provoqué de solennelles poursuites contre la presse, arme coupable aux mains des partis. Dans le procès des accusés d'avril, il avait profité des vives lumières que le débat avait apportées dans les ténébreuses associations, et c'est parce qu'il savait en partie les secrets de ces complots qu'il fut envoyé en Suisse pour remplacer M. de Rumigny. Plus que jamais à ce moment les cantons étaient devenus le séjour de tous les débris insurrectionnels. Une multitude de communistes, républicains de Lyon, de Grenoble avaient cherché refuge en Suisse, et M. de Montebello dut les surveiller avec une sollicitude particulière, et demander surtout à la diète l'expulsion des plus turbulens.

Le diplomate important auprès de la diète était toujours M. de Bombelles au nom de l'Autriche, et

(') La lettre qui accréditait M. de Montebello datait du ministère de M. de Broglie.

A nos très chers grands amis, alliés et confédérés, les président et députés des cantons composant la diète générale de la Confédération helvétique.

« Très chers grands amis, alliés et confédérés. La véritable affection dont nous sommes animé pour vous, et notre désir de maintenir et de resserrer de plus en plus les relations amicales qui subsistent si heureusement entre la France et la Confédération helvétique, nous ont déterminé à ne pas différer davantage d'envoyer près de vous une personne qui, connaissant parfaitement nos sentimens, pourra vous les expliquer en notre nom. En conséquence, nous avons fait choix de notre cousin, le sieur Napoléon Lannes, duc de Montebello, pair de France, et nous l'avons nommé pour résider près les

les instructions précises de M. de Montebello furent de s'entendre avec lui sur les moyens d'expulser de la Suisse cette tourbe de brouillons, de révolutionnaires qui compromettaient le repos de l'Europe. Tel était le sentiment personnel de M. de Montebello, et il fut de plus en plus confirmé dans cette opinion par la liste que lui présenta M. de Bombelles des hommes de parti et d'opinions subversives alors en Suisse, les uns communistes, les autres bonapartistes, tous agissant dans un but de désordre et de bouleversement politique. Le système de l'Autriche était d'en demander sur-le-champ l'expulsion, d'y contraindre la diète par la volonté immuable de toutes les puissances. C'était l'intérêt commun, et la France plus spécialement compromise devait y prêter la main ; son exemple serait d'une grande force morale sur le gouvernement des cantons. A Paris de semblables communications furent faites au nom du prince de Metternich par M. d'Appony; il fut démontré par les pièces et les documens que c'était surtout la France qui avait à redouter l'action révolutionnaire de la Suisse; là se tramaient les complots les plus sinistres, il fallait en finir. C'est par suite de ces communications que M. Thiers donna des ordres à M. le duc de Montebello pour qu'il eût

louables cantons composant la Confédération helvétique, avec le caractère de notre ambassadeur. Nous vous prions d'accueillir favorablement notre ambassadeur et d'ajouter une créance entière à tout ce qu'il vous dira de notre part, surtout lorsqu'il vous renouvellera les assurances de notre sincère estime et de notre parfaite amitié, ainsi que les vœux que nous formons pour la prospérité de la Confédération helvétique. Ecrit en notre palais des Tuileries, le 31 du mois d'octobre 1835.

« Votre bon ami, allié et confédéré,

« LOUIS-PHILIPPE.

« V. BROGLIE. »

6.

à s'entendre avec les représentans des autres cabinets, afin de demander l'expulsion des réfugiés qui menaçaient l'ordre européen. L'ambassadeur devait seconder les mesures que pourrait prendre le vorort dans ce dessein de stabilité gouvernementale (¹).

C'était alors l'État de Berne à qui appartenait la direction du vorort suisse; sur la demande des puissances de l'Europe les avoyers communiquèrent à l'ambassadeur de France une note qui annonçait un retour à de meilleures idées : « Informés, disaient-ils, que plusieurs réfugiés politiques expulsés de la Suisse pour avoir participé, en 1834, à l'attentat contre la Savoie ont reparu en Suisse, et qu'un certain nombre de réfugiés ont tramé dans les derniers temps le désordre, et même à ce qu'il paraît une invasion à main armée dans le grand-duché de Baden, limitrophe de le Suisse, les avoyers et conseil d'État de la république de Berne, directoire actuel de la Confédération suisse, ont cru de leur devoir, autant envers la Suisse qu'envers les États limitrophes avec lesquels la Suisse entretient avec plaisir les rapports de bon voisinage, de prendre les mesures qui, dans les limites de leur compétence, ont paru les plus propres à mettre fin à des menées aussi compromettantes pour la Confédération que pour ses voisins. Ils ont donc engagé, de la manière la plus pressante, tous les gouvernemens cantonaux à faire arrêter et tenir à leur disposition tous les réfugiés politiques qui ont pris part à l'expédition de la Savoie, et qui, expulsés de la

(¹) « Il a été signé à Paris entre les ambassadeurs des grandes puissances européennes et M. Thiers, au nom de la France, une convention concernant les affaires de la Suisse. »

Suisse pour cet attentat, y ont reparu, ainsi que tous ceux qui ont compromis ou qui pourraient compromettre encore les intérêts de la Suisse, en se mêlant dans les affaires intérieures de la Confédération ou des cantons, ou qui troublent par des entreprises subversives les rapports de bonne intelligence heureusement existans entre la Suisse et tous les autres États. Le directoire fédéral est résolu à faire sortir de Suisse tous les réfugiés qui se trouvent dans les catégories indiquées ; mais pour pouvoir parvenir efficacement à des mesures aussi salutaires pour le repos des États voisins et de la Confédération elle-même, et aussi conformes aux rapports internationaux, il a besoin de l'assistance de l'une des puissances limitrophes. En se rappelant avec une vive gratitude les procédés pleins de bienveillance que le gouvernement royal de France n'a cessé d'avoir pour la Suisse, toutes les fois qu'elle s'est trouvée dans des embarras desquels elle ne pouvait sortir d'elle-même à cause de la position intermédiaire, les avoyers et conseil d'État du directoire fédéral ont l'honneur de s'adresser à S. Exc. M. l'ambassadeur de France en Suisse, avec la demande la plus pressante de bien vouloir engager les hauts commettans à recevoir sur le territoire français tous les réfugiés politiques que le directoire fédéral ou les gouvernemens des cantons seraient dans le cas de faire conduire sur la frontière de France (¹). »

(¹) Ces actes avaient entraîné de grandes manifestations du parti révolutionnaire.

Déclaration.

« Les confédérés des cantons de Berne, Lucerne, Schwitz, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie, réunis à Reiden, déclarent unanimement :

« 1° Qu'ils repousseront comme attentatoire à l'honneur, à la li-

C'était mettre à la charge de la France déjà en proie à l'esprit des révolutions tous les embarras de l'expulsion des réfugiés : était-ce sincèrement ou par raillerie. Cette note fut l'objet d'une immédiate réponse : « Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la Confédération suisse, a reçu la note que Son Excellence M. le président du directoire fédéral lui a fait l'honneur de lui adresser le 22 juin, au sujet des mesures que le vorort a cru devoir adopter pour expulser du territoire de la Confédération les réfugiés qui, déjà atteints par une semblable décision, après avoir participé en 1834 à l'expédition tentée contre la Savoie, ont osé reparaître en Suisse, et ceux qui plus récemment ont abusé de l'hospitalité helvétique, en s'associant à des complots contre la tranquillité des États limitrophes. M. le président du directoire sollicitant, à cette occasion, un nouveau témoignage de l'intérêt amical dont la France s'est déjà plue à donner tant de preuves à la Confédération a exprimé, au nom du vorort, le désir de voir le gouvernement du roi seconder ses intentions, en donnant passage à travers le royaume aux réfugiés qui devront quitter la Suisse. Le soussigné s'étant em-

berté, et à l'indépendance du peuple suisse, toute intervention de la diplomatie étrangère dans les affaires de la patrie ; qu'ils sont déterminés à sacrifier leurs biens et leur vie pour appuyer les autorités constitutionnelles suisses dans leurs efforts pour maintenir ces biens précieux hérités de leurs ancêtres, et que toute autre conduite leur paraîtrait honteuse.

« 2° Qu'ils regardent en particulier comme chose urgente le rappel de l'ambassadeur français, duc de Montebello, attendu que, par son affectation à prétendre que le peuple ne défendrait ni les constitutions qu'il s'est données ni les autorités qu'il a choisies ; par son manque d'égards envers le président de la diète, qu'il est venu surprendre par une visite nocturne,

pressé de mettre cette communication sous les yeux de son gouvernement, a reçu l'ordre d'y répondre de la manière suivante : Le gouvernement du roi a vu avec plaisir une démarche aussi conforme à la tranquillité intérieure de la Suisse qu'à l'intérêt bien entendu de ses rapports de droit international, et il n'a pas été moins satisfait de retrouver dans le discours prononcé par M. le président du directoire, à l'ouverture de la diète fédérale, les principes de saine et loyale politique qui ont inspiré cette sage résolution... Il importe que les mesures ordonnées par le vorort s'exécutent ponctuellement. On ne saurait d'ailleurs prévoir qu'il puisse renaître, sur quelques points de la Confédération, des susceptibilités semblables à celles qui s'élevèrent en 1834 en matière de droit d'asile. De tels scrupules seraient, il faut le dire, moins fondés que jamais et dénoteraient seulement une appréciation peu réfléchie d'une question sans doute très délicate, mais dont ici les termes ne sauraient avoir et n'ont assurément rien d'équivoque. En définitive l'Allemagne et l'Italie ont le droit de s'attendre à ce que les hommes qui conspirent contre leur repos cessent de recevoir en Suisse un asile dont ils se sont rendus indignes ; mais la France, intéressée à le de-

et avant tout par ses prétentions à vouloir s'immiscer dans nos affaires nationales, et par sa conduite en général, ce diplomate a perdu la confiance de la nation.

« 3° Qu'ils regardent le sacrifice des intérêts particuliers au bien général de la patrie comme le moyen le plus propre à délivrer la Suisse des exigences étrangères et qu'en conséquence, ils désirent voir le pacte vicieux de 1815 faire place à une constitution fédérale qui permette aux Suisses de se présenter comme un seul peuple en face de l'étranger... Puisse la diète apprécier la gravité de ces paroles, et en calculer toute la portée : Dieu et la patrie. »

mander au même titre, est encore en droit de le réclamer au nom de cet intérêt politique qui l'unit à la Suisse, et qui la porte sincèrement à désirer que la Confédération helvétique soit tranquille, qu'elle n'entretienne que des relations de bonne harmonie avec toutes les puissances; qu'en un mot sa situation vis-à-vis de l'Europe soit ce qu'elle doit être, facile, régulière et conforme à la bienveillance dont l'Europe n'a pas cessé d'être animée pour les cantons. C'est donc, à vrai dire, de l'intérêt de la Suisse qu'il s'agit principalement ici, et le gouvernement du roi aime à trouver dans la note à laquelle le soussigné a l'honneur de répondre, la preuve qu'aucune de ces graves considérations n'avait échappé à la pénétration du directoire fédéral. Dès-lors il ne reste plus au gouvernement de Sa Majesté qu'à souhaiter que des manifestations aussi rassurantes ne demeurent point infructueuses, et que les résultats qu'elles promettent ne se fassent point attendre. La réunion de la diète lui paraît, sous ce rapport, la circonstance la plus heureuse, et le gouvernement fédéral sera sans doute empressé de la saisir pour obtenir de cette haute assemblée les moyens d'assurer, dans chacun des cantons, la prompte et complète exécution des mesures dont il a décrété l'adoption. »

On remarquera que dans la note de l'ambassadeur de France, il se révélait un nouveau point de vue : jusqu'ici on s'était borné à seconder les vues des puissances; maintenant on prenait l'initiative, c'est-à-dire que la France demandait pour son compte l'expulsion des réfugiés. Ceci tenait aux notions que la police française s'était procurées sur l'existence des réfugiés

républicains, bonapartistes, qui tous préparaient un complot et ne s'en cachaient pas. Des menaces étaient publiquement proférées contre la vie du roi ; la Suisse était couverte comme d'une vaste lèpre et l'hospitalité protégeait un système permanent de complot ; la France avait comme l'Autriche, comme l'Allemagne, comme la Savoie, le droit de demander l'expulsion des réfugiés, et c'est ce que signalait la note de M. de Montebello (¹). Cette note en se pénétrant de son véritable esprit ne différait pas essentiellement de celle que M. de Bombelles avait remise au nom de l'Autriche et M. de Séverine au nom de la Russie. La France entrait ainsi pleinement dans la politique européenne et la Providence se servait de la main révolutionnaire de M. Thiers pour accabler la propagande comme elle s'était servie de celle d'anciens carbonari pour frapper les associations.

A cette affaire primitive s'était mêlé un incident dont les radicaux de la Suisse avaient fait un grand bruit. Dans le but de surveiller les réfugiés, la police française, comme celle d'Autriche et de Prusse, avait jeté en Suisse quelques agens avec mission d'écouter

(¹) Les journaux de la Suisse faisaient un appel au parti révolutionnaire en France : « C'est la première fois, depuis le temps de Louis XI, que la France s'est unie aux autres puissances contre nous; c'est la première fois qu'elle s'est écartée d'une politique traditionnelle qui, à aucune époque, ne lui avait permis d'hésiter à prendre notre défense, lorsque la maison d'Autriche où ses alliés menaçaient notre indépendance. La France était toujours là pour jeter en notre faveur son redoutable *veto* dans les congrès des rois. Les rôles sont bien changés : c'est aujourd'hui elle qui s'est placée à la tête de la coalition ; c'est elle qui menace au nom de la sainte alliance, et ses exigences sont devenues tellement injustes, qu'elles sont tacitement désavouées par quelques-uns de ses nouveaux et singuliers amis. Il était réservé à la monarchie de 1830 d'offrir au monde ce specta-

et de prévenir les complots ; c'est le droit et la nécessité de tous les gouvernemens, droit strict, nécessité bien triste ; les instrumens sont souvent indignes et honteux, mais le but est utile. Un de ces agens du nom de Conseil (son faux nom était Hermann), avait été forcé de révéler par l'astuce ou la violence sa véritable mission ; on l'avait arrêté ; les réfugiés faisaient éclater contre le gouvernement de la France mille accusations ([1]). L'état des opinions était affreux, il se formait en Suisse des assemblées et des tumultes partout sur nos frontières : à Bâle-Campagne, à Genève, au pied du Jura, sur les bords du Rhin, on y disait les choses les plus atroces contre le roi, son gouvernement et la France ; on affectait de s'indigner d'une chose fort naturelle, c'est-à-dire que la police fit surveiller les agitateurs même à l'étranger. Si ce rôle pouvait être dégradant, honteux pour les individus, je le répète, il était une nécessité pour les gouvernemens. Le comte d'Appony communiqua à M. Thiers les idées de l'Autriche en ce qui touchait la Suisse et les réfugiés : il ne s'agissait pas de persécution, ou d'exiger des choses contraires au droit des gens ; le

cle inattendu ; il était réservé aux ministres qui la dirigent de sacrifier à l'intérêt dynastique mal entendu les intérêts de deux peuples dont les destinées furent si souvent communes. Nous ne savons pas ce que fera la grande nation ; mais, si elle pouvait être consultée, elle renierait à l'instant, nous n'en doutons pas, une politique anti-française, dont on ne trouve aucun exemple dans l'histoire. »

(*L'Helvétie.*)

([1]) L'ambassadeur de France avait demandé l'expulsion de Conseil par la note suivante ; il y avait eu dans tout cela une véritable étourderie :

Berne, le 19 juillet 1836.

« Messieurs, M. le ministre des affaires étrangères vient de m'informer qu'il a été prévenu par M. le ministre de l'intérieur qu'un nommé Conseil s'était procuré un passeport expédié dans les bureaux de ce ministère, au nom de Cheli

vorort devait prononcer l'expulsion des meneurs principaux de tous les comités anarchiques. Les puissances leur indiqueraient des asiles en Amérique, ou dans d'autres lieux déterminés, et si la Suisse se refusait à cette satisfaction, eh bien ! alors on la bloquerait par tous les côtés. On suspendrait avec elle toutes les relations politiques et commerciales, système que l'Allemagne avait déjà adopté.

Sur ces communications officieuses, M. Thiers n'hésita pas un moment à s'associer à l'idée européenne d'une manière plus ardente, plus avancée même que le prince de Metternich. La levée de boucliers de la Suisse lui paraissait préparée par tout ce parti démocratique qui rongeait l'Europe au cœur ; l'état effervescent des esprits venait moins du sentiment d'indignation suscité par la présence d'un agent de la police française, que de l'intelligence, de la fraternisation de doctrines de tout le parti démocratique en Europe. Soutenue par les idées de la Révolution de Juillet la Suisse multiplia les manifestes, les menaces ardentes : il passait toutes sortes d'idées puériles et ridicules dans l'esprit des petits cantons; les chefs, les meneurs menaçaient sérieusement d'une guerre, et d'une guerre, selon eux, d'autant plus dangereuse, qu'elle invoquerait les passions, les partis, la république et l'empire en France. Ces choses-là se di-

(Napoléon) pour la Suisse. Cet individu, compromis dans l'affaire Fieschi professe les doctrines les plus subversives et sera partout également dangereux. Je suis, en conséquence, chargé de vous demander, messieurs, l'arrestation et l'expulsion du nommé Conseil, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien communiquer aux différens cantons les faits qui le concernent et l'ordre que j'ai reçu à son égard.

« Duc de Montebello. »

saient publiquement dans le canton de Vaud, à Lausanne, à Genève, à Berne même, après ces longues soirées de cabarets où le vin du Léman coule à plein bord; les journaux de Berne et de Lausanne rappelaient sérieusement que la Franche-Comté était une ancienne annexe de la Suisse; qu'autrefois Mulhouse avait dépendu de la Confédération helvétique, et que la victoire pourrait l'y rattacher encore : Bâle n'avait-il pas exigé la démolition des fortifications d'Huningue par le traité de 1815?

Dans cette ardente situation de la Suisse, M. Thiers n'en insistait pas moins à imposer de concert avec l'Europe l'expulsion des réfugiés : une note courte et colère fut envoyée par le ministre avec ordre de la communiquer sur-le-champ au président du vorort; elle menaçait la Suisse en termes hautains du blocus immédiat et hermétique, si elle n'accédait pas à la demande simultanée des cabinets. « M. le duc, disait M. Thiers, je vous invite à poursuivre avec activité l'affaire des réfugiés. Les propositions de la commission sont insuffisantes; car, aussi long temps qu'on laissera les cantons juger des cas et qu'on les chargera de pourvoir à l'exécution dans leur territoire, les mesures ne seront qu'imparfaitement accomplies, et il suffira de la mauvaise volonté ou de la résistance d'un d'entre eux pour rendre tout inutile. Il faut faire entendre à la Suisse un langage franc, quoique dur. Si elle n'écoute pas les conseils et la demande, elle peut s'envisager comme brouillée avec la France, et sa résistance sera immédiatement suivie d'un blocus hermétique. » C'était le système autrichien complet, absolu; et comme la dépêche de M. Thiers ordonnait

de communiquer la note sur-le-champ au président du vorort, le duc de Montebello vint la nuit chez M. Tscharner et lui lut en termes impératifs la note française ([1]). Peut-être y avait-il trop de solennité, et un peu de mélodrame à choisir les ténèbres pour une telle communication; elle produisit un grand bruit, un éclat immense. La presse suisse s'en empara; tous les articles furent dirigés contre l'ambassade de France; des associations se formèrent de tout côté. Dans de bruyantes déclarations il fut dit que la France insultait l'indépendance et la neutralité de la Suisse et que, puisqu'on a la poussait à bout la Suisse déclarerait la guerre. La situation de M. de Montebello à Berne devenait difficile; les cantons demandaient son rappel, son expulsion sur-le-champ; ordre fut donné à l'ambassadeur de cesser immédiatement ses rapports avec le gouvernement helvétique et les relations furent immédiatement suspendues.

Dans l'état des esprits, avec la triste éducation que 1789 avait donnée à tous, une telle conduite devait perdre M. Thiers enfant de la Révolution et qui étouffait sa mère (langage des journaux). Toutefois, pour être juste, il faut dire que le danger était grand, la conspiration permanente; un député à la diète, M. de Chambrier,

([1]) Le 6 août, à neuf heures du soir, une estafette est arrivée chez M. le duc de Montebello, qui s'est rendu, deux heures après, chez M. Tscharner, président du directoire, et lui a déclaré que, si les mesures proposées à la diète par la commission paraissaient insuffisantes, et qu'elles ne fussent point modifiées par la diète de manière à pouvoir faire espérer un résultat aussi important pour la Confédération que pour l'Europe, la Suisse devait s'attendre à être immédiatement bloquée. Cette communication de l'ambassadeur de France a été suivie d'une démarche en commun faite ce matin par les ministres de Prusse, de Bade et d'Autriche; ils doivent avoir dé-

put ainsi le dénoncer : « L'association appelée la *Jeune Europe* a pour devise : *Liberté, égalité, humanité*, et se fonde sur la déclaration des droits de l'homme de 1793. A cette époque la France fut couverte d'échafauds et inondée du sang de ses enfans. Qu'on juge maintenant de ce que l'on peut attendre d'une pareille association. Ceux qui la composent s'obligent à contribuer de toutes leurs forces au renversement des gouvernemens existans : ils veulent faire table rase et généraliser l'application du principe révolutionnaire. Cet acte d'association a été signé à Berne le 19 avril 1834. Là ont pris naissance la *Jeune Italie*, la *Jeune Pologne*, la *Jeune Allemagne*; là encore se formèrent plus tard la *Jeune France* et la *Jeune Suisse*. Un comité directeur, siégeant à Paris tient dans ses mains les fils des diverses associations qui constituent la *Jeune Europe*. Des comités particuliers sont à la tête des sections, composées de membres dont la plupart ne se connaissent pas les uns les autres et qui se soumettent aveuglément à l'impulsion du comité. La *Jeune Suisse*, établie le 26 juillet 1835, devait prendre dans ses réseaux la Suisse entière, renverser tous les gouvernemens, établir un gouvernement provisoire, anéantir le pacte de 1815, faire un appel aux armes, organiser des corps francs, et enfin conclure une alliance avec la *Jeune Allemagne*. Une province de ce dernier pays devait être prochainement envahie et toute l'Europe mise en

claré à M. Tscharner qu'ils venaient appuyer le langage de l'ambassadeur de France, et on assure même qu'ils ont ajouté que, si la Suisse les obligeait à des mesures coërcitives, ils mettraient, aux frais de la Confédération, les dépenses faites pour l'exécution de ces mesures et les indemnités dues aux habitans qui en auraient souffert. »

émoi ([1]). » C'était contre ce danger qu'il fallait lutter avec vigueur, avec une énergie soudaine et forte ; et M. Thiers faisait ici bon marché de ses amis, de ses souvenirs, de ses principes ; il devenait plus européen, plus absolu que le prince de Metternich contre la propagande et les réfugiés.

Tandis qu'il se faisait un grand fracas sur les frontières Est de la France, au midi la question espagnole prenait une nouvelle gravité. Le sens donné par l'Angleterre et la France au traité de la quadruple alliance était celui-ci : intervention simultanée par les flottes, envoi des légions étrangères, secours d'armes et d'argent : les deux gouvernemens ne voulaient pas aller au-delà. On pouvait bien augmenter la légion étrangère, multiplier les secours, grandir les forces maritimes, comme cela s'était fait pour la cause de dom Pedro en Portugal ; mais le système d'une intervention militaire sur un large pied, telle qu'elle avait eu lieu en 1823, était également repoussé par toutes les forces de la diplomatie ; et néanmoins cette intervention paraissait la pensée fixe de M. Thiers. Jusqu'ici le mode de coopération limitée n'avait produit que de très faibles résultats ; le canon de la flotte anglaise avait contrarié les progrès de don Carlos sans arrêter l'insurrection dans sa marche ; la maladie, une désertion immense, continue, décimait la légion étrangère que le gouvernement français avait transportée d'Alger pour être mise à la disposition de la reine Christine. Ces moyens n'avaient jusqu'ici produit que de très faibles

([1]) Il faut rapprocher ces paroles de l'instruction du procès d'avril à la Cour des pairs pour se faire une juste idée de l'état des esprits en Europe : le procès d'avril fut une grande enquête.

résultats, et les événemens de l'insurrection se développant dans leur énergie spontanée prenaient un caractère de cruauté si repoussante que l'ambassade anglaise elle-même en était effrayée ([1]).

Les progrès de la cause de don Carlos étaient visibles à tous; à mesure que le nouveau gouvernement de Madrid attaquait plus profondément les vieilles institutions nationales du royaume catholique, le peuple accourait autour de don Carlos pour soutenir sa cause. L'insurrection n'était plus seulement dans les provinces, mais elle s'étendait partout en Catalogne, en Andalousie, jusqu'aux environs de Madrid. Si don Carlos n'avait pas obtenu jusqu'ici de ces résultats décisifs qui donnent de l'éclat à une cause, on voyait que l'esprit général de l'Espagne venait à son système et que le gouvernement de Christine n'avait pas en lui-même des forces assez considérables pour comprimer le mouvement royaliste. Ce gouvernement, en effet, était lui-même aux prises avec le plus violent esprit révolutionnaire. Tout était dépassé, les idées de MM. de Zéa, Martinez de la Rosa, Toreno; l'empirique Mendizabal avait amené la réaction de

(1) *Sir Georges Villiers au vicomte Palmerston.*

Madrid, 7 mars 1836.

« Il est de mon devoir d'instruire votre seigneurie d'un événement qui vient d'avoir lieu en Catalogne et qui à cause de son atrocité et de ses conséquences a produit une grande sensation à Madrid. Un chef carliste nommé Cabrera, a fait fusiller les alcades de deux petits villages dans le Bas-Arragon. La mère de Cabrera, pauvre femme de soixante-dix ans, habitait Tortosa. Le général Nogueras, qui commande les troupes de la reine dans le voisinage a donné l'ordre au gouverneur de la place de l'arrêter et de la faire fusiller. Le gouverneur ayant refusé d'exécuter cet ordre barbare, Nogueras a écrit au général Mina, capitaine général de la province, pour lui demander sa sanction ; l'autorisation a été donnée sans hésiter, et la mère de Cabrera a été exécutée

M. Isturitz : partout du désordre; un gouvernement faible, des juntes provinciales insurgées et le vieux parti des Cortès rêvant l'insurrection militaire pour arriver violemment à la constitution de 1812. Une des dernières dépêches, de M. de Rayneval, avant sa mort, pouvait ainsi se résumer : « Une crise vraiment inquiétante vient de se déclarer, écrivait l'ambassadeur; les désordres de Malaga ont trouvé des imitateurs. Heureusement le mouvement, dans les villes qui ont suivi cet exemple, n'a pas été souillé par l'effusion du sang; c'est la seule pensée qui puisse consoler les esprits au milieu des fâcheuses nouvelles apportées hier à dix heures du soir, au gouvernement, par un courrier extraordinaire. Cadix, Xerès, Port Sainte-Marie, l'Ile de Léon, Séville et Cordoue ont presque simultanément proclamé la constitution de 1812, c'est-à-dire que, par cette déclaration politique, ces villes se constituent en opposition directe avec Sa Majesté, à qui ces événemens inspirent une profonde douleur. La reine est animée de vifs sentimens de répugnance pour cette constitution, dont les partisans semblent s'entendre pour

pour les crimes de son fils. Le chef carliste n'a pas fait attendre les représailles; il a publié une circulaire dénonçant la cruauté des officiers de la reine. Il ordonnait en même temps la mise à mort de la femme d'un colonel et de trois autres femmes. Aussitôt que j'eus connaissance de ces faits, je me transportai auprès de M. Mendizabal, avec lequel était alors en conférence le ministre de la guerre. Je déclarai aux deux Excellences que je venais accomplir un devoir pénible, mon but étant de leur dire l'horreur qu'inspirerait au gouvernement de Sa Majesté et au peuple d'Angleterre la nouvelle de ces atrocités sans exemple. Je leur dis qu'il n'était pas étonnant que les chefs carlistes, presque tous sortis des classes inférieures du peuple, et élevés à une sorte de prééminence par des actes hardis, ou par la férocité de leurs habitudes, commissent des crimes qui

diminuer en apparence l'odieux de leur insurrection, en mêlant à leurs cris séditieux des acclamations en l'honneur de la reine. On voit avec peine la garde nationale non-seulement se prêter à servir les projets de l'insurrection, mais encore montrer elle-même un grand dévoûment à l'ordre public, qu'elle maintient tout en combattant la loi fondamentale du royaume. Les autorités étaient sans force pour prévenir les événemens; une fois ces événemens accomplis, elles ont autant que possible cherché à les dominer, et des juntes se sont partout établies aux cris de *vive la reine !* Les dispositions connues de Badajoz et de Sarragosse, l'intention déjà manifestée par celle-ci de se déclarer indépendante, inspirent de vives inquiétudes et l'on craint de n'avoir pas à s'affliger seulement sur la manifestation de l'esprit public de l'Andalousie. Les actes émanés jusqu'ici des juntes insurrectionnelles peuvent permettre de résumer ainsi la pensée générale du parti exalté. On demande à Sa Majesté 1° le renvoi du ministère actuel; 2° la convocation des Cortès dans l'esprit et les termes de la loi électorale établie par la constitution de 1812, cette loi de-

bien que déplorables pouvaient s'expliquer jusqu'à un certain point, mais que lorsque deux officiers de grade supérieur, au service de la reine, après en avoir délibéré, commettaient de sang froid un acte dont les tribus sauvages elles-mêmes ne se fussent pas rendues coupables, sans tenir compte ni de l'opinion publique, ni du nombre des victimes qu'ils exposaient, par leur conduite, à une mort certaine; une tache indélébile flétrirait infailliblement un gouvernement qui, en ne punissant pas les coupables, semblerait avoir approuvé et sanctionné leur crime. Voilà, ai je ajouté, les sentimens que de tels actes, j'en suis sûr, provoqueront de la part du gouvernement de Sa Majesté, et afin que l'alliance de l'Espagne ne pût pas devenir une occasion de honte pour l'Angleterre, je pris la liberté de demander à Leurs Excellences par quels moyens le gou-

vant être réformée et adaptée aux exigences actuelles du pays. L'arrivée de ces nouvelles vraiment désastreuses a provoqué une réunion immédiate du conseil des ministres et du conseil de régence ; les ministres se sont assemblés dans le cabinet de M. Isturitz. Ces importantes délibérations ont duré deux heures et, à leur issue, le ministre de l'intérieur est parti pour la Granja. Voici les mesures que les ministres ont cru devoir arrêter dans cette conférence et soumettre à la sanction de la reine. 1° La suspension des mesures rigoureuses adoptées contre les révoltés de Malaga; 2° l'envoi de commissaires dans les provinces insurgées, avec mission d'employer tous les moyens de persuasion pour faire rentrer les rebelles dans l'ordre; 3° l'envoi de commissaires dans les provinces où la tranquillité n'a pas été encore troublée, pour éviter qu'elle le soit ; 4° le rappel et la concentration de forces imposantes dans la capitale ; quinze ou vingt mille hommes seront réunis dans les murs de Madrid pour soutenir le gouvernement et assurer le maintien de la tranquillité... »

Madrid, en effet, n'était pas tenable pour la famille royale. La reine Christine, et les deux infantes, s'étaient alors retirées pour la saison d'été à San-Ildefonse de la Granja, la belle résidence royale ; San-Ildefonse

vernement se proposait de tirer vengeance de la violation des droits de l'humanité?

« M. Mendizabal et le comte d'Almodovar ont reconnu les faits, tout en exprimant l'horreur qu'ils leur inspiraient et ils ont paru sensibles à l'impression qu'ils seraient de nature à produire en Angleterre. J'ai plusieurs fois depuis parlé de cette affaire à M. Mendizabal, et Son Excellence m'a appris hier que le général Nogueras avait été privé de son commandement en Arragon.

« *Signé* GEORGES VILLIERS. »

près de Ségovie, avec son riche palais, ses cinquante fontaines, ses vastes ombrages, San-Ildefonse que Philippe V, tout plein de ses joies d'enfance passées au milieu du palais de Versailles, avait fait construire au pied de la Sierra de Guadarrania! la reine Christine habitait cette résidence royale, lorsque dans la nuit du 12 au 13 août 1836, un bruit d'armes, des cris d'insurrection se font entendre au milieu du palais, comme un écho des scènes qui se passaient dans les provinces insurgées où partout les juntes insurrectionnelles proclamaient la constitution de 1812. Les régimens des provinciaux sortis de leur caserne, comme les prétoriens du Bas-Empire tiraient l'épée et s'avançaient vers la résidence royale de la Granja. Une partie du régiment de la garde royale se joignait à eux, et tous à moitié ivres, guidés par leurs sous-officiers, ils se présentèrent à la reine Christine alors auprès de l'infante, sa fille. La reine déploya en cette circonstance un grand caractère de fermeté, en résistant cinq heures aux vociférations de la soldatesque armée; on l'insulta, on la menaça du geste et de la voix; autour d'elle, M. de Villiers, ambassadeur d'Angleterre, M. Bois-le-Comte, récemment arrivé de Paris, (M. de Rayneval était alité) lui firent un rempart de leur corps et de leur puissance diplomatique([1]). Toute

([1]) « Le 12 août on représentait au théâtre des Chartreux royaux une pièce intitulée : *Un jour de révolution à Paris.* La coïncidence de cette représentation avec les nouvelles récentes du soulèvement des provinces, occasionna quelque effervescence dans les esprits. Toutefois, l'élite des spectateurs se tenait tranquille, lorsque le bataillon des troupes provinciales caserné hors des portes se réunit et s'approcha aux cris de *Vive la constitution !* De la porte de Ségovie qui était fermée, après avoir forcé la porte, le bataillon alla se

la nuit la lutte se prolongea entre des soldats ivres, une femme et une jeune fille en pleurs. Enfin pour éviter de plus tristes malheurs le matin du 13 août une série de décrets royaux vint sanctionner pour ainsi dire, l'insurrection : par le premier la reine régente ordonnait que la constitution de 1812 serait proclamée jusqu'à ce que les Cortès fussent réunies. Le second levait l'état de siége de Madrid ; le ministère était mis sous la présidence de don Joseph-Marie Calatrava et le commandement des forces militaires était confié au général Rodil ; en même temps la garde nationale de Madrid, institution révolutionnaire, était réorganisée et armée. Pendant que la reine signait ces décrets royaux, elle remettait secrètement aux ambassadeurs de France et d'Angleterre une protestation sur les actes de violence qui avaient marqué cette fatale nuit du 12 au 13 août [1].

Il y avait long-temps que les dépêches de M. de Rayneval faisaient pressentir ce résultat inévitable du mouvement révolutionnaire, et c'était à l'occasion

joindre à celui du 4e régiment de la garde, qui était caserné sur la place de Los Dolores. Ce bataillon sympathisa avec ses camarades, et les deux bataillons se dirigèrent vers le Palais-Royal en chantant l'hymne patriotique de Riego que la musique accompagnait. L'heure avancée ne permit pas à la reine régente de se présenter sur le balcon ; mais une députation des bataillons monta dans les appartemens de la reine pour lui exposer le vœu de l'opinion publique manifestée récemment par le plus grand nombre des capitales des provinces. Aussitôt que Sa Majesté eut déclaré qu'elle ne négligerait rien de ce qui pourrait assurer la prospérité du peuple espagnol, on écrivit sur un carré de papier ces expressions magiques : *Vive Isabelle II et la constitution de 1812*. On fit circuler ensuite ce papier dans les rangs, en lui rendant les honneurs du drapeau, et la troupe se retira à deux heures du matin. Le lendemain la constitution fut proclamée. »

(1) *Décrets royaux.*

« A titre de reine régente d'Es-

de ces dépêches que M. Thiers insistait pour obtenir un système d'intervention dans les plus larges voies. D'après M. Thiers, la révolution à Madrid n'avait une tendance si violente que par la présence de don Carlos sur le territoire. Si donc l'on parvenait à comprimer l'insurrection carliste, il serait facile d'assurer, à Madrid, le triomphe au parti modéré.

M. Thiers était ici complétement dans le faux. Le caractère espagnol est tout dans les extrêmes; il n'y avait pas de milieu; don Carlos avait un grand parti, on ne pouvait lui opposer que l'opinion la plus avancée, et d'ailleurs la question n'était pas là : était-il dans les intérêts de la France et d'une politique rationnelle, intelligente, de sacrifier 50 ou 60 millions et quarante mille hommes dans une intervention sans but réalisable? Je ne sais quels engagemens avait M. Thiers à Madrid envers le parti révolutionnaire, mais il insistait à chaque conseil, menaçant même déjà de donner sa démission, et pour éviter une crise ministérielle une première concession dut lui être faite : on s'engagea à porter la légion étrangère jusqu'à dix mille hommes, ou pour parler plus exactement on

pagne, j'ordonne et mande que l'on proclame la constitution politique de 1812, jusqu'à ce que la nation représentée dans les Cortès manifeste expressément sa volonté ou adopte une autre constitution conforme à ses besoins.

« Saint-Ildefonso, 13 août 1836.

« Moi, la reine régente. »

« Comme reine régente pendant la minorité de mon auguste fille, la reine dona Isabelle II, je nomme secrétaire d'Etat des affaires étrangères et président du conseil des ministres, don Jose Maria Calatrava; secrétaire d'État des finances, don Joaquim Ferrer, et secrétaire d'État de l'intérieur, don Ramon-Gil de la Cuadra, en remplacement de don Franc. Isturitz, don Félix d'Olabergue-Blanco et le duc de Rivas qui remplissaient ces fonctions...

« Saint-Ildefonse, 14 août.

« Moi, la reine régente. »

permettrait les enrôlemens jusqu'à concurrence de ce chiffre même dans les régimens français afin d'avoir des troupes solides et fermes à opposer dans le cas d'une résistance sérieuse de l'insurrection('). Le roi se montra déjà très opposé à cette mesure, et certes il avait raison au point de vue du recrutement de l'armée.

On se rappelle les soins que le maréchal Soult avait apportés à l'organisation de l'armée pour assurer la fermeté de la discipline des régimens. Les mesures imposées par M. Thiers au conseil par une fantaisie révolutionnaire n'étaient ni plus ni moinsque la désorganisation de ces mêmes régimens : voyez l'effet qu'aurait produit ce triage des hommes les plus fermes, les plus solides enlevés aux compagnies, aux bataillons, et tout cela pour en former des corps désormais étrangers au service de la patrie ! Mais lorsque M. Thiers avait une idée fixe et un intérêt, il l'imposait despotiquement, et il entraîna le maréchal Maison à cette désastreuse mesure. De plus, et sans consulter même le conseil, il manda par une dépêche télégraphique le général Bugeaud à Paris, dans le dessein, sans doute, de lui confier le commandement

(') Voici quel était le plan du ministère français par rapport à l'intervention espagnole : « Un corps de dix mille Français, composé de six mille hommes d'élite pris dans les régimens et des quatre mille hommes de la légion étrangère, devait former le noyau de la nouvelle armée de Christine et le pivôt de ses opérations. Un lieutenant-général distingué devait commander ce corps, auquel se seraient réunis six mille hommes de la légion anglaise, que le général Evans, avec l'abnégation et la modestie la plus honorable, avait demandé à mettre sous les ordres d'un général français ; quatre mille Portugais et dix mille Espagnols, en tout trente mille hommes. Un plan de campagne combiné avec le maréchal Maison, le général Harrispe et plusieurs autres généraux et conçu d'accord avec le cabinet anglais eût assuré le succès dont toutes nos vieilles expériences mili-

des corps expéditionnaires en Espagne. L'esprit du général Bugeaud convenait parfaitement à M. Thiers; il aimait le sabre, les exécutions violentes, le petit despotisme; le général avait tout cela dans son caractère, et sur l'ordre de M. Thiers, il se rendit à Paris où il arriva inopinément. Cet épisode avait convaincu le roi que M. Thiers ne jouait pas un jeu franc, qu'il voulait entraîner le conseil dans des voies périlleuses, engager la France à soutenir par des sacrifices immenses la révolution d'Espagne, et peut-être tendre la main à l'esprit de propagande ('). Nul ne pouvait savoir le dernier mot de M. Thiers. L'appel secret du général Bugeaud à Paris fut le sujet d'une première explication très vive, dans laquelle M. Thiers ne garda aucune des convenances d'expressions et de formes que devait commander le prince qui daignait l'admettre à la présidence de son conseil.

Tout ceci se passait avant la dépêche qui annonçait les lamentables événemens de la Granja; des lettres de la reine Christine au roi étaient arrivées, et la régente d'Espagne, en termes très colorés, faisait le récit sinistre des violences qu'on avait exercées contre elle pour

taires répondaient sur leur tête. Le reste de l'armée espagnole eût occupé l'Ebre comme réserve, et eût pu, au besoin, consacrer une partie de ses forces à veiller à la sûreté de la reine. »

(') L'article qu'on va lire fut évidemment dicté par M. Thiers : « Il n'a jamais été question de marcher en Espagne contre la constitution de 1812, c'est-à-dire contre une portion quelconque du parti libéral. C'est un fait radicalement faux. Voici comment les événemens étaient envisagés : l'une des causes essentielles qui ont le plus contribué à exalter les esprits en Espagne, c'est la crainte de voir triompher don Carlos. L'insurrection de Navarre battue, les esprits se seraient moins emportés. Là était la vraie difficulté des affaires d'Espagne. Assurément cette difficulté n'était pas aussi invincible que l'ont cru beaucoup de gens,

obtenir cette série de décrets royaux qui jetaient les Espagnes dans les mains du parti extrême; la reine pressentait déjà qu'elle serait forcée de solliciter un asile en France. Les dépêches de M. de Rayneval expirant et de M. Bois-le-Comte étaient dans le même sens; elles ajoutaient que M. de Villiers avait l'air de parfaitement se contenter du nouvel état de choses et de ne faire aucune opposition bien vive au système des juntes et des Cortès. Ces dépêches loin de dissuader M. Thiers le firent insister davantage sur un système d'intervention plus large, plus franc encore, et prenant tous les prétextes, tous les motifs, il le développa avec toute la vivacité de son caractère, en modifiant toutefois un peu son thème primitif : les événemens de la Granja, d'après lui, justifiaient à tous les points de vue l'intervention; elle devenait nécessaire désormais, non-seulement pour en finir avec la guerre civile de don Carlos, mais encore pour arrêter le progrès des idées démocratiques : c'était ainsi qu'on pourrait expliquer ce mouvement armé aux yeux de l'Europe. L'opposition du roi se raidit contre les exigences de M. Thiers et le ministre parla de sa démission si le système proposé n'était pas adopté.

puisqu'on a vu la légion étrangère, réduite à un petit nombre d'hommes, faire essuyer une défaite importante, à Villa-Réal. Si l'armée espagnole avait opéré plus activement, tout eût changé de face. Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Les gouvernemens alliés de l'Espagne s'occupaient de lui ménager des secours efficaces, lorsque de nouveaux événemens ont mis les affaires de ce pays dans une véritable confusion. Trouvera-t-on aujourd'hui plus de soldats et plus d'argent pour résister à la contre-révolution? Nous l'ignorons; attendons, au reste, pour mieux juger. La France ne porte pas un intérêt moins vif au sort de la reine qu'elle a reconnue, et qui représente en Espagne une si grande et si noble cause. »

(*Journal de Paris*, du 18 août.)

J'ai besoin de rappeler d'abord de quels élémens était composé le conseil des ministres : M. Thiers évidemment le plus important parmi eux dominait surtout MM. Passy, Sauzet et Pelet (de la Lozère). Ceux-ci avaient joué un rôle effacé et parfaitement ridicule dans la session qui venait de finir : que dire des services et de l'esprit d'un nouveau système qui n'avait vécu que des idées et des mesures de l'ancien? A leur égard M. Thiers devait s'expliquer, et quoique fort contens de leurs portefeuilles ils ne pouvaient les garder au prix de leur considération et de leur importance parlementaire. Quand la démission de M. Thiers devint la conséquence du refus d'intervention, ils se joignirent à lui, moins parce qu'ils partageaient ses convictions arrêtées sur la question espagnole, que parce qu'ils voulaient en finir avec une position mauvaise et dont ils souhaitaient la solution. Il y avait d'ailleurs dans ce cabinet deux membres qui partageaient l'opinion du roi sur le danger d'une intervention en Espagne, c'étaient MM. de Montalivet et d'Argout; si M. Thiers insistait sur l'intervention, ceux-ci la refusaient d'une manière absolue, menaçant de se retirer si l'opinion de M. Thiers triomphait. Or, MM. de Montalivet et d'Argout étaient pour ainsi dire les derniers liens du ministère avec l'ancienne majorité, et dès-lors M. Thiers était forcé de s'enfoncer dans la gauche. Toutes ces causes, tous ces conflits amenèrent la dislocation complète du conseil; le roi accepta sans hésiter la démission de M. Thiers et des autres membres de ce conseil. Ainsi fut dissous le ministère du 22 février.

Ce ministère était né d'une opinion, j'ai presque dit

d'une coterie de Chambre qu'il fallait nécessairement subir : c'était une édition nouvelle, un peu épurée, de l'avortement du 9 novembre sous M. Maret, ministère qui dura juste cinq jours. Le cabinet de M. Thiers se prolongea six mois d'une vie factice et presque dans une complète immobilité, forcé de demander la majorité à deux opinions qui se méfiaient de lui. Il ne pouvait vivre qu'à la condition des Orientaux, c'est-à-dire en restant immobile, sans faire un pas en avant ou en arrière. Le jour où il voulut donner un signe de vigueur et d'existence personnelle, il fut brisé.

A ce caractère d'impuissance vinrent se mêler l'étourderie et la plus profonde incapacité. M. Thiers au département des affaires étrangères ne fut qu'un brouillon, sans dignité, sans tenue, gaspillant le temps et les affaires; lors de sa retraite, il laissa tout dans le plus notable embarras, la question suisse, la question espagnole; puis un désordre de bureaux et de papiers dont rien n'approche. A l'intérieur, M. de Montalivet se montra avec des rancunes, des passions étroites jusqu'à se venger sur une pièce de théâtre de l'opposition du *Journal des Débats*. Aux finances, le talent, les soucis de M. d'Argout furent de tout annuler ou du moins de tout retarder. Le maréchal Maison eut la douleur au département de la guerre de voir l'œuvre du maréchal Soult se dissoudre par l'étrange mesure qui désorganisait les régimens. L'amiral Duperré à la marine se concentra dans sa spécialité. Mais le rôle le plus profondément annulé fut celui des trois membres du tiers parti : M. Sauzet partisan de l'amnistie obligé d'abdiquer sa conviction; M. Passy prononcé pour la réduction des rentes et soutenant un

système qui n'en voulait pas, et enfin M. Pelet (de la Lozère) ne trouvant jamais qu'une seule parole, l'aveu de son impuissance à faire mieux et autrement que son prédécesseur. Etait-ce là un cabinet dans le sens de la durée et de la force? Non assurément. Aussi sa chute fut la chose la plus simple, la plus naturelle. M. Thiers se croyait une nécessité, il fallait lui prouver qu'il n'était même plus une opinion, pas même un embarras. A ce moment seul la situation politique deviendrait nette à l'égard du pays et de l'Europe.

CHAPITRE III.

LE MINISTÈRE DU 6 SEPTEMBRE.

(DU 6 SEPTEMBRE 1836 AU 1er JANVIER 1837.)

Situation respective du comte Molé et de M. Guizot. — MM. Duchâtel et Gasparin. — M. Persil. — L'amiral Rosamel. — Complément du ministère. — Question pour les départemens de la guerre et du commerce. — Le général Bernard et M. Martin (du Nord). — Les choix secondaires. — M. Delessert à la préfecture de police. — MM. de Rémusat, Franck-Carré, Hébert. — Premiers actes du ministère. — Affaires extérieures. — La Suisse. — L'Espagne. — Le Portugal. — Ancône. — Cracovie. — La question d'Orient. — Négociations pour le mariage du duc d'Orléans. — Affaires intérieures. — La liberté du roi. — Commencement d'amnistie. — Les ministres de Ham. — Tendance morale et religieuse. — Mort de Charles X. — Discrédit des ministres du 22 février. — Dispersion et voyages.

Lorsque le cabinet sous la présidence de M. Thiers se retira des affaires, sa conviction profonde, sincère, était que toute combinaison nouvelle serait essentiellement provisoire jusqu'à la session, et qu'alors en présence de la majorité, les ministres démissionnaires seraient rappelés en triomphe, comme l'expression indispensable de la situation même et les victimes d'une intrigue de château. L'important donc pour tout cabinet nouveau était d'être ou au moins de paraître définitif, et c'est à cette œuvre que quelques hommes d'État s'étaient spécialement consacrés. J'ai dit déjà que sous la Restauration deux

grandes écoles se divisaient entre elles (non point sur l'esprit et la destinée de toute société, mais sur les moyens d'arriver à un but d'organisation), je veux parler ici des politiques et des doctrinaires. Ces deux écoles, remarquables par les idées d'ordre et de gouvernement se séparaient bien plus par des nuances que par des principes, par leurs goûts, leurs habitudes plutôt que par une répugnance et une antipathie marquées dans les tendances sociales; toutes deux avaient secondé la Restauration, l'avaient aimée passionnément comme un principe d'ordre; toutes deux avaient accepté la Révolution de Juillet avec inquiétude pour la ramener à des proportions européennes; de sorte que s'il pouvait y avoir entre les deux écoles un malentendu ou des irritations, il n'y aurait jamais ce divorce absolu de principes qui sépare à jamais les causes; ces hommes pouvaient rompre par des incompatibilités d'humeur et de caractère, mais entre eux il n'y avait aucune de ces divisions capitales qui rendent impossible le gouvernement commun des sociétés.

Depuis la décadence rapide, et les folles exigences du ministère de M. Thiers, M. Guizot et le comte Molé s'étaient rapprochés sous les auspices de communs amis, spécialement de M. Pasquier et de M. Bertin de Vaux; leur position était différente, leurs études, leurs sympathies opposées, mais tous deux voulaient avec une égale ardeur l'ordre moral des sociétés, le respect des idées du gouvernement, la compression des passions mauvaises, et le maintien de la paix dans l'ordre européen. A une probité incontestée, le comte Molé joignait une aptitude éminente

d'affaires, un travail assidu, une facile conception et au plus haut degré le sentiment historique de la France. A la Chambre des pairs, il parlait avec tenue et jouissait d'un grand crédit par lui-même ou par ses amis politiques. Cette position si haute, il ne la possédait pas au même degré à la Chambre des députés ([1]); M. le comte Molé était estimé, entouré, mais peu connu et moins apprécié encore comme orateur. Il n'était pas ce qu'on appelle dans le parlement, un meneur de majorité; nul pourtant ne lui contestait une haute place dans le ministère et même la présidence du conseil. C'était peut-être de sa part une faute de la prendre en nom, parce qu'elle rendait difficile l'adhésion du maréchal Soult au ministère, ce qui lui aurait donné une nouvelle force en éteignant bien des questions d'amour-propre. A côté des qualités éminentes du comte Molé, il y avait en lui d'incontestables faiblesses : les exigences extrêmes dues à son nom, à son origine, à sa capacité, exigences justes, légitimes, sur lesquelles pourtant il faut savoir céder, parce que le monde ne marche que par de continuelles abnégations de soi, et des concessions indispensables; quelque grande que soit une situation politique, il faut savoir en descendre, la modifier, l'abdiquer même dans un désir commun de bien public; il faut avoir peu d'irritation de caractère, moins encore de susceptibilités lorsqu'on touche les affaires d'un pays.

Si la part de M. le comte Molé était trop grande

([1]) Ce qui blessait le plus le comte Molé, c'est qu'on l'avait accusé d'impuissance pour former un cabinet et afin de prouver le contraire, il fit plusieurs concessions et hâta l'ordonnance.

dans le ministère du 6 septembre, celle que prenait M. Guizot était trop modeste ([1]), quand on l'envisageait dans ses rapports avec la majorité politique. M. Guizot était l'orateur de la Chambre des députés, le chef d'opinion dont la parole devait donner la force, le ministre d'où dépendait la vie parlementaire du cabinet par la tribune, et c'est toujours un tort en politique de ne pas faire la part naturelle à chacun ; quand on est trop à l'étroit, le désir est d'agrandir sa position ; il fallait donc à M. Guizot le ministère de l'intérieur, comme à M. Molé les affaires étrangères, avec la présidence du conseil du maréchal Soult. Et c'est ce que les auteurs de la combinaison du 6 septembre n'avaient pas suffisamment compris. Le comte Molé avait une position trop absorbante, et M. Guizot une situation trop limitée pour son influence ; d'où il devait s'ensuivre un malaise, une guerre sourde, si même l'harmonie pouvait durer quelque temps ; comme les choses et les hommes n'étaient pas à leur place tout devait finir et se briser avec éclat. Sans doute M. de Gasparin était au ministère de l'intérieur, disait-on, sous l'influence morale de M. Guizot ; ce n'était pas assez, et surtout ce n'était pas net. Une situation

([1]) Voici les ordonnances des nominations ministérielles (du 6 septembre 1836).

« M. le comte Molé, pair de France, est nommé président du conseil, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, en remplacement de M. Thiers dont la démission est acceptée.

« M. Persil, député, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

« M. le vice-amiral de Rosamel, député, est nommé ministre de la marine et des colonies.

« M. de Gasparin, pair de France, est nommé ministre de l'intérieur.

« M. Guizot, député, est nommé ministre de l'instruction publique.

« M. Duchâtel, député, est nommé ministre des finances.

« La démission de M. le maréchal marquis Maison ministre de la guerre est acceptée. M. le vice-amiral de Rosamel, ministre de la marine, est chargé par intérim des fonctions de ministre de la guerre.

fausse devenait un grief naturel pour préparer de nouvelles dissidences. Si M. Duchâtel était mieux placé au ministère des finances, c'est qu'on espérait alors le séparer de M. Guizot; on le croyait un terme moyen, une nuance dans le parti doctrinaire; on voulait lui donner une valeur individuelle en le détachant du groupe serré autour de son chef. M. Molé avait à lui M. Persil et l'amiral Rosamel : l'un parce qu'esprit étroit, entier, il avait conçu des antipathies pour les doctrinaires sans se rendre précisément compte de ce qu'était cette école; l'autre parce que les formes, les manières exquises, l'esprit, les habitudes du comte Molé lui allaient parfaitement. De sorte que dans les six ministres spécialement nommés par les ordonnances du 6 septembre, il y avait trois voix contre trois, pour chacune des deux nuances qui au fond divisaient le cabinet.

L'important était de compléter ce ministère par des hommes d'opinions tièdes qui seraient une force dans le cabinet sans faire pencher la balance d'un côté ou d'un autre. Pour le ministère de la guerre, on avait d'abord songé au maréchal Soult, et son nom seul aurait donné un immense poids au cabinet; pour le maréchal, il n'y avait plus aucune difficulté en ce qui touchait les personnes; M. de Montalivet, qui l'avait, avec quelque légèreté, blessé dans sa juste con-

« La démission de M. Passy, ministre du commerce et des travaux publics est acceptée, M. Duchâtel, ministre des finances, est chargé par intérim de ce département.

« M. le comte de Montalivet, pair de France, est nommé intendant général, administrateur de la liste civile.

« M. le baron Fain est nommé intendant général honoraire de la liste civile et reprend auprès du roi les fonctions de premier secrétaire du cabinet.

« M. le comte d'Argout, pair de France, est nommé gouverneur de la banque de France, en remplacement de M. le baron Davilliers, démissionnaire.

« M. le baron Davilliers, pair de France, est nommé gouverneur honoraire de la banque de France.

sidération se retirait avec M. Thiers. Le maréchal estimait le comte Molé et M. Guizot (et il avait raison), mais le projet dont j'ai parlé tout-à-l'heure de donner la présidence à M. le comte Molé empêchait complétement cette adhésion; le maréchal ne pouvait et ne voulait point accepter une présidence en dehors de lui; s'il avait subi autrefois celle de M. Casimir Périer, c'est que la situation des affaires commandait alors toute sorte de sacrifices, et qu'avant tout, il fallait vaincre l'émeute, l'insurrection, le principe révolutionnaire. Le temps était aujourd'hui plus calme, et chacun dès-lors pouvait songer à sa personnalité.

L'adhésion du maréchal devenant impossible, il fallut recourir à un nom secondaire, et certainement l'embarras était considérable. L'échelle tout entière fut parcouru, l'almanach royal feuilleté; parmi les maréchaux on voulut prendre d'abord le comte Molitor, appartenant par son origine à la Révolution, par ses services à l'Empire et à la Restauration; son bâton il le devait au duc d'Angoulême; il était douteux que le maréchal voulût accepter le ministère, et ce nom répondait d'ailleurs imparfaitement aux tendances de la majorité. Puis toujours gêné par cette présidence de M. le comte Molé, on descendit encore et on parcourut le cadre des lieutenans-généraux; après avoir songé un moment au vicomte de Caux, un des administrateurs les plus éclairés et les plus intègres de la Restauration, le cabinet s'arrêta sur le général Bernard, aide-de-camp du roi [1], officier-gé-

(1) *Ordonnances du roi du 19 septembre* 1836.

« M. le lieutenant-général baron Bernard, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

néral d'une probité incontestée, mais d'une renommée fort secondaire. Peut-être était-il mieux que tous autres dans la situation ; le ministère avait besoin de l'appui de M. le duc d'Orléans ; à ce moment le prince royal se mêlait beaucoup de l'armée, dont il était par le fait de sa naissance le commandant supérieur : or, un ministre trop important se serait opposé à cette action souveraine du prince royal. Il fallait donc un officier-général assez dévoué pour laisser au prince la participation naturelle, légitime dans la direction de l'armée, comme au Dauphin sous la Restauration. Telle était un peu la mission du général Bernard, ministre déjà pendant trois jours sous la singulière administration du tiers parti, il arrivait qu'à force d'atténuer les choix, de les discuter, on était forcé de préférer des caractères presque sans valeur politique.

Enfin pour compléter le ministère du 6 septembre, on appela au département du commerce et des travaux publics, M. Martin (du Nord), avocat distingué de Lille, dont la vie avait commencé au milieu de l'opposition incandescente du barreau sous la Restauration ; depuis, le temps et l'expérience l'avaient corrigé : religieux de principes comme la population

« M. Martin (du Nord), député, est nommé ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

« M. Duchâtel, ministre des finances, est chargé de l'intérim du département des travaux publics jusqu'à ce que la santé de M. Martin (du Nord) soit rétablie.

« M. le lieutenant-général Schramm, député, est nommé directeur général du personnel et des opérations militaires, M. Martineau des Chenets, conseiller d'État, est nommé directeur général de l'administration et de la comptabilité au ministère de la guerre.

« M. Vitet, maître des requêtes, est nommé conseiller d'État en service ordinaire, en remplacement de M. Dufaure, dont la démission est acceptée.

« M. Franck-Carré, avocat général près la Cour de cassation, est nommé procureur général près la cour royale de Paris, en remplacement de M. Martin (du Nord).

« M. Hébert, procureur général près la cour royale de Metz, est nommé avocat général près la Cour de cassation. »

qu'il représentait, chez lui le sentiment de l'ordre avait bientôt dominé, parce qu'il avait vu les périls de la société. L'un des ardens adeptes de la législation de septembre, il avait obtenu une renommée légitime au milieu de ce centre droit qui se formait alors d'une manière assez compacte. Il y avait en effet une masse de députés considérables qui n'appartenant ni au tiers parti ni aux doctrinaires devait voter avec le ministère, par la conviction qu'il fallait mettre un frein à la grande tourmente publique. M. Jacqueminot, M. Cunin-Gridaine, MM. Salvandy, Delessert avec des nuances diverses étaient comme les chefs de cette opinion conservatrice.

Par le choix de M. Martin (du Nord), le cabinet se complétait et il groupait autour de lui comme additions certains noms dans les rangs secondaires, afin de donner plus de sens et de consistance à la formule même du ministère. Ainsi, M. de Rémusat, esprit d'activité, de saillies, négociateur frisant le commérage politique, était nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur avec mission d'écouter, de colporter, les paroles entre le centre, le duc de Broglie, M. Guizot; il appartenait un peu à tout le monde [1], avec ce caractère de bon garçon que les assemblées politiques aiment assez, parce qu'il ne gêne personne. Le ministère faisait entrer dans le parquet M. Frank-Carré et M. Hébert, esprits intelligens et considérables, destinés à des

(1) *Ordonnances du roi du 10 septembre* 1836.

« M. Gabriel Delessert, préfet du département d'Eure-et-Loir est nommé préfet de police, en remplacement de M. Gisquet, dont la démission est acceptée.

« M. Charles de Rémusat, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, en remplacement de M. de Gasparin, nommé ministre secrétaire d'Etat au même département. »

positions ministérielles dans l'avenir. M. Delessert était nommé préfet de police, en remplacement de M. Gisquet; il fallait ramener la tenue, la probité dans les bureaux de la préfecture, livrés à des intrigues de femmes dévoilées devant les tribunaux.

Au demeurant, ce ministère n'était pas mal composé; il y avait des intentions droites, des vues modérées, mais, je le répète, il manquait par sa base, par cela seul que les positions n'étaient pas parfaitement bien réparties. Comme M. Molé avait trop grandi la sienne, il devait naturellement entrer dans les intentions d'une certaine fraction du cabinet, d'amoindrir, d'atténuer sa domination; et comme M. Guizot n'avait pas reçu une part suffisante, sa tendance naturelle était de la mettre au niveau de son importance positive. De là cette marche un peu embarrassée dès l'origine de ce ministère : les hostilités apparaissent dès qu'on est forcé de se compléter. M. Guizot vise au ministère de l'intérieur, et il y a droit; M. Molé au contraire veut y appeler M. de Montalivet, esprit de l'école impériale et qui lui convient dans ses rapports avec la couronne. M. Guizot, un peu blessé par ces menées souterraines appelle secrètement de ses vœux le duc de Broglie au département des affaires étrangères; s'il ne le dit point, il le souhaite. Au moindre froissement, à la plus petite contrariété, M. Molé devient rouge, se fâche; M. Guizot se contient mieux tout en gardant ses desseins, ses plans, et il en résulte que ce ministère qui présente pour chefs deux hommes véritablement considérables, esprits d'honneur et de valeur, ne marche que d'une manière saccadée. Tant

qu'il s'agit de faire des actes de bonne administration et de politique, il est d'accord; la dissidence ne vient que sur des questions de personne, lorsque la Chambre arrive et qu'il faut se poser devant elle; seconde période capitale sur laquelle il faudra s'arrêter.

L'état des affaires au moment où le cabinet du 6 septembre en prit la direction, était très compliqué, à l'extérieur surtout, et le comte Molé dut s'en préoccuper profondément avec sa dignité et sa capacité habituelles. Un cabinet nouveau n'est pas toujours libre dans ses actes, il y a des antécédens qui le lient pour les affaires étrangères où chaque traité est synallagmatique : un ministre peut juger avec sévérité les actes antérieurs, mais il ne peut les répudier ; ces actes lui imposent une tâche, lorsque déjà il y a des négociations engagées, des traités, des notes diplomatiques et des mesures européennes. Telle était spécialement la situation du cabinet vis-à-vis la Suisse; l'irritation était grande dans tous les cantons; M. Thiers avait fini sa vie ministérielle par le système du blocus hermétique, c'est-à-dire que nulle relation de commerce et d'affaires ne pouvait se continuer avec la Suisse. Les dernières notes établissaient l'impossibilité de rapports sérieux et réguliers entre le vorort et la France. Depuis l'irritation avait encore grandi! il s'était produit en Suisse un mouvement démocratique des plus irrités; sous prétexte de l'affaire Conseil et sur le simple témoignage d'un agent de police intrigant, toutes les assemblées de cantons avaient protesté; des injures grossières étaient jetées à la France, partout des fanfaronades indécentes dans ces réunions de la montagne et de

la vallée, qu'animaient les vendanges dans les cabarets depuis Vaud jusqu'à Berne. Il s'y disait les plus étranges choses; les uns conspiraient tout haut, et une intrigue se liait déjà au mouvement préparé à Strasbourg; le jeune Louis-Napoléon, le fils de la comtesse de Saint-Leu, inscrit comme officier sur les contrôles de l'armée suisse, était mêlé à tout cela; des pâtres avinés ne parlaient de rien moins que de conquérir et de démembrer la France : la Franche-Comté n'était-elle pas un ancien canton suisse? Huningue et Mulhouse, il n'y avait pas cinquante ans, étaient également Suisses; eh bien! les montagnards nous menaçaient de nous enlever tout cela par une simple marche en avant, avec les cris de liberté, de république ou d'empire.

A Berne, la position de l'ambassadeur français était à chaque instant compromise, menacée même; fort léger de paroles, peu capable de négociations, le duc de Montebello pouvait à peine sortir de son hôtel; on l'insultait, on le menaçait ([1]), et par un étrange oubli du droit des gens, des pierres étaient lancées contre les murs de son jardin; il n'y avait plus de sûreté pour lui. Tout cela se faisait tumultueusement sans que l'autorité s'en inquiétât, parce que les cantons étaient

([1]) Une dépêche de l'ambassadeur d'Autriche à Paris peignait ainsi la situation de M. de Montebello à Berne... « M. de Montebello a envoyé M. de Belleval, premier secrétaire de la légation française en Suisse, à Paris pour porter la demande de son rappel dans le cas où 1° le gouvernement ne jugerait pas convenable de lui donner pleins pouvoirs pour obtenir l'expulsion de tous les réfugiés; 2° si on ne lui accordait pas la faculté de demander la mise en jugement des rédacteurs de quatre journaux suisses. Des lettres arrivées aujourd'hui de la Suisse annoncent que M. de Montebello en est réduit à ne pouvoir sortir le soir sans danger. Il y a dans le

sous le gouvernement de la démocratie la plus violente. Et ce qu'il y avait de plus triste en cela, c'est que les partis en France applaudissaient vivement à tout ce qui se passait en Suisse; comme toujours le libéralisme, la propagande sans entrailles, sans patriotisme, défendaient les démocrates suisses contre la force et l'honneur de notre propre gouvernement. Il semblait en effet que c'était la cause de la démocratie et de la révolution qui se révélait en Suisse; il n'y avait d'éloges que pour des assemblées tumultueuses; il n'y avait de blâme que pour la France.

Le comte Molé dut prendre immédiatement un parti afin de mettre un terme à cette anarchie de rapports; l'ambassadeur de France avait envoyé à Paris son premier secrétaire, le comte de Belleval, beau cavalier, un peu léger, dont le nom surtout s'était mêlé à l'affaire de l'agent Conseil; il y avait sans doute dans la conduite du duc de Montebello comme dans celle du comte de Belleval beaucoup d'étourderie, un manque absolu de cette expérience, de cette gravité, indispensables dans les négociations sérieuses, mais en aucune circonstance, le ministre des affaires étrangères ne pouvait désavouer les actes de l'ambassadeur, le rappeler, lorsque surtout les menaces de la Suisse avaient pris cette allure

jardin de l'hôtel qu'il habite un petit pavillon où M. de Montebello se tient habituellement. Dans un moment où l'ambassadeur quittait ce pavillon un coup de fusil a été tiré et la balle a passé par dessus sa tête. Les plus grandes précautions sont prises à l'ambassade pour la sûreté de M. de Montebello; aucun étranger n'est admis auprès de lui, s'il n'est connu. A chaque instant M. de Montebello reçoit des lettres anonymes contenant des injures et des menaces. M. de Belleval est chargé d'exposer au gouvernement la situation de son chef et de demander une prompte décision à son égard. »

insolente qui ne ménageait rien. Ce fut donc par suite de cette résolution que le comte Molé adressa une note ferme, quoique en termes mesurés, au vorort; remise sous le nom du duc de Montebello, cette note était ainsi conçue : « Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français, auprès de la Confédération suisse, a porté à la connaissance de son gouvernement la note que le directoire fédéral lui a adressée le 29 août dernier. Il vient de recevoir l'ordre de remettre au directoire la réponse suivante(¹). Un guet-apens a été concerté presque publiquement contre l'ambassade de France; et, chose plus étrange, il s'est trouvé des pouvoirs assez faibles ou assez dupes pour se rendre complices d'une manœuvre tramée par les ennemis de tout pouvoir. Quelques réfugiés semblent s'être proposé d'amener la Confédération à rétracter les principes, à désavouer les mesures énoncées dans le *conclusum* du 23 août. Le succès a dépassé toutes leurs espérances; un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand Etat, conçu et accompli par quelques révolutionnaires, a été, pour ainsi dire adopté par l'autorité légale comme une représaille de gouvernement à gouvernement.

(¹) Cette note fut suivie de la communication suivante :

Berne, 29 septembre 1636.

« Très honorés messieurs, fidèles et chers confédérés,

« En suite d'un arrêté pris le 29 août dernier par la diète ordinaire de 1836, le directoire fédéral a, sous la même date, adressé à M. l'ambassadeur de France en Suisse une note dont la teneur avait été discutée et arrêtée le même jour dans l'assemblée fédérale. En réponse à cette note émanée de la diète, le directoire fédéral a reçu la communication ci-annexée de M. l'ambassadeur de France qui, alléguant pour motifs la note du 29 août, ainsi que les délibérations qui ont eu lieu à l'égard du nommé Auguste Conseil, annonce à la Confédération que

On arrache ou l'on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là mêmes qui l'ont pris pour instrument renouvellent entre eux une sorte de tribunal véhmique; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie, et qui accepte toute cette série de crimes secrets, comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le directoire défère cette enquête sans exemple à la diète: une commission est nommée et la diète sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus: ainsi les étrangers font la police, les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités. Certes, la France peut le dire, le jour où de tels actes s'accomplissent, c'est bien moins le respect du nom français que le sentiment de l'indépendance helvétique qui est anéanti dans les cantons, qui n'ont pas craint de s'associer à de pareilles machinations. Si de tels procédés ne sont pas promptement désavoués, la France se demandera si le droit des gens subsiste encore entre deux Etats limitrophes, entre deux

l'ambassadour accrédité auprès d'elle par S. M. le roi des Français, a reçu de son gouvernement l'ordre de cesser toutes relations d'affaires avec la Suisse, jusqu'à ce que la France ait obtenu satisfaction pour ces faits.

« Considérant les suites importantes que doit avoir une semblable communication, et tout particulièrement la circonstance qu'elle a été occasionnée par des décisions et des délibérations de la diète ordinaire de 1836, le directoire fédéral se croit obligé, aux termes de l'art. 8 du pacte, de convoquer à Berne une diète extraordinaire pour le lundi 17 octobre prochain, et d'adresser à tous les États l'invitation pressante de donner à leurs députés à cette assemblée extraordinaire des instruc-

puissances alliées, entre deux pays libres, qui ont en commun tant de principes d'affection et de souvenirs. Tout en laissant à la Suisse le temps de se soustraire à de funestes et criminelles influences, et de revenir à ce système de modération et de justice dont son gouvernement n'aurait jamais dû s'écarter, la France se doit à elle-même de témoigner d'une manière éclatante qu'elle ressent l'injure et qu'elle en attend la prompte satisfaction; jusqu'à ce que cette satisfaction soit donnée, le soussigné reçoit l'ordre de son gouvernement de cesser tout rapport avec la Suisse, et d'attendre dans cette attitude qu'une politique plus sage ait repris l'empire dans ses conseils. C'est de la Suisse égarée et asservie à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle, et c'est de cette dernière qu'elle attend une prompte satisfaction. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts bien compris, dans ses sentimens véritables, des inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si par malheur il en devait être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écoutera plus que sa dignité offensée, et jugera seule

tions et des pouvoirs étendus, qui les mettent à même de concourir efficacement à tout ce qui, dans les circonstances données, doit être réglé et arrêté dans l'intérêt bien entendu de la Confédération, très particulièrement en ce qui touche les rapports existans entre la Suisse et la France, mais aussi, et d'une manière générale, relativement aux rapports de la Suisse avec l'étranger.

« Nous attendons des vues éclairées et des loyaux sentimens de tous les gouvernemens cantonaux qu'ils concourront efficacement à tout ce que pourront exiger la prospérité, l'honneur et l'indépendance de la Suisse dans les circonstances compliquées où notre chère patrie se rencontre.

« L'avoyer et conseil exécutif du canton de Berne, directoire fédéral, « TSCHARNER. »

alors des mesures qu'elle doit prendre pour obtenir une juste satisfaction. Enfin, elle saura sans compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni. »

Cette note du comte Molé offrait deux côtés séparés : si elle constatait l'injure, elle restait dans le vague pour la répression afin de se réserver tout l'avenir ; un ministre des affaires étrangères doit rarement s'engager, à moins que la nécessité ne l'y oblige. Les renseignemens qui de tous côtés arrivaient au comte Molé ne pouvaient laisser le moindre doute sur l'attitude des populations ; il se passait en Suisse les scènes les plus étranges depuis les réunions politiques jusqu'aux turbulentes assemblées des cabarets. On levait tumultueusement des hommes, il y avait des camps d'exercices, des tirs fédéraux où l'on évoquait le souvenir de Guillaume Tell; les réfugiés de tous les pays se tendaient la main, afin de préparer un soulèvement; la Suisse était devenue leur terre classique. A voir au reste le fond des choses, si dans quelques cantons helvétiques cet esprit d'agitation pénétrait les assemblées légales et politiques, la majorité voyait avec inquiétude les résolutions significatives de la France ; par les ordres du gouvernement un camp de vingt mille hommes était établi dans la Bourgogne, un autre à Huningue, deux brigades s'avançaient sur Ferney afin de surveiller Genève, et la fermeté des résolutions s'annonçaient par une mesure prise le même jour à la chancellerie de France qui refusa toute espèce de communication diplomatique. En cet état le vorort déclarerait-il sérieusement la guerre à la France? que dans les réunions où le vin nouveau agitait le

cerveau belliqueux des montagnards, on pût rêver toute espèce de projet, cela s'expliquait par l'effervescence de quelques pauvres têtes de la jeune Suisse; mais le vorort savait bien qu'il avait devant lui la puissance la plus considérable dans ses ressources et dans ses forces militaires, la France ; et devait-on la braver impunément? D'ailleurs, la Suisse ne pouvait invoquer dans cette circonstance aucune alliance, l'appui d'aucun voisinage; de tous côtés, elle trouvait des surveillans inquiets, des gouvernemens hostiles, qui entraient plus avant même que la France dans le système répressif de l'esprit révolutionnaire; la Confédération helvétique n'était bien avec personne; avec l'Allemagne, la rupture était complète; avec l'Autriche, la Sardaigne, il y avait des négociations aigres, menaçantes : le jour où la France l'aurait voulu, l'Europe en armes aurait marché contre la Suisse, si jamais elle se laissait aller à l'esprit des révolutions.

Un tel système ne pouvait entrer que dans la tête de quelques fous; les chefs d'un gouvernement régulier ne pouvaient l'adopter, et le même jour que la note du duc de Montebello fut remise au vorort, M. Tscharner, le chef du parti modéré, convoqua une diète extraordinaire, afin d'aviser et de délibérer sur les griefs qu'exposait la France et surtout sur le désaveu immédiat qu'elle imposait. Le parti modéré en Suisse se trouvait lui-même exposé aux coups de la démocratie, qui le débordait dans les assemblées cantonales; l'avoyer Tscharner, esprit sérieux, savait bien l'impossibilité d'une résistance à tant de forces coalisées : ce que voulaient les assemblées tumul-

tueuses, c'était un système de démocratie, de désordre, le gouvernement en un mot de la jeune Suisse et de la propagande. La diète générale fut appelée et cette convocation elle-même allait être le sujet et l'occasion de plus grands tumultes. On ne peut dire toutes les vociférations, toutes les insultes, toutes les bravades que cette anarchie inculte jetait à la face de la France; il y eut des orateurs qui annoncèrent haut la chute du gouvernement du roi des Français, et pour cela on invoquait toutes les passions; la presse suisse qui secondait cette sauvage polémique trouvait des échos en France dans quelques journaux.

Après de longs débats le parti modéré l'emporta (1); la majorité de la diète donna son vote approbateur à une note écrite par l'avoyer avec convenance, et destinée à désavouer toutes ces inconcevables procédures, qui à l'occasion d'un aventurier assez osé pour compromettre le caractère de l'ambassadeur, avait insulté grossièrement le roi et la nation. Ce ne fut pas sans peine qu'une telle satisfaction fut donnée; la note de l'avoyer Tscharner qui n'avait d'abord été adoptée qu'en minorité dans la commission passa difficilement. Une fois le vote donné, les rapports régu-

(1) *Projet de réponse proposé par la minorité de la commission* (M. Tscharner.)

« Les avoyer et conseil d'État du canton de Berne, directoire fédéral, ayant transmis à la haute diète convoquée en session extraordinaire, la note qu'ils ont reçue de S. E. M. le duc de Montebello, en date du 27 septembre, ils ont été chargés de répondre ce qui suit :

« La diète en suite de nouvelles discussions sur la requête relative au nommé Conseil, approuve que les pièces de cette affaire n'aient pas été transmises au gouvernement français, et elle arrête qu'il ne lui sera donné aucune suite. La diète regrette que ce fâcheux incident soit venu troubler les relations toujours amicales entre la France et la Suisse, et elle déclare qu'il

liers se rétablirent entre les deux gouvernemens; les préparatifs militaires furent suspendus; mais il en resta néanmoins une fermentation populaire dans tous les cantons, une irritation profonde dans la démocratie. Ce fut incontestablement à cette époque que se prépara au château d'Arenenberg la conspiration impérialiste dont je parlerai bientôt; en effet, toutes les fibres de la démocratie retentirent en même temps dans cette époque violente. En France les partis étaient tout, excepté français! ils soutenaient les Suisses, les Italiens, les Américains, et n'avaient d'insulte que pour leur propre gouvernement.

Ce n'était pas seulement en Suisse que le parti de la révolution avait établi son principe d'activité et ses espérances agitées; l'Espagne et le Portugal formaient comme le vaste quartier de ses opérations militaires. Depuis les événemens de la Granja, la démocratie était maîtresse de la royauté à Madrid; la constitution de 1812 était proclamée; M. Calatrava, un des chefs du parti exalté, présidait le conseil, la reine Christine n'était plus libre ni maîtresse, et aux yeux du comte Molé, la question de la Péninsule était d'autant plus importante que sur ce point M. Thiers s'était séparé de l'opinion personnelle du

n'a jamais été dans ses intentions d'offenser le gouvernement des Français ni son ambassadeur accrédité près de la Confédération. Comme les Etats suisses ont seuls le droit de surveiller leurs institutions et de contrôler la marche de leurs gouvernemens, la diète a été péniblement affectée que des apparences trompeuses aient pu donner au gouvernement français, sur la situation intérieure de la Confédération suisse, une opinion erronée. La diète est convaincue que ses délibérations ainsi que sa ferme volonté de maintenir scrupuleusement les rapports internationaux, suffisent pour désabuser à cet égard le plus ancien allié de la Suisse. »

roi, en proclamant le système de la coopération, ou si l'on aimait mieux, d'une intervention déguisée, et l'on devrait s'en expliquer devant la Chambre. Le comte Molé était homme trop sérieux pour suivre de pareilles subtilités; son premier soin fut d'examiner avec attention quel système on suivrait à l'égard du gouvernement révolutionnaire de Madrid. Ici on se trouvait entre deux écueils qu'il fallait également éviter. Le système des Cortès espagnoles avait des partisans en France, même parmi les hommes raisonnables; M. Martinez de la Rosa l'avait popularisé par ses livres, et la *theoria de las Cortes* du chanoine Mariana avait reçu une certaine popularité par sa traduction française. De plus, cette popularité du système des Cortès s'agrandissait de toute la répugnance qu'inspirait au parti démocratique les succès de don Carlos : espérer en ces circonstances un retour favorable à une Restauration eût été impossible, et les esprits même à transaction étaient dépassés par la tendance générale. Ainsi la Chambre des députés aurait vu sans crainte, même avec une certaine satisfaction, le système de la constitution de 1812, soutenu à Madrid, par la légation française : les événemens de la Granja ne l'avaient nullement affectée et cela s'expliquait quand on remarque que toutes les histoires de la Révolution française, les plus répandues, celles mêmes de M. Thiers avaient fait l'éloge de la violence morale exercée sur le roi Louis XVI pour l'adoption des actes les plus extrêmes des assemblées nationales ou législatives. Mais le roi Louis-Philippe, si admirable d'intelligence, les hommes d'État qui le secondaient, savaient au fond toute la portée des événemens de

la Granja en ce qui touchait la sûreté de la couronne en France, et la force même du gouvernement politique. Madrid allait devenir désormais le siége de la propagande démocratique; de ce point partiraient les complots, les agitations, et l'exemple d'un mouvement militaire contre le pouvoir serait essayé et peut-être imité en France. De là le système suivi personnellement par le roi, qui s'était si formellement prononcé contre l'opinion de M. Thiers. Dans le dessein d'amener une transaction possible, le roi se concerta avec le comte Molé sur le choix du comte de Latour-Maubourg, esprit monarchique, et qui dut porter dans son ambassade d'Espagne, non-seulement les instructions ministérielles, mais encore la correspondance du roi Louis-Philippe adressée à la reine Christine dont la sagacité politique inspirait une grande confiance ([1]).

Le système adopté par le cabinet à l'égard de l'Espagne, était celui-ci : 1° ne point agir ouvertement contre les Cortès de 1812, alors le droit public de l'Espagne, mais prêter force et appui moral à la reine Christine dans toute réaction qui pourrait favoriser l'esprit d'ordre et le retour vers les principes rationnels du *statut real*; 2° limiter le contingent de la légion étrangère enlevée à notre armée d'Alger, ce qui l'avait affaiblie : s'abstenir de prêter appui au système des Cortès de Madrid, de manière à les consolider ou à les approuver; 3° enfin, comme dernière ressource, préparer une transaction avec don Carlos,

([1]) Cette correspondance entre le roi Louis-Philippe et la reine Christine est considérable et se continue encore.

s'il obtenait de grands succès, par le mariage de la jeune reine avec le fils du prétendant, mais ceci comme une des possibilités de l'avenir, une dernière ressource et surtout avec d'extrêmes précautions; le parti révolutionnaire était très dessiné contre cette combinaison et on devait le ménager. En résumé, dans l'intérêt de l'ordre européen, mieux valait le triomphe de don Carlos avec la monarchie, que le succès des Cortès avec la démocratie appuyée sur la propagande.

Telles étaient les instructions qu'apportait à Madrid le comte de Latour-Maubourg, qui traversa l'Espagne sans obstacle. A peine arrivé, l'ambassadeur demanda audience à la reine; il avait deux missions à remplir : présenter ses lettres de créances et cet acte dans la diplomatie étant officiel devait se faire en présence du ministre des relations extérieures (¹), M. de Calatrava; mais M. de Latour-Maubourg avait aussi la charge secrète de remettre personnellement à la reine Christine, une lettre autographe du roi Louis-Philippe toute pleine de bons conseils et de

(¹) Voici quelles furent les paroles du comte de Latour-Maubourg à la reine :

« Madame, le roi m'envoie en qualité d'ambassadeur auprès de Votre Majesté pour lui réitérer les sentimens d'affection sincère qu'il professe pour Sa Majesté et son auguste fille la reine Isabelle II, ainsi que pour donner à Votre Majesté un témoignage public des sentimens et de l'intérêt que le sort de la nation espagnole continue de lui inspirer. La mission que Sa Majesté a bien voulu me confier me comblerait de joie, si je n'éprouvais un profond regret de la mort prématurée de mon illustre prédécesseur, que l'Espagne a ressentie aussi vivement que la France même. Qu'il me soit permis d'espérer que Votre Majesté voudra bien m'honorer de cet accueil favorable qu'obtenait d'elle mon prédécesseur; je m'efforcerai de m'en rendre digne. Je prie Votre Majesté de ne pas douter du zèle que je déploierai pour me rendre l'in-

bienveillance, et pour celle-là l'ambassadeur demandait une audience particulière de la reine pour entretenir secrètement la régente. Cette faveur lui fut refusée avec insolence par M. de Calatrava, sous prétexte « que dans les formes constitutionnelles, rien ne devait se faire en dehors du ministère; que la reine ne pouvait rien recevoir que par les mains et en présence des ministres responsables, » ce qui blessa profondément le comte de Latour-Maubourg, circonstance au reste qui tenait un peu à l'attitude prise par l'ambassadeur d'Angleterre, M. de Villiers, l'ami de M. de Calatrava et fort lié au système des Cortès (¹).

L'état des relations extérieures de l'Espagne commençait à devenir fort inquiétant; les ambassades de Russie, d'Autriche, de Prusse, n'avaient plus à Madrid que des chargés d'affaires : l'hostilité la plus grande se manifestait entre l'Europe et les Cortès; M. de Calatrava, comme le ministre Evariste San Miguel, en 1823, ne s'épargnait pas une certaine liberté railleuse de langage à l'égard des puissances européennes,

terprète fidèle des vœux de la France et du roi pour la félicité personnelle de Votre Majesté et de son auguste fille et pour la prospérité de l'Espagne. »

Sa Majesté a répondu : « Monsieur l'ambassadeur, il m'est très agréable de vous voir à la cour de ma fille, et c'est avec le plus grand plaisir que j'ai entendu d'une bouche aussi digne les sentimens que vous m'exprimez de la part de mon auguste oncle, le roi des Français; je serai toujours disposée à combiner mes efforts avec ceux de Sa Majesté pour resserrer de plus en plus, au profit des deux nations, les liens d'alliance et d'amitié qui les unissent si heureusement. »

(¹) Les journaux anglais racontaient avec une satisfaction visible les embarras qu'éprouvaient M. de Latour-Maubourg :

« M. l'ambassadeur de France sollicita de la reine Christine une entrevue particulière, on lui répondit au nom de la reine et du

sous prétexte de quelques démarches faites par la cour de Naples en faveur de don Carlos, M. de Calatrava avait remis les passeports au chargé d'affaires de cette puissance avec ordre de quitter Madrid. Cette résolution si dessinée, dans la situation où se trouvait l'Espagne, M. de Calatrava l'avait prise d'après le conseil de M. de Villiers, au nom de l'Angleterre qui cherchait à ce moment à prendre une influence politique et commerciale, en Espagne par suite de nos dissensions ainsi que l'avait prévu M. de Rayneval.

M. de Calatrava ne ménageait plus personne, et on peut voir quelles étaient ses aigreurs contre la France elle-même, dans le discours de la reine régente, lorsqu'elle ouvrit les Cortès ([1]). L'éloge le plus complet de la coopération de l'Angleterre était à côté de quelques tièdes paroles pour nous; l'Angleterre coopérait partout par ses flottes, tandis que la France n'agissait que froidement et le ministre le signalait. « Les puissances étrangères, qui dans l'un et l'autre hémisphère reconnaissent les droits incontestables de mon auguste fille, disait la couronne, conservent avec moi leurs relations d'amitié et de bienveillance; spécialement, les augustes alliés de S. M. la reine, signataires du traité de la

président du conseil, qu'une entrevue entre lui et la reine était inconstitutionnelle, et qu'il ne pouvait prétendre qu'à une audience solennelle. M. de Latour-Maubourg fit observer à M. Calatrava qu'il était chargé par son souverain de remettre à la reine Christine, une lettre autographe de S. M. Louis-Philippe, dont il ne pouvait se dessaisir qu'entre les mains de la reine. On répondit à M. l'ambassadeur de famille qu'en aucun cas il ne lui serait accordé une semblable permission; que la reine constitutionnelle ne devait avoir, avec un ambassadeur, de conférences que celles où assisteraient les ministres. »

([1]) *Le* 24 *octobre* 1836.

quadruple alliance, se montrent toujours disposés à l'exécuter, et nous fournissent en conséquence les mêmes secours et la même coopération que précédemment. Indépendamment des secours nombreux que nous devons à la générosité du roi de la Grande-Bretagne, Sa Majesté a ordonné, aux forces navales anglaises qui ont acquis tant de gloire devant Saint-Sébastien le 5 mai dernier, de seconder les opérations de notre armée du Nord; Sa Majesté nous envoie aussi cent mille fusils qui nous sont si nécessaires dans notre situation actuelle. Nous devons à S. M. le roi des Français un renfort envoyé à la légion d'Alger, sous les ordres d'un brave général, quoique le cabinet ait ultérieurement jugé à propos de ne pas donner plus de développement à la coopération. Chaque jour Sa Majesté très fidèle me donne de nouveaux témoignages de sa bonne volonté; et en ce moment des négociations sont entamées avec son gouvernement, dont j'attends le résultat le plus avantageux pour un emploi ultérieur et plus utile des forces auxiliaires portugaises. Les autres puissances de l'Europe, avec lesquelles je n'entretiens pas des relations du même genre, ne laissent pas de se montrer pacifiques envers l'Espagne, quoique quelques-unes aient rappelé leurs ambassadeurs, ce qui m'a déterminée à adopter une mesure analogue. Le cabinet napolitain est le seul qui m'ait donné de forts motifs de plaintes, et la gravité de ces plaintes, ainsi que l'intérêt de la dignité nationale et du trône, m'ont obligée de rappeler malgré moi mon ambassadeur, et de renvoyer le chargé d'affaires du gouvernement napolitain. Mon ministre des affaires étrangères vous instruira d'une manière

plus détaillée de toutes les circonstances de cet incident pénible. Toutefois les mesures que j'ai adoptées n'annoncent de ma part aucun ressentiment hostile, et ne troublent en aucune façon les relations commerciales et les communications entre les deux pays. »

Telles étaient les paroles de la régente, ou pour parler plus exactement de son ministère, confiantes pour la Grande-Bretagne, froides pour la France, railleuses pour l'Europe. Il se révélait alors un singulier contraste qui indique que la politique anglaise n'a jamais de formules absolues. Tandis que le système des Cortès était soutenu par M. de Villiers à Madrid, un système opposé était appuyé à Lisbonne, sous la protection immédiate de l'ambassade anglaise. Le parti démocratique qui se liait dans ses intimités avec les partisans de la constitution de 1812 en Espagne, avait ménagé une insurrection au palais de Maffra, dans les mêmes conditions de troubles et de violence que celles de la Granja. On avait vu sur les places publiques de Lisbonne, la garde nationale provoquer la défection de l'armée; et dans une orgie militaire la constitution de 1820 venait d'être proclamée comme celle des Cortès à Madrid; l'une de ces révolutions s'était faite contre la Charte de dom Pedro, comme l'autre contre le *statut real* de Marie-Christine, et tout cela en vertu du principe de la souveraineté du peuple. Qu'allaient faire les cabinets de Londres et de Paris? Une dépêche diplomatique raconte ainsi cette révolution militaire : « A la nuit tombante, le 8 septembre, trois bataillons de gardes nationales s'étant rassemblés, les tambours de plusieurs autres battirent la générale. Jusqu'à une heure après minuit le

nombre des insurgés continua de s'accroître, et des groupes nombreux étaient formés dans différentes parties de la ville. A cette heure, tous ces groupes se réunirent aux gardes nationales sous les armes, et l'on se porta en masse sur la place du Rocio, musique en tête, et en faisant retentir l'air des cris de *vive la constitution de* 1820! La reine, le prince et toute la cour étaient arrivés de Cintra au palais des Necessidades, précisément où le mouvement avait commencé, c'est-à-dire vers quatre heures après midi. Les ministres et les conseillers d'État étaient assemblés à la résidence royale; mais ils ne paraissaient pas appréhender que les choses prissent une tournure grave. Cependant ils firent venir de la troupe de ligne et la mirent en bataille sur la place du palais. A une heure du matin, moment où l'effervescence populaire était portée au plus haut degré, on envoya des bataillons du 5e de chasseurs, des escadrons du 4e lanciers et un détachement d'artillerie sur la place du Rocio pour dissiper la foule. Le colonel des chasseurs s'avança vers les gardes nationales et leur adressa des remontrances pour les engager à se retirer; mais au même instant ses hommes l'abandonnèrent et il fut obligé de se retirer précipitamment pour mettre sa personne en sûreté. Ce furent les artilleurs qui passèrent les premiers du côté du peuple, puis la cavalerie et enfin les chasseurs. La troupe et les gardes nationales fraternisèrent et tout le monde fut d'accord pour réclamer la constitution de 1820! Il était alors environ deux heures du matin, et l'on décida d'envoyer une députation à la reine. Sa Majesté répondit qu'elle était spontanément résolue à jurer la constitution de 1820,

et à charger le vicomte de Sa Bandeira de former un nouveau ministère. »

En présence de ce mouvement étrange, les ambassadeurs de France et d'Angleterre, M. de Saint-Priest et lord Howard de Walden, avaient manifesté leur vive opposition en se groupant autour de la reine. M. de Saint-Priest quitta même Lisbonne, d'après les ordres formels de sa cour ne laissant plus qu'un chargé d'affaires ([1]). L'Angleterre soutint les droits de dona Maria da Gloria et la force légale de la Charte de dom Pedro, le point de départ de toutes les négociations, et à cet effet elle dut de concert avec la France soutenir le parti modéré à Lisbonne. Pour seconder ce que l'opinion démocratique appelait une contre-révolution, une flotte formidable parut devant Lisbonne, sous pavillon commun. Dix vaisseaux de ligne ([2]), rangés dans les eaux du Tage, protégèrent un mouvement de peuple et d'armée contre le parti de la constitution de 1820; et cette même Charte de dom Pedro que le soldat avait foulée aux pieds un mois auparavant fut proclamée de nouveau. En vain, la garde nationale voulut résister; l'énergie du prince

([1]) Lisbonne, 30 octobre 1836.

« M. de Saint-Priest, ambassadeur de France à la cour de Portugal, vient de recevoir l'ordre de son gouvernement de retourner à Paris. M. le secrétaire d'ambassade remplira ses fonctions jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur. »

([2]) « Dix vaisseaux de ligne tant anglais que français, se sont trouvés réunis devant Lisbonne, le 4 novembre 1836. Aussitôt que ces forces ont été rassemblées les opinions hostiles à la constitution de 1820 ont fermenté. Les ministres n'ont pu obtenir de la reine la sanction des mesures nécessaires pour contenir la population inquiète des intentions de l'Angleterre, et qui a cru voir, dans l'arrivée de la division française, une adhésion aux desseins que lord Howard de Walden ne dissimulait plus. Quelques bataillons, guidés

de Saxe-Cobourg parvînt à tout comprimer sans grande effusion de sang : ainsi le règne de la constitution de 1820 fut très court à Lisbonne. La France espérait qu'un contre-coup salutaire se ferait sentir à Madrid; mais M. de Villiers, l'ambassadeur d'Angleterre, n'avait pas en Espagne les mêmes instructions que lord de Walden, à Lisbonne; il protégeait la révolution des Cortès. Dès-lors le système du comte Molé, représenté par M. de Latour-Maubourg auprès de la reine Christine, devait être tout d'observation et d'inquiétude. La France espérait un retour légal, naturel au *statut real*; si un système de trop grande violence triomphait dans les Cortès, alors l'ambassadeur de France, comme ceux des autres grandes puissances européennes, demanderait ses passeports.

Dans les questions de l'Espagne et du Portugal, le comte Molé s'était tout-à-fait séparé de la politique de M. Thiers, en imprimant surtout à la diplomatie un caractère plus régulier. Maintenant des points d'une haute gravité restaient à décider et spécialement l'occupation d'Ancône. Dans un système de grande et vraie diplomatie, rien ne pouvait justifier la possession violente de la ville pontificale par des soldats d'une puissance étrangère dont l'intervention n'avait pas été réclamée. Si l'indépendance du Saint-Siége était un point certain du droit public, si le pape possédait Rome et les Légations, comme prince sou-

par le prince de Saxe-Cobourg, ont manifesté la volonté de proclamer la constitution de dom Pedro. La garde nationale a résisté deux jours ; mais enfin découragée par le général dom G. Freyre, elle a cédé. Le prince Ferdinand a pris le commandement général des troupes. Il exerce le pouvoir royal. On dit que l'infante Isabelle a secondé cette contre-révolution. »

verain, il eût été difficile d'expliquer l'occupation d'Ancône malgré sa volonté surtout, lorsque les Autrichiens offraient eux mêmes de quitter les Légations. Tout ce qui se ferait en dehors de ces limites régulières était un acte de violence; dès qu'il serait certain que les Autrichiens évacueraient les Légations, la France devait abandonner Ancône; toutes ces questions se tenaient et devaient être résolues simultanément: il est vrai que pour satisfaire les Chambres on leur avait promis que des remontrances seraient adressées au Saint-Siége, pour qu'il donnât des institutions municipales et un gouvernement séculier aux villes et Légations. N'était-ce pas outrepasser les droits légitimes des gouvernemens? Il était singulier de voir les mêmes hommes qui se blessaient des inquiétudes de l'Europe sur la tendance démocratique de nos institutions, comme un outrage à notre indépendance, poser en principe que la France pouvait se mêler du caractère et de la tendance des institutions romaines, se donnant ainsi le droit d'imposer au pape telle forme de gouvernement intérieur plutôt que telle autre!

Tel était le sens des négociations entamées jusqu'ici avec Rome, et le comte Molé était homme trop sérieux pour ne pas poser une distinction capitale entre l'action de conseiller et celle d'imposer; sans doute, l'ambassadeur de France pouvait conseiller le Saint-Siége dans certaines limites, exercer une influence morale sur le sacré collége : mais rien n'était plus contraire aux formes générales du droit diplomatique, que d'imposer comme condition préliminaire à l'évacuation d'Ancône, tel acte particulier au gouvernement intérieur du Saint-Père. M. Molé posa

donc la négociation dans les termes suivans : « Ancône serait évacué le jour où l'Autriche cesserait d'occuper les Légations, sauf pourtant à inspirer au Saint-Père les actes d'amélioration indispensables à son gouvernement politique et qui pourraient éviter de nouveaux troubles. » La condition fut ainsi arrêtée dans des termes très bienveillans, et capables de ménager la souveraineté du pape et sa force religieuse ([1]).

Dans l'affaire de Cracovie et généralement de la Pologne, M. Thiers avait été franc, hardi, contre les idées de son propre parti politique, et nul n'avait parlé avec plus de dédain de la Pologne que ne l'avait fait M. Thiers dans son discours de 1831 sous M. Casimir Périer, et depuis dans ses conversations avec les ambassadeurs. L'esprit de M. Thiers était surtout d'abandonner les causes vaincues, et la Pologne était à ses yeux une nation finie. On a vu que non-seulement il avait admis comme légitime l'occupation de Cracovie, mais qu'il avait dit que ce *n'était pas une affaire*, répétant ainsi le mot favori de M. de Talleyrand. Le comte Molé devait accepter une situation au reste tout-à-fait conforme au texte des traités ; les puissances n'avaient occupé Cracovie que *pro tempore*, la garnison restait autrichienne, et s'il y avait quelques modifications dans l'acte constitutif de l'ancienne république, elles se rattachaient toutes à l'esprit d'organisation administrative, complétement en dehors de l'action diplomatique. Le sénat de Cracovie pouvait modifier sa constitution et s'entendre avec les puissances pro-

([1]) Ce ne fut que l'année suivante que le principe d'évacuation fut invoqué ; les troupes restèrent encore huit mois à Ancône, parce qu'on n'osait pas les retirer sans être assuré de la majorité.

tectrices, sans qu'une action extérieure pût se mêler de ces rapports.

Enfin sur la question d'Orient, il n'y avait jusqu'ici aucun événement assez décisif pour dominer les tendances d'une politique nouvelle; la diplomatie du comte Molé devait naturellement découler de la situation générale telle que la Révolution l'avait faite, car c'est en diplomatie qu'il faut le moins possible sortir du vrai et du réalisable. Le comte Molé, comme tous les hommes pratiques depuis juillet 1830, comprenait que la base de toute politique un peu régulière à l'extérieur, devait être l'alliance anglaise : cette position il ne l'avait point créée ou désirée; elle était un fait. Toutefois le ministre espérait un appui sur le continent, afin de mieux appuyer la force de son action extérieure; ceci était un vœu, était-ce également une possibilité? On avait fait beaucoup pour l'Europe depuis 1830, mais l'Europe qui ne savait pas assez le reconnaître, n'osait se fier à nous: avait-elle tort? Pour la continuité et les développemens d'une alliance, il faut la fixité des hommes et des principes; et cette tradition pouvait-elle se rencontrer dans un pays constamment agité, au milieu d'une turbulence continue d'hommes et de choses, qui mettait en question les traités, les protocoles, les actes de diplomatie? La pensée du comte Molé, je le crois, n'était pas réalisable, où pouvait-il chercher ce point d'appui, en Russie, en Autriche ou en Prusse? La Russie depuis quelque temps avait des irritations particulières, malheureusement inexplicables : elle pourrait profiter de nos avances pour grandir sa force dans la question d'Orient; sans aller au-delà, elle nous compromettrait avec

l'Angleterre, et une fois le refroidissement venu, elle nous abandonnerait parce que trop de préjugés existaient encore. L'Autriche serait aise des avances que lui feraient la France; le prince de Metternich très satisfait de tout ce qui pourrait placer sous sa main une force d'action aussi puissante que celle de la France, nous comblerait d'éloges, nous prodiguerait les caresses pour nos lois répressives; mais sur toute question capitale, décisive, il reculerait devant l'appui ferme et fort qu'on pourrait lui demander. C'était son tempérament, il ne le changerait pas surtout avec ses préoccupations, qui lui faisaient voir tous les périls de la société dans la propagande, et l'origine de cette propagande à Paris. La Prusse! il y avait chez le vieux roi une extrême bienveillance, je ne dis pas seulement pour la France, mais pour les idées françaises; elle se manifestait au plus haut degré chez la personne qui exerçait sur le roi une douce influence, la princesse de Leignitz, et même dans la majorité du ministère; mais cette bienveillance était plutôt passive qu'active; elle empêchait mais elle n'agissait pas; elle conseillait et éclairait sans mettre une obole ou une force à la disposition de notre cabinet. De ces méfiances ou de ces froideurs résultait la nécessité de l'alliance anglaise, parce que, avec elle, nous avions une action et une situation dans les affaires de cabinet. Cette action n'était pas toujours salutaire, cette situation n'était pas toujours des meilleures, mais enfin elle était vivante et non pas une négation de toutes les forces du pays.

Le comte Molé plaisait au corps diplomatique, parce que sa parole était un acte; le charme de sa

conversation était parfait, convenable; il s'engageait peu et parlait beaucoup, bonne condition pour un ministre des affaires étrangères : il avait certaines formes d'abandon non-seulement dans son propre cabinet, mais dans ses visites de prédilection du soir ou du milieu de la journée; il parlait bien et préparait par ses causeries les dépêches des ambassadeurs étrangers qui venaient auprès de lui recueillir et glaner, différant sur ce point du duc de Broglie (¹). Sa diction facile pouvait se permettre, à travers les expressions les plus limpides, les reproches, les plaintes, et quelquefois les aveux. Le mauvais côté de ce caractère du comte Molé c'est que, très impressionnable, il se laissait aller alternativement à des emportemens de mots, à des susceptibilités ou à des découragemens. Cela tenait à sa santé, à son tempérament excité; de sorte que souvent l'œuvre de tenue, de réflexion était compromise par une sortie impérative, quoique dans les formes de la politesse la plus exquise, je dirai presque inimitable (²).

C'est en vertu de ces idées monarchiques, et par suite de sa bonne position dans le corps diplomatique, que le comte Molé désira accomplir un des vœux les plus ardens de la dynastie nouvelle, le mariage du duc d'Orléans. M. Thiers qui ne voyait jamais les obstacles dans la réalisation de ses idées, avait compromis la négociation en l'engageant à l'étourdie:

(¹) Ce défaut du duc de Broglie, esprit au reste considérable, le rendait insupportable au corps diplomatique et même à la cour.

(²) M. le comte Molé, qui aimait beaucoup les éloges de journaux, était singulièrement flatté de tout ce qu'on disait sur sa fermeté et sa dignité dans les relations extérieures.

le voyage des ducs d'Orléans et de Nemours en Italie, en Allemagne, n'avait-il pas eu le but exclusif d'assurer une bonne et grande alliance? Or, avec la plus complète ignorance du caractère et de la situation du prince de Metternich, M. Thiers n'avait-il pas promis la main de l'archiduchesse Thérèse à l'héritier de la couronne de France? Non-seulement ce mariage n'avait pas eu lieu par les causes que j'ai dites, mais presqu'à point nommé, la même princesse épousait le roi de Naples, que l'on avait naguère accueilli à Paris dans l'espérance encore d'une union de famille ([1]).

C'était donc une question plus difficile qu'on ne croit que celle du mariage de M. le duc d'Orléans en l'état des idées, des préjugés, des intrigues même de l'Europe. Ce fut par le comte Bresson, la Prusse, le Danemarck, et le baron de Koss qu'un mariage se prépara silencieusement. La princesse de Leignitz, le roi des Belges intervinrent dans tous les préliminaires, et M. le comte Molé put annoncer le succès de la négociation matrimoniale avec une princesse de la maison de Mecklenbourg-Schwerin, une des mieux apparentées de l'Allemagne. Lorsque l'on quitte Hambourg pour se rendre à Lubeck, souvent on se détourne un peu à droite pour visiter Schwerin, ville silencieuse de l'Allemagne du Nord, une des portes du Holstein; la campagne y est verte et riche,

([1]) La *Gazette d'Augsbourg* faisait écrire de Paris (12 novembre 1836) : « Il vient de se passer un événement qui a dû produire une profonde sensation à la cour. Le duc d'Orléans devait épouser l'archiduchesse Thérèse, fille du prince Charles, et une princesse d'Orléans devait épouser le roi de Naples. Or, voici que tout est changé; c'est le roi de Naples qui épouse l'archiduchesse Thérèse et le duc d'Orléans n'épouse personne. »

le pâturage gras pour les troupeaux et les fiers chevaux de cavalerie. Ce pays était gouverné par une famille princière, respectée, honorable : la princesse Hélène, la fiancée du duc d'Orléans, était la sœur du prince héréditaire Paul-Frédéric, mais de père seulement [1]. La race des Mecklenbourg-Schwerin était parfaitement alliée; en Allemagne avec la plantureuse lignée des Saxe-Gotha; et au dehors, avec la Prusse et la Russie, car le prince héréditaire Paul-Frédéric était fils de la grande duchesse Hélène Paulowna et s'était uni à Frédérique-Wilhelmine de Prusse; son blason était ainsi noblement écartelé.

La princesse Hélène, sérieuse par ses études, bonne et douce comme ces princesses allemandes qu'on trouve partout à Stuttgard, à Dresde, à Weimar, n'était plus précisément une jeune fille, car elle avait déjà vingt-trois ans, et c'est avec toute liberté de choix qu'elle avait consenti au mariage projeté. Le caractère du duc d'Orléans lui avait plu ; cette situation de luttes et de combats, que soutenait depuis 1830 toute une dynastie contre des circonstances impérieuses l'avaient vivement impressionnée, et il y eût chez elle quelque chose de spontanée dans l'acceptation de la main de M. le duc d'Orléans [2]. La question religieuse était sans doute une grave difficulté; la princesse Hélène était luthérienne, mais les temps commandaient ces sortes de concessions; partout on proclamait la liberté de croyance, et ce qui dans les vieilles

[1] La princesse Hélène est née le 24 janvier 1814 du feu prince héréditaire Frédéric-Louis et de Caroline de Saxe-Weimar, sa seconde femme.

[2] Le mariage ne fut célébré que six mois plus tard, c'est-à-dire dans le printemps de 1837.

époques aurait préparé la guerre civile paraissait pour ainsi dire une consécration de l'esprit politique. Ce fut toujours un résultat que d'aboutir à une conclusion de mariage que les partis prétendaient impossible; déjà même les légitimistes raillaient cette impuissance : or le choix n'était pas au-dessous des espérances de la maison d'Orléans. Plusieurs fois dans cette lignée il y avait eu des alliances avec des princesses allemandes, et les souvenirs de la princesse palatine étaient vifs encore dans les annales de la branche cadette. Le duc d'Orléans témoigna au comte Molé toute sa reconnaissance des soins qu'avait demandé cette négociation, un instant entravée par des craintes semées sur l'état de la France.

Dans les affaires intérieures, le cabinet du 6 septembre cherchait à apporter un esprit de sécurité et de modération; un de ses premiers actes fut de faire cesser la captivité morale du roi Louis-Philippe. Je dois rappeler qu'il avait été pris dans les derniers temps du cabinet du 22 février une singulière mesure : des hommes d'État qui devaient donner l'exemple du courage, de la fermeté, tout pleins de terreur à la suite de rapports de police, avaient imposé au roi une sorte de vie claustrale. Lors de la revue des fêtes de Juillet, le cabinet avait décidé que le roi ne sortirait pas, et cet acte officiellement annoncé avait produit un mauvais effet non-seulement en France, mais en Europe; on se disait : « que se passe-t-il dans ce pays, quel est l'esprit pervers de cette génération, puisque le roi est condamné à la vie intérieure de ses palais ? » Outrage à la force du pouvoir et à la moralité de la nation. Le nouveau con-

seil des ministres résolut de faire cesser une situation si pusillanime. A la police seule devait être réservé le devoir de préserver la vie du roi; la loi lui en donnait les moyens; comment se faisait-il qu'un préfet de police fût assez maladroit, avec toutes les ressources infinies de ses agens, pour ne pas surveiller autour du prince à ce point d'empêcher un attentat? La Révolution, comme le Vieux de la Montagne, commandait-elle à des fanatiques mystérieux! Dès l'avénement du ministère, M. Gisquet (¹) dut immédiatement donner sa démission; esprit turbulent et incapable, plus d'une fois il avait compromis la sûreté publique; et la police, je le répète, fut confiée à M. Gabriel Delessert, administrateur convenable, actif, probe surtout, et dans la probité se trouvent plus qu'on ne croit les conditions de prévoyance et d'ordre. Ce fut une des mesures qui plurent davantage au roi, que celle qui lui permit d'agir et de se montrer, car il ne respirait plus sous ces étreintes; sans viser précisément à une popularité impossible pour les chefs du gouvernement, il voulait librement se mouvoir au moins dans ses résidences.

Le second acte du conseil des ministres ne fut pas précisément encore une amnistie, mais un acheminement vers la clémence. Toute l'Europe s'intéressait à la situation des ministres prisonniers à Ham, hommes honorables qu'il fallait punir plutôt de l'imprudence de leurs mesures, de la maladresse de leur exécution que de l'esprit qui y avait présidé. Au point de vue sérieux la condamnation qui les avait

(¹) Ce fut quelque temps après qu'eut lieu le triste procès de M. Gisquet, où se firent entendre les plus scandaleuses révélations.

frappés était plutôt politique que légale; l'invincible dilemme invoqué dans le procès devait leur ouvrir les portes de Ham : s'il y avait responsabilité ministérielle, pourquoi chasser une dynastie? et si la dynastie était légalement expulsée, comment punir ses ministres en vertu de la responsabilité! Depuis les lois de septembre d'ailleurs, et les mesures indispensables que le gouvernement avait prises dans l'intérêt de sa sûreté, il était difficile de ne point justifier les ministres de Charles X. C'était un spectacle digne d'un vif intérêt que la prison de Ham! Le prince de Polignac toujours le plus loyal, le plus exquis des gentilshommes, écrivait des justifications et consolait ses longues journées en artiste, par la musique et le dessin. Le comte de Peyronnet, esprit si éminent, caractère ferme, indomptable, même au milieu de souffrances aiguës, se livrait à la pensée et aux longs travaux d'érudition. Le doux, l'inoffensif, M. de Chantelauze conservait cet esprit limpide, clair, qui avait dicté l'éminent rapport précurseur des ordonnances, si souvent copié depuis Juillet par M. Persil et M. Barthe. Enfin, M. Guernon-Ranville, le plus inquiet de tous, s'était fait comme une solitude dans la solitude, parce qu'il ne pardonnait point au prince de Polignac de l'avoir ainsi entraîné dans une série de fautes et d'avoir méconnu l'esprit de la génération.

La mise en liberté des prisonniers de Ham ne pouvait être une question (1) ; le roi la désirait ; le comte Sébastiani insistait avec une grande vivacité, parce que

(1) Paris, 18 octobre 1836.
« Par décision du 17 de ce mois, le roi, sur la demande de MM. Peyronnet et Chantelauze dont la santé

proche parent de M. de Polignac par ses alliances, il voulait donner ce gage à sa famille et préserver le prince des souffrances qui amènent la vieillesse et la captivité. Une seule difficulté s'élevait sur la formule des demandes que présenteraient les prisonniers de Ham. Qu'on le remarque bien, c'était une grâce et non point une amnistie, ce qui supposait une requête, et ici la délicatesse se mêlait à la position même des prisonniers. A qui seraient adressés leurs placets? Au roi, évidemment, la source de toute grâce; et pour les prisonniers, le roi n'était pas celui qui régnait par la constitution en France, mais bien le prince de la vieille monarchie en exil. Il y avait là des fiertés, des amours-propres intraitables et que la délicatesse devait respecter; la situation imposait des ménagemens, et il faut le dire à l'honneur du comte Molé, il se montra sur ce point plein de facilité. La fidélité est une chose qui doit plaire, même aux pouvoirs qui ont renversé une couronne antique; la fidélité suppose un sentiment de noblesse que tous les gouvernans doivent encourager comme un exemple. Il fut donc résolu à l'égard des prisonniers de Ham que, vu l'état de leur santé, la captivité cesserait sans trop exiger d'eux. Le roi, le comte Molé étaient d'assez bons gentilshommes pour n'imposer aucune félonie et comprendre les susceptibilités du malheur. M. de Poli-

est profondément altérée, a ordonné qu'ils seraient extraits du château de Ham, et les a autorisés à résider, sur leur parole, M. de Peyronnet à Montferrand, département de la Gironde, et M. Chantelauze, dans le département de la Loire. »

(*Moniteur.*)

gnac dut quitter la France, MM. de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville, eurent des résidences déterminées; tout cela dans les meilleurs termes, avec ces bonnes manières qui doublent le prix d'un éminent service; et tel était le changement, j'ose dire le progrès des esprits, que ces mêmes hommes que la vile populace de Paris aurait livré il y a six ans à peine à la hache du bourreau, sortaient paisibles de leur captivité. La Chambre des pairs, par sa belle conduite en 1830, M. de Lafayette par sa résistance si noble à tous les excès, et le pouvoir par la clémence, avaient amené le seul résultat possible: gagner du temps, apaiser les passions, rendre enfin l'époque calme et tiède, de sorte qu'on pût désormais espérer la modération des jugemens et la tempérance des appréciations.

Avec ce premier acte de clémence, un commencement d'amnistie était encore publié; sur un rapport de M. Persil au roi, des grâces individuelles étaient accordées: il faut remarquer que les hommes mêmes les plus opposés à l'amnistie comme mesure générale de gouvernement à l'époque surtout du procès d'avril, n'envisageaient plus la question au même point de vue depuis que ce procès était accompli. Jusque-là ils croyaient que les partis n'accepteraient l'amnistie que comme un acte de faiblesse du pouvoir, sorte d'aveu des impossibilités du procès; le jugement accompli ce n'était plus qu'un acte spontané de clémence appliquée à des individus repentans, et sur ce point le conseil fut unanime, aussi bien pour les prisonniers de Ham que pour ceux de Doullens, du mont Saint-Michel et de Clairvaux. Il y avait au

fond de ce nouveau ministère quelque chose de plus moral, de plus ferme dans ses allures que dans les cabinets qui l'avaient précédé. Il se ressentait de la présence de MM. Molé et Guizot, tous deux esprits de Restauration et de tendances sociales.

Peu de temps après ces actes de clémence, on mit en délibération dans le conseil la réouverture de Saint-Germain-l'Auxerrois. Deux émotions populaires avaient rappelé depuis la Révolution de Juillet les plus hideuses journées de la Convention : c'étaient l'insurrection qui avait éclaté à la suite du procès des ministres et le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois (¹). Ce jour-là on avait pu voir ce qu'avait de hideux cette masse de repris de justice auxquels on rattachait le diadème de la souveraineté populaire comme à ces créatures informes et grotesques des peintures du moyen âge, qui rappelait le roi des ribauds ou des truands. L'éminent honneur du nouveau cabinet était d'effacer ces traces, en ouvrant la porte de leur donjon aux prisonniers de Ham, et en espérant relever les autels de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quoi de plus hideux que cet écriteau placé sur la vieille muraille : *mairie du IVᵉ arrondissement*, comme pour protéger un bien national! Il n'y avait plus ni croix, ni sanctuaire dans l'antique paroisse du Louvre, où les rois venaient s'agenouiller. Telle était l'époque, que le conseil n'osa point encore purifier Saint-Germain-l'Auxerrois ni rendre au Panthéon sa destination première, le culte de Dieu. Cependant nous n'étions ni Grecs, ni Romains, ni polythéistes,

(¹) La réouverture de Saint-Germain-l'Auxerrois n'eut lieu que l'année suivante, sous le ministère du 15 avril.

mais Français et chrétiens. M. Thiers avait caressé l'édifice du Panthéon avec une prédilection particulière, cette idée lui plaisait parce qu'elle était révolutionnaire; au lieu de la croix, il avait voulu placer sur le faîte une Renommée, une statue de la liberté, grotesque et pauvre conception. Rien de plus médiocre que le fronton placé sur cette espèce de temple vide, grande collection de caricatures en toges, en habits de vieux grognards, avocats, philosophes, sorte de parade de foire, taillée en pierre et décorée du titre de morceau d'art. Dans les caveaux du Panthéon à côté des deux cénotaphes de Voltaire et de Rousseau se trouvaient des tombeaux tellement inconnus, des hommes qui avait si peu marqué que la plupart de ces noms ne se trouvent même pas dans les biographies. C'étaient là les grands hommes en attendant ceux que la Chambre des députés devait voter au scrutin, Manuel, Benjamin Constant, etc. Le conseil des ministres n'osa point cependant rendre ce monument au culte; trop de préjugés existaient encore; le sentiment païen dominait dans les arts, on ne rêvait que renommée et génie de la liberté, chose périssable refoulée dans le fleuve de l'oubli comme les statues gigantesques et les déifications du temps de la Convention.

Il fallait néanmoins tenir compte de cette tendance religieuse et monarchique du nouveau cabinet; M. Thiers faisait violence à ses instincts révolutionnaires lorsqu'il résolvait quelque chose de royaliste; quand il faisait le bien au point de vue religieux, c'est qu'il abdiquait son éducation voltairienne; tandis que c'était chose naturelle dans l'esprit de

MM. Molé et Guizot; il y avait cette différence entre les cabinets du 22 février et du 6 septembre que si M. Thiers rendait des services à l'ordre monarchique, c'était aux dépens de son éducation et de son caractère; tandis que M. Molé et M. Guizot étaient obligés de ne pas faire tout ce qu'ils avaient de bien dans la pensée par crainte de la situation.

On le vit dans une triste circonstance, la mort du vieux roi Charles X. Les ministres, le comte Molé, M. Guizot ne partageaient pas les convictions du roi gentilhomme, ils avaient combattu son gouvernement; si Charles X avait fait des fautes dans sa vie; ses entraînemens partaient toujours des plus nobles pensées, des instincts les plus généreux: gracieux et loyal monarque, nul ne poussait à un plus haut degré le caractère d'honnête homme. Tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher, amis et ennemis, lui devaient cet hommage; que de calomnies jetées contre lui; que d'ignobles et affreuses caricatures n'avaient pas souillé les murs de Paris à l'époque de sa chute! Cet excellent prince, retiré dans l'exil, ne s'était mêlé à aucun mouvement contre l'ordre établi en France; il avait blâmé les folles entreprises, les téméraires desseins des jeunes royalistes et de la duchesse de Berri; sa quiétude venait d'un haut sentiment de conscience, et s'il attendait une Restauration pour son petit-fils, c'était de la providence de Dieu et de la justice que l'on rendrait tôt ou tard à sa vie et à ses idées; jamais il ne dit un seul mot de dur sur les hommes qui l'avaient renversé; il avait un si grand respect pour son sang que devant lui il ne permettait nulle plainte contre les Bour-

bons de la branche cadette (¹). En Angleterre, en Allemagne, dans ses longues pérégrinations, autour de lui venaient tous les respects. Sa vie n'avait point changé; elle était la même dans l'exil comme sur le trône; chasseur intrépide, vigoureux encore dans son âge avancé, il parcourait les forêts épaisses, comme les rois de son antique race. Le soir, réunis autour de lui, se trouvaient les plus purs noms de la gentilhommerie, à côté de son fils M. le Dauphin et de l'admirable fille de Louis XVI qui gardait pour Charles X le plus noble respect. Madame était une de ces natures pieuses que les partis avaient calomniée et que le monde entourait de ses admirations mélancoliques; elle avait vécu avec les ruines et les morts : hélas! n'avons-nous pas vu dans le monde de ces familles marquées au sceau des trépassés; la mort frappe, pour frapper toujours sans s'arrêter. La maladie de Charles X fut rapide; en pleine vie l'avant-veille (²), le jour de sa fête, je crois, au retour d'une chasse lointaine il fut saisi des symptômes d'un véritable choléra qui alors parcourait l'Allemagne. Il mourut à Gratz dans les sentimens les plus pieux; il fut enterré dans les caveaux de l'Eglise des Capucins. A Vienne, c'est dans l'Église des Capucins qu'est renfermée la sépulture impériale, comme pour symboliser l'égalité de la tombe. Le dernier des ordres religieux protége la cendre des empereurs et le tombeau du fils

(¹) Je tiens ceci d'un des serviteurs qui n'ont pas quitté Charles X, et qui souvent eut à s'expliquer avec lui sur le roi régnant et sa famille.

(²) Charles X mourut le 6 novembre 1836, à l'âge de soixante-dix-neuf ans; il était né le 9 octobre 1757.

de Napoléon est sous la garde d'un pauvre franciscain.

Une question s'éleva donc au sujet de la mort de Charles X, je veux parler du deuil officiel de la cour. Il y eut ici un acte de véritable faiblesse(¹) que je ne puis comparer qu'à l'abandon des fleurs de lis à la suite de l'émeute des 13 et 14 février. L'opinion révolutionnaire réveillée examinait si le deuil allait témoigner un regret pour en faire un grief; on eut peur, on lui céda. Le conseil des ministres eut la faiblesse de décider que le deuil officiel ne serait point porté, sous le prétexte que le décès (²) n'étant pas officiellement annoncé, il ne devait pas y avoir de deuil de cour. On fit plus, par une politique qui allait au caractère de M. Persil, on fit défense aux églises de célébrer des messes en noir pour la mémoire funèbre de Charles X. Il fut ainsi interdit à la religion de réciter les prières des morts, et ce mort était le vieux roi de France, le fils de saint Louis et de Louis XIV. Disons pourtant qu'il y avait un motif politique, la crainte d'une manifestation de parti; à la suite du 13 février avait

(¹) Paris, 17 novembre 1836.

« Il a été décidé en conseil que la cour ne prendrait pas officiellement le deuil à l'occasion de la mort de Charles X. Les souverains ne portent le deuil que sur la notification officielle qu'ils reçoivent du décès d'un des membres des familles régnantes; or, ni le duc d'Angoulême, ni le duc de Bordeaux ne feront cette notification, qu'ils n'enverraient à Louis-Philippe qu'à titre de duc d'Orléans, lequel ne décachèterait pas même une communication envoyée à une semblable adresse. Le deuil sera porté individuellemont, mais non officiellement par la famille. Dès le soir où elle a appris la nouvelle de la mort de Charles X, elle a contremandé les préparatifs qui avaient été faits pour l'Opéra. Elle a passé la soirée chez madame Adelaïde, la sœur du roi. »

(²) Les journaux anglais publièrent la note suivante .

« Le prince de Talleyrand a reçu

éclaté une émeute épouvantable (¹); peut-être une démonstration royaliste amènerait-elle un semblable désordre, et le gouvernement voulait l'éviter. Le parti légitimiste ne se contenait pas assez, il pleurait moins ce qu'il avait perdu, qu'il ne manifestait haut ce qu'il espérait tout bas, voulant faire servir l'Eglise à la politique et la prière des morts au chant triomphal des vivans. J'ajouterai que les pouvoirs en ce monde ne font pas toujours ce qu'ils veulent; entourés de circonstances difficiles, de partis exigeans, d'amis à préjugés, ils doivent en tenir compte, et ce qu'on attribue quelquefois à la faiblesse est la conséquence d'une nécessité. Les légitimistes se perdaient par d'impuissantes démonstrations.

Au demeurant la combinaison du 6 septembre marchait vers le bien; et cette volonté d'apaiser les âmes, de concilier les esprits, faisait quelque contraste avec la marche décousue du ministère de M. Thiers. Les membres du cabinet du 22 février étaient tombés dans le plus profond discrédit; se faisant toujours illusion sur eux-mêmes ils se croyaient indispensables, et dans le banquet qui avait précédé leur séparation, ils s'étaient donné rendez-vous à l'ouverture des Chambres pour rentrer en triomphe au pouvoir. M. Thiers, entouré d'un grand luxe, fai-

avis officiel de la mort de Charles X, par une lettre de M. de Blacas, mais non en qualité de grand chambellan. Le prince, dans sa réponse fort polie, a chargé M. de Blacas de remercier, en son nom, madame la duchesse d'Angoulême. »

(¹) « Le dessein de M. Persil, en appelant au ministère les curés des paroisses de Paris, était de leur interdire les services funèbres en mémoire de Charles X. M. le ministre des cultes les a même invités à ne dire aucune messe noire, et à ne célébrer aucun deuil privé pendant une quinzaine de jours. »

sait admirer ses équipages, s'entourait d'artistes, réunissait de nombreux convives et marquait ses étapes pour l'Italie; avec sa manie d'imiter Napoléon, il voyageait avec des voitures de suite, son lit, sa bibliothèque, daignant s'arrêter à Aix, à Marseille, à Toulon, pour visiter les monumens et les arsenaux. Dans ce voyage rapide, il dépensa des sommes immenses en objets d'art, en fouilles même, et ce luxe après un ministère si court, après les accusations de M. Jaubert, donnait lieu à des bruits incroyables, calomnieux sans doute, et que l'histoire ne doit pas accueillir. Tous ses collègues s'étaient retirés modestement chez eux; M. Sauzet, le plus intimement uni à son système, s'était abrité à Lyon; tous espéraient, attendaient l'ouverture de la session, car ils ne disaient pas viable la combinaison du 6 septembre. M. Thiers croyait à sa propre nécessité dans le gouvernement : « bientôt on le rappellerait comme la seule tête d'homme d'État, » et c'est avec ces illusions qu'il montait au Capitole à Rome où visitait les palais des Médicis à Florence (¹). A mesure qu'on s'éloignait des principes révolution-

(¹) Les journaux annoncèrent en ces termes le départ de M. Thiers :

9 septembre.

« M. Thiers est parti cette nuit pour l'Italie. Il avait annoncé à tout le monde qu'il ne quitterait Paris que samedi soir. Aussi MM. Cousin, Madier de Montjau, Mignet et Martin, ont-ils seuls connu le moment précis de son départ. Une foule de personnes avec lesquelles M. Thiers avait à régler des affaires publiques ou privées se sont présentées en vain aujourd'hui à Saint-James et à l'hôtel des Capucines; M. Thiers a laissé quantité d'affaires arriérées. Des liasses entières sont restées sur son bureau sans signature. Mais M. Thiers n'a pas voulu retarder son départ même pour vingt-quatre heures. Il a sans doute pensé qu'il n'était pas de sa dignité de rester à Paris, n'étant plus ministre. Il a pris la précaution d'emmener avec lui le docteur Férus, médecin de l'hospice de Bicêtre. M. Thiers parcourra l'Italie, la Suisse et

naires, M. Thiers devenait une nécessité moins impérative de gouvernement; il y aurait pour lui peut-être un retour passager, un accident de pouvoir, mais la tendance permanente de la monarchie l'excluait essentiellement. Désormais une crise pouvait l'amener au ministère ; jamais il ne serait l'homme d'État d'une situation régulière.

l'Allemagne, mais non pas la Belgique. Pendant les derniers huit jours, M. Thiers recevait tous les soirs, mais ses salons étaient presque déserts; on n'y rencontrait guère que les ex-ministres, et MM Mottet, Cousin, Mignet et l'inévitable M. Madier de Montjau. M. Sauzet n'a presque point quitté son ancien collègue. Les ex-ministres ne dissimulent pas leur espoir de rentrer à la réunion des Chambres. Ils ont tous dîné hier chez M. Thiers. MM. Sauzet, Cousin et Passy ont accompagné l'ex-président du conseil jusqu'au premier relai dans une voiture particulière; les équipages de M. Thiers consistaient en deux voitures. »

CHAPITRE IV.

CAMP DE COMPIÉGNE, CONSPIRATION DE STRASBOURG, DÉSASTRE DE CONSTANTINE.

(SEPTEMBRE 1836 A JANVIER 1837.)

Souvenir des camps de Compiégne. — But des grandes manœuvres. — Le roi et les princes au camp. — Travail des conspirateurs sur l'esprit militaire. — Exemple de la Granja et de Lisbonne. — La Suisse. — Le château d'Arenenberg. — La duchesse de Saint-Leu. — Le jeune Louis Bonaparte. — Relations avec Strasbourg. — Le général Voirol. — Insurrection militaire. — L'artillerie. — La ligne. — Le conseil des ministres. — Voyage de la duchesse de Saint-Leu. — Souvenirs du comte Molé. — Indulgence par la famille Bonaparte. — Elle prépare l'acquittement de Strasbourg. — Expédition de Constantine résolue. — Difficultés de la situation vis-à-vis la Porte, vis-à-vis le bey de Tunis. — Le maréchal Clauzel et ses amis. — Imprévoyance du maréchal. — Marche en avant. — Le duc de Nemours. — Les ducs de Mortemart, Caraman et le comte de Saint-Aldegonde. — Route militaire de Bone à Constantine. — Pluies, neige, désastre. — Retraite du corps d'armée expéditionnaire. — Récriminations. — Lutte entre le maréchal Clauzel et le général de Rigny. — Rappel du maréchal. — Le général Damrémont gouverneur de l'Afrique française.

La sollicitude du gouvernement devait se porter sur l'armée, la base la plus ferme de l'ordre politique. Le soldat par sa nature aime et pratique l'obéissance, c'est une vertu dont les Révolutions ont en vain cherché à le dépouiller; si on le veut soumis et dévoué, il faut le mettre incessamment en rapport avec ses chefs, les lui faire connaître au milieu des fêtes et des

campemens militaires. Il faut qu'il s'établisse des rapports de bienveillance mutuelle, et dans ce but les camps étaient préparés : le soldat s'y formait une meilleure instruction, car un camp c'est une armée. Les étrangers donnaient fréquemment l'exemple de ces réunions sous la tente, en Prusse, en Allemagne, en Italie et la restauration avait chaque année ses camps de Compiégne et de Lunéville pour l'instruction des troupes parvenues ainsi à un remarquable degré d'intelligence et de pratique. Cette année un vaste camp militaire fut établi à Compiégne, la troupe devait s'y élever à 25,000 hommes : était-ce seulement dans le but de quelques promenades militaires, ou bien à ce camp se mêlait-il une pensée politique? Compiégne était presque sur la frontière du nord ; des différends s'étaient élevés entre l'Allemagne et la Belgique ; il pouvait être nécessaire de grouper une armée d'observation sur l'extrême littoral, et quelques marches pouvaient y transporter le camp de Compiégne.

Le roi aimait ces souvenirs du vieux régime, ces reliques du temps passé ; à toutes les époques, Compiégne avait été choisi pour les fêtes militaires de la monarchie ; les vastes plaines qui précèdent la ville et forment comme un grand circuit autour de l'immense forêt, les rendez-vous de chasse de saint Pierre, de saint Jean-aux-Bois, tourelles et abbaye féodales, le beau palais, œuvre de Louis XVI, tout cela prêtait aux pompes de la royauté militaire. A Compiégne, en 1698, s'était passée cette merveilleuse fête du camp, en présence de Louis XIV et de Jacques II, dans laquelle le maréchal de Boufflers s'était montré si magnifique, si chevaleresque, jusqu'à se ruiner

pour faire les honneurs à deux rois, l'un puissant, l'autre en exil. Saint-Simon nous a laissé un inimitable tableau de ces fêtes et de ces prodigalités; le camp de Compiégne, sous Louis XIV [1], fut porté à 40,000 hommes de toutes armes; Louis XV y passa la revue de sa maison avant Fontenoy; la Restauration avait maintenu les campemens annuels, fêtes de bataille et d'instruction. Cette année le camp de Compiégne fut brillant, l'armée s'y montra instruite, sérieuse, capable d'entrer immédiatement en campagne. De tous côtés les étrangers étaient accourus, officiers prussiens, anglais, allemands, pour étudier nos manœuvres; les ducs d'Orléans et de Nemours firent au roi les honneurs du camp avec le tact de parfaits gentilshommes. A côté des manœuvres, les fêtes; après les courses et les revues militaires, les bals et l'Opéra; le soldat s'y montra instruit, capable, plein d'ardeur et d'obéissance à ses chefs.

« Le 29 septembre à deux heures, dit un récit du temps, le roi, accompagné des ducs de Nemours et d'Aumale, du ministre de la guerre, du maréchal Gérard, est monté à cheval et est allé visiter les camps. Le roi a commencé par celui d'Orléans; là, il a mis pied à terre pour passer devant le front de bataille; il s'est plu à examiner les inscriptions et les petits monumens faits par les soldats. Du camp d'Orléans, le roi s'est rendu à celui de Nemours, en traversant la forêt en voiture; il a été escorté jusqu'au camp par les deux princes et leur état major; comme au camp d'Orléans, le roi a passé devant le front de bataille;

[1] Voyez mon travail sur *Louis XIV*.

tous les militaires des deux camps étaient sans armes, placés devant leurs tentes. Lorsque le roi eut terminé sa visite au camp de Nemours, le prince royal, ayant remarqué que tous les soldats s'étaient réunis au milieu du camp, fit battre la générale. Aussitôt tous se sont rendus au pas de course à leur tente, et, dans l'espace de deux minutes, tous étaient sous les armes et à leur rang de bataille. Les troupes ont été ensuite formées par bataillons en masse, et ont défilé devant le roi. »

Le camp de Compiègne était une épreuve, au moment difficile où les sociétés secrètes allaient travailler l'armée. L'esprit de révolution se transforme à chaque période; rarement il s'éteint d'une manière absolue : à Paris il avait tout essayé, l'insurrection, l'émeute, la lutte vivace et soutenue des associations, les attentats privés contre la personne du roi, et dans chacune de ces circonstances, le succès avait manqué à ses coupables efforts. Alors l'esprit révolutionnaire se tourna vers l'armée; l'impulsion ne vint pas exclusivement de la France, et il ne faut point séparer l'étrange tentative que je vais raconter des révolutions militaires de la Granja et de Lisbonne. Ces insurrections qui rappelaient celles du Bas-Empire étaient applaudies, exaltées, par l'esprit révolutionnaire; les journaux de France battaient des mains (¹) à ces insolences de caporaux qui forçaient les pouvoirs à accepter et signer des constitutions libérales; un tel exemple n'était-il pas bon à suivre? ce qu'on avait accompli à Madrid et à

(¹) Le *National* avait pris tout-à-fait parti pour le mouvement militaire de Madrid; plus tard il fut presque le journal officiel d'Espartero et défendit les violences de sa dictature militaire.

Lisbonne, ne pourrait-on pas le tenter à Paris ou sur tout autre point de la France, séjour de grande garnison? La République, l'Empire pouvaient se réveiller sous les plis d'un drapeau d'insurrection! Dès ce moment, il se fait un travail sourd, continu, sur l'esprit du soldat; comme les idées de république n'ont plus un grand prestige, parce qu'elles ne se personnifient pas en un homme assez héroïque, on invoque les souvenirs impérialistes; le carbonarisme, comme en 1821, s'étend sur l'armée, il emprunte le nom de l'Empereur!

Le point de départ de ce mouvement d'insurrection militaire vient de la Suisse, et au milieu de la Suisse, du château d'Arenenberg, résidence de la duchesse de Saint-Leu : là demeure un jeune homme aux ardentes pensées, aux projets rêveurs, à l'esprit décousu, et déjà compromis dans l'insurrection italienne, Louis Bonaparte qui se dit l'héritier de Napoléon depuis la mort du duc de Reichstadt. La duchesse de Saint-Leu, avec de nobles qualités privées, était la femme la plus faible, la plus entraînée, la plus séduite par les titres héréditaires de sa famille (¹); elle avait cru à la fortune des Bonaparte, parce qu'elle se ratta-

(¹) Toute la famille Bonaparte était entichée de royauté, on lisait dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le prince Louis Bonaparte devait épouser au mois de mai prochain la princesse Mathilde de Montfort, sa cousine, fille du roi Jérôme. Un journal allemand prétend que l'ex-roi de Westphalie disait dernièrement à Stuttgard, de sa fille Mathilde, qu'elle pourrait bien être un jour impératrice des Français. C'est lui qui dit encore que son fils a des chances pour devenir roi d'Angleterre, parce que en effet le jeune prince Jérôme de Montfort, aujourd'hui aide-de-camp du roi de Wurtemberg, est par les femmes, le quinzième agnat de la maison régnante d'Angleterre. »

chait aux souvenirs de sa jeunesse, aux illusions de ses quinze ans. Si par un incognito affecté et modeste elle gardait le titre de duchesse de Saint-Leu, au fond, comme toute cette famille, elle se croyait encore sur le trône, reine de Hollande, qui sait, et mère d'empereur! Cette manière d'être et de penser était loin de détruire les ambitions souveraines de son fils. Ce jeune homme qui appartenait à la Suisse ardente, révolutionnaire, s'était fait recevoir de toutes les associations militaires; capitaine d'artillerie dans le canton de Berne([1]) il était à l'étroit dans les limites des réalités; il se croyait destiné à la suprême puissance; dans sa pensée, la France était son empire comme héritage de Napoléon; à ce but il publiait des livres, multipliait les proclamations et les actes, ne déguisant aucun de ses projets d'avenir, c'est-à-dire la restauration de la dynastie napoléonienne. Quelques-unes de ces pièces empreintes de ce vulgarisme d'idées qui parle aux masses sont parvenues jusqu'à nous : « Soldats, disait Louis-Napoléon, le moment est venu

([1]) Ce fut en 1834 que Louis Bonaparte fut admis comme officier dans l'armée suisse, et voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet à M. de Tavel.

« Monsieur le président, je reçois à l'instant le brevet qui m'apprend que le conseil exécutif de la république de Berne m'a nommé capitaine d'artillerie. Je m'empresse de vous en exprimer tous mes remercîmens, car vous avez entièrement rempli mon désir. Ma patrie, ou plutôt le gouvernement de la France, me repousse, parce que je suis neveu d'un grand homme. Vous êtes plus juste à mon égard. Je suis fier de compter parmi les défenseurs d'un Etat où la souveraineté du peuple est reconnue comme base de la constitution, et où chaque citoyen est prêt à se sacrifier pour la liberté et l'indépendance de son pays. Recevez, etc.,

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

L'acte qui conférait à Louis Bonaparte le droit de citoyen de Thurgovie était antérieur de quelques années :

« Nous président et petit conseil du canton de Thurgovie, déclarons

de recouvrer votre ancienne splendeur! Faits pour la gloire, vous pouvez moins que d'autres supporter plus long-temps le rôle honteux qu'on vous fait jouer. Le gouvernement qui trahit nos intérêts civils voudrait aussi ternir notre honneur militaire. L'insensé! croit-il que la race des héros d'Arcole, d'Austerlitz, de Wagram soit éteinte! Voyez le lion de Waterloo encore debout sur nos frontières; voyez Huningue privé de ses défenses, voyez les grades de 1815 méconnus, voyez la légion d'honneur prodiguée aux intrigans et refusée aux braves, voyez notre drapeau, il ne flotte nulle part où nos armes ont triomphé! voyez, enfin, partout trahison, lâcheté, influence étrangère, et écriez-vous avec moi : Chassons les barbares du Capitole! soldats, reprenez ces aigles que nous portions dans nos grandes journées; les ennemis de la France ne peuvent en soutenir les regards; ceux qui vous gouvernent ont déjà fui devant elles! Délivrer la patrie des traîtres et des oppresseurs, protéger les droits du peuple, défendre la France et ses alliés contre l'invasion; voilà la route où l'honneur vous appelle; voilà qu'elle est votre sublime mission. Soldats français, quels que soient vos antécédens, venez tous

que la commune de Sallenstein, ayant offert le droit communal de bourgeoisie au prince Louis-Napoléon, par reconnaissance pour les bienfaits nombreux qu'elle avait reçus de la famille de la duchesse de Saint-Leu, depuis son séjour à Arenenberg, et le grand conseil ayant ensuite, par la décision unanime du 14 avril, sanctionné ce don de la commune, et décerné à l'unanimité le droit de bourgeoisie honoraire du canton, dans le désir de prouver combien il honore l'esprit de générosité de cette famille, et combien il apprécie son attachement au canton, déclare que le prince Louis-Napoléon, fils du duc et de la duchesse de Saint-Leu, est reconnu citoyen du canton de Thurgovie. Donné à Frauenfeld, le 30 avril 1832.

« Le président du petit conseil,

« ANDERVERT. »

vous ranger sous le drapeau tricolore régénéré; il est l'emblème de vos intérêts et de votre gloire. La patrie divisée, la liberté trahie, l'humanité souffrante, la gloire en deuil comptent sur vous : vous serez à la hauteur des destinées qui vous attendent. Soldats de la République, soldats de l'Empire, que mon nom réveille en vous votre ancienne ardeur. Et vous, jeunes soldats, qui êtes nés comme moi au bruit du canon de Wagram, souvenez-vous que vous êtes les enfans des soldats de la grande armée. Le soleil de cent victoires a éclairé notre berceau, que nos hauts faits ou notre trépas soient dignes de notre naissance! Du haut du ciel, la grande ombre de Napoléon guidera nos bras; et contente de nos efforts, elle s'écriera : « Ils étaient dignes de leurs pères. » *Vive la France! vive la liberté* (¹)! »

Ces proclamations déclamatoires imitées du style napoléonien, dans les Cent-Jours, étaient destinées à rallier l'armée autour du jeune insensé. Au château d'Arenenberg, jouissant d'une grande fortune, Louis Bonaparte était caressé, adulé par tous; puis aux eaux d'Allemagne si fréquentées pendant la saison des bains, le jeune homme venait assidument chercher des flatteurs, des complices, et là se préparaient les projets gigantesques, les ridicules tentatives que ne favorisait pas publiquement la duchesse de Saint-Leu sa mère, mais qui étaient dans l'esprit de toute la famille Bonaparte. Le jeune Louis était donc l'espérance de ceux qui se disaient une dynastie : quoi

(¹) Ce fut cette même proclamation que Louis-Napoléon adressa aux soldats à Strasbourg.

d'étonnant dès-lors qu'il rêvât le projet de quelque golfe Juan, manie d'imitation qui venait à tout le monde? Quand il s'est passé un grand fait historique, chacun s'imagine pouvoir l'imiter avec les mêmes façons, les mêmes allures; les nains se font géans, les médiocrités se font génie, sans même voir que pour essayer un golfe Juan, il faut un empire qui a duré quatorze années, une gloire impériale, et toute une génération qui s'est nourrie de ces idées. Louis Bonaparte s'imagina qu'en faisant faire un petit chapeau comme celui de l'empereur, un habit vert, une culotte de peau et de grandes bottes, en croisant les mains derrière le dos, il opérerait les mêmes prodiges que Napoléon en 1815. Avec sa proclamation l'armée viendrait à lui. Quant au peuple, ~~voici ce qu'il devait~~ lui dire dans ses phrases toujours déclamatoires :

« Français, on vous trahit; vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire sont vendus à l'étranger. Et par qui! par les hommes qui ont profité de votre belle Révolution, et qui en renient tous les principes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité, des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité et sans calme, enfin, un présent sans avenir que nous avons combattu depuis quarante ans? En 1830, on imposa à la France un gouvernement sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces, ni l'armée française! Tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Un congrès national élu par tous les citoyens peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient le mieux à la France. Fier de mon origine populaire, fort de

quatre millions de votes qui me destinaient au trône, je m'avance devant vous comme représentant de la souveraineté du peuple. Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, une voix nationale se fasse entendre; il est temps qu'aux cris de la liberté trahie vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France ; ne voyez-vous pas que les hommes qui règlent nos destinées sont encore les traîtres de 1814 et de 1815, les bourreaux du maréchal Ney? Pouvez-vous avoir confiance en eux? Ils font tout pour complaire à la Sainte-Alliance; pour lui obéir, ils ont abandonné les peuples nos alliés; pour se soutenir, ils ont armé le frère contre le frère; ils ont ensanglanté nos villes; ils ont foulé aux pieds nos sympathies, nos volontés, nos droits. Les ingrats! Ils ne se souviennent des barricades que pour préparer les forts détachés; méconnaissant la grande nation, ils rampent devant les forts et insultent les faibles. Notre vieux drapeau tricolore s'indigne d'être plus longtemps entre leurs mains! Français! que le souvenir du grand homme qui fit tant pour la gloire et la prospérité de la patrie vous ranime! Confiant dans la sainteté de ma cause, je me présente à vous, le testament de l'empereur Napoléon d'une main, son épée d'Austerlitz de l'autre. Lorsqu'à Rome le peuple vit les dépouilles ensanglantées de César , il renversa ses hypocrites oppresseurs. Français, Napoléon est plus grand que César, il est l'emblème de la civilisation du XIX[e] siècle. Fidèle aux maximes de l'empereur, je ne connais d'intérêts que les vôtres, d'autre gloire que celle d'être utile à la France et à l'humanité. Sans haine, sans rancune, exempt de l'esprit de

parti, j'appelle sous l'aigle de l'Empire tous ceux qui sentent un cœur français battre dans leur poitrine. J'ai voué mon existence à l'accomplissement d'une grande mission. Du rocher de Sainte-Hélène un rayon de soleil mourant a passé dans mon âme. Je saurai garder ce feu sacré, je saurai vaincre ou mourir pour la cause du peuple. Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815, hommes de 1830, levez-vous! Voyez qui vous gouverne, voyez l'aigle, emblème de gloire, symbole de liberté et choisissez [1]! »

Telles étaient les singulières paroles que sous le nom des Bonaparte on adressait à la France, telles étaient les insultes qu'un aventurier jetait à la face du gouvernement protecteur des intérêts. Il ne s'agissait plus que de trouver un point de la frontière considérable, une place forte qui deviendrait le siége du nouveau gouvernement, et Louis Bonaparte choisit Strasbourg. Cette préférence s'explique : l'Alsace de sa nature était bonapartiste, les villes de guerre avaient considérablement gagné sous l'empereur par l'incessant passage des troupes; la mémoire de ces temps d'agitation et de lutte était chère aux Alsaciens. La garnison se composait en majorité d'artillerie, de génie, corps spéciaux qu'on savait très peu dévoués au système de stabilité et de paix; Strasbourg était très rapproché de Bâle, siége primitif de la conspiration, non loin du château d'Arenenberg, de Constance, où l'influence de la famille Bonaparte était considérable. Strasbourg fut donc choisi; le plan des conjurés con-

[1] Toutes ces pièces avaient été préparées à Arenenberg presque un an avant l'expédition de Louis Bonaparte.

certé sur l'extrême frontière d'Allemagne dut avoir pour centre le château de la duchesse de Saint-Leu qui recevait grande compagnie. Parmi ses hôtes se trouvait d'abord le colonel Parquin, soldat de l'Empire, esprit remuant, inquiet, avec l'ambition d'un commandement suprême; riche de patrimoine et par son mariage, le colonel Parquin habitait un château voisin de celui d'Arenenberg, et l'idée d'un triomphe pour l'idée napoléonienne lui souriait beaucoup. C'était par lui que le jeune Louis Bonaparte s'était mis en rapport avec le colonel Vaudrey, du 4e d'artillerie, officier supérieur également inquiet de sa position, et qui promettait son régiment insurgé à la cause de Louis Bonaparte, mouvement qui devait, à l'en croire, décider celui du reste de l'armée. C'était là les deux seuls hommes importans du complot. On disait bien que le général Voirol s'y était moralement associé (¹); je crois qu'il avait vu une seule fois le prince aux eaux de Baden; son enthousiasme pour l'Empire allait-il jusqu'au point de lui faire oublier ses devoirs? Non, certes; je n'aime point les accusations vagues; dans les complots,

(¹) Le *Courrier du Bas-Rhin* avait publié sur le général Voirol un article ainsi conçu :

« On nous apprend que le général Voirol, aujourd'hui pair de France, a fait, au mois de septembre dernier, un voyage à Baden-Baden, durant le séjour du jeune Louis Bonaparte dans cette résidence. Le général Voirol avait eu soin d'informer le ministre de la rencontre qu'il venait de faire et de son attachement à la mémoire de Napoléon, qui lui avait fait un devoir de rendre visite à son neveu. Les doléances du jeune Bonaparte sur l'exil de sa famille ont été, dit-on, senties vivement par le général Voirol, qui s'en était fait l'interprète auprès du ministre de la guerre. Il paraît que lors de leur séparation, le jeune Bonaparte dit au commandant supérieur de la 5e division militaire. « Au revoir, général, j'irai vous rendre votre visite. » Ce propos explique jusqu'à un certain point les premiers momens de l'entrevue des deux personnages et la surprise du général à qui Louis Bonaparte se pré-

il y a toujours les complices d'intention; ceux-là se réservent pour le succès et c'est dans cette classe que se rangeait le plus grand nombre des partisans de l'idée impériale. Les autres conjurés avaient peu d'importance: c'était de jeunes têtes ardentes, exaltées, le vicomte de Persigny, ancien légitimiste comme MM. de Querelles et de Gricourt, tous amis et commensaux du château d'Arenenberg, qui rêvaient le renversement du pouvoir en France comme une entreprise facile; pour eux un gouvernement était comme un château de cartes qu'un souffle d'enfant peut briser. Ils étaient aidés sur ce point par une femme spirituelle, active, madame Gordon, qui jouait dans ce complot le rôle principal.

Tous les projets des conjurés reposaient sur certaines données qu'avaient grandies les fautes récentes de M. Thiers; sous son ministère on avait exalté follement les idées et les émotions impérialistes. L'armée était toute remplie de ces souvenirs; on élevait des monumens à la gloire de Napoléon, avec le symbole de sa grandeur, de sa puissance, de sa légitimité. Il était donc tout simple qu'en présentant aux soldats l'aigle de

sentait comme le représentant de l'élection populaire qui avait élevé sa famille sur le trône de France. »

Le général Voirol crut devoir répondre la lettre suivante :

Strasbourg, 7 novembre 1836.

« Monsieur, votre journal d'hier contient un article dont tous les faits sont presque également inexacts. Allant chercher madame Voirol, qui était très malade aux eaux de Rippoldsau, j'ai passé à Baden, mais je n'y ai pas vu le neveu du grand homme sous les drapeaux duquel j'ai fait et m'honore d'avoir fait mon devoir, comme je le ferai toujours sous le drapeau de la France. Le jeune Bonaparte n'a donc pu me tenir aucun propos qui me fît pressentir une visite, que je voudrais pour beaucoup qu'il ne m'eût point faite, bien qu'elle n'ait été pour moi qu'une nouvelle occasion de me montrer fidèle à mon devoir et au drapeau de la France.

« Le lieutenant-général,

« VOIROL. »

l'empire et un héritier de Napoléon, ils vinssent à ces objets d'un culte secret pour leur cœur et public pour le gouvernement lui-même: on pouvait donc espérer une révolution favorable à la cause impériale, et quel meilleur moment choisir que celui des insurrections militaires de la Granja et de Lisbonne exaltées par la presse; les soldats n'avaient-ils pas un exemple à suivre et à saluer! Ajoutez à ces raisonnemens assez logiques du reste dans l'état des esprits, l'ardent amour de la jeunesse pour ce qui est neuf et poétique, l'ambition pour les uns de parvenir et pour les autres de se faire une grande renommée, et l'on pourra dès-lors trouver tous les mobiles du complot de Strasbourg!

C'était le 30 octobre, la diane à peine venait d'être sonnée, lorsqu'une vive rumeur se fit entendre dans le quartier du 4e régiment d'artillerie à Strasbourg; une scène étrange s'y passait, le colonel Vaudrey faisait rassembler sa troupe, officiers, sous-officiers et soldats, aux cris de *vive l'Empereur!* La cause de cette prise d'armes enthousiaste pour la troupe (le colonel en tête) était la présence d'un jeune homme tel que je l'ai décrit, avec le costume traditionnel de Napoléon, sans oublier le petit chapeau; derrière ce jeune homme, le colonel Parquin, d'abord, puis une sorte d'état-major formé d'officiers sous des costumes un peu de fantaisie. Le colonel Vaudrey, l'épée à la main, répétait le cri de *vive l'Empereur!* puis présentait le jeune homme déguisé en vainqueur d'Austerlitz, comme l'héritier légitime de la couronne, et après une fanfare de trompettes on lut à la troupe la proclamation rédigée au château d'Are-

nenberg, rappelant les gloires du passé et les humiliations du présent : à ces paroles la troupe répondait par les cris de *vive l'Empereur* (¹)! On pouvait dire en termes militaires que le régiment était enlevé; nulle résistance: le colonel donnait des ordres, promettait des récompenses, des gratifications, tout semblait réussir; et ce fut alors que l'on résolut d'agir vite et plus largement. Le jeune Louis Napoléon d'un côté, suivi du colonel Parquin et d'une escorte d'artilleurs, se dirigea vers l'état-major de la place, sous les ordres du général Voirol; le général n'était point inconnu aux Bonaparte; comme je l'ai dit, aux eaux de Bade on s'était rencontré : y avait-il eu échange de causeries compromettantes ou bien seulement quelques-uns de ces rapports de bienveillance que les souvenirs de Napoléon appelaient naturellement sur son neveu? nul ne le sait; tout ce qu'on peut dire c'est que le général Voirol ne manqua point à son devoir, et loin de se joindre à Louis Bonaparte, il lui remontra ce que son entreprise avait d'insensé et de

(¹) Le rapport du général Voirol, est d'une très grande exactitude.

Strasbourg, 30 octobre 1836.

« Monsieur le ministre, ma dépêche télégraphique de ce matin vous a fait connaître la tentative coupable du jeune Louis-Napoléon Bonaparte, pour ébranler la fidélité des troupes de la garnison de Strasbourg, et comment cette échauffourée a échoué devant la noble et courageuse conduite de nos soldats.

« Ce jeune homme, accompagné de quelques aventuriers, parmi lesquels se trouvait M. le commandant Parquin, en uniforme d'officier général, et conduit par M. Vaudrey, colonel du 4ᵉ d'artillerie, qui par des manœuvres coupables, s'était fait suivre par une partie des sous-officiers et soldats de son régiment s'est présenté chez les autorités pour chercher à les entraîner, et après avoir arrêté le préfet, a fait cerner mon hôtel par des canonniers.

« Un piquet commandé par M. Parquin s'est établi dans mon salon ; mais des canonniers fidèles et braves, écoutant ma voix et

criminel. Il y eut donc là un moment de doute et d'incertitude de part et d'autre. Ce fut un tort.

La seconde colonne s'était portée chez le préfet, M. Choppin d'Arnouville, et dès ce moment l'action administrative fut complétement annulée; le préfet ne montra pas l'énergie nécessaire dans une telle situation. Enfin un groupe d'artilleurs, pêle-mêle, musique en tête, jetant les cris de *vive l'Empereur*, courut vers les autres casernes qui devaient prendre parti pour le mouvement. Si ces autres soldats se déclaraient, alors la sédition prenait tous les caractères d'un 20 mars; par les Vosges l'insurrection devait se joindre à la Champagne, à la Lorraine, et se manifester ensuite à Paris. Dans ces sortes d'entreprises, un moment perdu, un instant d'hésitation peut tout compromettre, et ici un sentiment de fidélité fort honorable dans le 46e de ligne, l'idée qu'*on* le trompait, vint se joindre peut-être à une rivalité de corps entre les artilleurs et les soldats de la ligne. Les corps qui avaient pris les premiers part à l'insurrection, étaient

guidés par les sentimens du devoir et de l'honneur, m'ont entouré, et bientôt à cheval au milieu d'eux, sabre en main, je me suis rendu à la citadelle où j'avais fait lever le pont-levis, et où j'étais certain de trouver un régiment fidèle, le 16e de ligne, qui a fait partie du camp de Compiégne, et dont les braves se rappelant nos jeunes princes, m'ont accueilli aux cris de *vive le roi!* et ont montré un enthousiasme qu'on ne rencontre que sur les champs de bataille, en présence de l'ennemi. Cet enthousiasme s'est communiqué comme un feu électrique parmi toute la garnison; les canonniers du 4e qui avaient un instant obéi aux ordres coupables de leur colonel, l'ont également partagé.

« J'ai fait mon entrée en ville à la tête du 16e de ligne, et me suis porté à la préfecture; mais déjà le préfet avait été délivré par des officiers d'artillerie que j'avais envoyés chez lui. Pendant ce temps, Louis-Napoléon, avec le colonel Vaudrey et une faible partie de ses soldats encore égarés, s'est rendu au quartier Finckmatt, occupé par le brave 46e; là, il a

les canonniers et les pontonniers, armes spéciales en assez mauvais accord avec les régimens de ligne, et il suffisait que les artilleurs eussent proféré une opinion, poussé de certains cris, pour que la ligne prît le parti opposé. Il pouvait donc s'ensuivre une collision sanglante, lorsque par une mesure tardive mais vigoureuse du général Voirol, les conjurés furent arrêtés.

Il en fut de cette échauffourée de Strasbourg comme de ce qui était arrivé lors de la conspiration Mallet en 1812; dans ces sortes de surprises avec la troupe, il ne faut jamais perdre une seconde, et au contraire tout enlever avec la rapidité de l'éclair; une défection hésitante, raisonnée est perdue, et les plans les mieux combinés sont anéantis. Rien n'était prêt au reste dans les esprits pour une si grande révolution; quand Bonaparte revint en 1815, c'est que la conspiration était dans l'air, dans toutes les gibernes, sous chaque shako; en 1815 le gouvernement des Bourbons n'était pas accepté par l'armée qu'il avait eu la faiblesse de conserver; les régimens étaient alors comme des co-

cherché à les faire manquer à leur serment, mais vainement. Le lieutenant-colonel Tallandier, prévenu par mon aide-de-camp, M. le chef d'escadron de Franqueville avait pu se rendre précipitamment à Finckmatt, où il ne lui a pas été difficile de faire comprendre à son régiment (qu'on cherchait à ébranler) qu'on les trompait; le brave colonel Paillot et tous ses officiers arrivèrent aussitôt à Finckmatt. Dans une minute, Louis-Napoléon Bonaparte et les misérables qui avaient pris parti pour lui ont été arrêtés, et les décorations dont ils étaient revêtus ont été arrachées par les soldats du 46e.

« Après les avoir fait conduire à la prison de la ville, escortés par le 46e, et avoir assuré la sûreté de cet établissement, je me suis rendu sur la place d'armes, j'ai passé les troupes en revue, qui ont, en défilant aux cris mille fois répétés de *vive le roi!* montré aux ennemis de nos institutions combien le roi et la patrie pourront compter sur leur fidélité et leur dévoûment. D'après le dire du colonel Vaudrey, personne que lui et le jeune Louis Bonaparte ne connaissait leurs

lonies d'étrangers qui ne voulaient ni du drapeau ni du passé des Bourbons : il y avait un parti de jacobins craintifs, d'acquéreurs de biens nationaux inquiets; Bonaparte se posait comme le représentant de tous ces intérêts. Aujourd'hui y avait-il quelque chose de semblable quand tout cela était garanti, et quel prestige pouvait se rattacher à Louis Bonaparte?

Le cabinet reçut le 1er novembre au matin la nouvelle télégraphique des événemens de Strasbourg, et le soir l'estafette lui apporta les dépêches du général Voirol : avec la plus vulgaire perspicacité on devait s'attendre depuis long-temps à une tentative de conjuration militaire; ceux qui avaient parcouru la Suisse savaient tout le complot d'Arenenberg, bavardé sur les grandes routes, colporté dans toutes les auberges entre Berne et Bâle (¹) : il fallait l'esprit léger du duc de Montebello, ce caractère à-la-fois susceptible et présomptueux, pour n'avoir pas informé le gouvernement du complot de Strasbourg avant même qu'il n'éclatât; le ministre resta dans une complète ignorance quoi-

projets. La justice informe ; toutes les mesures militaires sont prises ; et je puis répondre au gouvernement que nos soldats ne se laisseront jamais ébranler dans leur fidélité, et qu'ils seront toujours dignes de la France et du roi Louis-Philippe.

« Je suis encore tellement ému, monsieur le ministre, de ce qui vient de se passer, que je remets à un autre moment à vous faire un rapport plus étendu sur cette échauffourée, dont M. de Franqueville, mon aide-de-camp, pourra vous parler en détail ; c'est lui qui vous remettra cette dépêche écrite précipitamment, il se rend en poste à Paris.

« Je suis, monsieur le ministre, etc.

« Le lieutenant-général commandant la 5e division,

« Voirol. »

(¹) Je parcourais la Suisse en ce moment, et il fallait vraiment fermer les yeux pour ne point voir qu'il se tramait quelque chose contre la France; le nom de Louis-Napoléon était partout, et un nom répété sans cesse est un symptôme de révolution.

que le bruit d'espionnage retentît dans toute la Suisse. Au reste ce n'était pas la valeur du complot en lui-même qui pouvait inquiéter, mais bien plutôt ses conséquences politiques et judiciaires. En effet quelle mesure devait prendre le conseil des ministres? Comment agir à l'égard de Louis-Napoléon? Le traiterait-on en conspirateur ordinaire devant la Cour des pairs, ou bien aurait-on pour lui les égards dus à une dynastie tombée? Sur ce point, je crois que le conseil se trouva divisé; M. Molé était impérialiste de souvenirs, d'opinion, de sentiment; sa jeunesse s'était passée dans les salons de la duchesse de Saint-Leu; il avait défendu la dynastie impériale jusqu'au dernier moment avec un dévoûment honorable. A ses yeux donc, Louis-Napoléon devait être rangé dans une catégorie spéciale, devenir l'objet d'une mesure de gouvernement comme la duchesse de Berri; il fallait l'élever en un mot jusqu'à la hauteur des antiques familles. Il y avait dans cette manière de voir une faute grave, non-seulement parce qu'on abaissait la royauté en multipliant les idées de dynastie, et en confondant les Bonaparte avec les races royales, mais encore parce que l'impunité de Louis-Napoléon préparait l'acquittement nécessaire de ses complices; quel serait, en effet, le jury consciencieux qui voudrait condamner les complices à des peines infamantes ou capitales lorsque l'auteur principal jouirait de l'impunité la plus absolue?

L'autre partie du conseil, liée plus spécialement à l'école de madame de Staël, n'avait pas pour la dynastie impériale ce même prestige de respect un peu ridicule; selon les véritables hommes d'État, rien

n'était plus simple que de convoquer la Chambre des pairs pour juger le complot de Strasbourg. S'il y avait une cause qui appartînt à cette juridiction c'était celle-là, puisqu'il s'agissait d'un attentat contre la sûreté de l'État et que les personnes compromises avaient toutes une certaine importance. Quoi! on avait traduit un Alibaud devant la Cour des pairs, et on allait renvoyer devant un simple jury des officiers supérieurs liés à un complot où se mêlait le nom de Napoléon! Un gouvernement fort n'eût pas hésité, il s'agissait d'une conspiration militaire retentissant même jusqu'à Vendôme où éclatait aussi une insurrection. De deux choses l'une : ou c'était une orgie de soldats et alors le conseil de guerre devait en connaître et prononcer, ou c'était un vaste complot et alors la Cour des pairs devait juger Louis Bonaparte et ses complices. La pairie était un tribunal politique modéré dans ses peines, prévoyant dans la procédure; l'idée d'un jury était imprudente et puérile.

Le conseil des ministres se décida pour le jury et voici par quel motif : « Des crimes de cette nature, disait-il, réclament une prompte justice, et déjà l'opinion publique s'est demandé quelle juridiction doit être appelée à la rendre. L'idée du renvoi devant un conseil de guerre se présente d'abord aux esprits : c'est là, dit-on, un attentat qui, cherchant ses instrumens dans l'armée et ses moyens d'action dans l'embauchage, constitue un crime essentiellement militaire. Le gouvernement doit se référer aux dispositions des lois en vigueur, et à l'interprétation que ces lois ont reçue de la jurisprudence : dans notre législation les tribunaux militaires ne sont compétens qu'à l'égard

des personnes qui font partie de l'armée. La loi du 19 brumaire an v avait fait une exception à cette régle pour le crime d'embauchage, dont elle attribuait la connaissance aux tribunaux militaires, par quelque personne qu'il fût commis; cette attribution spéciale avait, sous l'empire de la Charte de 1814, été formellement maintenue par plusieurs arrêts de la Cour de cassation. Depuis 1830 la jurisprudence a changé; plusieurs arrêts, entre autres ceux des 17 juin 1831 et 27 juillet 1832, ont jugé que la disposition de la loi du 6 brumaire an v a cessé d'être en vigueur, et que le crime d'embauchage n'attribue pas compétence aux conseils de guerre, lorsque des personnes non militaires y ont participé comme auteurs ou complices. La jurisprudence actuelle établit donc que, même en cas d'embauchage, la juridiction des conseils de guerre doit céder devant la juridiction ordinaire des cours d'assises, lorsque des personnes non militaires se trouvent comprises dans les poursuites; ce n'est pas ici le lieu de discuter au fond cette jurisprudence et ses motifs : elle est en vigueur, le gouvernement la respecte et y conforme sa conduite. Toutes les mesures seront prises pour qu'une justice aussi prompte que l'autorisent les lois soit rendue, et pour que, sans rien sacrifier des droits de la défense, la société reçoive la satisfaction qu'elle attend. En toute occasion le gouvernement fera son devoir; il a la confiance que personne ne manquera au sien. »

Un incident était venu encore compliquer cette situation; la duchesse de Saint-Leu, par un sentiment de tendresse maternelle que nul ne peut blâmer, avait quitté la Suisse, et avec un passeport sous un nom

supposé, elle était accourue à Paris (¹). Le souvenir d'Hortense de Beauharnais était trop vivace, ses liaisons de haute compagnie trop bien établies, pour que tout respect ne fût point dû à la fille adoptive de Napoléon. Le comte Molé la vit (il ne fit que son devoir), elle écrivit au roi avec dignité pour demander la grâce de son fils, en appelant sur lui une mesure de gouvernement qui le mettrait désormais à l'abri de toutes les idées d'ambition, terrible rêve de sa vie. En aucun cas, le désir du conseil ne pouvait être d'obtenir la condamnation capitale contre Louis-Napoléon : il y avait à opter entre la captivité et l'exil; la captivité, nouvel embarras, appelait la responsabilité de tous les instans et l'impopularité si elle était trop dure; l'exil n'était ni déshonorant ni pénible, surtout pour un jeune homme qui déjà avait erré sur le continent. On lui offrit donc de passer en Amérique comme les Murat; un de ses oncles y avait long-temps demeuré, son nom le ferait respecter partout; le jeune Louis Bonaparte accepta cette condition par

(¹) Louis Bonaparte annonça ainsi à sa mère la non-réussite du complot.

« Ma chère mère, vous avez dû être bien inquiète de ne pas recevoir de mes nouvelles, vous qui me croyiez chez ma cousine; mais votre inquiétude redoublera lorsque vous apprendrez que j'ai tenté à Strasbourg un mouvement qui a échoué. Je suis en prison, ainsi que d'autres officiers : c'est pour eux seuls que je suis en peine; car moi, en commençant une telle entreprise, j'étais préparé à tout. Ne pleurez pas, ma mère; je suis victime d'une belle cause, d'une cause toute française; plus tard, on me rendra justice, et on me plaindra. Hier dimanche, à six heures, je me suis présenté devant le 4ᵉ d'artillerie, qui m'a reçu aux cris de *vive l'empereur!* Nous avions détaché du monde. Le 46ᵉ a résisté; nous nous sommes trouvés pris dans la cour de la caserne. Heureusement, il n'y a pas eu de sang français répandu; c'est ma consolation dans mon malheur! Courage, ma mère, je saurai soutenir jusqu'au bout l'honneur du nom que je porte... Adieu, ma

une lettre convenable, en donnant sa parole qu'il ne s'affranchirait pas de son ban; puis une décision du conseil annonça que le roi dans sa clémence avait commué en un exil en Amérique toutes les peines méritées par Louis-Napoléon (¹).

Cette résolution généreuse, une fois prise, il devenait fort difficile d'obtenir une condamnation pour les complices de la conspiration de Strasbourg; un respect trop absolu de la loi n'avait pas permis de les traduire devant un conseil de guerre, parce que quelques noms civils étaient simultanément compromis dans le même complot; la cause était indivisible, et comme la juridiction des assises était de droit commun, les principes voulaient que le jury obtînt la préférence. Ce ne fut point à Strasbourg que le procès s'instruisit, on craignait trop les influences extérieures; Strasbourg avait été le siége du complot, et là peut-être la population se serait trop vivement impressionnée; un réglement de la Cour de cassation porta la cause à Colmar où le jury fut réuni. Qu'on se représente donc la bourgeoisie appelée à juger deux points importans qui se rattachaient à ses affections,

chère mère, ne vous attendrissez pas inutilement sur mon sort. La vie est peu de chose, l'honneur et la France sont tout pour moi...

« Votre tendre et respectueux fils,

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Strasbourg, le 1er novembre 1836.

(¹) « Ma chère mère, je reconnais à votre démarche toute votre tendresse pour moi; vous avez pensé au danger que je courais, mais vous n'avez pas pensé à mon honneur, qui m'obligeait à partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'éprouve une douleur bien vive en me voyant séparé des hommes que j'ai entraînés à leur perte, lorsque ma présence et mes dépositions auraient pu influencer le jury en leur faveur. J'écris au roi pour qu'il jette sur eux un regard de bonté : c'est la seule grâce qui puisse me toucher. Je pars

à ses sympathies : le nom de l'empereur était pour elle un prestige, et l'on avait blessé le principe d'égalité en enlevant à la juridiction du jury le chef du complot! Les avocats n'eurent donc pas grand'peine à réveiller toutes les sympathies des assises; M. Parquin y défendit son frère avec un remarquable talent : puisque le gouvernement avait rendu la liberté au jeune Louis-Napoléon, n'était-il pas simple que le jury la rendît également à ses coaccusés? Tels étaient les argumens qui vibraient au fond de la conscience des jurés, et un acquittement solennel et déplorable pour la force et la dignité du gouvernement vint sanctionner ce système de défense.

C'était étrange, car il y avait un complot organisé avec toutes les circonstances de l'action, de la culpabilité la plus vive, la plus évidente avec des chefs qui avaient provoqué et entraîné les soldats à la défection, en tournant l'épée contre le gouvernement qu'ils devaient défendre. Était-ce clair? était-ce positif? Et cependant le jury acquittait parce qu'on avait comblé la mesure des fautes; on n'avait pas su dire que s'il y avait eu autrefois un empereur, pouvoir extraordinaire, physionomie exceptionnelle, il n'y avait

pour l'Amérique; mais, ma chère mère, si vous ne voulez pas augmenter ma douleur, je vous en conjure, ne me suivez pas; l'idée de faire partager à ma mère mon exil de l'Europe serait, aux yeux du monde, une tache indélébile pour moi, et pour mon cœur, cela serait un chagrin cuisant. Je veux en Amérique, faire comme Achille Murat, me créer moi-même une existence... Je vous prie, ma chère mère, de veiller à ce qu'il ne manque rien aux prisonniers de Strasbourg; prenez soin des deux fils du colonel Vaudrey qui sont à Paris avec leur mère. Je prendrais bien facilement mon parti, si je savais que mes compagnons d'infortune auront la vie sauve; mais avoir sur la conscience la mort de braves soldats, c'est une douleur

pas de dynastie impériale. La faute fut d'élever Louis Bonaparte à la hauteur de la duchesse de Berri, de vouloir égaliser deux positions si dissemblables; la faute enfin fut d'avoir fait de l'impérialisme un culte!

Le jury en cette circonstance ne jugea pas, mais il amnistia, il ne vit point la conspiration militaire parce que le chef était mis hors de cause. Ce chef, au reste, jeune étourdi, avait mal pris son temps (¹) et très faussement jugé son époque. On était napoléonien par des livres, par les théâtres, par les monumens; mais la bourgeoisie restait essentiellement pacifique; le repos était son premier besoin, la fortune son but. L'armée était en majorité satisfaite, le soldat pouvait atteindre l'épaulette, l'officier avait de l'avancement, une existence sûre et paisible. Que de choses mortes depuis vingt ans! l'esprit de conquête n'était plus que dans les discours et les fêtes du cirque; on vivait pour la gloire dans le passé, mais pour le bien-être dans le présent. Aussi la conspiration militaire échoua; on en vit à peine quelques éclairs à Lyon, à Vendôme; tout fut facilement étouffé parce que les imaginations n'étaient pas à l'incendie. L'ac-

amère qui ne peut jamais s'effacer. Adieu, ma chère mère, recevez mes remercîmens pour toutes les marques de tendresse que vous me donnez, etc.

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

(¹) Avant de partir pour l'Amérique, Louis Bonaparte avait encore écrit à son oncle Joseph,

Lorient, 15 novembre 1836.

« Mon cher oncle, vous aurez appris avec surprise l'événement de Strasbourg. Lorsqu'on ne réussit pas on dénature vos intentions, on vous calomnie ; on est sûr d'être blâmé, même par les siens. Aussi n'essaierai-je pas aujourd'hui de me disculper à vos yeux. Je pars demain pour l'Amérique. Vous me feriez plaisir de m'envoyer quelques lettres de recommandation pour Philadelphie et New-York. Ayez la bonté de présenter mes respects à mes oncles, et de recevoir l'expression de mon sincère

quittement de Strasbourg devint l'objet d'une crise ministérielle plutôt qu'un fait d'État et un danger de gouvernement.

L'esprit militaire vivement ému se rattachait à la conquête et à la possession de l'Afrique, théâtre de sa gloire qu'il disputait non-seulement à l'ennemi, mais encore à l'esprit, à la tendance des pouvoirs. Trois systèmes prédominaient dans la Chambre des députés : il y avait des adversaires de la colonisation et, qui le croirait, des partisans même de l'abandon absolu de l'Algérie ; tristes esprits qui, sous le prétexte d'économies mesquines voulaient divorcer avec la gloire et l'honneur du pays. Il y avait aussi des partisans de la colonisation limitée, système qui consistait à faire d'Alger une simple possession militaire, un comptoir, un point maritime sur le territoire de l'Afrique, une dépense sans résultat. Enfin, restait la dernière opinion, la plus ferme, la plus nationale, qui, partant du principe qu'une conquête ne pouvait s'accomplir qu'avec les conditions du présent et de l'avenir, voulait donner à la colonisation de l'Afrique tous les développemens dont elle était susceptible. Il faut rendre cette justice au maréchal Clauzel qu'à travers les défauts de son caractère et toutes les vanités de ses souvenirs, il était partisan très prononcé de ce dernier système (¹) ; la conquête souriait à son imagination belliqueuse ; gouverneur de l'Algérie, il était

attachement. En quittant l'Europe peut-être pour toujours, j'éprouve le plus grand chagrin, celui de penser que, même dans ma famille, je ne trouverai personne qui plaigne mon sort. Adieu, mon cher oncle, ne doutez jamais de mes sentimens à votre égard.

« Votre tendre neveu,

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

(¹) Avant son départ, long-temps

imprévoyant, décousu, sans tenue, avec toutes les façons de l'école impériale, mais il aimait l'Algérie comme une chose d'honneur et de faste militaire. Pour lui la colonisation était un résultat sérieux, et la soumission des tribus une idée fixe.

La configuration géographique de l'Afrique est admirable pour un système d'occupation étendue : Alger au centre, comme le point culminant de la souveraineté; sur la droite et presque vis-à-vis les côtes d'Espagne, Oran s'appuyant sur le Maroc près Tlemcen; à gauche Bone sur les confins de l'empire de Tunis, en face de l'extrême Italie, de Malte et de la Sicile, et entre ces points principaux des villes intermédiaires telles que Stora, Bougie; sur un versant, Cherchell, Mostaganem sur l'autre; puis une seconde ligne presque au pied de l'Atlas, et qui alors n'était pas domptée encore, en partant de Tlemcen, Mascara, Tittery et Constantine. Une si vaste étendue de territoire demandait des forces militaires considérables, et c'est ce que la Chambre ne pouvait comprendre. On avait à lutter contre les populations indigènes et le mauvais vouloir de deux empires qui nous touchaient,

suspendu, le maréchal Clauzel, en démontrant par des chiffres incontestables, la nécessité d'une augmentation de forces, avait demandé :

1o 30,000 hommes de troupes françaises.

2o 5,000 hommes de troupes indigènes avec autorisation de les recruter, de les solder de suite, afin qu'elles fussent organisées pour le moment de l'expédition de Constantine.

3o 4,000 cavaliers auxiliaires, soldés à raison de 50 c. par jour, et avec fourniture de vivres pendant la durée de l'expédition.

Tot. 39,000 hommes.

De plus le maréchal avait fait observer que c'étaient trente mille hommes, ou plutôt trente mille soldats valides et disponibles qui étaient nécessaires et non trente mille hommes portés sur des cadres. »

aux extrémités, le Maroc indomptable et barbare qui avait des souvenirs de l'Espagne des Arabes; Tunis plus civilisé avec des ressources infinies, un admirable territoire; Tunis était le centre d'où saint Louis, dans la dernière croisade, avait espéré dominer l'Afrique romaine enfouie sous le sable; partout se trouvaient encore dispersées les ruines des vieux monumens.

Cette année le gouvernement avait résolu une expédition contre Constantine ([1]). Par un sentiment très naturel de ses intérêts, l'armée devait se porter joyeuse vers ce côté de l'Afrique, parce que, plus civilisé, il comprenait de vastes plaines, de gras pâturages, des troupeaux nombreux; la laine de Constantine était renommée, la cire, les plantes aromatiques ou médicinales faisaient l'opulence du pays, et les frais de la campagne seraient richement payés par les trésors d'Achmet-Bey qui commandait aux vrais croyans dans cette portion de l'Afrique. Constantine formait le point central entre Bougie et Bone; placée entre deux branches de l'Atlas, elle était exposée aux immenses chaleurs et aux froids très vifs; les routes étaient tracées, par les vestiges des voies romaines, et la ville, vue de loin, ressemblait aux murs de Tolède, souvenir des Maures. Le maréchal Clauzel, cherchant une compensation aux dépenses d'Afrique,

([1]) « L'expédition de Constantine a été décidée avant-hier en conseil des ministres. En conséquence de cette détermination, le ministre de la guerre a adressé une dépêche au maréchal Clauzel, pour l'engager à hâter les préparatifs de l'expédition. Le ministre autorise en même temps le maréchal à garder en Afrique le 59e régiment, et il l'informe que les 3e bataillons de six régimens ont reçu l'ordre de rejoindre pour s'embarquer à Port-Vendres et à Toulon. »

indiquait Constantine comme le centre d'un immense trésor dans sa kasauba; son territoire riche en productions était occupé par des tribus paisibles et commerçantes qui offriraient leur hommage et leurs ressources à notre armée d'occupation.

Tel était l'esprit parcimonieux de la Chambre des députés, que le ministère n'osait lui demander les subsides indispensables pour donner aux possessions de l'Afrique leur développement naturel; chaque session c'était une lutte de tribune et de journaux sur ce sujet épuisé, et presque toujours il en sortait des votes exigus et des retranchemens misérables. Cette année le contingent de l'Afrique avait été fixé dans des bornes étroites, et les ministres n'osaient prendre sous leur responsabilité d'en dépasser les limites. Cependant une expédition sur Constantine était résolue : si on voulait un véritable succès il fallait qu'elle fût accomplie dans des proportions telles qu'elle produisît un résultat, et les forces paraissaient insuffisantes. Le ministère prit donc sur lui-même d'envoyer au maréchal Clauzel à-peu-près les contingens fixés par le général en chef, afin de commencer une campagne sérieuse. Le mémoire que le maréchal Clauzel avait adressé au ministre de la guerre disait : « que pour éviter les grandes chaleurs d'Afrique, il fallait commencer la campagne vers le mois de novembre, l'état sanitaire des troupes en serait meilleur, la route plus supportable; de Bone à Constantine on comptait trente-six lieues, de Bongie vingt-huit : c'était huit jours de marche à-peu-près, en tenant compte de tous les accidens de terrain et même de quelques combats partiels;

le pays était admirable, coupé de ravins; les tribus étaient plus agricoles que belliqueuses; on trouvait dans cette espèce d'oasis quelque reflet des mœurs plus douces de Tunis. C'est pourquoi une expédition aurait de grandes chances et serait nécessairement couronnée par la prise de Constantine. » Ce mémoire avait appelé la vive attention du conseil.

Ce n'était pas seulement la question militaire qu'on devait examiner, mais encore le point diplomatique d'une plus haute importance. Déjà la Porte, sur les insinuations de l'Angleterre et de la Russie, avait renouvelé ses protestations contre la possession de l'Afrique, ancien pachalik soumis à l'hommage; aujourd'hui la France ne se contentant plus seulement de Bone, convoitait Constantine contre Achmet-Bey, le serviteur de la Porte : que deviendrait l'indépendance de Tunis, lorsque le pavillon français flotterait à moins de trente lieues de cette capitale? La France, disait-on, commençait ainsi elle-même le démembrement de l'empire turc dont elle se disait l'alliée. Ces remontrances étaient adressées incessamment au cabinet de Paris par l'ambassadeur turc, et ceci rendait la position de l'amiral Roussin à Constantinople fort délicate; l'amiral répondait par des fins de non-recevoir aux plaintes, aux remontrances du reiss-effendi : « est-ce notre faute si la Porte n'a pas voulu venger nos injures en 1830? il a fallu faire ce qu'elle a refusé d'accomplir ([1]). » Ainsi répondait l'amiral Roussin à toutes les plaintes. Le bey de Tunis

([1]) Dans toutes les conversations de l'amiral Roussin à Constantinople, l'ambassadeur éludait de s'expliquer sur Alger. « Je n'ai aucun ordre, aucune instruction là-dessus, répétait-il, veuillez éviter d'enga-

demandait partout secours et appui; bien qu'il n'osât déclarer la guerre à la France, il était naturel qu'il prêtât son concours à la résistance d'Achmet-Bey en lui fournissant les armes, les munitions dont il pourrait avoir besoin contre les Français. Tunis se trouvait par rapport à Bone comme le Maroc par rapport à Oran; on ne pouvait changer le caractère de ces populations liées par une confraternité religieuse et un mutuel fanatisme; quand l'étendard du prophète est levé tout fidèle Musulman doit courir à sa défense!

Cependant l'expédition résolue, l'armée fut prête à suivre le maréchal Clauzel dans cette marche conquérante, et le duc de Nemours dut l'accompagner en s'associant à la gloire française. Comme il s'agissait d'une campagne presque historique, dans un pays tout environné des souvenirs de Rome et des vestiges chrétiens, comme saint Louis avait foulé ces mêmes terres dans une pieuse croisade, il se forma un corps de volontaires pour suivre le duc de Nemours; le duc de Mortemart, qui cherchait quelque glorieuse distraction à de pénibles souvenirs, fit partie de l'expédition de Constantine; plus d'une fois désigné comme gouverneur de l'Afrique, vint-il là pour juger et voir par lui-même, ou bien le seul goût des choses curieuses et militaires le poussait-il en Afrique? Avec lui étaient le comte de Saint-Aldegonde et le vieux duc de Caraman; il n'y avait qu'un gentilhomme qui pût à plus de soixante-dix ans s'associer en volontaire à une expédition pé-

ger des explications sur une chose entièrement étrangère à ma mission ici. » C'était lord Ponsonby, qui sous main, poussait la Porte à ces réclamations, nous le verrons plus tard agir activement.

rilleuse, et surtout fatigante à travers des contrées inconnues.

A tous ces noms historiques j'ajouterai celui du général Denys de Damrémont que le gouvernement venait d'envoyer en Afrique : on n'avait pas une foi complète dans le maréchal Clauzel; nul ne contestait sa bravoure militaire, son désir du bien; mais il appartenait à une vieille école, imprévoyante et fanfaronne, plus remplie des souvenirs du passé que des besoins du temps présent ([1]). Le général Damrémont, brave soldat, homme de bonne compagnie, s'était associé à la tactique moderne et aux progrès de la science militaire depuis vingt ans : on le disait légitimiste au fond du cœur; s'il regrettait, comme beaucoup d'esprits d'élite, ce qui était tombé, il s'associait néanmoins franchement à l'ordre nouveau comme à une garantie de sécurité. Le maréchal Clauzel était l'homme de guerre du tiers parti, son foudre de bataille, on lui destinait même un portefeuille dans les combinaisons de gauche. Il était en hostilité avec le gouvernement sur presque tous les points de l'administration militaire de l'Afrique et de sa politique, et néanmoins on n'osait pas encore toucher à sa di-

([1]) Avant son départ le maréchal Clauzel avait adressé une proclamation aux habitans de Constantine, comme si la conquête était assurée :

« Habitans de Constantine, je vais marcher sur votre ville, m'en emparer et planter sur ses murailles le drapeau français : tels sont les ordres du roi, mon souverain; ils seront exécutés. Restez paisibles dans vos maisons; défendez-les, non contre moi, qui ne veux pas les attaquer, mais bien contre celui qui mina Bone, et qui cherchera à vous perdre lorsqu'il se verra contraint de se séparer de vous et de prendre la fuite. L'armée française sous mes ordres respectera votre religion, vos personnes et vos propriétés! Il ne vous sera rien demandé, rien

rection, à la puissance de son gouvernement d'Afrique; et comme dans les divisions d'autorité il faut néanmoins faire la part de gloire nationale, on oublia les dissidences de personnes et les contradictions de systèmes pour assurer le succès de l'expédition.

Ce fut le 10 novembre que la petite armée se trouva réunie à Bone; elle se composait de cinq mille hommes d'infanterie, non compris les troupes irrégulières, le bataillon d'Afrique, puis douze cents hommes de cavalerie et un petit corps de génie et d'artillerie. Le maréchal avait de très faibles notions sur le pays qu'on allait parcourir; il en connaissait la topographie au moyen des documens fournis par les commerçans, les juifs et les Arabes; ceux-ci disaient toutes les tribus paisibles sur la route : ainsi la marche sur Constantine serait sans obstacle. On ne connaissait même pas à Bone la situation fortifiée de la place, ces murs qui formaient comme une citadelle romaine, le vaste ravin qui l'entourait et que couvrait à peine un pont étroit, passage si difficile et qu'une mine pouvait faire sauter. En tous les cas, il était très aventureux avec moins de sept mille hommes de se jeter en avant, à plus de trente-six lieues de Bone, presque

imposé! Le soldat sera logé dans des maisons séparées des vôtres, et le plus grand ordre régnera dans Constantine, si notre entrée se fait sans résistance et pacifiquement de votre part. Achmet-Bey lui-même peut trouver une sécurité parfaite dans une soumission sans conditions; mais il cesse de régner, de commander; son pouvoir est brisé, et vous appartenez désormais à la France. La présence de S. A. R. le duc de Nemours à l'armée expéditionnaire est une nouvelle preuve du vif intérêt que porte le roi des Français à l'avenir des indigènes dans toute la Régence.

« Le maréchal gouverneur des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, « CLAUZEL. »

Bone, le 4 novembre 1836.

sans artillerie, sans munitions, sans vivres, et en ignorant même le chemin qu'on avait à parcourir [1]. Le maréchal s'était fait également de fausses idées sur le climat; l'Afrique est sous un soleil ardent, mais à mesure qu'on s'élève vers les chaînes de l'Atlas, le froid devient rigoureux, la neige est abondante, les pluies continuelles. Ne fallait-il pas calculer les dommages causés aux bagages par les débordemens des rivières, la force des torrens; puisque le maréchal Clauzel aimait tant à parler des souvenirs de Rome, il aurait dû savoir que les légions ne s'étaient avancées qu'avec des précautions infinies sur ce territoire d'Afrique, et les tours bâties çà et là sur la route par les cohortes constataient assez leur marche lente et précautionneuse. A Rome, rien ne se faisait qu'avec prévoyance; les camps étaient des villes, les plus petits postes devenaient des tours élevées; tout jusqu'aux sépultures des soldats servait de défense et de retranchemens.

Le 12 novembre l'armée donc se mit en marche; le premier jour elle établit son bivouac près d'un ruisseau bordé de figuiers sauvages, de cactus, de thym aux fleurs odorantes, et de ce laurier-rose qui

[1] Voici l'extrait du rapport même du maréchal Clauzel sur l'expédition de Constantine :

«... L'expédition n'a rencontré de Bone à Constantine aucun ennemi, aucun obstacle; sur la route les tribus venaient au-devant d'elle, et manifestaient leur joie de voir les Français arriver à Constantine et s'en emparer. L'armée passait au milieu de nombreux troupeaux de moutons, de chèvres et de bœufs; les laboureurs accouraient souvent au-devant d'elle, mais nous marchions lentement à cause des transports... Nous passâmes sans difficulté le défilé de Rach-el-Agha, et nous y apprîmes qu'Achmet, ses femmes et ses trésors étaient sortis de Constantine. A Soma, nous avons été surpris, vers cinq heures, par une pluie glaciale mêlée de neige. Tout jusque-là avait été bien, mais la nuit fut mortelle pour beaucoup de soldats et en engourdit d'autres parmi-

naît comme l'herbe des champs. Le temps était beau ; le soir éclata un orage ; le ruisseau devint un torrent ; les troupes furent obligées de lever leur camp et de se remettre en marche à travers les rochers. Au matin le soleil reparut et l'on put passer sans danger la petite rivière de la Symbouse. A Guelma, poste romain, rempli de ruines et de constructions antiques, l'armée vint camper le quatrième jour. Le maréchal y laissa un poste, parce que ce lieu était propre à la défense, et qu'il était comme le centre des étapes. Les sapeurs, les soldats du génie, étaient obligés de marcher en avant de l'armée, afin de frayer une route pour l'artillerie et les voitures de transport ; le maréchal n'avait amené avec lui que quelques pièces d'artillerie légère, car il ne croyait pas à la résistance de Constantine. On était déjà dans le Petit-Atlas : ici des cols resserrés, là des pentes rapides ; partout les vestiges de Romains, de grands monumens de pierre, au milieu de la plus pittoresque nature. Partout une population paisible, ne s'occupant que d'agriculture ; des Arabes semblables aux vieux pasteurs de la Bible, conduisaient leurs

liers. Nous n'étions qu'à trois lieues de Constantine le 21 ; nous nous mîmes en route voyant cette place devant nous. Après être descendus d'un côteau où nous étions campés, nous trouvâmes le Ouëd-Ben-Mezioug extrêmement grossi ; il a fallu le traverser ayant de l'eau jusqu'à la ceinture ; la neige tombait toujours ; néanmoins on passa sans perdre un seul homme. A une lieue plus loin, on dut traverser un autre bras de la Tumel ; nouvelle peine, nouvelle cause de maladie, et par suite diminution de combattans ; il n'y avait alors que quatre mille combattans sur les sept que j'avais pris. Nous arrivâmes enfin vers deux heures sur le plateau de Mansoura et nous prenions position à 120 toises de la place, lorsqu'un coup de canon et le drapeau rouge détruisirent l'espérance que j'avais eue d'entrer sans coup férir. Je vis qu'il fallait recourir à la force, et la force me manquait de

troupeaux ; là, d'autres cultivaient la terre, tournant comme en Égypte la puisaraque pour l'arrosement des jardins où rampe la pastèque verte comme l'émeraude, rouge comme le corail, qui désaltère le voyageur au désert.

Depuis sept jours l'armée était ainsi en marche montant incessamment vers l'Atlas à des régions très élevées. Sur le versant, un vent du nord s'éleva très vif, et vint fouetter la figure du soldat avec de la neige et de la grêle en abondance. Le thermomètre descendit à 4 degrés sous zéro ; les voitures, l'artillerie avançaient péniblement ; on doubla les attelages, parce qu'on était sur le point d'atteindre Constantine dont on devait bientôt apercevoir les murailles. Ce fut une fatale nuit que celle-là ; qui le dirait ! comme dans les campagnes de l'extrême Prusse et de la Russie, beaucoup d'hommes eurent les pieds gelés ; le froid fit périr de vieux soldats. On était dans une situation déplorable ; point de bois pour faire du feu ; presque pas de munitions ni de vivres ; comme nul n'avait l'idée qu'en Afrique le froid fût aussi vif, on n'avait pas même pris les précautions de vêtemens chauds.

plus en plus, car le temps était horrible ; la terre et les hommes étaient couverts de neige, et les voitures disparaissaient en se fixant dans la boue. La ville ne voulait pas se mettre en hostilité contre nous ; on y fit entrer des Kabyles par des portes que nous ne pouvions pas bloquer, et ils prirent de force le soin de la défense. Je la fis canonner vivement le second jour pour enfoncer la porte del Cantara. On continua le troisième jour et la porte fut abattue, mais mal. Je voulus y loger des sapeurs et ensuite des compagnies de grenadiers pour entrer ainsi dans la ville.

« La tentative ne réussit pas : le seul parti alors était de se retirer, puisque nous n'avions rien pour vivre. Sur nos subsistances prises pour quinze jours, la moitié presque, enterrée dans les boues de Mansoura, venait d'être abandonnée et pillée par les soldats chargés de les dé-

Le dégel survint, les voitures s'embourbèrent, les torrens grossirent; les hommes et les chevaux roulaient comme des pierres qui se détachent du haut des rochers; on éprouva de grandes pertes, et cependant on ne s'était point battu encore; sur la route, on n'avait pas rencontré un seul ennemi, lorsque le matin l'armée si fatiguée vit s'élever devant elle la ville de Constantine.

La position de cette cité déjà décrite est admirable sous le rapport d'une défense militaire; imaginez sur le sommet d'une montagne à pic, une ville entourée de murailles élevées, avec des créneaux, des meurtrières, des portes basses doublées de fer, et autour de ce rocher à pic un ravin de plus de cent pieds de profondeur, sur cent cinquante pieds de large; au fond une rivière qui roule ses eaux sur des cailloux aigus; quelques arbres rares, des palmiers, des lauriers-roses, des cactus, des dattiers, puis le pont dont j'ai parlé, très étroit, sous le feu de quelques batteries élevées dans les jardins qui environnent la ville. Avec des sueurs infinies, l'armée parvint à s'établir sur le plateau opposé qui portait le nom célèbre de Mansoura, à couvert sous les mamelons des marabouts et des cimetières; alors le maréchal put comprendre toute la faute qu'il avait commise en s'avan-

fendre. Le 24, vers huit heures du matin, nous quittâmes notre position de Mansoura, et celle de Condiat-Ali, à la porte du sud, où était l'avant-garde. Nous avons été suivis d'abord par quelques centaines d'hommes sortis de la place. Des cavaliers venaient de toutes les directions, et le nombre s'élevait à près de deux mille; il diminua les jours suivans, et on n'en vit plus après le quatrième à Rach-el-Agha, où suivant quelques-uns, nous devions tous trouver la mort. Notre retraite s'est opérée en bon ordre. Le soldat,

çant sans grosses pièces d'artillerie et avec si peu de forces. A peine les Français avaient-ils paru sur le plateau, que le drapeau rouge des Arabes fut arboré aux murs de Constantine, et un feu de pièces de 24 vint porter le ravage parmi les batteries de campagne, de 6 et de 8, que le maréchal avait emmenées avec lui à dos de mulets. La garnison se composait de Turcs et de Kabyles, troupes courageuses et dévouées, qui prirent l'initiative même, sous les ordres de Ben-Aïsa, lieutenant d'Achmet-Bey; elles attaquèrent par le flanc et de front la petite armée du maréchal sous le plateau de Mansoura même. Il ne fut pas difficile à nos braves soldats de refouler cette attaque impétueuse; quelques charges à la baïonnette suffirent pour débarrasser le terrain.

Ce n'était pas tout; tant qu'on n'aurait pas Constantine, le but glorieux de l'expédition serait manqué, et pour atteindre la cité élancée comme les châteaux fériques de l'Arioste, il fallait de la grosse artillerie; le maréchal n'en avait pas. Toute une journée fut perdue à canonner une des portes sans que les boulets pussent faire brèche; la ville était presque en dehors de la portée des pièces de campagne. Que faire enfin dans cette situation? L'armée était privée de tout, le désordre se mettait déjà dans les rangs; les régimens

quoique malade a été parfait. Nous emmenons tous nos canons, et je laisse une bonne garnison indigène à Guelma, qui est un poste plus fort que Constantine... Peut-être par ce moyen n'aurons-nous plus besoin d'expédition pour nous rendre maîtres de la ville de Constantine, qui est plus belle, plus importante que Bone, Alger et Oran. M. le duc de Nemours a pris part à tout ce qui s'est fait dans l'armée de fatigant et de périlleux. Son Altesse Royale continue à jouir d'une bonne santé. »

défonçaient les tonneaux de vin et d'eau-de-vie qu'on ne pouvait plus emmener, et tout cela au milieu d'un tableau militaire presque semblable à celui de la campagne de Russie, des nappes immenses de neige qui s'amoncelaient sur la terre. Toute la nuit du 22 se passa ainsi : le 23 la petite artillerie recommença son feu, et après des efforts considérables les boulets enfoncèrent la première porte; le génie, sur l'ordre du maréchal, dut s'avancer au-delà du pont, pratiquer des mines pour faire sauter la seconde porte, opération longue, difficilement conduite au milieu des combats particuliers, des sorties de la garnison. Enfin, sur l'ordre du maréchal, une sorte d'assaut dut être donné à Constantine; deux régimens se forment en colonnes serrées, les troupes du génie sur leur flanc et sous le feu de la place; généraux, officiers et soldats marchent intrépidement mais sans succès. On éprouva des pertes considérables, de braves officiers trouvèrent la mort, et Constantine ne put être enlevée d'un coup de main, ainsi que l'avait cru le maréchal Clauzel par une illusion impardonnable à un officier d'expérience. Il fallut donc songer à la retraite au milieu des montagnes, à travers les ravins remplis de neige, avec le froid et la pluie glacée; la discipline ne fut pas toujours rigoureusement observée; il se fit des actes de bravoure comme toujours, l'armée fut moins entamée que désorganisée; cette marche rétrograde fut pour les vieux officiers comme un souvenir en miniature de la désastreuse retraite de Moscou durant l'hiver de 1812; si l'armée garda sa gloire, l'expédition fut complétement manquée dans son but et ses résultats.

Alors commencèrent les récriminations ([1]); le maréchal Clauzel, sans doute profondément affecté des désastres de l'armée, ne garda pas tous les ménagemens convenables; des ordres du jour, des bulletins accusèrent le général de Rigny d'avoir jeté des paroles insensées, d'apporter le découragement dans l'âme du soldat. Ces paroles dans l'ordre de la discipline étaient punissables, puisqu'elles accusaient l'imprévoyance du maréchal Clauzel et qu'un subordonné ne peut rien se permettre contre son supérieur même en faute; sans cela il n'y aurait plus de hiérarchie, plus d'armée. Au demeurant, il y avait de la justesse dans les accusations qui de toutes parts s'élevaient contre le maréchal Clauzel. Dès l'origine de l'expédition, l'intendant militaire Melcion Darc avait indiqué toute l'imprévoyance des dispositions de cette campagne : on avait choisi l'époque des pluies; ne devait-on pas prévoir que pour s'élever jusqu'au plateau de Constantine il fallait prendre des précautions contre le froid, réunir d'immenses moyens de transports, des mulets, des chameaux, pour les vivres et les pièces d'artillerie ? Le maréchal avait cru qu'il ne s'agissait que d'une simple promenade militaire : c'était plus que cela ; il fallait se précautionner contre une résistance; avoir des pièces de siége, des vivres suffisans

([1]) L'ordre du jour de Guelma commence ce système de récriminations.

Guelma, 20 novembre 1836.

« C'est avec une émotion profonde et une vive satisfaction que le maréchal gouverneur général félicite les troupes sous ses ordres du courage et de la résignation qu'elles ont montrés dans leur mouvement sur Constantine, en supportant avec une admirable constance les souffrances les plus cruelles de la guerre. Honneur soit rendu à leur caractère !

« Un seul a montré de la fai-

pour nourrir sa petite armée pendant un mois au moins; aucune de ces précautions n'avait été prise. Le maréchal Clauzel accusait tour-à-tour l'intendant militaire, les officiers généraux et le 62e surtout qui, chargé de garder les munitions et les vivres, s'était partagé le vin, les liqueurs spiritueuses au milieu de la désastreuse retraite; pour les Français il n'y a rien de plus désordonné qu'une marche rétrograde; ils ne savent que la victoire.

A Paris, les nouvelles de l'expédition de Constantine attendues avec impatience arrivèrent à quelques jours de l'ouverture des Chambres : par un effet du jeu du télégraphe, au milieu des brumes de décembre, ces nouvelles vinrent goutte à goutte, et chaque jour on apprenait un désastre nouveau. Enfin la vérité entière fut connue par le rapport officiel du maréchal Clauzel, rédigé dans son style habituel, cherchant de l'éclat, des effets de phrases, imitation enfin des vieux bulletins de guerre de Napoléon. Ces nouvelles produisirent d'abord un sentiment de tristesse universelle, parce que l'honneur national, dominant toutes les intrigues, tous les sentimens, toutes les opinions, le pays tout entier dut éprouver une vive douleur de nos désastres. Ceux qui s'étaient prononcés contre l'occupation de l'Afrique, la coterie des avocats, M. Dupin, M. Passy, en tirèrent cette conclusion : « qu'Alger était un legs funeste de la

blesse; mais on a eu le bon esprit de faire justice des propos imprudens et coupables qui n'auraient jamais dû sortir de sa bouche.

« Soldats, dans quelque position que nous nous trouvions ensemble, je vous en sortirai avec honneur; recevez-en l'assurance de votre général en chef...

« Le maréchal gouverneur,

« CLAUZEL. »

Restauration qu'on devait abandonner pour ne pas y laisser son dernier homme et son dernier écu. » Heureusement cette coterie, sans patriotisme, sans orgueil national, n'était qu'une infinie minorité dans le noble pays de France, et si à la Chambre elle avait quelque prépondérance, c'est qu'au fond la majorité n'avait pas une grande portée d'esprit et un sentiment élevé des choses d'honneur.

Quant au cabinet sa résolution fut prête : il y avait impossibilité de rester sous le coup fatal d'une défaite dont le retentissement moral se faisait sentir, et une nouvelle expédition fut arrêtée pour une meilleure saison, afin de venger la défaite de nos armes ([1]). En France comme à Rome les drapeaux ne pouvaient se voiler qu'un instant ; l'orgueil et la gloire devaient tôt ou tard nous redonner une noble prépondérance dans les destinées de l'Afrique. Il ne resta de l'expédition de Constantine qu'une vive querelle de personnes et de principes dans la Chambre et au-dehors. Si d'une part le général de Rigny était renvoyé devant une commission militaire avec une apparence de force et de rigueur ; si les officiers du 62ᵉ, protestant contre le rapport du maréchal Clauzel, étaient mis à la retraite pour insubordination, le maréchal gouverneur à son tour était soumis à des enquêtes, à des accusations. En plein Institut, dans un désir tout classique d'antiquités ([2]), M. Dupin avait comparé le maréchal Clauzel

([1]) La seconde expédition de Constantine fut arrêtée pour le printemps suivant.

([2]) Le discours de M. Dupin était profondément ridicule : le maréchal Clauzel lui demanda néanmoins satisfaction.

Lettre du maréchal Clauzel, à M. Dupin, président de l'Institut.

« Monsieur le président, je lis en arrivant à Paris, le discours que

au consul Calpurnius dans la guerre de Jugurtha; à la Chambre des députés, M. Janvier fit un rapport infiniment détaillé, sorte d'acte d'accusation formulé contre le maréchal Clauzel. Enfin, dans les journaux et à la tribune, les faits les plus graves furent rapportés. Le maréchal qui par ses opinions appartenait à la gauche Laffitte ne fut défendu que par elle; plusieurs fois il parut à la tribune pour justifier son plan de campagne, expliquer sa conduite, et porter même des accusations contre les ministres qui ne lui avaient pas donné les moyens suffisans de vaincre. Le maréchal parvint difficilement à se justifier d'une manière complète et le gouvernement mit à son tour quelque insistance à faire porter les griefs sur le chef de l'expédition, parce qu'en lui se trouvait l'espérance de la gauche pour un ministre de la guerre. Désormais le maréchal fut impossible pour tout le monde, et après ce débat, il resta peu de chose à faire pour motiver la destitution du maréchal Clauzel, et son remplacement

vous avez prononcé au roi au nom de l'Institut de France, le 1er janvier de cette année. Dans le paragraphe relatif à l'Afrique, je remarque cette fin de phrase :..... « et nous montrent sa puissance jusque dans cette contrée où Rome déjà devenue vénale eut le malheur d'envoyer Calpurnius et de rencontrer Jugurtha. » Les diverses interprétations qui ont été données à votre pensée me forcent à vous en demander l'explication; j'espère que vous ne me la refuserez pas. Recevez, etc.

« Maréchal CLAUZEL. »

M. Dupin fit une longue réponse au maréchal, et sa lettre se terminait par les déclamations habituelles contre notre occupation en Afrique.

« Maintenant, monsieur le maréchal, me demandez-vous ma pensée sur votre expédition et notre situation en Afrique? Je pourrais vous répondre que ceci n'est plus de l'histoire, mais de la politique; que ce n'est plus une question académique, mais une question parlementaire dont la Chambre est saisie; sur laquelle, je suis appelé, comme tous mes collègues, à exprimer une opinion libre, et à donner un vote indépendant après

par le général Denys Damrémont comme gouverneur de l'Afrique.

Déjà le général Damrémont occupait un poste important et de confiance à Alger; sa capacité était incontestée. On lui reprochait sa fidélité envers la dynastie tombée, elle était honorable parce que jamais elle ne l'avait entraîné à manquer à ses devoirs. Tous les rapports qui venaient de l'Afrique, les récits du duc de Mortemart aussi bien que ceux de M. Baude, du duc de Caraman ou du comte de Saint-Aldegonde, indiquaient que la cause première du désastre de Constantine était dans l'imprévoyance du maréchal Clauzel. Une nouvelle expédition pouvait s'accomplir dans une meilleure saison et obtenir un bon résultat: il fallait plus de calme, moins de fanfaronnade; des bulletins moins antiques, moins napoléoniens et une organisation plus serrée, plus forte. Déjà la pensée du conseil était de confier le commandement de l'armée d'Afrique au duc d'Orléans, lui seul dirigerait

avoir entendu les rapports qui nous sont annoncés.

« Mais, cependant, comme mon opinion est faite depuis long-temps sur la question d'Afrique, et que tout ce qui s'est passé depuis que je l'ai émise à la tribune n'a fait que m'y confirmer, je n'hésite pas, monsieur le maréchal, à vous déclarer sans détour que je regarde notre engagement dans ce pays comme une plaie pour la France. Depuis sept ans, cette terre dévore nos hommes et nos capitaux. Voilà déjà deux cents millions perdus sans résultat! Et quoique Achmet-Bey ne soit pas Jugurtha, quoiqu'il n'y ait pas à Paris de Chambres vénales capables de se laisser corrompre par l'or du roi africain, quoique vous ne soyez pas consul, quoique nos braves soldats loin de capituler comme les soldats romains, se soient immortalisés dans leur retraite, et que notre armée, mutilée par l'intempérie seule des saisons, ait mérité l'éloge que la Chambre a fait de sa valeur, en un mot, malgré la différence des temps, des lieux et des explications, eh bien! je pense hautement, au risque de vous déplaire, que nous sommes engagés d'une manière déplorable en Afrique; que

l'expédition qui se préparait contre Constantine. C'était là un moyen de donner une belle carrière à un prince qui cherchait les occasions de services et de gloire pour le pays.

c'est un malheur pour nous d'avoir à recommencer une chose si malheureusement entreprise, et un grand problème de savoir quelle sera l'issue de nouveaux sacrifices que nous sommes appelés à voter. Je suis convaincu (malgré tous les rêves de colonisation) que nous ne ferons jamais rien de bon en Afrique, surtout en agissant sur une aussi vaste échelle d'opérations, quand il aurait dû suffire d'y garder seulement quelques points pour empêcher la piraterie de renaître et entretenir des relations paisibles et honorables avec les indigènes... »

CHAPITRE V.

LA CHAMBRE, SES TRAVAUX, LE CONSEIL DES MINISTRES. DISSOLUTION DU CABINET DU 6 SEPTEMBRE.

(DU 28 DÉCEMBRE 1836 AU 15 AVRIL 1837.)

Disposition des esprits à l'ouverture des Chambres. — Attentat de Meunier. — Le roi au palais Bourbon. — La présidence. — Nuances parlementaires. — L'adresse. — Questions de la Suisse, de l'Espagne. — M. Thiers se prononce contre l'influence du roi. — Alliance avec M. Odilon-Barrot. — Révélations des secrets du conseil. — Projets de la session. — Effet de l'acquittement des accusés de Strasbourg. — Loi sur la non-révélation et la disjonction. — Apanage de M. le duc de Nemours. — Dot de la reine des Belges. — Opposition. — Fonds secrets. — Situation personnelle des ministres devant la Chambre. — Le comte Molé. — M. Guizot. — M. Persil. — Hésitation de M. de Gasparin. — Divisions dans le conseil. — Les portefeuilles. — Tiraillemens. — A qui l'intérieur ? — Démarches de M. de Montalivet. — Tentatives d'un rapprochement avec le maréchal Soult. — Causes de ces dissensions. — Comment on aurait pu les faire cesser. — Démissions des ministres. — Combinaisons diverses. — Mission donnée à chacun. — Résultat. — Formation du ministère du 15 avril.

Les premiers actes de tempérance et de conciliation du ministère formé le 6 septembre avaient attiré à lui bien des esprits prévenus ; on voyait que par sa tendance et la force des choses ce cabinet arriverait à un système de calme et d'apaisement des esprits. Si deux hommes aussi considérables que le comte Molé et M. Guizot parvenaient à s'entendre sur les

principes et la marche des affaires, il était incontestable que le nouveau cabinet présenterait les élémens et les conditions de quelque durée. C'était dans ces dispositions que le discours de la couronne fut préparé; le roi, qui depuis la revue militaire du Champ-de-Mars et du Carrousel avait recouvré sa pleine liberté, voulut lui-même ouvrir la session des Chambres selon son habitude, et le 28 décembre le prince donna des ordres pour le cortége solennel.

Les voitures sortant au pas selon l'usage par le guichet du Pont-Royal, devaient suivre le quai de la terrasse du bord de l'eau, prendre le Pont-Royal pour se rendre ensuite au palais Bourbon ; les trompettes sonnaient les fanfares, le canon des Invalides annonçait le départ du roi, les tambours battaient aux champs les drapeaux déployés, la voiture atteignait la grille des Tuileries, lorsque au milieu du bruit joyeux on entendit la détonnation d'une arme à feu. Le coup fort bien ajusté brisa la glace en avant du carrosse, et, effleurant la poitrine du roi, lança quelques éclats jusque sur la figure des ducs d'Orléans et de Nemours; les deux princes furent légèrement blessés, quelques gouttes de sang teignirent leurs cheveux, et se répandirent sur leur uniforme. Quel misérable avait fait encore ce coup! Quel motif l'avait poussé à cet attentat, toujours répété et rendu impuissant par l'action providentielle, arrêté sur-le-champ l'assassin déclara se nommer Meunier, un de ces prolétaires immondes, affilié aux sociétés secrètes, sans foi, sans religion, nourri de mauvaises lectures que les lois de septembre n'avaient point réprimées : ses premières réponses furent brutes, saccadées, avec

ces vanteries du crime qui appartenaient à la mauvaise école du républicanisme de carrefour (¹).

Le roi, un moment inquiet des gouttes de sang qui souillaient la figure des princes, et habitué d'ailleurs à subir de si grandes épreuves, renferma ses craintes dans son cœur; son visage ne témoignait aucune douleur lorsqu'il arriva au milieu même des députés du pays. Reçu, accueilli avec enthousiasme, le prince salua avec cette grâce, cette affection qui lui étaient particulières, en prononçant le discours de la couronne, expression de la politique du cabinet : « La France, dit le roi, recueille les fruits de son courage et de sa sagesse; ses institutions s'affermissent, sa prospérité s'accroît, et en vous réunissant aujourd'hui, je n'ai qu'à me féliciter avec vous du succès de nos efforts pour le bonheur de notre patrie; je reçois de toutes les puissances étrangères les assurances les plus pacifiques. Le repos du monde paraît pour long-temps à l'abri de toute atteinte; nos relations diplomatiques ont repris leur cours avec les États-Unis d'Amérique; le traité du 4 juillet 1831 reçoit son exécution, et j'ai lieu de compter que rien ne troublera plus la bonne

(¹) Voici le récit qui fut publié sur l'attentat de Meunier : « Au premier moment de l'arrestation, le meurtrier fut déposé au poste du drapeau, occupé par la garde nationale. On le transféra bientôt dans les appartemens de M. le colonel Castres, gouverneur du château. Dans le trajet, quand l'assassin, qui avait les mains liées derrière le dos, mais dont les mouvemens étaient d'ailleurs libres, fut arrivé à la hauteur du pavillon de l'horloge, il s'élança tout-à-coup tête baissée contre la muraille, comme pour se briser le crâne. Un garde municipal placé à ses côtés prévint le choc, et aussitôt plusieurs personnes l'appréhendant au corps, le mirent dans l'impuissance de renouveler sa tentative. Pour transférer l'assassin en prison, on lui a lié les mains par derrière, et on lui a demandé si on ne serrait pas trop fort. Il a retourné la tête d'un air

harmonie qui a si long-temps et si heureusement subsisté entre les deux nations. Un différend momentané s'était élevé entre la France et la Suisse ; des explications satisfaisantes nous ont été données, et l'intime amitié qui unit depuis tant de siècles les deux pays est aujourd'hui rétablie; la Péninsule est encore troublée par de fatales dissensions; des événemens graves ont ébranlé les institutions à Madrid et à Lisbonne, et la guerre civile n'a point cessé de désoler l'Espagne. Toujours intimement uni avec le roi de la Grande-Bretagne, je continue à faire exécuter le traité de la quadruple alliance avec une fidélité religieuse, et conformément à l'esprit qui l'a dicté; je fais les vœux les plus sincères pour l'affermissement du trône de la reine Isabelle II, et j'espère que la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent. Mais je m'applaudis d'avoir préservé la France de sacrifices dont on ne saurait mesurer l'étendue et des conséquences incalculables de toute intervention armée dans les affaires intérieures de la Péninsule. La France garde le sang de ses enfans pour sa propre cause, et lorsqu'elle est réduite à la douloureuse né-

d'indifférence, en disant : je ne vous empêche pas de serrer autant que vous voudrez, je ne me plains pas que vous me fassiez mal. On lui a dit que ses complices étaient arrêtés ; il s'est mis à sourire, et a répondu de ne pas lui chercher de complices ; qu'il avait agi seul, et qu'on ne ferait que tourmenter des innocens. L'assassin a les cheveux noirs, coupés droits sur le front à la manière des séminaristes, le nez aquilin. On l'a déshabillé, il avait deux chemises et deux paires de bas ; il paraît avoir une maladie de la peau. L'arme dont il s'est servi est un pistolet demi-arçon, cannelé, à piston; c'est une arme grossière, mais bonne. Il a consenti à dire son âge, vingt-deux ans.

« Les personnes arrêtées ont été mises en liberté le soir. L'interrogatoire des individus arrêtés et des témoins s'est prolongé jusqu'à sept heures moins un quart, heure à

cessité de les appeler à le verser pour sa défense, ce n'est que sous notre glorieux drapeau que les soldats français marchent au combat. »

C'était ici la condamnation la plus ferme, la plus nette de la politique de M. Thiers sur la coopération et l'intervention, et le roi ajoutait : « Nous avons éprouvé en Afrique des pertes douloureuses, elles ont vivement affligé mon cœur ; mon second fils a partagé, comme l'avait fait son frère, les souffrances et les dangers de nos braves soldats. Si le succès n'a pas répondu à leurs efforts, du moins leur valeur, leur persévérance et leur admirable résignation ont dignement soutenu l'honneur de nos drapeaux ; vous voudrez avec moi assurer en Afrique à nos armes la prépondérance qui doit leur appartenir, et à nos possessions une complète sécurité. Un attentat a menacé ma vie (le roi parlait de l'attentat d'Alibaud) ; la providence a détourné le coup dirigé contre moi (les applaudissemens éclatent, on venait d'apprendre le nouvel attentat) ; les témoignages d'affection dont m'a entouré la France sont la plus précieuse récompense de mes travaux et de mon dévoûment. Une

laquelle les premiers ont été conduits à la préfecture de police. MM. Molé, Guizot et Persil, ainsi que M. le préfet de police, qui s'était trouvé à l'arrestation même de l'assassin, ont assisté constamment à ces interrogatoires. La blessure du duc d'Orléans a beaucoup saigné. Lorsque Son Altesse Royale est rentrée, sa barbe, sa cravate, ses habits étaient couverts de sang. La blessure est au-dessous de l'oreille, mais elle n'offre aucune espèce de danger. M. le duc de Nemours a le visage comme fouetté par les parcelles du verre qui ont pénétré tant soit peu dans la chair. Un peu plus haut, et le prince recevait les éclats dans les yeux. »

Ordonnance du roi du 27 décembre 1836.

«... Attendu que dans le cours de cette journée, un attentat a été commis contre notre personne, nous avons ordonné et ordonnons

tentative d'insurrection aussi insensée que criminelle, a étonné quelques instans une grande ville dont elle n'a pas même troublé le repos; elle n'a servi qu'à faire éclater la fidélité de notre brave armée et le bon esprit des populations. L'impuissance de tant de coupables efforts commence enfin à lasser les passions et à décourager leur audace; déjà le temps a calmé bien des haines, et chaque jour il adoucit les devoirs que les circonstances ont imposés à mon gouvernement. J'ai pu suivre le vœu de mon cœur en pardonnant à des hommes frappés par les lois; je ne me suis occupé que de ceux qui ont reconnu leur empire. C'est ainsi que j'ai cru pouvoir user du plus précieux des droits que la Charte me donne, sans affaiblir aucune des garanties de l'ordre, aucun des principes de notre législation. »

L'assemblée accueillit ces paroles avec un visible attendrissement. Il n'y avait évidemment dans ce manifeste politique rien qui pût faire prévoir ou pressentir l'attentat horrible qui venait de précéder la séance royale et lui servir de cortége. Ce discours, si plein de douceur et de mansuétude, se ressentait de l'état des esprits et de l'opinion qui appelait l'amnistie et les concessions sur les lois de septembre. L'attentat de Meunier disait assez que le pouvoir n'avait pas trop de ses forces; on avait beau invoquer la vulgarité de l'assassin, l'isolement de sa tentative, que pouvait signifier tout cela? Est-ce qu'il y a des crimes privés

ce qui suit: Art. 1. La Chambre des pairs, constituée en cour de justice, procédera sans délai au jugement de l'attentat commis aujourd'hui. 2. Elle se conformera pour l'instruction aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour, etc... »

quand ils s'adressent à la tête des rois? La vie des princes étant publique, sociale, tout ce qui les menace est nécessairement un attentat, et M. Guizot put s'écrier avec raison : « qu'on vienne nous parler maintenant de désarmer le pouvoir? » Il y avait au contraire nécessité de le fortifier et de le protéger. Le crime de Meunier était le résultat d'un fanatisme politique: or le fanatisme se nourrit par les prédications, les enseignemens, les écrits, et depuis six ans la doctrine régicide était prêchée presque publiquement. Les lois de septembre ne protégeaient qu'un seul côté de la société: les grandes faces restaient exposées à tous les coups.

Dans la Chambre des députés les combinaisons changèrent peu cette année, car le pouvoir n'était pas suffisamment fort contre le tiers parti. M. Molé ne pouvait tenter une sérieuse bataille et M. Dupin obtint la présidence. Le ministère n'avait pas assez de foi en lui-même, assez d'unité dans sa pensée pour lutter contre cet esprit décousu pour le bien comme pour le mal, et qui d'ailleurs pouvait exercer une heureuse influence sur les lois de dotations et d'apanage que le ministère voulait préparer. D'un autre côté l'adhésion du parti doctrinaire donnant une couleur plus ferme à l'administration, les choix parlementaires se ressentirent de cette double action. Dans le scrutin MM. Benjamin Delessert et Calmon passèrent les premiers, l'un appartenant à la majorité conservatrice, l'autre au tiers parti; le général Jacqueminot fut ensuite nommé, et comme complément M. Cunin-Gridaine après lui; de sorte que la majorité, quoique nuancée, était acquise au nouveau cabinet. D'après

les élémens de cette première épreuve on put reconnaître certaines classifications dans les diverses forces de la Chambre ([1]). Le président du conseil, le comte Molé, soit parce qu'il appartenait à la Chambre des pairs, soit parce qu'il avait peu de rapports personnels encore avec les chefs de majorité, ne comptait pas de parti à proprement parler. Si, par sympathie de formes, de manières, de principes, on se rapprochait de lui, il n'avait pas ce qu'on appelle une véritable existence parlementaire; quelques unités qui lui étaient fidèlement attachées formaient un petit groupe trop faible, trop isolé pour donner au président du conseil cette consistance nécessaire dans une Chambre politique; il faut là des amis, des dévoués, et comme le disait M. Casimir Périer de véritables complices.

C'est ce qu'avait surtout M. Guizot : par son essence, par son esprit, il était essentiellement tête de parti parlementaire, car il inspirait des amitiés aux uns et des antipathies aux autres, et telle est la condition de tout chef dans une assemblée. Le travail incessant et pénible de M. Guizot devait consister à grouper autour de ses amis personnels, le centre conservateur que conduisait M. Jacqueminot, et de n'en faire plus qu'un tout indivisible dont lui-même serait l'intelligence. A ce travail concourrait M. Duchâtel, si parfaitement vu de la Chambre, M. de Rémusat, le remuant négociateur qui avait pris une certaine position dans le nouveau cabinet. Quant à M. de Gasparin sa position ne

([1]) Les combinaisons de majorité et de minorité dans la nouvelle Chambre étaient celles-ci :

Gauche.	103 députés.
Centre gauche.	102
Ministériels.	161
Doctrinaires.	46
Légitimistes.	22
Opinions douteuses.	15
	449

serait pas long-temps tenable au ministère de l'intérieur, car elle était au-dessus de sa consistance (¹); il n'avait pas d'amis zélés dans la Chambre, sa parole était à-la-fois lourde, peu mesurée; lui-même sentait bien qu'il ne gardait qu'une place, et cette conviction le rendait plus incertain dans sa volonté. Quant à M. Persil, son caractère irrité de procureur général des lois de septembre, le mettait en harmonie avec cette portion des centres qui penchait vers la rigueur matérielle. Dans ce conseil des ministres il y avait donc bien des nuances : le centre conservateur s'unirait-il fidèlement aux doctrinaires et à M. Guizot, ou bien irait-il à M. Molé et à la tiède fraction du tiers parti? Telle était la véritable question parlementaire à l'ouverture de la session de 1837.

En face de ce pouvoir brisé en plusieurs fractions se formulait l'opposition, qui prenait depuis le ministère du 22 février une organisation plus serrée, plus régulière. A part les unités extrêmes de la gauche qui n'acceptaient aucun système par dépit ou par rigueur de principes, toutes les nuances de la véritable opposition parlementaire se fondaient à-peu-près en M. Thiers et en M. Odilon-Barrot, si rapprochés même dans le dernier ministère. M. Thiers annonçait hautement qu'il était sorti du cabinet pour garder ses convictions sur le principe tout révolutionnaire de l'intervention en Espagne, et cette attitude de résistance l'avait grandi dans les opinions de la gauche. Le centre gauche vivait dans la plus parfaite harmonie. M. Thiers lui faisait espérer la fusion

(¹) M. de Gasparin était au reste un homme d'affaires, et un excellent préfet, mais avec des formes malheureuses.

de quelques fractions des conservateurs dans les opinions de M. Odilon-Barrot; et à son tour celui-ci offrait à M. Thiers le concours de la gauche modérée, un moment fort maussade pour l'ancien journaliste qu'elle appelait son renégat et son trompeur ([1]). M. Thiers, dans sa tactique, voulait séparer M. Molé de M. Guizot, entraîner doucement le président du conseil vers le tiers parti, et alors organiser à son aide un ministère des deux centres. Dans cette recomposition du cabinet pourraient entrer MM. Passy, Dufaure, Teste, fort empressés autour de M. Molé; et M. Persil lui-même ne dédaignait pas une combinaison qui amènerait la retraite immédiate des doctrinaires devenus l'objet des irritations de la gauche.

Dans cette campagne parlementaire, il fallait essentiellement tenir compte des voix légitimistes, qui souvent comme appoint pouvaient décider la majorité. Avec de la persévérance, quelques concessions de personnes, on pourrait bien gagner des unités dans ce parti, mais on ne pouvait espérer le concours public, parlementaire, des amis de M. Berryer. Comme personnalité, le comte Molé, bon gentilhomme et qui par sa famille se rapprochait des salons royalistes, n'inspirait aucune répugnance aux légitimistes; mais ceux-ci ne consentiraient à voter avec lui qu'à des conditions inacceptables comme principes généraux. Il n'en serait pas ainsi sur certaines questions particulières, telle par exemple que le refus d'intervenir en Espagne. Le parti légitimiste combattait ici for-

([1]) M. Odilon-Barrot était obligé d'entrer dans de continuelles explications avec ses amis de la gauche pour justifier la position difficile que lui avait faite son union parlementaire avec M. Thiers.

tement M. Thiers (¹) et soutenait la théorie de la non-intervention favorable aux progrès des royalistes dans la Péninsule. Sur ce point leurs boules seraient acquises au comte Molé.

Toutes ces questions devaient être immédiatement débattues sur l'adresse, la grande arène du système représentatif. Le terrain fut immédiatement choisi pour la politique étrangère sur trois points spécialement, la Pologne, la Suisse, l'Espagne. Comme l'opposition presque entière avait pris pour drapeau le ministère du 22 février, le débat devait se personnifier dans M. Thiers et M. Molé, M. Barrot et M. Guizot. Or, c'était une bonne position pour le nouveau cabinet, parce que la politique extérieure de M. Thiers avait été conduite avec étourderie et sans unité de pensée : qu'avait-il fait pour la Pologne et surtout pour Cracovie dont l'occupation était un des griefs du côté gauche? Dans quel état avait-il laissé les affaires de la Suisse, et quel système avait-il voulu imposer au roi relativement à l'Espagne et au mouvement de la Granja? Sur tous ces points le débat s'ouvrit; après les vagues déclamations de la discussion générale, le duc d'Harcourt présenta un amendement sur la Grèce, et M. Odilon-Barrot formula l'éternelle protestation pour la nationalité polonaise que la majorité adopta comme une formule. Ce fut encore l'infatigable M. Odilon-Barrot, qui, sur le paragraphe de l'affaire de la Suisse, prit la parole avec chaleur :

(¹) Cependant M. Berryer avait une prédilection pour M. Thiers, et plus d'une fois pour cette fantaisie, il compromit son parti. Au palais, il vivait dans la plus grande intimité avec MM. Dupin, Mauguin, et cette camaraderie d'avocats se détrempait sur la politique.

« Je demanderai au ministère s'il est vrai que le sieur Conseil, dont l'expulsion de Suisse a été demandée par le gouvernement français, avait été envoyé par ce même gouvernement comme espion en Suisse (¹). »

Ainsi, par ce seul interrogatoire nettement posé, l'opposition renouvelait le débat scandaleux que la diète suisse avait elle-même agité pendant un mois. A ces mots, M. Thiers réclama la parole et M. Molé l'obtint avant lui : « Il importe, messieurs, de bien constater dans quel état j'ai trouvé l'affaire quand j'ai pris le gouvernement : à chacun le sien. Avant que je fusse ministre, l'expulsion avait été demandée. Déjà en réponse à cette demande, le gouvernement cantonal de Berne s'était livré à l'enquête si inconvenante à laquelle il a donné une publicité que j'appellerai scandaleuse. J'ai vu dans l'enquête et dans la publicité de cette enquête, une offense grave envers la France. L'affaire m'a paru prendre encore plus de gravité quand elle a été portée devant la diète, et que de la diète est venue une réponse très offensante pour la France. Tel est le point où j'ai pris la question (²). A d'autres la responsabilité. »

« Je sais bien que je ne suis plus ministre, s'écria M. Thiers, mais je l'ai été, et c'est comme ancien ministre que j'ai intérêt à donner quelques explications. Il y a dans l'affaire suisse deux choses bien distinctes : 1° ce qu'on a appelé le *conclusum;* 2° ce qu'on a appelé d'un nom plus fâcheux, je veux dire

(¹) Chambre des députés, *séance du 12 janvier* 1837.

(²) M. Molé n'avait point encore acquis cette facilité de tribune que depuis il obtint incontestablement dans la session de 1838 contre la coalition.

l'affaire Conseil. Le conclusum m'intéresse seul. C'était chose terminée quand je me suis retiré!..... Lorsque j'étais ministre des affaires étrangères et président du conseil, j'ai reçu un jour une lettre du département de l'intérieur, lettre signée de M. le comte de Gasparin, qui demandait l'expulsion de Suisse du nommé Conseil, comme réfugié dangereux. Laissant le département de l'intérieur juge de la nécessité de l'expulsion réclamée, je me hâtai de transmettre à notre ambassadeur en Suisse la demande qu'on me faisait passer. Je l'ai transmise de la meilleure foi du monde, ignorant qui était Conseil. Je ne sais pas encore aujourd'hui ce qu'est Conseil; je dois l'ignorer. Plus tard, j'ai appris que le gouvernement suisse réclamait. Ignorant quelle était la qualité de cet homme, j'ai insisté, j'ai répété que nous demandions l'expulsion. L'ambassadeur était dans la même ignorance que moi. J'ai cru, en demandant l'expulsion de Conseil, demander l'expulsion d'un réfugié, tout-à-fait réfugié. M. de Montebello, je le répète, l'a cru comme moi. Ni lui ni moi, en faisant de la diplomatie, nous ne nous serions prêtés à une manœuvre de police ([1]). »

Il faut remarquer désormais la position que prend M. Thiers; il fait deux parts dans son ministère; il accepte certains faits, il en repousse d'autres : « on lui a caché une politique qui n'était pas la sienne; Conseil pour lui était un réfugié; pour d'autres il était un agent. » A cette déclaration, M. de Gasparin ajoute

([1]) Ce n'était pas tout encore : M. Thiers s'exprimait d'une manière bien plus libre, bien plus fâcheuse sur la politique personnelle dans ses causeries privées avec ses amis de la gauche.

une maladresse : « Je crois de mon devoir, en ce qui concerne la police de l'État, dit-il, de maintenir le secret absolu qui doit envelopper la police générale du royaume. Si des interpellations parties de cette tribune pouvaient apporter le grand jour de la publicité sur des affaires essentiellement secrètes, vous ne trouveriez plus personne qui voulût se charger du fardeau de la police générale. »

De tout cela résulte donc un aveu : on donne un motif aux déclamations de la diète suisse; si Conseil était un agent de la police française, l'enquête scandaleuse de Berne s'explique, se justifie : que veut dire M. de Gasparin avec son secret d'État relativement à un agent subalterne de la police? Et dans tous les cas, quelle étourderie pour un gouvernement! Un ministre réclame comme un réfugié dangereux celui que l'autre protége comme un agent utile dont la révélation pourrait compromettre la sûreté de l'État? Dans cette situation que devait faire M. Thiers? Il pouvait répondre que l'agent et la mission étaient trop subalternes, trop minimes pour que le ministre des affaires étrangères les connût. C'était là une réponse simple, facile, qui ne supposait aucune amertume au cœur, aucun désir de représailles; M. Thiers aima mieux, par une grande inconvenance, accuser le prince de s'être séparé hautement de lui. « Je sais que je suis responsable, je le reconnais, aussi suis-je venu donner des explications. On me dit que comme président du conseil, je devais tout savoir; je réponds : oui, j'aurais dû tout savoir, mais je n'ai pas tout su. On devait tout me dire, on ne m'a pas tout dit, quelle autre excuse voulez-vous que je donne? Je le répète,

le président du conseil, ministre des affaires étrangères, n'a pas tout su. Je ne sais pas ce que c'est que Conseil, je n'ai pas besoin aujourd'hui de le savoir. »

Rien de plus hardi ni de plus net n'avait été dit contre le système personnel du roi, si fort au-dessus de toutes ces petites irritations et des paroles inconsidérées de M. Thiers ; c'était dire que Conseil était l'homme de la police du château et ne voit-on pas où s'étendaient toute la portée de cette accusation et les termes généraux de ce discours? « On avait trompé M. Thiers, on ne lui avait pas tout dit ; le détenteur de ces secrets d'État était le roi lui-même. » M. Thiers le dénonçait à la tribune aux applaudissemens de toute la gauche. Il y avait plus, M. Thiers en révélant les secrets du cabinet, accusait une politique qui devait être irresponsable! C'était un défi révolutionnaire jeté à la couronne, une brusque rupture avec elle ; c'était dire enfin : « vous m'avez trompé et je dois le dénoncer publiquement. » En se plaçant sur ce terrain, M. Thiers rentrait dans la triste catégorie des révélateurs politiques, de MM. Laffitte, Lafayette, Arago, Odilon-Barrot, les auteurs et signataires du compte rendu ; l'homme d'État abandonnait son rôle pour n'être plus qu'un mécontent vulgaire.

Le lendemain, nouvel incident : M. de Gasparin vint dire qu'à cette époque, sous-secrétaire d'État, il n'avait rien écrit, rien fait que par l'ordre de M. de Montalivet son ministre; et presque aussitôt une lettre de M. de Montalivet déclara qu'il prenait sous sa responsabilité les actes du département de l'intérieur, pendant la présidence de M. Thiers (1). Tout cela était

(1) *M. de Montalivet à M. Molé.*
« Monsieur le président du conseil, ce qui s'est dit hier dans la Chambre des députés appelle né-

au reste écrit en termes irrités, au demeurant fort vague, avec cette invocation à la loyauté, à la sincérité, qui souvent sauve les hommes publics d'explications nettes et précises.

Le président du conseil, comte Molé, en laissant ainsi au dernier cabinet, la responsabilité des fautes sur la Suisse, en vint à la question importante, celle de l'intervention en Espagne qui avait amené ou motivé la dislocation du cabinet de M. Thiers. Le ministre lut à ce sujet un long discours écrit sur la manière d'interpréter le traité de la quadruple alliance, qui n'imposait par lui-même aucune intervention armée. « Vous ne voudriez pas, messieurs, s'écria-t-il, que le sang et l'argent de la France allassent s'engloutir dans la Péninsule, sans dignité, sans but comme sans profit pour elle. Le *statuto real*, ou la constitution de 1812, l'ordre ou l'anarchie dans la Péninsule, sont toutes questions espagnoles dont nous n'avons ni le devoir ni le droit de nous mêler. Quant à chasser le prétendant, au 6 septembre l'entreprise était grave; l'effroyable anarchie qui déchirait l'Espagne, la Granja et la constitution de 1812 étaient venues donner une nouvelle force aux raisons pour lesquelles le cabinet

cessairement de ma part une déclaration. Dans ce but, je crois devoir vous adresser une lettre dont je vous autorise à faire l'usage que vous croirez convenable.

« Je déclare donc que la responsabilité de tous les actes du ministère de l'intérieur, depuis le 22 février jusqu'au 6 septembre, m'appartient et doit m'appartenir. Il n'est pas un acte de mon administration qui n'ait eu pour motif et pour but le véritable bien du pays, son honneur et la sûreté personnelle du roi. Je me borne à donner cette assurance dont j'espère que personne ne suspectera la sincérité. Tout le monde comprendra que ma réserve est fondée sur les véritables principes du gouvernement constitutionnel.

« Paris, 14 janvier 1837.

« MONTALIVET. »

précédent avait refusé de la tenter. A aucune époque assurément, je n'aurais souhaité que nous intervinssions à main armée au-delà des Pyrénées; mais remarquez ceci, messieurs, et ne l'oubliez pas durant la discussion qui va s'ouvrir, c'est que de tous les cabinets qui ont refusé l'intervention ou la coopération en Espagne, le nôtre est le seul qui n'ait pu le faire sans abandonner totalement la politique de nos six années, la politique suivie par tous les cabinets précédens. »

Rien de plus vague que cette exposition du comte Molé sur la question espagnole. Aussi M. Thiers avec son esprit vif, pressant, la fit-il bientôt rentrer sous l'empire des réalités : « Dans la question qui s'offrait à nous, dit-il, se présentait un avenir immense; il y avait dans cette question l'ébranlement possible de toutes nos alliances, il y avait la possibilité d'une contre-révolution. Je me suis retiré, qu'on laisse au moins au ministère du 22 février l'honneur de sa retraite, car cet acte a été parfaitement désintéressé. » Et ici M. Thiers racontait avec un abandon, un laisser-aller inouï les conversations secrètes, les rapports confidentiels du conseil. Telle paraissait être désormais la tactique de M. Thiers (¹); il voulait tout dire même

(¹) A ces phrases inconvenantes il faut opposer la parole toujours modérée et digne du roi s'adressant aux pouvoirs politiques : En voici un exemple, dans ses réponses aux discours de réception du 1er janvier.

« Je remercie la Chambre des pairs de ce nouveau témoignage de ses sentimens pour moi, de sa fidélité à ses devoirs et à la patrie, et du soin religieux qu'elle prend de soutenir les droits de la couronne dans l'intérêt de tous. Je gémis de vous voir si souvent appelés à exercer les fonctions judiciaires qui vous sont attribuées. Je voudrais pouvoir effacer de nos annales le triste souvenir de ces attentats; je voudrais surtout que

ce qu'il avait promis sous le serment de ne jamais révéler. Puis se résumant il concluait : « Si la révolution espagnole se sauve, messieurs, et j'espère grandement qu'elle se sauvera, il y aura contre vous une défiance immense, et cependant il est temps que nous nous préparions pour assurer honorablement notre influence. Je suis convaincu que dans quelques années l'Espagne aura un gouvernement excellent. »

Il faut rappeler que ces paroles étaient dites après l'insurrection de la Granja, c'est-à-dire après un mouvement armé de soldats qui avait imposé ses lois à la couronne; mais le ministre du 22 février n'était-il pas l'historien qui avait justifié le 10 août? L'opinion de M. Thiers fut soutenue par M. Passy; le même orateur qui refusait des troupes, des soldats pour assurer notre colonie d'Alger, voulait en envoyer au secours de la révolution espagnole comme acquit d'un engagement contracté. M. Guizot lui répondit : « qu'il n'y avait aucune promesse de faite, qu'il résultait des dépêches envoyées à l'ambassade qu'on n'avait pris aucun engagement à ce sujet envers la reine d'Espagne. » Dans quel but donc intervenir? était-ce pour soutenir les révoltés de la Granja ? « On parle des succès des carlistes en Espagne et de la né-

nous pussions désormais préserver la France, je ne parle pas de moi, de la douleur, de l'affliction, dans lesquelles ces attentats ne l'ont déjà que trop souvent plongée. J'espère que la réprobation publique fera enfin sentir à ceux qui nourrissent encore ces coupables desseins, que leurs tentatives sont inutiles, que la succession au trône soutenue par la volonté nationale, par le concours de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés et de tous les grands corps de l'État est à l'abri de leurs criminels efforts, et que même si la Providence n'étendait plus sur moi l'égide tutélaire dont elle m'a couvert jusqu'à présent, la stabilité de nos institutions et la sécurité de la

cessité de les arrêter. Personne ne désire plus vivement que nous le succès de la reine et la consolidation de son trône, notre conduite depuis trois ans ne peut laisser là-dessus aucun doute; nous espérons fermement ce succès : vous voyez qu'on a bien souvent annoncé le triomphe de don Carlos, il n'a pas eu lieu; et chaque fois qu'il a été annoncé, un grand échec est venu le démentir. Il y a dans la cause de don Carlos bien d'autres élémens de ruine qu'il n'y a de motifs de crainte pour la reine; le triomphe de don Carlos est bien autrement difficile que la consolidation du trône de la reine. J'espère que le triomphe de don Carlos est impossible; nous voulons toujours faire des efforts sincères pour la reine, mais nous les voulons faire seulement dans les limites de notre intérêt. On demande ce que nous ferons si la cause qui n'est pas la nôtre triomphe? Personne, messieurs, ne peut le dire, personne ne doit le dire. Nous avons vu déjà un gouvernement absolu à Madrid : c'était au commencement de la Révolution de Juillet, lorsqu'elle pouvait se croire sérieusement menacée par l'Europe continentale. Il n'en est rien arrivé; malgré l'isolement dont on parlait tout-à-l'heure, la France n'a pas été inquiétée; elle a traversé les événemens de 1831 avec

France ne seraient pas moins garanties; les droits de la couronne et la succession au trône ne seraient pas moins irrévocablement assurés. »

A la Chambre des députés, le roi disait avec la même convenance : « La Chambre connaît l'affection que je lui porte, elle sait combien les témoignages de ses sentimens me sont précieux ; elle sait surtout combien ces témoignages sont utiles pour montrer à ceux qui méditent d'odieux attentats, que ces attentats seront toujours vains, que la France donnerait à mon fils le même support, le même appui, le même concours, et que leurs indignes projets seraient déconcertés et anéantis. Oui, messieurs, ce sont ces vérités haute-

l'Europe peu favorable et avec un roi absolu à Madrid; ce que la France a fait en 1831, elle le ferait en 1838, en 1839, ou à toute autre époque; la France a résisté aux dangers les plus graves : le gouvernement français fait preuve aux yeux de l'Europe comme aux yeux de son propre pays, de sagesse et de force. Ce serait faire acte de grande imprudence que de s'engager pour l'avenir; la France continuera de faire tous ses efforts pour le soutien de l'Espagne constitutionnelle, dans la limite, je l'ai déjà dit, de ses propres intérêts. »

M. Guizot développait ainsi le système de non-intervention qui formait la base politique du cabinet. M. Odilon-Barrot, l'esprit de guerre en 1831, celui qui avait déclaré que la France en était venu au moment de sacrifier son dernier homme et son dernier écu, s'écria : « Lorsque les sentimens nationaux et révolutionnaires, malgré une torpeur apparente, sont encore palpitans au fond de tous les cœurs, faire adopter au pays un système de neutralité à l'égard de l'Espagne, ce serait chose impossible. J'ai foi dans mon pays, et je suis sûr que quand la nécessité d'une détermination à prendre lui apparaîtra, il n'hésitera pas à se prononcer. » Ainsi la Révolution voulait in-

ment proclamées, universellement reconnues, qui nous préserveront du renouvellement de ces criminelles tentatives, et qui épargneront à notre honneur national l'injure que lui font ces misérables, et le fâcheux retentissement qui en résulte pour le nom français dans tous les pays de l'Europe et dans le monde civilisé. Il est temps de réduire à l'impuissance ce petit nombre d'esprits pervers qui nous exposent à de si grands dangers : je ne parle pas des miens; mon sang est à la patrie, et je serai toujours prêt à le répandre pour elle..., mais je parle de la France, de son bonheur, de son repos, de sa sécurité, de la stabilité de ses institutions... »

tervenir sans autre motif que celui d'une vive sympathie pour les événemens de la Granja (la révolte militaire). « Vous avez abandonné le traité de la quadruple alliance, s'écria M. Thiers, vous croyez, messieurs les ministres, devoir manifester une timidité que vous décorez du nom de prudence; mais vous oubliez que quand la France parle, elle ne doit pas connaître le danger; quand vous lui dites que la coopération de militaires français, avec une cocarde étrangère, ne serait pas honorable, vous lui dites une chose qui n'est pas vraie, car vous devez vous souvenir que les hommes les plus généreux ont dans tous les temps porté leur courage à l'étranger. Rappelez-vous que des volontaires français ont puissamment contribué à la conquête que les États-Unis ont faite de leur liberté, faites cela pour l'Espagne. » — « Vous avez eu deux politiques, répondit M. Molé à M. Thiers; d'abord vous ne vouliez pas l'intervention, puis vous en avez fait la condition impérative de votre cabinet : on nous a cité l'Amérique, mais nous sommes loin de refuser à l'Espagne le pouvoir de recruter des hommes en France, ce que nous refusons, c'est une coopération directe, telle est la seule question. » Ce débat très vif, avait montré dans M. Thiers l'appui des principes révolutionnaires soutenus par la gauche entière; néanmoins le paragraphe sur l'Espagne fut voté à une majorité considérable, et la politique du 22 février eut ainsi contre elle une opinion imposante.

A la Chambre des pairs déjà, le maréchal Soult avait qualifié la coopération de l'épithète d'intervention honteuse; il l'avait dénoncée comme une lâcheté, une façon d'agir couarde qui s'éloignait de la grandeur

de notre caractère national. On pouvait dire que cette discussion séparait désormais les deux ministères, et plus spécialement les deux hommes qui les représentaient dans la Chambre des députés, M. Thiers et M. Guizot. M. Thiers se fût parfaitement accommodé du triomphe de l'insurrection armée de la Granja, sorte de victoire du Bas-Empire. M. Guizot, au contraire, plutôt que de subir la domination du sabre, eût préféré un arrangement même avec don Carlos, parce qu'il y avait dans le pouvoir monarchique de forts et larges élémens d'ordre et qu'il n'y a que ravages dans les révolutions.

Les premiers actes conçus pour la session des Chambres lors de la formation du ministère du 6 septembre étaient d'une nature tout en dehors de la politique, sauf les deux projets qui se rattachaient à l'état de la famille royale, la dotation de M. le duc de Nemours et la dot de la reine des Belges. Le ministère était résolu de se contenter des lois de septembre et de leur ferme application par les assises; on n'irait pas au-delà afin d'éviter les débats trop vifs. Mais à l'ouverture de la session l'attentat de Meunier, l'acquittement imprévu et subit des accusés de Strasbourg, étaient de nature à faire réfléchir les membres du cabinet sur l'état des lois et de la société, et ici commencèrent quelques divisions sur la manière d'envisager la situation sociale. Il y a des esprits très justes, très considérables, qui néanmoins aiment à se faire illusion sur les tendances bonnes ou mauvaises de la société; un fait pour eux, n'apporte avec lui-même que sa valeur intrinsèque; ils ne voient rien au-delà, rien en deçà : par exemple

l'attentat de Meunier n'était que le résultat d'une imagination exaltée. « Un homme pervers veut frapper un autre homme, il le peut toujours, qu'est-il besoin pour cela de parler de doctrine ou d'établir des théories? Si le jury de Strasbourg avait acquitté les complices de Louis Bonaparte, c'est que sa composition n'était pas habilement préparée, ou peut-être était-ce l'effet du hasard. » Ainsi raisonnaient les esprits paresseux qui nient le mouvement pour ne pas remuer. Pour d'autres esprits au contraire, de tels actes portaient avec eux-mêmes leur enseignement, car ils révélaient une grande dépravation d'idées ou d'habitudes politiques. L'école doctrinaire invoquait l'inévitable nécessité d'un remède; à ses yeux, tous ces faits étaient une révélation (¹), un enseignement dont il fallait profiter pour fortifier l'application de lois politiques, indispensables à l'ordre social : « on ne pouvait désarmer le pouvoir dans cet état de guerre avec les partis. »

Par le fait le programme de la session dut se modifier; on rechercha en conseil ce qui manquait à l'organisation politique: les lois de septembre avaient laissé de grandes lacunes spécialement sur l'organisation judiciaire et le système de complicité; les lois pénales sous Napoléon, rappelant les principes du droit romain et du moyen âge, avaient fait un crime de la non-révélation dans le cas d'attentat contre le gouvernement; il est évident, dans la loi politique, que lors-

(¹) Une assez notable portion de la Chambre demandait le rappel des lois de septembre, ou au moins des modifications, et il fallait contenir les députés par les impressions fortes sur l'état de la société. L'école de M. Odilon-Barrot déclamait contre toute législation répressive.

qu'un citoyen connaît un fait qui peut se rattacher à un complot, et que ce complot touche à la vie du chef de l'État, il faut qu'une peine soit appliquée à celui qui ne révèle pas un tel danger, parce que sans cela, il s'en fait moralement le complice : il n'y a pas de droit politique sans cette condition, et cependant une fausse philanthropie avait fait abolir en 1832 la peine de la non-révélation; on était environné de complots, de ligues secrètes; des sociétés s'étaient formées pour l'assassinat et le pillage ? ceux qui en savaient l'existence ne devaient-ils pas la révélation ?

D'un autre côté, le verdict du jury de Strasbourg avait indiqué un vide immense dans la loi; on avait conservé le jury; mais ce jury était-il tellement un droit privilégié sur toutes les autres juridictions, et le principe était-il tellement indivisible que par cela seul qu'il y aurait un bourgeois, dans une conspiration militaire, le jury serait compétent à l'exclusion des conseils de guerre? L'indivisibilité dans ce cas devenait un principe très vicieux, parce que les conspirateurs pourraient toujours s'entendre et s'adjoindre un simple citoyen, ce qui amenait la procédure par jury. C'est ce motif qui avait fait songer à la théorie de la disjonction : elle conservait à-la-fois le jury et le conseil de guerre. La connexité était maintenue pour le crime et non pour les personnes; aux bourgeois le jury, aux soldats le conseil de guerre; on croyait ce corollaire indispensable aux lois de septembre, surtout depuis l'acquittement des accusés de Strasbourg et l'attentat de Meunier. Dès ce moment et avec cette nécessité répressive, la session devenait tout-à-fait politique; il fallait une majorité dévouée,

unie et forte. Ces deux projets rédigés par M. Persil, développés devant les Chambres, devinrent l'objet des plus vives attaques; il fut facile en effet d'apitoyer les esprits sur le sort de ceux qui ne voulaient pas se faire délateurs. Que de phrases antiques purent être jetées contre les espions, la police, et sur les âmes nobles qu'on voulait associer par la crainte du châtiment, à la surveillance des complots : « ces mauvaises lois faisaient un devoir de dénoncer ses amis, ses camarades, ses frères de conviction; on renouvelait la loi de *majestate* du Bas-Empire; bientôt il y aurait un crime à ne pas saluer la statue du prince et ce code était une véritable dépravation des esprits et des cœurs (¹). »

Sur le projet de disjonction, on disait encore que la volonté définitive du gouvernement était de tout soumettre à des commissions militaires; on voulait faire de la France un camp prussien où les délits même passeraient au jugement des conseils de guerre. Sous les insinuations de cette presse ardente, infatigable, il s'éleva des scrupules dans les cours de justice; les paroles exaltées et déclamatoires de tous les orateurs de l'extrême gauche avaient produit un certain effet, et ce fut dans ce moment que, pour garantir la sûreté de la personne royale, un nouveau crédit sur les fonds de police fut demandé par le ministre de l'intérieur. Il se manifesta alors une agitation profonde, une lutte active dans les diverses nuances de la Chambre, et ce ne fut qu'à la sueur de son front que le ministre de l'intérieur put obtenir ce vote de subsides. Cette victoire suffisait-elle pour donner confiance au ministère?

(¹) Il faut lire à cette époque les articles de la presse libérale; ils sont curieux par leurs déclamations.

Pendant ces débats ardens, la crise intérieure du cabinet se faisait pressentir; ici tout doit être gravement raconté, parce qu'il s'agit d'hommes sérieux, d'esprits considérables, et que le moindre détail est essentiel pour expliquer la dissolution du ministère. J'ai déjà dit que le tort réel de M. le comte Molé dans le cabinet avait été de ne point faire la part assez large à la portion parlementaire de ses collègues représentée par M. Guizot. Jusque-là évidemment cette situation n'était que provisoire; M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, gardait une place et il le savait; non-seulement il n'avait point réussi à la Chambre, mais encore son insuffisance d'homme politique était constatée à ses propres yeux et aux yeux de tous (¹). Sa démission devait être acceptée, et dès-lors ce n'était que légitime ambition à M. Guizot de prendre ce portefeuille d'action et d'influence en se donnant M. de Rémusat pour successeur à l'instruction publique. Quoi de plus simple que le parti politique le plus considérable dans la Chambre voulût être aussi considérable dans le cabinet? Tant que cette situation ne serait pas réalisée, il y aurait des tiraillemens, des démarches secrètes et isolées qui compromettraient l'unité et la franchise du ministère. En outre plusieurs faits malheureux avaient marqué l'existence du ministère du 6 septembre; je ne parle pas seulement de l'affreuse tentative de Meunier, des revers de Constantine, c'étaient là des faits en dehors de la politique ministérielle. Mais par une fatalité inconcevable, le ministère avait subi des échecs incon-

(¹) M. de Gasparin avait déjà offert sa démission au mois de janvier, sa position lui paraissait insoutenable.

testés qui supposaient de l'imprévoyance, du décousu, du malaise dans sa position; le verdict d'acquittement du jury pour les accusés de Strasbourg, les poursuites avortées contre les journaux les plus hostiles, tels que le *Charivari* et le *Courrier français;* la fusion de toutes les nuances de l'opposition et du tiers parti (de manière à compromettre la majorité) annonçaient la dislocation ([1]) inévitable du ministère.

L'ensemble des projets à l'ordre du jour se composait de deux parties séparées: 1° les lois répressives; 2° les lois dynastiques financières : les unes et les autres soulevaient des difficultés considérables. La non-révélation était mal vue même à la Chambre des pairs, et tout le tiers parti parmi les députés y compris M. Dupin s'élevait contre la loi de disjonction amendée au profit de la juridiction de la Cour des pairs ([2]), si bien qu'on présageait déjà son rejet. C'était toujours avec les mêmes passions, les mêmes rancunes que ces mesures étaient discutées, et M. Dupin invoqua encore une fois le souvenir du procès du maréchal Ney, n'épargnant pas même le vote inflexible du comte Molé dans cette grave circonstance. Sous prétexte du droit commun, M. Dupin attaquait la juridiction de la Cour des pairs pour en revenir incessamment au jury, la seule, la vraie justice, suivant toute une école : cette situation parlementaire produisait dans le cabi-

([1]) Le *Charivari* et le *Courrier Français* avaient été acquittés.

([2]) M. Dupin se mêlait beaucoup d'affaires, et comme il annonçait tout publiquement par la presse qui le caressait, il faisait dire : « M. Dupin a eu hier une audience du roi. Il l'avait demandée, croyant, disent ses amis, obéir à un devoir impérieux s'il traçait au souverain un tableau vrai et animé de la situation politique. L'entrevue a été assez longue. »

net des secousses, des ébranlemens sourds, profonds, répétés; quelques ministres voulaient persister dans cette voie, d'autres reculer devant ces essais difficiles de majorité : il y avait des hommes fermes et des têtes faibles, des âmes douteuses et des situations mal à l'aise.

Ce n'était pas tout; le sentiment monarchique qui cherchait à se réveiller avait inspiré la pensée financière de constituer un apanage pour M. le duc de Nemours, idée simple, naturelle; en Angleterre, ces questions-là ne font aucune difficulté; chaque prince de la famille régnante obtient un subside de la Chambre des communes. Pour éviter donc tout examen de questions d'argent, on était arrivé pour M. le duc de Nemours à une mesure fort raisonnable, celle de lui assurer comme apanage le château et la forêt de Rambouillet. On se rappelle que la Chambre, dans son étroite rigidité en 1831, avait détaché Rambouillet du domaine de la couronne ; il en résultait un préjudice et pour ce domaine et pour les habitans de Rambouillet (¹) même, car la présence des membres d'une famille royale est toujours pour une petite ville une occasion de prospérité. Il y avait donc un moyen facile de restituer Rambouillet au domaine comme une sorte de dotation en l'assurant par apanage à M. le duc de Nemours, ce qui lui permettrait un état princier, indispensable dans sa situation particulière, car il était sans fortune personnelle, sans dotation, obligé de vivre à la charge de sa famille. Cependant tel était l'esprit du pays et de la Chambre que cette proposition déplorablement accueillie, fut l'occasion d'une acerbe et mal-

(¹) Il y avait eu des pétitions des habitans de Rambouillet pour demander le retour du château dans les domaines du roi.

veillante brochure de M. de Cormenin sur les apanages : c'était toujours cette raillerie à-la-fois sérieuse et populaire, cette épigramme de pamphlet qui allait droit aux esprits bourgeois. M. de Cormenin rendait les chiffres saisissans, il parlait avec élégance et finesse la langue des masses ; et le pouvoir avait alors le malheur d'opposer à cette polémique éminente, la lourde et violente phrase d'un esprit essentiellement médiocre, à-peu-près à la hauteur de M. Pépin, je veux parler de M. Boyer-Fonfrède ; à Bordeaux il avait fait quelque bruit ; fils de Girondin, révolutionnaire au fond de l'âme, il s'était jeté avec passion, non pas dans la défense du principe monarchique au point de vue moral et fort, mais au point de vue constitutionnel répressif et bavard avec toute l'impétuosité injurieuse de l'esprit méridional. M. de Cormenin était spirituel, piquant ; M. Fonfrède pesant et déclamatoire : il fit plus de mal aux apanages que M. de Cormenin même. Rempli de bonnes intentions, il perdit la cause qu'il défendait, il boursouflait les questions jusqu'au point de les faire crever. De Bordeaux, M. Fonfréde [1] vint donc à Paris pour travailler à un journal pitoyablement écrit et qu'on disait alors inspiré par M. de Montalivet, je veux parler du *Journal de Paris*, sous un directeur, homme de sa confiance et fort médiocre écrivain. La politique compromettante de M. Fonfrède fit un mal irréparable au ministère et contribua même à sa dislocation : on le disait au service de M. le comte Molé, prêt à secouer les doctrinaires pour entrer pleinement dans les voies de M. de Montalivet.

[1] Tout le monde entourait alors beaucoup M. Boyer-Fonfrède, parce qu'il n'aimait pas les doctrinaires.

Indépendamment de cette tribune où M. Boyer-Fonfrède exhalait ses colères avec une rudesse mal apprise, il y en avait un autre qui révélait et grandissait le désaccord profond entre les divers membres du cabinet. Chacun savait que le comte Molé avait des rapports avec la *Revue des Deux Mondes* (¹); de temps à autre il y paraissait des articles qu'on pouvait croire dictés par le ministre lui-même et dans lesquels il disait ses dépits, ses inquiétudes et toute la grandeur de sa personnalité. M. le comte Molé avait un tort, c'était de faire de la popularité aux dépens de ses collègues, et de grandir son orgueil en les rapetissant. D'un autre côté, le *Journal des Débats*, plus spécialement dévoué à la partie parlementaire et intelligente du ministère, sans attaquer le comte Molé, signalait les écueils, les dangers de sa position politique, les fautes que son amour-propre pouvait lui faire commettre, et les mauvaises inspirations des conseillers indiscrets qui pouvaient l'entraîner à M. Passy. De là résultait dans le sein du conseil des explications, des paroles toujours polies et néanmoins froides et amères.

Dans ces difficultés de position il dut y avoir nécessairement des propos échangés sur les situations réciproques : M. de Gasparin désirait se retirer du ministère parce qu'il savait bien que là n'était pas sa place : ce fut le moment où comme manifeste d'union et de parti M. Guizot demanda le portefeuille de l'intérieur : n'était-ce pas le moyen de faire cesser tous

(¹) Les articles de la *Revue des Deux-Mondes* avaient plus d'une fois été l'objet d'explications dans le sein du conseil; M. Molé s'en défendait, mais on savait ses relations avec elle.

les bruits qui s'élevaient sur les négociations du comte Molé avec le tiers parti et M. de Montalivet? Ainsi mis en demeure le comte Molé s'excusa, fit des difficultés, et dès ce moment M. Guizot résolut de quitter le cabinet, en abdiquant une association mauvaise, puisqu'elle le faisait comme le bouc émissaire de ce qui était mal. Il avait la responsabilité des actes sans une suffisante liberté d'action.

Déjà même le comte Molé avait pris l'initiative, et secrètement il avait tenté de secouer la partie doctrinaire du conseil, pour s'adresser à deux hommes qui tenaient toujours une place considérable dans la Chambre, M. Thiers et M. Dupin. Le plan était simple; pressé de reprendre un peu de popularité, M. Molé cherchait ses collègues moitié dans le centre de M. Jacqueminot, moitié dans le tiers parti, par un retour vers la première combinaison qui avait échoué dix-huit mois auparavant. La loi de disjonction rejetée, M. Molé consentait à retirer le projet sur la déportation et celui de la non-révélation qui paraissaient devoir soulever des orages. M. le comte Molé rejetait la pensée de ces dures lois sur ses collègues, ce qui était inexact ([1]), rappelant que lui était le partisan de l'amnistie; le jour où il se séparerait des doctrinaires le gouvernement marcherait dans les conditions de modération et d'indulgence. Le projet de M. le comte Molé était de s'associer la cour par M. de Montalivet, le tiers parti par quelques membres modérés; ses antipathies étaient tout entières pour les amis de M. Guizot, s'exprimant sur eux avec des sentimens

([1]) On sait que le ministère du 15 avril ne produisit pas ces projets répressifs. Le comte Molé voulait les répudier.

d'aigreur qui se faisaient jour surtout dans la *Revue des Deux-Mondes*.

De son côté, M. Guizot, prévoyant la rupture certaine, immédiate après le rejet de la loi de disjonction, était revenu à la pensée que déjà il avait développée comme essai : c'était la reconstitution politique du 11 octobre, c'est-à-dire la fusion dans un conseil de toutes les têtes gouvernementales. M. Guizot, en jugeant ce retour vers le passé réalisable, s'était-il bien rendu compte de l'état des esprits ? N'y avait-il pas un progrès vers le bien et le mal ? Les imaginations en étaient-elles au même point qu'en 1833. Je crois que M. Guizot ne voyait là qu'une pensée de transaction et surtout de transition ; on ne fait point renaître en politique les choses mortes, et en ce moment les positions étaient trop bien dessinées, l'opposition trop séparée du ministère, pour qu'on pût rêver une fusion de nuances. Les démarches de M. Guizot à cette époque, soit auprès de M. de Montalivet, soit auprès de M. Thiers, n'étaient et ne pouvaient être que des formes, des cartes de visite jetées en passant : comment M. de Montalivet, esprit d'une nature si prévenue, aurait-il pu accéder à la supériorité politique de M. Guizot ? et M. Thiers était alors trop lié à M. Barrot pour jamais accepter une combinaison conservatrice : il voulait la présidence réelle du conseil.

Ces démarches séparées, faites presque publiquement ayant chacune échoué, quelques amis communs voulurent encore retenir M. Guizot et M. Molé dans un même cabinet ; la chose devenait impossible, parce que les hostilités étaient arrivées à un point d'irritation trop visible pour tous. Pouvait-on supposer

que deux hommes d'État qui avaient travaillé chacun séparément à s'exclure, à s'affranchir d'une mutuelle alliance, se presseraient encore la main ? Il y a des situations qui froissent tellement les âmes, que tout raccommodement devient impossible. Au fond M. Molé et M. Guizot étaient heureux de se séparer, heureux de respirer à l'aise chacun dans sa sphère d'action au milieu de leurs amis : ils donnaient leur démission avec bonheur, fort désireux de marcher à part, soit dans l'opposition, soit dans le ministère.

Dans cet état de démission mutuelle, le roi recourut au maréchal Soult : avec son instinct sagace et ses habitudes de réflexion, le maréchal vit bien que tous ses efforts seraient impuissans pour réaliser un ministère de fusion ou de coalition. Il fallait renoncer à cette idée ainsi qu'à la composition d'un cabinet doctrinaire mélangé, parce que la Chambre n'était pas dans cette tendance politique : puisqu'il fallait se séparer de M. Guizot ([1]), le maréchal crut que logiquement on devait aller à M. Thiers et avec lui au centre gauche. Après avoir demandé le loyal concours du duc de Broglie, le maréchal fit taire ses vieilles répugnances, pour voir M. Thiers, très disposé à entrer dans une combinaison sous sa présidence avec MM. Passy, Humann ([2]), devenus alors très flexibles, très accommodans pour une combinaison mixte. On se vit plusieurs fois pour dresser un programme, et ce programme était-il sérieux ? Comment des hommes d'un esprit si

([1]) J'ai cherché pour l'histoire de ces négociations à me renseigner de tous côtés, et je crois être vrai et exact sur tous les points.

([2]) M. Humann souvent très raide, était également très flexible dans certaines circonstances.

divers pouvaient-ils s'entendre ? et par exemple interviendrait-on en Espagne ? M. Thiers le voulait fermement, le maréchal avait appelé la coopération une lâcheté. Que ferait-on d'Alger ? M. Passy soutenait l'abandon, M. Thiers voulait grandir le système d'occupation même ; que ferait-on de la loi d'apanage ? M. Humann, pour gagner de la popularité, repoussait les répétitions de la liste civile ; M. de Montalivet les admettait toutes avec une juste facilité.

Ce nouvel essai ayant encore échoué, on en revint un moment à M. Guizot, et comme il fallait accepter une position nette et avouée, M. Guizot demanda la présidence du conseil pour le duc de Broglie ou pour lui-même ([1]). A ces conditions il acceptait M. de Montalivet ; M. Duchâtel gardait les finances, et M. de Rémusat remplaçait M. Guizot à l'instruction publique ; les autres portefeuilles restant à la disposition du roi. La question de la présidence souleva des objections de la part de M. de Montalivet qui voulait la placer dans les mains d'un tiers sans couleur politique, du maréchal Macdonald par exemple. M. Guizot répondit qu'il fallait tout au contraire une couleur politique à tout cabinet, et que si sa présidence ou celle du duc de Broglie faisait obstacle, il accepterait celle du maréchal Soult avec le ministère de la guerre. Une telle combinaison aurait-elle la majorité ! Je crois que le lendemain la difficulté eût été la même ; le maréchal Soult ne s'était pas alors complétement rapproché des doctrinaires ; ceux-ci n'auraient pas eu la prépondérance et auraient naturellement cherché à la con-

([1]) Le roi n'avait aucun goût personnel pour la présidence du conseil de M. le duc de Broglie qu'il estimait sans l'aimer.

quérir. On aurait eu les mêmes embarras parce qu'aucune couleur n'était dominante.

Cette difficulté le comte Molé la sentait bien, et avec une grande activité il avait organisé sa propre combinaison; de l'ancien conseil il gardait avec lui M. Martin (du Nord) et Rosamel. C'était le centre droit; il acceptait M. de Montalivet pour l'intérieur, M. Lacave-Laplagne pour les finances, M. de Salvandy à l'instruction publique et M. Barthe reprenait la justice et les sceaux; c'était un ministère tout choisi dans le centre droit sous la main du comte Molé : si chacun de ces ministres avait une certaine valeur personnelle devant les Chambres, formaient-ils par leur réunion un cabinet politique? Je ne le pense pas. Était-il possible de marcher entre les deux chefs de colonnes si considérables dans la Chambre, M. Guizot et M. Thiers? ils ne feraient pas d'opposition d'abord, mais ces ménagemens ne seraient-ils pas une preuve du sentiment de leur propre supériorité? ils ne combattraient pas le ministère parce qu'ils espéraient l'absorber. Telle était la vive question qui allait se débattre devant les Chambres : or garder un juste milieu c'était impossible; cette vie de misère et de concession ne devait pas convenir long-temps à un gouvernement; il y perdrait sa force et sa considération morale (1).

(1) *Ordonnances du roi du 15 avril 1837.*

« M. Barthe, pair de France, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Persil.

« M. le comte de Montalivet, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, en remplacement de M. de Gasparin.

« M. de Salvandy, député, est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Guizot.

« M. Lacave-Laplagne, député, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Duchâtel.

« M. le maréchal Lobau, pair de France, est nommé commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine. »

Le ministère du 6 septembre se dissolvait ainsi de lui-même, et rien n'était plus facile à déterminer que les causes de cette séparation brusque, inévitable. Deux hommes de talent et de considération, M. Molé et M. Guizot, s'étaient unis dans la même combinaison politique, ils avaient les mêmes desseins, la même volonté de bien public, tous deux appartenaient au principe de la conservation et de la tradition. Mais dans les études, les caractères et la situation même, on pouvait, avec un peu d'esprit d'observation, trouver de puissans motifs de rupture. M. Molé était la personnification de l'Empire, M. Guizot portait l'empreinte de l'école de madame de Staël, l'esprit d'examen, de critique sérieuse, gardant son libre jugement sur le présent comme sur le passé. M. Molé avait toutes les susceptibilités d'une nature élégante, spirituelle, un peu inquiète et vaporeuse; M. Guizot conservait une personnalité d'idées qui voulait être entendue et réalisée dans le gouvernement; l'un se croyait le chef politique du ministère, l'autre le chef parlementaire; avec M. Molé, il fallait être toujours dans une sorte d'admiration de ses actes, et M. Guizot se réservait l'examen, la critique et, je l'ai déjà dit, son individualisme; M. Molé était porté à de grandes concessions, jusqu'à la faiblesse, pourvu que la popularité vînt à lui; M. Guizot penchait vers l'organisation, la force, la puissance des actes, même en subissant l'impopularité. Dès l'origine de ce ministère les qualités et les défauts des chefs prirent un développement imprévu; de loin, dans deux camps distincts on se souffrait parce que les aspérités étaient moins sensibles; de près on ne pouvait plus se supporter, parce que les angles devenaient saillans et qu'on s'égratignait en

se touchant. C'est ce qui fit que deux hommes de talent, deux esprits visant au même but, animés de la même pensée se séparèrent presque aussitôt, et l'on peut dire que le ministère du 6 septembre tomba plutôt par l'incompatibilité des hommes que par la division des principes. On eût en vain cherché à rattacher deux existences politiques désormais séparées; elles s'étaient trop vues pour se pardonner; chacune devait se faire une destinée à part, organiser un cabinet sans partage. M. le comte Molé le premier allait commencer l'œuvre; il y avait droit par ses services; puis viendrait tôt ou tard le tour de M. Guizot et il ne reculerait pas devant la responsabilité d'une œuvre aussi considérable que le gouvernement du pays.

CHAPITRE VI.

COMPOSITION ET PREMIERS ACTES DU MINISTÈRE DU 15 AVRIL.

(DU 15 AVRIL AU 1ᵉʳ AOUT 1837.)

La présidence de M. le comte Molé. — Ses rapports avec le roi et ses collègues. — M. Barthe. — M. Salvandy. — M. Lacave-Laplagne. — Le général Bernard. — L'amiral Rosamel. — Le nouveau ministère. — La pairie et la Chambre des députés. — Programme ministériel. — Retrait des lois sévères. — Dote de la reine des Belges. — Supplément de dotation pour le duc d'Orléans. — Le 1ᵉʳ mai. — Mariage de M. duc d'Orléans. — L'amnistie. — Réouverture de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Fontainebleau. — Inauguration de Versailles. — Les beaux-arts. — Le Musée. — Les tableaux de l'école espagnole. — Développement de la session. — Situation politique du ministère. — M. Guizot dans le parlement. — Réunion des députés. — Commencement d'hostilités. — M. Jaubert. — Situation expectante du tiers parti et de la gauche. — Le ministère Molé à la fin de la session.

Les formes si pleines de dignité et de politesse de M. le comte Molé se prêtaient admirablement à la présidence du conseil : c'était un des hommes qui avait peut-être le mieux conservé en France ce sentiment de lui-même qui lui faisait dire à propos les choses convenables et justes. Il avait un grand respect pour le pouvoir et pour la royauté qui en était l'expression. Avec lui les idées traditionnelles conservaient leur prestige, et il n'était pas à redouter qu'il entreprît ja-

mais une lutte sérieuse contre le prince qui dirigeait si habilement les affaires du pays; il pourrait oser certaines résistances, développer des observations, jamais le président du conseil ne tenterait une opposition capitale à la volonté du roi; il savait les lumières, la sagesse de ses résolutions, et le prince lui-même, quoique avec moins d'abandon qu'auprès de ses conseillers intimes, trouvait dans les formes respectueuses du comté Molé, cet antique esprit de déférence que les souverains apprécient toujours parce qu'il indique une sorte de religion pour leurs prérogatives. Le roi qui avait eu d'abord quelque prévention sur M. le comte Molé n'avait à craindre aucune de ces résolutions brusques, irréfléchies capables d'entraîner la dissolution d'un ministère, comme cela s'était vu tout récemment sous la main de M. Thiers.

Le roi tenait surtout à garder la direction morale des affaires étrangères; sa noble passion pour la paix européenne lui en donnait le droit, et il faut dire que, sauf sur quelques points de détail, il était en parfaite harmonie avec le comte Molé qui appréciait et jugeait comme lui la place que la Révolution de Juillet devait prendre en Europe. C'est ce que le corps diplomatique savait bien : il aimait donc le comte Molé pour ses principes et ses formes (¹). Causeur aimable, spirituel, souvent abandonné, le comté Molé n'avait pas les habitudes raides et silencieuses du duc de Broglie; on aimait la facilité, l'aisance de ses rapports; il plaisait par sa naissance, par la loyauté de ses actes, la sincérité de sa pa-

(¹) Cependant le corps diplomatique gardait contre le comte Molé quelques ressentimens sur ses velléités belliqueuses de 1830.

role([1]); s'il n'avait pas la souplesse du général Sébastiani ou la condescendance familière de M. Thiers, quand il prenait un engagement on était sûr qu'il l'exécuterait fidèlement, et c'est là un grand point dans les relations extérieures.

Ce qui rendait plus simple et plus facile la position du comte Molé dans le ministère du 15 avril, c'est qu'il avait une supériorité incontestée sur tous ses collègues; il n'avait autour de lui, ni le maréchal Soult comme position considérable et historique, ni M. Guizot ou même M. Thiers comme talens de tribune ou chefs de majorité; de sorte qu'il possédait dans sa plénitude l'omnipotence sur tous ses collègues; il n'avait pas d'égal, pas de véritable contradicteur dans le conseil, situation qui plaisait considérablement au comte Molé et donnait plus de valeur à ses talens; tous lui obéissaient avec une déférence respectueuse, et lui-même avec sa politesse accoutumée aimait à faire sentir qu'il avait la présidence du cabinet. Parmi ses collègues, était d'abord M. Barthe qui n'avait accepté le titre de garde-des-sceaux que par simple déférence, et pour ne pas décompléter une combinaison ministérielle; il laissait avec regret sa première présidence à la cour des comptes, position inamovible qu'il aspirait à retrouver et qui passait momentanément au comte Siméon, vieillard de plus de quatre-vingt-sept ans; M. Barthe était l'esprit le mieux corrigé des opinions révolutionnaires, celui qui s'était le plus rapproché du parti politique appelé à réprimer les excès de la Révolution de Juillet ([2]). Le

([1]) La fidélité à sa parole était le beau côté du comte Molé.

([2]) Dans ce nouveau ministère, M. Barthe signa tous les actes de

second des nouveaux collègues de M. le comte Molé était M. de Salvandy, esprit poli, lettré, qui avait trop étudié l'histoire pour ne pas s'être noblement passionné pour le vieux passé de la France : c'était un caractère jeune, loyal, dévoué, mais en même temps susceptible, avec le sentiment extrême de sa dignité personnelle, et en cela de parfaite harmonie avec le comte Molé. M. de Salvandy s'était fait une position considérable dans le centre droit de la Chambre; on savait l'histoire de sa fidélité personnelle aux vieux principes de la monarchie (¹), son courage à défendre ses propres convictions. Tout ce qu'il avait écrit sur la Révolution de Juillet donnait la juste mesure de ses regrets et de ses espérances. Il avait osé protester en faveur des choses religieuses et de la pensée traditionnelle et historique de la monarchie ; il avait écrit que la légitimité était un grand principe, et il ne désavouait aucune de ses opinions. M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, sortait de la cour des comptes où il était considéré comme un des conseillers les plus capables. Le comte Molé l'avait choisi pour éviter M. Humann et comme expression moins tranchée, moins impérative; sans doute M. Humann n'avait pas toujours une volonté aussi rude que ses formes, une renonciation aux affaires aussi désintéressée que ses paroles, mais il faisait toujours de la conversion des rentes une condition impérative de son portefeuille, et cette volonté gênait considérable-

clémence, et sa position du passé se simplifia ainsi.

(¹) Une brochure que publia M. de Salvandy sur les premières années de la Révolution de Juillet, doit rester comme un acte de courage et de fidélité à son drapeau.

ment dans toutes les combinaisons. Le général Bernard restait dans le ministère, parce qu'il y acceptait pour la guerre une situation un peu subordonnée vis-à-vis du duc d'Orléans; et le comte Molé était aise de cette influence. Le prince se mêlait beaucoup alors du département de la guerre : il avait son bureau à lui, ses officiers de confiance, et sans prendre ouvertement le titre de généralissime de l'armée, place trop en dehors de la constitution et des préjugés libéraux en France, M. le duc d'Orléans en exerçait par le fait les prérogatives. Il lui fallait donc un ministre de la guerre tout à son dévoûment et à ses conseils, faisant droit à ses recommandations intimes pour ses jeunes protégés, un contre-seing docile, intelligent. Or, ce qui faisait la force de ce ministère de M. le comte Molé, c'était précisément cet appui de M. le duc d'Orléans; le prince avait pour lui une affection véritable, une confiance sans bornes. Peu accoutumé à rencontrer dans les ministres du roi une politesse aussi digne et des formes aussi aimables (¹), M. le duc d'Orléans s'était pris d'une vive amitié pour le comte Molé qu'il allait visiter presque chaque jour à cheval et publiquement aux affaires étrangères. M. Martin (du Nord), l'amiral Rosamel, débris du dernier ministère, avaient suivi la fortune de M. le comte Molé, s'associant ainsi pleinement à son système avec toutes les forces du centre droit l'appui nécessaire de tout pouvoir.

Tel était le cabinet en face du roi et de lui-même. Dans quel rapport se trouvait-il avec les deux Chambres qui pouvaient lui donner ou lui refuser la majorité?

(¹) M. le duc d'Orléans a donné des preuves de son amitié au comte Molé, dans un legs de son testament.

Le président du conseil avait d'excellentes relations avec la Chambre des pairs, dont il était un des membres le plus ancien et le plus aimé; il s'y était fait des amis, même sous la Restauration déjà séparée de lui; les liens de trente ans qui l'unissaient à l'homme éminent de la Chambre des pairs, M. Pasquier, devait lui assurer la majorité. Le désir du comte Molé était d'organiser définitivement la pairie, et il chercherait la première circonstance pour renouveler le titre de chancelier (¹), aboli on ne sait pourquoi en 1830, et ce titre serait conféré à M. Pasquier, avec les prérogatives pour l'état civil de la famille royale. M. Molé avait tout ce qu'il fallait pour réussir dans la Chambre des pairs : il régnait même dans sa parole une expression pure, calme et digne qui faisait de ses discours une haute causerie de salon, et cela plaisait à la pairie.

En serait-il de même à la Chambre des députés? Le ministère du comte Molé avait comme secoué toutes les sommités parlementaires; il avait voulu se former sans elles, éviter le concours de toute opinion trop tranchée, et il se trouvait placé à-peu-près comme

(¹) L'occasion de rétablir le titre de chancelier de France se présentait, et une ordonnance en pourvut M. Pasquier, sur le rapport suivant:

« Sire, dans l'ancienne législation, le chancelier de France était le chef de la justice et avait la présidence de tous les conseils du roi; la Charte, en rétablissant cette dignité par son art. 29, n'a point fait revivre les attributions qui appartiennent au garde des sceaux, ministre de la justice, et au président du conseil des ministres; c'est pour d'autres attributions qu'elle a consacré le titre de chancelier de France. Le président de la Chambre des pairs n'est pas seulement placé à la tête d'un grand corps politique pour diriger les séances législatives; lorsque la Chambre des pairs est constituée en cour de justice, son président est revêtu du caractère d'une haute magistrature. Il exerce encore, par rapport au roi et aux princes et princesses de sa maison,

M. de Martignac en 1828, entre deux fractions de Chambre qui voulaient l'absorber. M. Molé, je dois le dire, était loin de plaire dans l'origine à la Chambre des députés : il n'avait pas cette intimité de formes, cette camaraderie de paroles qui conquièrent et conservent les majorités; il était trop grand seigneur avec cette assemblée bourgeoise; en vain cherchait-il à force de bonnes manières et de politesse, à acquérir de l'influence, il y parvenait difficilement. Puis la tribune ne lui était pas familière; il y parlait bien, mais non pas avec ce ton incisif, dégagé, de M. Thiers, ou avec la gravité philosophique de M. Guizot. La majorité viendrait lentement, difficilement à ses actes plus qu'à sa personne; il fallait passer par une suite de concessions, d'engagemens, pour conquérir le concours d'une majorité qui ne se ferait pas complice, mais seulement adhérente : il y aurait des groupes, il n'y aurait pas de coterie ni d'amitié. Ce serait donc une tâche de chaque jour, un travail sur chaque discussion; en politique, rien n'est plus difficile que de grouper une majorité par des actes; un ministère n'est fort que parce qu'il commande à une coterie si parfaitement disciplinée, qu'elle ferait avec lui le bien, le

les fonctions d'officier de l'état civil : ces graves fonctions appellent éminemment le titre de chancelier de France. Quoique la présidence de la Chambre des pairs ne soit pas irrévocable, il n'en faut pas moins que le titre réponde à toutes les attributions qui lui appartiennent.

« Telle est la pensée de la Charte. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'élever à la dignité de chancelier de France M. le baron Pasquier ; cette dignité sera noblement portée par celui qui s'est associé avec tant de dévoûment et de gloire aux services rendus par le grand corps qu'il a présidé au milieu des épreuves les plus difficiles. »

Ordonnance du roi du 27 mai 1837.

« M. le baron Pasquier, président de la Chambre des pairs, est nommé chancelier de France. »

mal, sans distinction et en aveugle. C'est alors qu'il y a un gouvernement.

La situation particulière du ministère de M. le comte Molé devait donc lui imposer la nécessité impérative d'une série d'actes qui pourraient lui assurer cette popularité retentissante. Tous les membres de ce cabinet étaient d'accord sur une première mesure, l'amnistie, c'est-à-dire le pardon général et absolu appliqué par une simple ordonnance à tous ceux qui avaient pris part aux troubles politiques : c'était hardi dans les circonstances actuelles; l'amnistie supposait un gouvernement fort et clément qui pouvait oser une ère nouvelle, et le comte Molé mettait de l'amour-propre à inaugurer par cet acte son avénement au pouvoir, pour s'en glorifier lui-même, et aussi pour faire croire que la fraction doctrinaire du cabinet avait été long-temps l'obstacle au bien. D'accord sur le principe d'une amnistie absolue et par ordonnance, il ne s'agissait plus que de choisir la solennité d'une grande circonstance; il fallait opter entre la fête du roi et le mariage de M. le duc d'Orléans; toujours est-il que la mesure d'amnistie était une base acceptée par tous les ministres du 15 avril, une condition du nouveau cabinet qui espérait par là une popularité considérable et ces applaudissemens de partis auxquels le pouvoir tient plus qu'on ne croit, bien que souvent il soit obligé de les refouler pour le salut de la chose publique. Avec l'amnistie, on arrêtait aussi en conseil le retrait des lois sur la déportation et sur l'apanage de M. le duc de Nemours; enfin la disjonction étant rejetée, il ne restait plus rien des mesures que l'opinion publique avait jugées si sévè-

rement sous le cabinet du 6 septembre : le ministère du comte Molé espérait par ce moyen passer paisiblement la session, même avec l'appui du centre gauche, ne repoussant personne, et mettant une sorte de coquetterie à se concilier tous les partis.

Dans ce système général de concession et de quiétude gouvernementale, un acte paraissait toujours plus spécialement préoccuper le comte Molé, c'était le prochain mariage de M. le duc d'Orléans. Dès avant la formation du ministère du 15 avril, le mariage était arrêté par l'intermédiaire de la Prusse, et M. Bresson, je le répète, avait rendu ici d'incontestables services par la manière active et distinguée avec laquelle il avait rempli sa mission. La Prusse s'était prêtée à ce mariage avec une attention parfaite; cette cour qui n'avait ni les préventions d'étiquette de certaines familles royales, ni les hésitations de l'Autriche, pour un mariage trop significatif, voyait tout au contraire dans l'alliance du duc d'Orléans avec une princesse rapprochée de sa propre maison, un moyen de faciliter son influence prépondérante en Allemagne; M. Ancillon avait concouru à l'œuvre du mariage, et le vieux roi dans cette circonstance avait témoigné un intérêt particulier pour la maison d'Orléans. La princesse destinée à cette union grande et périlleuse pour certains esprits tremblans à la face des complots, appartenait à la race de Mecklenbourg-Schwerin; comme famille princière, cette race tenait rang parmi les plus anciennes, et nul ne pouvait discuter son blason, qui se perdait dans la nuit des temps, comme celui de la plupart de ces familles qui habitent le nord de la Germanie. La maison de Mecklenbourg était appuyée sur de bon-

nes alliances avec la Prusse, la Russie, l'Angleterre; si elle n'était pas puissante de territoire et de fortune, elle avait une situation convenable dans l'aristocratie de la Confédération. On avait exagéré à la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin l'état des esprits en France, la grandeur des périls pour les princesses qui portaient la couronne, les unes livrées à l'échafaud, les autres à l'exil; repoussant toutes ces craintes comme futiles ou importunes, elle accepta la main du prince royal et il ne s'agit plus que d'aplanir les difficultés du contrat religieux et civil. La grave question des mariages mixtes entre catholiques et protestans devait être décidée à Rome, et Grégoire XVI le plus tolérant des pontifes n'y apporta d'autres conditions que la nécessité, d'avance reconnue par la famille royale de France, d'élever les enfans dans la religion catholique ([1]); en aurait-il pu être autrement au sein d'une nation catholique; le roi Léopold y avait même consenti pour les enfans mâles appelés à régner sur la Belgique. Les autres négociations tinrent au contrat, aux stipulations de dot et de douaire: la princesse n'était pas riche; on devait supposer, prévoir le cas d'un veuvage; dans cette hypothèse, quel serait le douaire de la veuve et où devrait-elle résider? Chaque fois que ces sortes de questions d'intérêt se

([1]) Dans les dispenses que Sa Sainteté, le pape Grégoire XVI, accorda pour le mariage du duc d'Orléans, on lisait la phrase suivante : « Sous la condition expresse que notre très cher fils le duc d'Orléans, priera et exhortera chaque jour la femme qui va s'unir à lui, et qu'il s'efforcera de la ramener au véritable troupeau de l'Eglise; sous condition aussi que tous les enfans qui seront procréés de ce mariage, mâles et femelles, seront élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine. »

produisaient au sein de la famille royale, M. Dupin était toujours le conseil, l'avocat consultant. Il y avait chez lui l'avantage d'une rédaction claire, précautionneuse, légale, puis si quelque stipulation devait être soumise aux Chambres, M. Dupin la faisait sienne et la défendait par lui ou par ses amis (1).

C'était là une des graves difficultés matrimoniales que ces ratifications par la Chambre, car nulle stipulation ne pouvait être définitive sans un vote, et la majorité était saisie d'une multitude de questions financières qui toutes se rattachaient à l'état de la famille royale. Le dernier cabinet avait résolu de présenter aux Chambres une loi de dotation pour M. le duc de Nemours, à défaut de l'apanage de Rambouillet; puis un autre projet qui fixait à un million de francs payé par le trésor la dot de la reine des Belges. Le projet de dotation pour M. le duc de Nemours avait excité une grande irritation dans la presse; l'opinion publique s'était soulevée contre l'idée la plus simple, la plus naturelle dans une monarchie, c'est-à-dire l'apanage des princes; le nouveau cabinet n'osait pas l'affronter : aurait-il d'ailleurs trouvé l'appui de la majorité? D'un autre côté, le duc de Nemours prince sérieux, grave, si plein de dignité personnelle, avait renoncé spontanément à toute idée de cette dotation ainsi mar-

(1) « Le trousseau de la princesse Hélène-Louise-Elisabeth de Mecklenbourg-Schwerin a été estimé à 24,000 ducats d'or et les diamans environ 32,000. Il a été question d'y ajouter 500,000 fr. en espèces; mais suivant l'exemple tout récent du grand duc d'Oldembourg, la famille ne veut pas souffrir que cette somme soit demandée au pays qui a beaucoup de charges, comme tous les petits États d'Allemagne. On n'espère pas que le roi de Prusse intervienne, bien qu'il dote habituellement, sur sa cassette particulière, de 500,000 fr. toutes les princesses de sa famille qui se marient. »

chandée et lui-même avait levé la difficulté ministérielle en insistant pour le retrait du projet de loi; dans cette session il ne restait que deux projets de famille aux débats. La dot de la reine des Belges et la fixation d'un crédit nécessaire afin de pourvoir à l'établissement du prince royal. Depuis quatre ans que le mariage de la reine des Belges s'était accompli, pouvait-on croire que la couronne n'osait demander le capital correspondant à 40,000 francs de rente, tout juste le traitement d'un haut fonctionnaire. On eût rougi en Angleterre d'une telle parcimonie, et cependant le vote de cette dot formait une des grandes difficultés du cabinet.

La Chambre se montrait plus facile sur les frais d'établissement pour le prince royal. Ceci tenait, je le crois d'abord, à l'immédiate transmission du pouvoir dans ses mains (c'était la position du prince de Galles en Angleterre), puis aux opinions bien connues du prince que le tiers parti considérait comme une espérance et un appui. Avec d'excellentes qualités du cœur et de l'esprit, le duc d'Orléans penchait bien plus que le duc de Nemours vers le libéralisme et l'école populaire de M. Barrot; la gauche le savait et comme il n'y a pas de courtisans plus serviles que les partis, l'opinion était décidée à se montrer généreuse de toute la parcimonie qu'elle avait mise dans la dotation de M. le duc de Nemours. C'est dans ce but que le cabinet se décida pour un chiffre en blanc que les Chambres elles-mêmes devaient remplir. La future duchesse d'Orléans inspirait un vif intérêt à la portion bourgeoise et philosophique du pays; ses portraits offraient je ne sais quoi de bon, de familier

qui laissait venir à elle; puis on parlait de son éducation avancée, philosophique même. Nous vivions à une époque pédante : une princesse qui se nourrissait de Goëthe, de Kant, qui lisait même les ouvrages de Strauss avec un certain esprit de liberté et d'examen, devait plaire à une coterie d'esprits forts et de demi-savans. L'intelligence supérieure et éminemment pratique du roi devait s'inquiéter même de la tendance que la nouvelle duchesse d'Orléans pouvait donner au prince royal, déjà trop porté à l'idéologie politique par ses rapports avec l'opposition.

Tout ce qui tenait à ce mariage fut réglé avec délicatesse et convenance, la dot, le douaire; la Chambre vota un million comme supplément de dotation et un million encore pour la dépense que le mariage devait occasionner. Il n'y eut pas même de discussion. Le roi chargea le duc de Broglie de la mission officielle d'aller au-devant de la princesse jusqu'en Allemagne (¹). La renommée du duc de Broglie comme esprit sérieux et philosophique, était considérable et ce choix était bien fait. Le duc de Choiseul, vieillard spirituel, d'une grande politesse de gentilhomme, dut l'accueillir à la frontière, et ce fut ainsi que la princesse Hélène fut parfaitement reçue en France. Partout autour d'elle, il y eut de l'empressement ; la

(¹) La maison de la duchesse d'Orléans fut ainsi composée ·

Madame la maréchale comtesse de Lobau, dame d'honneur, madame la comtesse Anatole de Montesquiou, la comtesse de Chanaleilhec et la comtesse d'Hautpoult, dames pour accompagner.

Madame la marquise de Vins, lectrice.

M. le duc de Coigny, chevalier d'honneur, MM. le marquis de Praslin, et le duc de Trévise, chevaliers d'honneur adjoints.

M. le comte de Flahaut fut nommé premier écuyer du prince royal.

foule aimait ses traits éminemment bons, son sourire familier, cette physionomie ouverte que tous croyaient avoir vue et saluée à son foyer dans sa famille. Le mariage fut préparé au palais de Fontainebleau, tout plein des souvenirs de François I[er] et des arts de la renaissance. Ceux qui aimaient les rapprochemens historiques avec le passé purent voir quelque chose qui ressemblait aux temps et aux idées du XVI[e] siècle et de la réformation, les évêques et les ministres protestans, dans un même palais, une chapelle et un temple. A d'autres époques, ces sortes de cérémonies étaient de véritables transactions politiques, des rapprochemens d'opinions après la guerre civile; nous étions passés sous l'empire d'autres impressions; la guerre civile venait des idées de démocratie et du peuple. Cependant il devait y avoir quelque chose de froid dans cette double et indifférente cérémonie. La conformité de croyance est un élément d'amour et de confiance mutuelle; elle colore et sanctifie les impressions de la vie.

Ce fut une époque de joie et de bonheur tout exceptionnelle dans la vie de la nouvelle dynastie, que cette courte période, et dans cette circonstance les idées d'indulgence, de pardon viennent tout naturellement. Un des premiers actes du conseil des ministres avait été de commander une revue de la garde nationale, afin de constater à-la-fois la liberté et la popularité du roi (¹). La revue fut admirable d'en-

(¹) En revenant de cette revue, le roi adressa une lettre gracieuse au maréchal Lobau, la voici :

« Mon cher maréchal, c'est avec le cœur pénétré des émotions que la journée d'aujourd'hui m'a fait éprouver, que je m'adresse à vous pour être mon interprète auprès de

thousiasme. On annonçait secrètement que le conseil des ministres avait arrêté le rapport au roi sur l'ordonnance d'amnistie et le prince lui-même insistait pour que cette ordonnance parût immédiatement comme un complément des joyeuses fêtes du mariage. Les circonstances étaient meilleures et bien choisies : le gouvernement, mis au défi par les partis, avait fait le procès d'avril ; la justice était satisfaite et la clémence n'avait plus les allures de la faiblesse. M. Pasquier surtout insistait auprès du roi qui convoqua un conseil spécial aux Tuileries pour délibérer définitivement sur cette grande mesure. Il y eut bien quelques hésitations, des raisonnemens logiques opposés à cet entraînement d'indulgence, mais la douceur l'emporta.

Le rapport au roi expliquait, justifiait l'amnistie : la société était mieux préservée ; les lois de septembre couvraient plus spécialement la couronne ; il s'agissait moins d'une question de principes que d'une concession aux personnes. Sans doute, parmi les amnistiés, il y aurait des hommes dangereux, des cœurs qui méconnaîtraient le bienfait et s'armeraient de nouveau contre la main même qui venait de leur rendre la liberté ; mais c'étaient là de simples exceptions. A ce point de vue, une amnistie, excepté quand elle est

la garde nationale, et je ne saurais en avoir un meilleur que le digne chef que je m'applaudis tant de lui avoir donné. Vous connaissez mon impatience de la passer en revue ; vous saviez combien il me tardait de me retrouver dans ses rangs avec cette confiance et cet abandon dont j'avais contracté l'habitude dans les temps difficiles que nous avons traversés ensemble lorsque le zèle et le dévoûment de la garde nationale ont si puissamment contribué à la défense de nos libertés et de nos institutions, et au maintien de cet ordre public qui est le garant de la sécurité et de la prospérité de la France. Vous direz de ma part, mon cher maréchal, à la garde nationale, combien j'ai joui

donnée par un gouvernement nouveau pour les faits du passé, est souvent une arme que l'on prête aux ennemis. Par l'amnistie, le gouvernement donnerait la mesure de sa force, de la confiance qu'il avait en lui-même; assez généreux pour accorder le pardon, il aurait assez de fermeté pour faire respecter la loi. L'amnistie était large, dans les termes les plus absolus, et le garde des sceaux, M. Barthe, rédigea le rapport au roi qui précédait l'ordonnance : « Sire, disait-il, un grand acte de clémence était depuis long-temps le vœu de votre cœur; mais, avant de l'accomplir, il fallait que les partis vaincus ne pussent attribuer l'oubli de leurs fautes qu'à votre générosité. L'ordre est affermi; votre gouvernement reste armé des lois salutaires qui ont sauvé la France et serviraient de nouveau à réprimer toutes les tentatives criminelles auxquelles des hommes incorrigibles oseraient encore se livrer. La garde nationale et l'armée viennent de saluer de leurs acclamations votre présence. La nation entière s'associe aux émotions de votre cœur paternel, en voyant approcher une union qui va perpétuer votre dynastie. Votre Majesté a jugé que le moment était venu de donner cours aux inspirations de son âme. Elle fera descendre du haut du trône, l'oubli de nos discordes civi-

de la revoir aussi bello, aussi forte, et vous ajouterez que je n'ai eu qu'un regret, c'est que ma voix n'ait pas pu se faire entendre de chaque légion, pour leur exprimer tous les sentimens que j'éprouvais, et leur manifester combien j'étais heureux des témoignages d'affection dont elles ne cessaient de m'entourer.

« Je vous renouvelle, mon cher maréchal, l'expression de tous les sentimens quo je vous porte.

« Votre affectionné,

« Louis-Philippe.

«Des Tuileries, le 7 mai 1837.»

les et le rapprochement de tous les Français. Un tel acte ne peut plus être qu'un éclatant témoignage de la puissance de l'ordre et des lois. Votre gouvernement, après avoir plus combattu et moins puni qu'aucun autre, aura tout pardonné. Conformément aux ordres de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet d'ordonnance qui suit. »

Ce projet portait « qu'amnistie était accordée à tous les individus actuellement détenus dans les prisons de l'État, par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques [1]. » Toutefois, la mise en surveillance était maintenue à l'égard des condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ainsi qu'à l'égard de ceux qui y avaient été assujettis par jugement. Enfin un dernier article portait que « la peine prononcée par la Cour des pairs contre les nommés Victor Boireau et François Meunier était commuée en celle de dix ans de bannissement. » Ce fut un mérite pour le comte Molé d'avoir reconnu que le temps était venu pour l'indulgence et le pardon, et qu'il fallait donner aux fêtes de la dynastie un aspect d'oubli et de mansuétude. Aussi l'opinion de la presse fut-elle unanime sur le caractère de l'amnistie, il n'y eut qu'un sentiment de reconnaissance, et pour le moment le cabinet s'en fortifia. Il laissa croire avec peu de loyauté que jusqu'ici la générosité n'avait trouvé d'opposition que chez les doctrinaires, et qu'à leur retraite seule on devait la marche nouvelle et clémente du gouvernement; c'était un tort et un men-

[1] Les contumaces furent momentanément exceptés de l'amnistie, parce qu'on les considérait comme réfractaires à la loi, et qu'on ne pouvait amnistier ceux qui n'étaient pas jugés.

songe : l'amnistie n'était pas possible tant qu'il n'y aurait pas un certain apaisement des âmes, tant qu'elle serait imposée en quelque sorte comme une condition par les partis. Le but du centre gauche dut être de séparer toujours davantage le ministère de M. Molé d'avec les collègues qui s'étaient retirés au 15 avril, et cette séparation était dans les goûts du nouveau ministère dont le vœu était d'arriver à une certaine prépondérance sur les centres, en laissant de côté les doctrinaires. Par la force des choses, le comte Molé devait chercher son appui dans la portion Sauzet, Parent et ce qu'on appelait le parti social qui avait voté les lois de septembre. Il y eut ainsi dans la Chambre un centre du comte Molé, d'abord peu considérable, mais fort disposé à le soutenir : c'était une collection d'unités sans système bien précis, et formant comme une transition pour arriver au tiers parti. M. Molé ne voulait point aller jusqu'à cette nuance, et cependant il y était poussé d'une façon presque fatale ; les applaudissemens mêmes qui accueillaient l'amnistie l'entraînaient doucement aux acclamations de la flatterie : or c'était là le grand danger pour le comte Molé.

La cour, secouant les préoccupations politiques, était toujours à Fontainebleau ; le vieux château qui avait vu tant de rois depuis Louis XII, reconstruit par François I[er], décoré par Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, était tout resplendissant des grands souvenirs de l'histoire : là, Christine de Suède avait médité sur les grandeurs et la décadence des pouvoirs ; Pie VII y était demeuré captif par les ordres de Napoléon, et dans un grand revers de fortune ce

même empereur y avait signé son abdication. On invita cette fois aux fêtes, toute la diplomatie, les hommes considérables du gouvernement, les débris de l'aristocratie ralliée; on voulut avoir une réception royale et entourer les fiançailles du duc d'Orléans d'un éclat retentissant. La princesse Hélène, filialement accueillie à Fontainebleau, y trouva de gracieuses sœurs, des princes polis et parfaitement élevés; Saint-Simon aurait décrit minutieusement chacun des mots, des gestes, de la nouvelle duchesse d'Orléans comme il l'a fait de la toute petite fiancée du duc de Bourgogne; elle plut beaucoup, sa bonté expansive était contenue par la réflexion et je dirai par ses habitudes de méditation et d'études. Comme elle n'était pas une toute jeune fille, elle parlait à tous avec une certaine aisance de langage : aux hommes sérieux de philosophie et d'histoire, aux poëtes et aux littérateurs, de Goëthe, de Wieland, de Schiller, avec qui sa famille avait vécu dans la cour toute littéraire de Weimar.

Ces manières affectueuses lui conquéraient les gens de lettres, classe fort sensible à la plus petite flatterie; il n'y a rien d'esclave comme ces vanités qui s'agenouillent devant le plus petit éloge, mendiantes de toutes choses. On fut tout fier d'avoir une princesse littéraire; à Fontainebleau, on vit se renouveler presque les fêtes du moyen âge, les grandes chasses, le courre au cerf dans les bois, un roi tout gentilhomme retrouvant sa vivacité de jeune homme, sa galanterie rieuse comme celle de Louis XIV avec la toute mignonne princesse de Savoie. Le duc d'Orléans fut plein d'attention pour tous; chaque jour le roi appelait à Fontainebleau un des ambassadeurs des gran-

des puissances pour assister aux fêtes comme cela se faisait sous l'ancienne monarchie. A Paris, ces fêtes furent marquées par un affreux malheur, qui rappelait les désastres des fossés des Tuileries lors du mariage du Dauphin et de l'archiduchesse, depuis Louis XVI et Marie-Antoinette. Le 14 juin la foule s'était portée au Champ de Mars pour assister à une fête militaire; rien ne pouvait se comparer à son enthousiasme en saluant les lieux, les champs de bataille, les noms des régimens qui avaient pris part aux glorieuses affaires. La fête était finie; la foule ruisselante se porta en masse vers la grille de l'École militaire; chose inexplicable! dans un lieu tout ouvert, sur un espace de plus de deux lieues carrées, il y eut un tel encombrement sur un seul point, la grille de l'École militaire, qu'un grand nombre de personnes furent complétement asphyxiées et foulées aux pieds. Cet affreux accident jeta bien du sombre sur la solennité du mariage, et l'histoire dit que M. le duc d'Orléans en avait toujours gardé une lamentable mémoire; prince noble et bon, impressionnable comme ses ancêtres devant la destinée, il semblait pressentir un autre affreux malheur...

A Fontainebleau le conseil des ministres entrait dans la voie des réparations politiques, et un rapport de M. Barthe fut présenté au roi (¹) : « Sire, disait le ministre, votre cœur magnanime a voulu faire disparaître jusqu'aux dernières traces de nos discordes civiles; du haut de ce trône élevé il y a sept années pour le maintien de nos institutions et de la défense des lois, Votre Majesté, par un grand acte de clémence, vient de donner à tous les Français

(¹) Cette ordonnance est datée du 8 mai 1837.

le signal de l'oubli et du pardon ; mais les portes fermées de Saint-Germain-l'Auxerrois rappellent encore un de ces souvenirs que Votre Majesté a résolu d'effacer : un arrondissement de Paris ne doit pas rester plus long-temps privé de son église paroissiale. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de décider que l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois sera rendue immédiatement au service divin. » Ce langage était convenable. L'ordonnance qui rendait au culte Saint-Germain-l'Auxerrois n'était pas seulement un devoir religieux ; la pudeur publique commandait d'effacer le souvenir d'une émeute de Vandales : quel peuple avait brisé ces portes et insulté au sanctuaire? L'émeute hideuse, la vile multitude qui avait pillé, saccagé des maisons de particuliers, et menacé la vie même de M. Dupin, et il avait fallu six années pour oser une telle réparation! On avait lu cette inscription dérisoire sur le parvis de l'église : *Mairie du* IVe *arrondissement.* Saint-Germain-l'Auxerrois était la paroisse des Tuileries, où les rois s'agenouillaient le jour de Pâques devant la sainte table; là ils assistaient aux processions solennelles, et aujourd'hui le temple était vide et saccagé!

On exigea une seule condition de l'archevêque, la démission de l'ancien curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, trop lié aux légitimistes, et un nouveau curé fut désigné : d'une réparation il ne fallait pas faire une concession politique. Le vénérable archevêque, M. de Quélen, en remerciant le roi de cet acte de justice, crut nécessaire de protester contre deux résolutions qui se liaient à l'ordre ecclésiastique de son diocèse. Je reviens sur les faits : le jour

du sac de Saint-Germain-l'Auxerrois (février 1832), la même bande de saccageurs et de pillards s'était portée sur l'archevêché de Paris; le palais archiépiscopal était tombé sous les ongles crochus des repris de justice et de la populace ameutée. Depuis ce temps M. de Quélen avait vécu ou caché dans un monastère ou dans une maison louée, résidence provisoire de l'archevêque. Le conseil municipal venait de décider que les débris de l'archevêché seraient déblayés et le sol destiné à une place publique; M. de Quélen crut de son devoir de protester contre cette dépossession, et il le fit peut-être avec ce trop de vivacité qu'il apportait aux choses religieuses. Dans la législation actuelle, évidemment il avait tort; l'Église depuis 1790 ne possédait plus rien par elle-même; les lois révolutionnaires l'avaient dépouillée, la vieille cathédrale n'était ni plus ni moins qu'un bâtiment de la ville de Paris comme Montfaucon ou la Halle. Ainsi nous étions devenus froids et indifférens en matière religieuse, tel était le temps : en conséquence, le mandement de l'archevêque fut déféré au conseil d'État comme usurpation de droit (1) et manquement aux lois. A certaines

(1) Cette ordonnance en conseil d'Etat est curieusement motivée (21 mars 1837).

«... Considérant que l'archevêque de Paris, dans un écrit pastoral publié sous le titre de *Déclaration* adressée à tous ceux qui ont ou qui auraient à l'avenir droit ou intérêt d'en connaître, communiquée par lui au chapitre métropolitain, et envoyée à tous les curés du diocèse, a protesté contre notre ordonnance du 13 août 1831, en exécution de laquelle les bâtimens en ruines de l'ancien palais archiépiscopal ont été mis en vente, comme propriété de l'État, à charge de démolition, et réclamé contre la présentation faite par nos ordres, le 23 février dernier, d'un projet de loi ayant pour objet de céder à la ville de Paris les terrains et emplacement dudit palais; que, par ces protestations et réclamations faites en qualité de supérieur ecclésiastique, il a commis

époques, le gouvernement, pour satisfaire l'esprit du siècle devait prouver que le clergé n'était rien dans le royaume; tout le monde pouvait écrire, protester, réclamer, le clergé seul n'avait pas ce droit; le conseil d'État déclara qu'il y avait abus dans la protestation de l'archevêque; ce qui au fond ne signifiait pas grand'chose et inquiétait fort peu l'Église et ses chefs. Le conseil municipal eut raison dans son délibéré, et il faut dire même que l'art et la cathédrale gagnèrent à ce déblaiement d'une maison du XVIII[e] siècle accolée aux splendides murs de Notre-Dame : depuis, ce terrain, transformé en vaste place, s'est harmonisé avec la cathédrale et permet de la contempler avec une ferveur plus grande.

La seconde protestation était relative au Panthéon; sur le faîte de l'édifice on avait substitué une renommée à la croix; et un fronton sculpté, avec un relief de toges, de perruques et de vieilles défroques républicaines, avait remplacé les chastes et pieux symboles du christianisme. Que des attributs païens pussent décorer l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile par imitation de Rome et des vieilles légions; que sur le faîte de

un excès et une usurpation de pouvoir, et contrevenu aux lois du royaume. — Considérant que, dans le même écrit pastoral, l'archevêque de Paris, prétendant agir en vertu de son institution, installation et mise en possession canonique, comme tuteur, gardien, conservateur et défenseur des biens affectés à son Église, a réclamé la remise desdits terrains et emplacement comme faisant partie du patrimoine de l'Église de Paris; qu'en revendiquant par ces motifs, et comme propriété de l'Église des terrains et emplacement qui appartiennent à l'Etat, il a méconnu l'autorité des lois qui ont réuni au domaine de l'Etat les biens ecclésiastiques, et lui ont conféré un droit de propriété qui n'ont pas modifié les affectations consenties par le concordat de 1801 et les articles organiques du 18 germinal an x, affectations dans lesquelles les palais archiépiscopaux et épis-

la colonne de Juillet on plaçât une statue dorée de la liberté s'enlevant dans les airs, cela était permis, car la question restait capricieuse aux mains des artistes, qui pouvaient symboliser leur œuvre sous les traits de deux divinités païennes, la gloire et la liberté. Mais l'édifice élevé sur la montagne Sainte-Geneviève était à son origine destiné au culte catholique : ainsi l'avait conçu Soufflot par les ordres de Louis XV ; il appartenait donc à l'archevêque de Paris d'adresser des plaintes, de faire des remontrances, sur le caractère tout païen qu'on avait donné au Panthéon. « Monsieur le curé, disait-il, à la vue du grand scandale qui vient d'éclater sous nos yeux, et qui se montre à la face du soleil sur notre sainte montagne, en présence de ces emblèmes plus que profanes qui remplacent la croix rayonnante de Jésus-Christ ; devant les images couronnées d'écrivains impies, licencieux et corrupteurs, substituées à celle de l'humble et chaste bergère dont la protection délivra la capitale des plus grands fléaux ; la foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, la foi de la France, la foi de la patrie, poussent un cri de douleur : les gémissemens et les larmes du clergé, des pieux

copaux ne sont pas même compris ; qu'il a méconnu également l'autorité de la Charte constitutionnelle, qui a déclaré toutes les propriétés inviolables, sans distinction de celles qu'on appelle nationales, et des lois qui ont fait défense d'attaquer cette inviolabilité.

« Considérant que l'archevêque de Paris, soit en communiquant la susdite déclaration au chapitre métropolitain, en adoptant et publiant l'adhésion de ce chapitre ; soit en déclarant qu'il a rempli une obligation de solidarité épiscopale, dans l'intérêt de toutes les Églises, atteint et compromis par le nouveau projet de loi que nous avons fait présenter à la Chambre des députés, a commis un excès de pouvoir.

« Considérant que le chapitre métropolitain en adhérant à la déclaration de l'archevêque de Paris et à tous les motifs qui y sont énoncés, s'est rendu propres les abus

fidèles, de tous les chrétiens, doivent lui répondre; daigne le ciel se contenter de cette expiation ! Pendant la neuvaine de l'exaltation de la sainte Croix, c'est-à-dire depuis le 14 janvier jusqu'au 22 inclusivement, on dira à toutes les messes les oraisons du jour de la fête de l'exaltation de la sainte Croix et celle du jour de la fête de sainte Geneviève. »

Il se révélait dans cette lettre si simple une douleur profonde et résignée; l'Église n'osait élever la voix : une sépulture sans culte n'était pas une idée du temps, des tombeaux sans prière, sans croix, restaient bien froids! Pourquoi, tout en conservant la destination du Panthéon, sorte d'église des Invalides pour les gloires civiles, ne le rendrait-on pas au culte qui seul donne un grand et légitime éclat aux solennités funèbres? On prit à peine garde à la protestation de l'archevêque de Paris ; toutes les questions religieuses alors se décidaient sous l'empire de la pensée civile; il y avait l'égalité parfaite des cultes, ce qui était une extension donnée à la Charte qui ne proclamait que la liberté. La pensée d'une religion d'État peut parfaitement se concilier avec la liberté des consciences, il n'est pas d'empire qui n'ait une religion à lui, qui ne la professe et ne l'avoue, sauf à laisser tous les citoyens libres et maîtres de leur croyance : la liberté du culte

qu'elle renferme, et qu'il a de plus commis un excès de pouvoir en prenant une délibération sur des matières qui ne sont pas de sa compétence, et en faisant transcrire sur ses registres ladite délibération.

« Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, notre conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons :

« Art. 1er. Il y a abus dans la déclaration de l'archevêque de Paris, en date du 4 mars 1837 et dans tous les actes qui ont eu pour objet de lui donner effet et publicité. »

est aux âmes ce que la respiration est aux corps humains.

Le mariage du duc d'Orléans avec une princesse protestante avait donné un appui à la réformation en France, et ce qu'on devait remarquer c'est que tout culte était ardemment favorisé par la presse, excepté le catholicisme. Un moment on parla même d'attribuer l'église de l'Assomption au culte réformé, dès que la Madeleine deviendrait paroisse catholique. Le gouvernement accéderait-il à ce système de compensation indifférente et froide comme le siècle ? Le roi, tout en assurant la pleine liberté de conscience à tous ses sujets savait que même au point de vue politique, il devait sa plus large adhésion au parti catholique en France et en Europe. La pieuse reine d'ailleurs qui avait une confiance si particulière dans le culte de la Vierge, ne voulait et ne pouvait souffrir que la belle coupole destinée à célébrer l'Assomption devînt le temple stérile et froid de la religion réformée. Le conseil municipal renonça donc à son projet; la question de la Madeleine ne fut plus examinée qu'au point de vue artistique : que ferait-on de cette vaste et solide colonnade dans les proportions d'un temple païen, et qui n'avait pas même une cloche pour appeler les fidèles à la prière? On remplaça par le luxe des ornemens, l'absence de toute impression religieuse, si puissante dans les vieilles basiliques bizantines ou du moyen âge. Déjà la splendide coupole allait reproduire à grands traits l'immense développement de la pensée chrétienne depuis la naissance de son divin fondateur ([1]).

Versailles rassemblait toutes les merveilles de l'art dans ses riches galeries qui furent ouvertes à l'occa-

([1]) L'artiste y a tout groupé depuis les apôtres jusqu'à Napoléon.

sion du mariage de M. le duc d'Orléans. Le roi qui avait fait sa distraction et sa pensée de cette rénovation du grand palais (il y avait tant en lui de Louis XIV dans ses manières et sa physionomie!) y trouvait à-la-fois un moyen d'encouragement pour les artistes, un souvenir immortel pour son règne et une pensée de fusion historique de tous les partis: sans doute, tout n'était pas au-dessus du vulgaire dans les tableaux commandés pour le musée de Versailles; il y en avait de médiocres, d'improvisés; quelques-unes de ces toiles sont plutôt des ébauches que des œuvres véritables d'artistes : c'est un peu la condition et la nécessité de trop vastes ensembles. Cependant les réparations des vieux tableaux comme les conceptions nouvelles avaient donné la vie et le mouvement à des milliers d'artistes, qui trouvaient dans les commandes de la couronne des moyens d'existence; pour celui-ci dans un portrait, pour l'autre dans une page d'histoire. Certes, les services rendus par le prince à la paix du monde seraient appréciés et hautement jugés par la postérité impartiale, mais il y avait quelque chose de plus élevé et de moins périssable, c'était son noble goût pour les arts et les monumens, cet esprit qui cherchait à reconstruire le passé, à corriger les fausses idées, les tendances mensongères de la génération, en lui montrant les vieilles époques de notre histoire, en lui disant voilà ce que fut la monarchie avec les fleurs de lis, le drapeau blanc et cette longue génération de rois qui furent mes ancêtres.

Ces vastes galeries contenaient trois espèces de tableaux : les toiles des grands maîtres anciens; les tableaux réparés, ceux enfin qui appartenaient à l'école

moderne. La plus précieuse de ces galeries n'était pas celles où s'arrêtait le vulgaire, les grandes batailles de l'Empire, même les toiles de David, de Gérard, de Gros, mais le petit cabinet de portraits qui reproduisait toutes les célébrités depuis l'époque de la renaissance jusqu'à Louis XVI. Que de beaux et magnifiques traits dans ces reproductions des rois, des dauphins de France, des gracieuses favorites, jusqu'à ces petits tableaux des fêtes de l'Ile-Adam sous le prince de Conti, si mignardes, si bien dessinées. Le roi avait suivi avec une aptitude particulière dans la restauration du palais toutes les anciennes traditions de Versailles : chaque recoin du château était refait sur le modèle ancien, les chambres à coucher de Louis XIII, de Louis XIV, l'œil de bœuf, la longue galerie aux glaces de Venise d'où la vue se perdait dans les magnifiques jardins. On avait recherché le mobilier avec un soin extrême ; le prie-Dieu de Louis XIV, son large lit damassé, ses fauteuils en points de Flandre, la balustrade d'or de son lit, où la foule des courtisans venait se courber aux temps splendides de la monarchie ; les petits appartemens de Louis XV, les escaliers dérobés, en colimaçon ; on ressuscitait les détails de la vie la plus intime des rois, et par ce moyen on voulait concilier le passé et le présent ; faire voir que notre histoire était un grand tout qui se composait d'un passé, d'un présent et d'un avenir, et non point de cet égoïste 1789 qui, dans son orgueil démocratique, ne souffre rien que lui-même, et fait dater l'histoire de la prise de la Bastille.

Ce fut à l'occasion des fêtes du mariage que s'ouvrit le Musée de Versailles. Le roi voulut en faire une

fête nationale en y appelant une foule, un peu cohue sans doute, mais qui devait témoigner elle-même par ses mille bouches (la presse), de la patience, du goût et des sacrifices que le roi avait faits pour accomplir cette œuvre. Dans cette royale fête un vaste banquet dut précéder la visite des galeries aux flambeaux, afin de donner une idée plus fantastique encore des travaux de Versailles. Tous les corps politiques (¹), les institutions savantes, les artistes furent invités au festin royal; on fut, il faut le dire, ébloui de tant de féeries : le roi, précédé de laquais qui portaient de grands flambeaux, parcourut lui-même à pied toutes les galeries. L'illumination reproduite à travers les glaces imprimait aux galeries un scintillement de mille feux qui se reflétaient les uns dans les autres comme dans des lustres de cristal. Cette visite dura plus de cinq heures; le roi fut d'une gaîté charmante, parce qu'il avait le juste sentiment de la grandeur de son œuvre. L'enthousiasme de tous était sincère, les étrangers en furent émerveillés, la presse en retentit unanimement, et le musée de Versailles reste encore aujourd'hui comme une des

(¹) L'invitation aux députés était ainsi conçue :

« L'aide-de-camp du roi de service prévient M..., député, qu'il est invité à dîner au château de Versailles, le samedi, 10 juin à trois heures. Les galeries seront ouvertes à dix heures; le soir il y aura spectacle. Les hommes ne seront reçus qu'en habit habillé, ou en uniforme. Cette condition est sans aucune exception. »

Cette question des *habits habillés* avait déjà fait l'objet d'une lettre fort brusque (pour ne pas la qualifier d'un autre nom) de M. Coulman. Il y a de si singuliers esprits! des orgueils si déplacés!

« Mes devoirs officiels ne m'appelant plus, depuis trois ans, au château, j'ignorais les progrès que l'étiquette y avait faits et que le bourgeois n'était plus admis à la cour du roi citoyen qu'affublé en huissier ou en marquis ; c'est donc

splendides merveilles du règne de Louis-Philippe.

Rien ne doit échapper à l'histoire, et à travers les souvenirs de la grande monarchie, je ne dois pas omettre la visite du prince à Saint-Cyr, et la harangue si fortement accentuée qu'il y prononça, en la terminant par une strophe de *la Marseillaise* [1]. Le corps diplomatique en fut tout surpris : c'est qu'il y avait chez le prince avec un sentiment très vif pour l'ordre et la paix, des souvenirs de jeunesse qui nous arrivent à tous ; les chants, les idées, les paroles de ces temps lui revenaient comme une pensée de force et d'enivrement patriotique ; quelquefois il voulait la jeter à l'Europe pour lui faire souvenir de ce qu'il était et de ce qu'il pouvait. Bonaparte faisait jouer *Brutus* par Talma devant un parterre de rois ; Charles X, observateur de la Charte, menaçait néanmoins de monter à cheval pour détruire la révolution, et Louis-Philippe, si noblement dévoué à l'ordre et à la paix, rappelait *la Marseillaise* comme une menace des forces désordonnées de la révolution qu'il avait heureusement comprimée.

En même temps, le roi ordonnait la formation d'un nouveau musée où seraient réunis tous les chefs-d'œu-

involontairement, et l'entrée ayant été refusée à mon frac révolutionnaire que je croyais l'habit habillé de notre temps, et cela tant que les femmes n'auront pas également été condamnées au manteau de cour et à la robe à queue, que je n'ai pu me rendre à l'invitation dont vous m'avez honoré, au nom de Sa Majesté, pour le bal d'hier. S'il existe un grand maître de la garde-robe pour maintenir ces institutions si dignes du siècle de Louis XIV, veuillez avoir la bonté de lui transmettre des excuses qui le concernent.

(1) 11 juin 1837.

« Après avoir passé à cheval devant le front du bataillon de l'école de Saint-Cyr, le roi se plaça en face du centre et fit battre un ban. Puis prenant le drapeau dans sa main, Sa Majesté dit : « Je viens réaliser la promesse que je vous ai faite de donner à l'Ecole ce drapeau qu'elle a si bien mérité

vre de la peinture espagnole : durant son émigration le prince avait été vivement frappé des inimitables beautés et des grandes œuvres de l'Ecole d'Espagne; Murillo lui avait paru avec toutes les conditions de la grâce raphaélique; ses vierges aux yeux noirs avec ses enfans Jésus et ses anges étaient semées partout dans les églises et les couvens; Velasquez, le peintre royal, le Van Dyck de l'Espagne, avait consacré ses pinceaux aux portraits et à la reproduction de tous les souvenirs historiques. Joseph Ribeira (l'Espagnolet), dure et fière existence, se complaisait à décrire les souffrances des martyrs, la maigreur hideuse, le crâne plissé de saint Jérôme; le peintre des suppliciés seul, Zurbaran, s'était pénétré de la vie monastique, et lui, reproduisait le caractère calme et convaincu du religieux dans la solitude. Jamais peinture plus expressive que celle de l'école espagnole de Séville et de Valence. Or, à la suite du pillage des monastères ordonné au nom des Cortès, toutes les églises, tous les couvens allaient être dépouillés de ces chefs-d'œuvre nationaux; les philosophes de Madrid avaient créé des espèces de guérillas patriotes pour voler les sanctuaires, et M. Mendi-

par sa conduite, par son application, par son patriotismo, et par le bon esprit dont elle est animée. Le plaisir que j'éprouve à vous le présenter est augmenté, en vous le donnant en présence de ce grand monument ou je vous ai conduits moi-même, pour vous montrer cette importante réunion des grands souvenirs de notre histoire et de toutes les gloires de la France. C'est là ce qui doit vous guider dans la carrière qui s'ouvre devant vous, sous ces nobles couleurs dont la vue fait toujours une si vive impression sur toute la nation et que nous avons reprises avec tant de bonheur, il y a déjà sept ans! Vous saurez soutenir l'honneur du drapeau tricolore comme l'ont fait vos devanciers, et si jamais vous deviez le porter au combat, la France

zabal, le remueur politique, mettait à l'encan aussi bien les vases saints que les chefs-d'œuvre de la peinture nationale. Ce fut pour éviter cet éparpillement que le roi fit parcourir l'Espagne en tous sens, et mit des fonds à la disposition de M. Taylor pour acheter les plus remarquables toiles de l'école espagnole, et composer ainsi un nouveau musée, addition aux galeries du Louvre. La mission fut remplie avec plus de profusion que d'intelligence; on obtint près de cinq cents tableaux, quelques toiles sans mérite, mais un grand nombre de très remarquables. Et bientôt à côté des merveilles de Versailles on put placer le Musée espagnol.

Ainsi le commencement du ministère de M. Molé comme celui de M. de Martignac, était marqué par un caractère de concessions, de joies publiques, de fêtes; des mesures de clémence, un mariage, d'autres noces qui se préparaient pour la princesse Marie destinée à un prince de Wurtemberg très épris de sa noble fiancée; un double palais d'artistes à Versailles et au Louvre! Et cependant au point de vue politique, rien n'était plus fragile, moins assuré que l'existence du cabinet du 15 avril. Il s'était traîné jusqu'à la fin de la session sans prendre de parti déterminé vis-à-vis les hautes fractions parlementaires.

entendrait de nouveau retentir dans vos rangs ce cri des contemporains de ma jeunesse, en 1792 :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et l'exemple de leurs vertus.

« Et comme eux, vous suivriez ces nobles exemples, vous vous montreriez dignes du nom français, et partout où la voix de la patrie vous appellerait à sa défense, vous seriez prêts à verser votre sang pour l'honneur, la liberté et la sûreté de la France. »

En vain le comte Molé avait cherché un point d'appui dans une fraction jeune de la Chambre qui lui avait voué un culte personnel; cette fraction n'était ni assez considérable ni assez prépondérante pour donner au président du conseil un appui ferme et solide. Tout le jeu parlementaire se faisait en dehors de lui : d'une part M. Guizot, avec une grande constance et une singulière habileté parlementaire, cherchait à maintenir la forte organisation d'un centre droit dont il serait le chef ou au moins un des membres influens. D'un autre côté, M. Thiers désormais uni au centre gauche et à la gauche manœuvrait pour attirer et absorber le comte Molé. Cette situation ressemblait singulièrement, comme je l'ai dit, à celle de M. de Martignac en 1829; le ministère alors faisait aussi des actes de bienveillance politique; il visait à la popularité en multipliant les concessions; le centre gauche le soutenait, afin de l'absorber plus tard; le centre droit dirigé secrètement alors par M. de Villèle (¹), le contenait et le menaçait; et à la fin, le cabinet succomba sous une sorte de coalition. Cet exemple prouvait une vérité incontestable en politique, c'est que le pouvoir se maintient bien moins par les actes, les concessions, que par les groupes et les associations de personnes. On est toujours faible quand on hésite entre deux partis; mieux vaut avoir une minorité compacte et dessinée, qu'une majorité flottante et indécise qu'on ne sait ni conduire ni dominer par une forte politique.

(¹) Quoique pair et absent, M. de Villèle n'en enseignait pas moins la majorité dans la *Gazette de France*, et souvent il la dirigeait. Voyez mon travail sur *la Restauration*.

Dans la Chambre des députés, cette situation du ministère protégé et contenu était toujours révélée par les attaques indirectes ou les sarcasmes moqueurs de quelques députés avancés dans le parti doctrinaire et spécialement de M. Jaubert qui, par sa position indépendante, ne ménageait pas les railleries et les coups de boutoir ([1]). Tout autre ministre que M. le comte Molé s'y serait résigné : le système représentatif n'est-il pas une lutte permanente dans laquelle il faut souffrir les mots acerbes, même les insultes graves? L'opposition a le droit de tout dire et n'est liée par aucunes convenances. Mais tel était le caractère du comte Molé qu'il supportait difficilement les paroles ardentes de la tribune; lui-même souvent colère, emporté, répondait avec aigreur, et cette disposition était loin de faciliter ses rapports avec le centre droit.

Peu-à-peu les choses s'aigrirent à ce point, que le centre gauche et M. Thiers purent concevoir l'espérance que M. Molé viendrait à eux pour l'absorber entièrement. MM. Dufaure et Passy en rapport avec les ministres leur en donnaient l'espérance; ils se placèrent donc dans une position expectante, prêtant la majorité à M. Molé, à certaines conditions qu'ils faisaient alors très faciles. M. Thiers admettait la présidence du conseil de M. Molé, seulement il désirait dans le cabinet la même place que M. Guizot avait droit d'obtenir. M. Thiers se posait comme le centre bienveillant d'une alliance entre toutes les opinions modérées de la gauche s'unissant désormais au

([1]) M. Jaubert avait suivi cette première tactique à l'égard de M. Thiers, et j'ai rapporté ses attaques vives, saccadées.

centre droit, dans les voies d'indulgence qu'avait tracées l'amnistie. Ces conditions certes étaient très attrayantes dans la position où se trouvait le comte Molé, déjà violemment attaqué par le parti doctrinaire et en susceptibilité personnelle avec ses chefs. Mais une telle résolution disloquait la majorité conservatrice : l'œuvre de six années eût été perdue.

Dès ce moment, une pensée semble préoccuper le comte Molé : c'est celle d'une dissolution. Les circonstances lui paraissent favorables; il vient de donner l'amnistie, de faire ainsi certaines concessions populaires; les fêtes du ma riage du duc d'Orléans retentissent encore : pourquoi, répète-t-il, n'essaierait-on pas une Chambre qui aurait moins de coteries et un plus grand dévoûment à la cause nationale; plus d'impartialité et moins d'ambition ? Le comte Molé rêve une majorité à lui seul, tiède d'opinions et dévouée à ses principes. Le roi consentira-t-il à la dissolution? La Chambre est vieille à peine de deux années, faudra-t-il déjà s'en débarrasser? A l'aspect de ces oscillations que diront la France et l'Europe?

CHAPITRE VII.

L'EUROPE ET M. LE COMTE MOLÉ.

(DU 15 AVRIL AU 1er DÉCEMBRE 1837.)

Angleterre. — Le ministère Melbourne. — Lord Palmerston. — Opposition de sir Robert Peel, du duc de Wellington et de lord Aberdeen. — Mort de Guillaume IV. — Avénement de la jeune reine Victoria. — Situation nouvelle des whigs et des tories. — *Russie*. — Rapports généraux de diplomatie. — Rapports personnels. — M. de Barante à Pétersbourg. — Le comte de Pahlen à Paris. — *Prusse*. — Bienveillance du roi. — M. de Werther aux affaires étrangères. — *Autriche*. — Situation mixte du prince de Metternich. — Quelques intrigues pour le renverser. — MM. de Kollowrath, de Fiquelmont, de Bellinghausen. — *Confédération germanique*. — La diète. — Avénement du roi de Hanovre. — Ses mesures. — Nouveau différend entre la Hollande et la Belgique. — *Suisse*. — Retour du prince Louis. — Note de M. le comte Molé au directoire fédéral. — *Italie*. — Différends avec Naples et le Piémont sur don Carlos. — Le pape et Ancône. — *Espagne*. — Progrès de don Carlos. — Insurrection générale. — Marche sur Madrid. — Fautes des carlistes. — Gouvernement de la reine Christine. — Révolution militaire. — Espartero. — Le principe d'intervention. — *Portugal*. — Ambassade du comte de Saint-Priest. — Guerre entre les chartistes et les constitutionnels. — Politique de la France et de l'Angleterre dans la Péninsule. — Les affaires d'Orient. — Retour de l'amiral Roussin. — Intérim du marquis d'Eyragues. — Question de Tunis et de Tripoli.

La situation du comte Molé aux affaires étrangères après la formation du cabinet du 15 avril n'avait pas pris une tendance nouvelle. Aucun changement notable n'était survenu dans les idées et les faits; ministre pour le dehors avant la dislocation du cabinet,

le comte Molé restait dans cette position élevée après la retraite de M. Guizot, et peut-être avec plus d'individualisme et de liberté d'action. Ce nouveau ministère était son œuvre, son fait; il pouvait lui donner une tendance en quelque sorte personnelle et cette tendance la voici : épurer la diplomatie de tout esprit de révolution pour lui imprimer un caractère européen et régulier; ne plus traiter les questions avec les folies, les faiblesses ou les impérieuses exigences de Juillet, mais les suivre en elles-mêmes et de gouvernement à gouvernement. C'était là un pas capital dans la diplomatie; il fallait se hâter de sortir des questions de partis pour arriver aux affaires, aux alliances naturelles, aux traités d'intérêt positif; le comte Molé ayant formé tout seul son cabinet, en devenait l'expression plus parfaite: c'était dorénavant une politique à lui, un système presque personnel; et il est utile de voir ce système en rapport avec les divers cabinets de l'Europe.

En Angleterre d'abord on avait accueilli avec peu de faveur l'omnipotence politique du comte Molé sur les affaires du dehors; on le savait susceptible, impatient dans tous ses actes; honorable, sincère, mais en même temps très mobile dans ses impressions. A tort ou à raison, on croyait le comte Molé plus spécialement disposé à une alliance continentale et russe par les traditions de l'école du duc de Richelieu; il y avait, il faut le dire, beaucoup d'exagération dans cette appréciation politique. Toutefois, la situation du ministère Melbourne (¹) était telle, qu'il devait prêter la

(¹) On lit dans une dépêche de l'ambassade de Londres : « Le ministère Melbourne n'est pas hors d'inquiétude et d'embarras. Il re-

plus vive attention au moindre acte, à la plus petite circonstance, à l'accident le plus léger dans ses rapports avec la France. Le cabinet Melbourne séparé des tories devait nécessairement subir la domination de lord Durham et de M. O'Connell qui attiraient le cabinet à leurs principes. Les radicaux et le parti irlandais sans lesquels les whigs ne pouvaient se soutenir exigeaient des conditions impératives ; lord Durham, protecteur exigeant et capricieux, imposait non-seulement ses amis, mais ses idées. Tout ce ministère se trouvait ainsi débordé.

Ce fut ce moment que choisit M. Peel pour organiser dans le Parlement son opposition modérée, froide, mais qui lui conquérait chaque jour quelques voix. Déjà le parti Stanley, inquiet de la marche trop avancée du ministère Melbourne, s'était rattaché à M. Peel. A chaque vote celui-ci faisait de nouvelles conquêtes, lentement, par unité, de sorte qu'il était devenu presque le maître de la majorité, tandis que lord Melbourne débordé était forcé de s'agenouiller devant les radicaux. Pour les affaires au-dehors, le duc de Wellington et lord Aberdeen s'étaient posés en hostilité avec lord Palmerston ; celui-ci fermement prononcé pour les traditions de M. Canning s'irritait avec toute

doute beaucoup une démonstration publique de lord Durham, qui ne paraît pas pressé de quitter l'Angleterre et de retourner à son ambassade. Il se pourrait qu'il fût tenté de prendre la place de lord Melbourne, qui se laisserait d'ailleurs dégoûter facilement. Lord Palmerston est d'un autre côté assez mal avec ses collègues ; il marche à-peu-près seul, gardant autant que son caractère le lui permet, les traditions de l'école de Canning. Dans un moment où le ministère aurait besoin de toutes ses forces, où il ne peut se soutenir que par l'union de tous ses membres, des germes de division suffisent pour le renverser. O'Connell, communément si ferme dans

la vivacité de son école, ne gardant pas une suffisante mesure dans le maniement des affaires générales. Il y avait dans lord Palmerston un haut talent d'appréciation, le sentiment anglais à un point extrême, mais aussi des cordes trop impressionnables; un homme d'état doit s'irriter rarement. Lord Palmerston avait ainsi tous les défauts de Canning son maître, dont la menace était l'arme favorite. S'il gagnait chaque jour en élocution, en force politique dans le Parlement, il perdait de son calme dans les relations diplomatiques par une vivacité de propos qui n'avance pas les négociations. Le défaut contraire dominait le comte d'Aberdeen, sérieux jusqu'à l'excès, devenu timide avec l'âge, habitué d'ailleurs par suite de longues négociations à tenir plus de compte des hommes et à garder plus de modération dans la parole. Le duc de Wellington portait à un haut degré cette faculté de ne jamais se passionner, de juger sainement et avec une raison droite, les situations les plus difficiles. De cette différence de caractère il devait résulter que les tories gagnant chaque jour du terrain, s'empareraient des affaires. Seulement il ne fallait pas qu'ils fissent une nouvelle école; se hâter trop d'entrer dans le pouvoir, c'est souvent se rendre impossible pour l'avenir.

Cependant une crise prévue vint donner un appui à la cause des whigs. Le roi Guillaume IV, souffrant

son adhésion au ministère, l'appuie ou le renie selon la circonstance, en homme qui cherche à prendre le vent. Les *meetings* se multiplient comme à la veille de tout changement politique. Et pour résister aux influences qui le minent, le ministère ne peut compter que sur l'appui que lui prêteront les opinions timides, ou sur le danger que tous les hommes prévoyans apercevront dans un changement quel qu'il soit. »

depuis quelques années, arriva presque subitement à l'agonie et de l'agonie à la mort. La jeune princesse qui allait porter la brillante couronne d'Angleterre ([1]), Alexandrine-Victoria, était fille d'Édouard-Auguste, duc de Kent, et liée par conséquent aux whigs par son père et sa mère, Marie-Louise-Victoria, l'amie de lord Melbourne, de lord Durham. Lord Melbourne (sir Frédéric Lamb) était un des commensaux les plus habitués de la maison de Kent : conteur agréable, spirituel, il avait pour ainsi dire tenu sur ses genoux la princesse Victoria; ses formes d'homme à la mode, quoique déjà avancé dans la vie, sa toilette recherchée, plaisaient à la nouvelle reine, qui préférait son bras, sa société, sa causerie, aux entretiens sérieux des autres ministres du cabinet. Lord Durham était dans la même position à l'égard de la duchesse de Kent, dont il était fort aimé. C'était donc un nouvel appui que le parti whig trouvait dans l'avénement de la jeune reine qui, le jour de son avénement, s'adressait ainsi à son peuple : « La cruelle et triste perte que vient de faire la nation par la mort de mon oncle bien aimé, m'a imposé le devoir de gouverner le royaume ; cette res-

(1) *Proclamation.*

« Attendu qu'il a plu au Dieu tout puissant d'appeler à sa grâce notre feu roi et seigneur Guillaume IV, de mémoire glorieuse et bénie, dont le décès fait passer la couronne impériale du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande sur la tête, à titre d'unique et légitime héritière, de la haute et puissante princesse Alexandrine-Victoria, les droits étant réservés pour toute postérité émanée de feu S. M. Guillaume IV, du mariage d'entre lui et sa royale épouse; nous, les lords spirituels et temporels du royaume, assistés ici par les membres du conseil privé du feu roi, avec un grand nombre de nobles seigneurs le lord maire, les aldermen et les citoyens de Londres, tous, d'une seule voix, unis de cœur et de bouche, nous publions et proclamons que haute et puissante princesse Alexandrine-Victoria est, par suite de la mort

ponsabilité terrible m'est si brusquement attribuée, elle m'est dévolue à une époque si peu avancée de ma vie, que je me sentirais faiblir, écrasée sous le poids de ce fardeau, si je n'étais soutenue par l'espoir que la divine Providence qui m'a appelée à remplir cette mission, me donnera la force nécessaire pour m'en acquitter, et que je trouverai dans la pureté de mes intentions et dans mon zèle pour le bien public, l'appui et les ressources qui sont d'ordinaire le partage d'un âge plus mûr et d'une plus longue expérience. Je mets toute ma confiance dans la sagesse du Parlement et dans l'affection et la loyauté de mon peuple. Je regarde comme un avantage tout spécial de succéder à un monarque dont le nom est devenu un objet de vénération et d'affection générale à cause de son respect constant pour les droits et les libertés de ses sujets, et de sa sollicitude pour l'amélioration des lois et des institutions nationales. Elevée en Angleterre sous la direction aussi tendre qu'éclairée de la mère la plus affectionnée, j'ai appris dès mon enfance à respecter et à aimer la constitution de ma patrie. Je m'étudierai sans cesse à soutenir la religion réformée, telle que la loi l'a établie, assurant en même

de notre feu roi d'heureuse mémoire, devenue notre reine légitime et souveraine lige par la grâce de Dieu, reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, protectrice de la religion aux conditions déjà dites, à laquelle nous reconnaissons devoir tous hommages et constante obéissance avec le dévoûment le plus humble et le plus cordial, priant Dieu, par qui règnent les rois et les princes, de bénir la royale princesse Victoria et de faire des années longues et heureuses à sa royauté. Dieu garde la reine.

« Donné à la cour de Keningston, le 20 juin 1837.

« *Signé* Ernest-Auguste Frédéric, »

(Suivent cent cinquante-cinq signatures.)

temps à tous l'entière jouissance de la liberté religieuse; je protégerai avec fermeté les droits et je contribuerai de tout mon pouvoir au bonheur et au bien-être de toutes les classes de mes sujets. »

Ainsi parlait Victoria, et ce nouveau règne était salué par toute l'Angleterre. La jeune princesse enjouée, folle de distractions et de plaisirs, allait porter une brillante couronne : le caractère flegmatique et sérieux de la nation anglaise semblait se complaire d'avance à saluer une reine qui ferait contraste avec la monotonie habituelle des souverains de la Grande-Bretagne. Au parlement comme au-dehors, l'enthousiasme fut considérable lorsque la reine vint ouvrir les deux Chambres en personne. D'après les lois de l'État, le parlement était de plein droit dissous par la mort du souverain, et les élections nouvelles allaient ainsi présenter une vive lutte entre les deux opinions qui se partageaient l'Angleterre; les whigs soutenus par la reine, la duchesse de Kent et jusqu'à un certain point par le roi Léopold de Belgique; les tories appuyés sur le sentiment commun, la peur des radicaux, et disant aux électeurs des comtés qu'il fallait mettre un premier obstacle aux entraînemens de l'esprit d'innovation. C'était sur le principe conservateur de la vieille Angleterre que les tories appuyaient leurs principales forces : la lutte serait longue; mais comme à travers les éloges presque amoureux que O'Connell donnait à la reine, il gardait toujours le caractère irlandais avec la volonté d'amener l'émancipation absolue de sa patrie, il était impossible que le gouvernement de la reine restât long-temps sous une pareille protection. Les radicaux ne se faisaient pas faute, non plus, sur les

hustings, de multiplier les éloges pour leur gracieuse souveraine sans abdiquer néanmoins aucune de leurs prétentions, surtout pour la réforme de l'Église, l'abolition des dîmes, l'appel des parlemens triennaux, questions vitales qui auraient brisé le principe même de la constitution anglaise. En résultat l'Angleterre était comme enivrée sous le charme de l'avénement de Victoria ([1]).

La politique vulgaire des journaux parlait alors des mécontentemens de la Russie et de l'Angleterre; lord Durham n'était plus à Pétersbourg qu'il avait quitté comblé de prévenances; les whigs comme les tories avaient reconnu la nécessité commerciale d'une alliance avec la Russie, et cette nécessité ne permettait en aucune manière une rupture réelle entre les deux cabinets de Pétersbourg et de Londres. S'il y avait des points de contact difficiles et des questions en dissidence, tout cela devait s'arranger parce que l'intérêt était permanent. Toutefois des haines étaient semées à l'occasion des mesures coërcitives de la Russie à l'égard de la navigation de la mer Noire, et une dissidence sérieuse s'était élevée sur la prise du vaisseau *le Vixen*; les Anglais, à l'affût de tout ce qui pouvait grandir leur

([1]) La jeune reine Victoria ouvrit le parlement en personne le 20 novembre 1837; voici un extrait du discours qu'elle prononça :

« Milords et messieurs, c'est avec une grande satisfaction que j'ai reçu de toutes les puissances étrangères les plus fortes assurances de leurs dispositions amicales et de leur vif désir d'entretenir avec moi des relations d'amitié, et je me réjouis de la perspective qui s'offre à moi de pouvoir servir les plus précieux intérêts de mes sujets, en leur assurant les avantages de la paix. Je vois avec douleur que la guerre civile afflige toujours le royaume d'Espagne. Je continue de remplir avec fidélité les engagemens de ma couronne envers la reine d'Espagne, conformément aux stipulations du traité de la quadruple alliance. »

commerce et constituer leur influence, envoyaient secrètement des navires chargés d'armes et de munitions aux insurgés de Circassie qui soutenaient une guerre de nationalité contre les Russes. Ce commerce de contrebande, tout-à-fait en dehors du droit des gens, ne pouvait être toléré, et le gouvernement russe prit à cet égard une résolution énergique : le navire *le Vixen* fut arrêté et déclaré de bonne prise.

Qu'on s'imagine les plaintes élevées par le commerce anglais si fier de son pavillon et de ses priviléges. « La question relative au *Vixen*, disait la presse de Londres, présente le plus grand intérêt pour notre pays, et nous en attendons la solution avec la plus vive anxiété. Il importe de décider si la Turquie avait le droit de céder à la Russie un territoire qu'elle ne possédait que nominalement ; le traité d'Andrinople a été confirmé par celui d'Unkiar-Skelessi, et l'affaire est parfaitement en règle sous le rapport de la forme ; mais il s'agit d'un fait et non de vaines paroles. L'intérêt de notre commerce naissant dans l'Orient exige que l'on sache si le littoral oriental de la Mer Noire sera fermé à nos spéculations. La Circassie est-elle un pays indépendant qui a pris les armes contre la Russie, et faudra-t-il que nous consultions le cabinet de Saint-Pétersbourg, quand nous voudrons débarquer une cargaison de sel sur le rivage d'un pays libre qui veut faire le commerce avec nous ? *Le Vixen* a été assuré au Llyod parce que l'on s'attendait à une capture, mais avec la certitude que le gouvernement approuvait l'expérience et saurait protéger les propriétaires de la cargaison. Lord Palmerston a entre les mains des dépêches du consul russe à Odessa, et

il serait inexcusable s'il différait de donner les explications nécessaires. Nous verrons si l'article du traité d'Andrinople, établissant la liberté du commerce de la mer Noire pour toutes les nations en paix avec la Porte Ottomane, doit être considéré comme une lettre morte; c'est en vertu de cet article que la Russie s'arroge un droit de souveraineté [1]. »

La prise du *Vixen* aurait pu devenir une grosse affaire si les deux gouvernemens n'avaient pas pris d'extrêmes précautions pour atténuer les ressentimens: une rupture avec la Russie était impossible pour l'Angleterre; trop d'intérêts étaient engagés à la paix; lord Palmerston, habituellement emporté comme toute l'école de Canning, montra néanmoins une extrême prudence parce qu'il voulait ménager la Russie, et comme pour s'éclairer sur la question, il demanda l'avis des avocats de la couronne sur la validité du jugement même prononcé contre *le Vixen*. Sa correspondance avec le cabinet de Pétersbourg toujours très modéré, portait sur ce seul point : fallait-il s'exposer pour une question particulière à refroidir les liens généraux de la politique entre la Russie et l'Angleterre? Lord Palmerston insistait d'autant plus sur cette circonstance qu'il craignait quelque rapprochement du cabinet russe avec le comte Molé.

C'était une situation tout-à-fait différente que celle de la France et de la Russie; les antipathies ne naissaient point ici de nation à nation, de gouvernement à gouvernement; il y avait même, sous certains points de vue, des entraînemens mutuels qui faisaient que la Rus-

[1] *Morning-Chronicle.*

sie et la France en tant que nations s'estimaient et se donnaient le témoignage d'une bienveillance réciproque. Les sentimens de malveillance ne gisaient point là, mais dans des préventions personnelles dont on parlait tout haut et qu'on expliquait tout bas ([1]). Incontestablement une mauvaise disposition existait à Pétersbourg contre le prince qui avait rendu de si grands services à la paix du monde : d'où était-elle venue? Je crois qu'elle tenait à mille causes secrètes et intimes, quelquefois nées au hasard, de paroles, d'actes, d'accidens et d'épisodes peu importans, petits coups d'épingle qui s'enveniment par l'éloignement des temps et des lieux : qui pourrait d'ailleurs expliquer les mystères du cœur dans l'amour ou la répulsion de deux vies? Lorsque une fois la prévention existe, elle grandit et se fortifie; comment et pourquoi? on l'ignore; souvent un mot mal interprété, une situation mal comprise, des récits exagérés ou faux contribuent à rendre inextricable une situation qui aurait pu parfaitement se débrouiller. Je crois au reste que ce qui se passait en France n'était point de nature à satisfaire l'empereur de Russie, caractère élevé, généreux, mais qui n'aimait pas les contradictions, les obstacles; les votes de la Chambre sur l'indépendance de la Pologne, les articles

([1]) La presse anglaise qui avait intérêt de brouiller la France et la Russie, faisait de curieuses révélations :

« Il existe entre les gouvernemens de France et de Russie plus que de la froideur, et les choses en sont venues à ce point qu'aux yeux de certaines personnes une rupture est devenue probable. Quelques faits peuvent confirmer cette opinion. Pendant la revue de la cavalerie en masse, à Wosnesensk, au moment où ces quarante mille cavaliers défilaient en colonnes serrées devant l'Empereur, l'archiduc Jean placé près de lui ne put s'empêcher de manifester son admiration. L'empereur Nicolas, transporté de joie par ce compli-

aigres et colères du journal des *Débats*, qu'on croyait émanés d'une source élevée, et par-dessus tout le sentiment intime que l'Empereur s'était trompé lui-même sur l'action et la durée de la monarchie du 9 août, résultat définitif de ce qu'il appelait la grande émeute; ces causes, dis-je, avaient commencé une antipathie devenue désormais un fait. La cour de Russie ne manquait à rien de ce qui tenait à la diplomatie : ainsi les affaires régulières se poursuivaient avec ordre et impartialité, seulement on affectait de n'engager de personne à personne aucune de ces relations qui constituent la bonne harmonie des couronnes; nul acte de famille n'était communiqué, les complimens qui tiennent aux personnes souveraines étaient au moins éludés; on ne parlait jamais que d'affaires, il semblait qu'on était étranger pour les mariages, les naissances ou les deuils de cour; on se taquinait, s'il est permis de s'exprimer ainsi entre gouvernemens sérieux. Si la Chambre des députés votait un paragraphe pour la Pologne, l'empereur faisait annoncer comme une chose entièrement finie que la Pologne était désormais réunie à l'empire russe : si après de longs efforts le duc d'Orléans épousait une princesse de Mecklenbourg-Schwerin, l'empereur laissait répandre le bruit qu'un mariage

ment, répondit aux félicitations du prince autrichien par ces paroles prononcées à haute voix. » « Demain si vous voulez, tous ces cavaliers marcheront avec vous contre la France pour y étouffer l'esprit révolutionnaire, aussi bien que dans l'Europe occidentale. » On peut citer encore à l'appui de l'opinion émise plus haut, ce fait, que les mesures adoptées à l'égard des Polonais résidant en France sont depuis quelque temps moins sévères, et que l'on a même des attentions marquées pour les étrangers de distinction.

(*Le Times* du 18 novembre 1837.)

était projeté entre une de ses filles et le duc de Bordeaux, et il s'exprimait froidement avec la maison de Wurtemberg qui le consultait sur une prochaine union avec une princesse de la famille d'Orléans ([1]).

Qu'on remarque donc la position respective du comte Pahlen à Paris, et du baron de Barante à Pétersbourg : le comte Pahlen, trop franc pour dissimuler, trop timide pour prendre quelque chose sur lui-même, n'allait qu'en de très rares occasions aux Tuileries, se plaçant pour ainsi dire en quarantaine dans son hôtel sans presque communiquer au dehors, rôle qui convenait au reste à son extrême timidité. Toutes les fois qu'il devait porter la parole comme chef du corps diplomatique, il s'éloignait de Paris sous un prétexte ; et cela fut surtout remarqué cette année, pour le 1er mai, puisqu'il partit brusquement de Paris le 25 avril, afin de se rendre près de son souverain, alors en Allemagne. Ces circonstances notées ne manquaient pas d'aigrir encore les griefs des deux cours. M. de Barante, de son côté par la distinction de son esprit, avait su se faire auprès du czar une position polie, convenable mais ferme, et il était décidé à faire respecter son gouvernement.

([1]) Cette situation jetait M. de Pahlen, homme d'un sens droit, dans des difficultés inextricables, et on rapportait à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, les paroles suivantes :

« M. l'ambassadeur de Russie a dit au président du conseil, après avoir reçu une invitation pour assister au mariage. « N'ayant reçu aucune autorisation de mon souverain pour paraître à cette cérémonie, je ne crois pas devoir donner, par ma présence, une sorte de sanction au mariage d'une princesse, alliée à la maison de Russie, qui s'est fait sans l'assentiment de l'empereur Nicolas ; mais je ne vois aucun inconvénient à aller, le lendemain, aux fêtes de Fontainebleau remplir un devoir d'étiquette. »

L'empereur aimait à causer avec lui, mais il affectait en toute occasion de séparer le littérateur éminent de l'ambassadeur du roi des Français, et surtout de distinguer la France de son souverain et le cabinet de son maître naturel, le roi. Dans les causeries intimes et familières de ses soirées de famille, le czar entrait dans mille détails, souvent avec des rapprochemens défavorables avec ce qui se passait en France. Un jour, racontant à M. de Barante la double abdication du czarewitz Constantin, il rappelait cette circonstance : « qu'il n'avait accepté la couronne que sur le refus libre, spontané et deux fois constaté, de son frère, car l'ordre de succession était une chose sacrée et inviolable. » M. de Barante, qui comprenait la portée de ces paroles, se contenta de répondre : « C'est ce qui prouve, sire, qu'il y a des princes désignés par la Providence pour régner sur les empires. » Ces allusions se reproduisaient chaque jour; M. de Barante les éludait tant qu'il pouvait; seulement lorsqu'elles devenaient trop vives, trop immédiates, il s'abstenait durant quelques jours de paraître au palais impérial; l'hôtel de l'ambassade était pour lui la France; il s'y retrempait dans l'honneur et le devoir (¹).

Cependant, il y avait une cour plus calme, plus impartiale qui pouvait rappeler l'empereur de Russie à de meilleurs sentimens : c'était le cabinet de Berlin. La part qu'il avait prise dans la question du mariage de M. le duc d'Orléans était loyale, dévouée, et la correspondance du roi de Prusse avec l'empereur Ni-

(¹) Ce fut dans cette mission que M. de Barante déploya le plus de ressources, d'esprit et de dignité de caractère.

colas était continuellement bienveillante pour la nouvelle monarchie en France, car elle exaltait les grands services que le roi Louis-Philippe avait rendus à l'ordre européen. Il s'était même opéré dans l'esprit du prince royal de Prusse autrefois si prévenu, une révolution de sagesse, de modération, et il avait pris goût pour les jeunes princes de la maison d'Orléans depuis leur séjour à Berlin; un moment il fut question même d'un voyage du prince Guillaume à Paris. Les ducs d'Orléans et de Nemours dans leur récent voyage en Prusse avaient laissé de favorables impressions; on avait vu en eux de jeunes gentilshommes bien élevés, partageant toutes les idées de leur père sur le maintien des idées conservatrices et de l'ordre. Comme pour constater la faveur des idées françaises, le baron de Werther, si long-temps ambassadeur à Paris et qui avait assisté aux événemens de juillet, fut appelé à la direction des affaires étrangères (¹) pour remplacer M. Ancillon : c'était dire assez que tout en conservant une attitude indépendante et d'examen, la Prusse ne partageait aucune des préventions de la Russie sur les bases et les fondemens de la nouvelle monarchie en France.

(¹) La *Gazette d'Etat de Berlin* annonçait en ces termes la nomination du nouveau ministre :

16 juin 1837.

« M. de Werther a fait ses premières visites au roi et aux princes de la famille royale, et a pris de suite la direction de son département. Il y a tout lieu d'espérer que son entrée au ministère des affaires étrangères établira nos relations avec la France sur des bases durables qui deviendront intimes selon le vœu bien prononcé chez nous des hommes éclairés et amis de la paix. On sait que M. de Werther jouissait à Paris de l'estime et d'une confiance particulière du roi des Français. Il paraît à-peu-près certain que c'est M. d'Arnim qui remplira le poste d'envoyé extraordinaire en France et que sa nomination sera publiée sous peu. »

La Prusse se trouvait alors dans une situation délicate sur un point de religion et de politique capable d'entamer sa configuration territoriale; à force de se pénétrer que sa destinée était de seconder les intérêts protestans, la Prusse en avait conclu qu'elle pouvait faire de la propagande religieuse au profit de la réforme. De là les théories sur les mariages mixtes, proclamées par la coterie des docteurs de Berlin, à savoir que toutes les fois qu'il y aurait mariage entre une protestante et un catholique, les enfans seraient élevés dans la religion réformée. Depuis les traités de 1815, la Prusse n'était plus un Etat exclusivement protestant. Il fallait remarquer que si, pour ses provinces du centre, la Prusse pouvait sans difficulté protéger la réforme, religion dominante, il n'en était pas ainsi des territoires nouvellement acquis, spécialement pour ses possessions polonaises, la Silésie et les provinces rhénanes si ferventes catholiques. C'était une rude joute que d'attaquer le catholicisme dans ces provinces qui voyaient encore debout les basiliques de Cologne et d'Aix-la-Chapelle; il y avait là une faute immense, et si la France, sous ses gouverneurs philosophes était trop indifférente pour user de la force que lui donnait la religion catholique, la Belgique si fervente, si religieuse, pouvait très aisément espérer la fusion des provinces rhénanes dans les États de sa fédération, et cela par les liens intimes qui unissaient les églises de Malines, d'Anvers, de Bruxelles, aux antiques cathédrales du Rhin, Trèves, Cologne, Aix-la-Chapelle.

Méconnaissant ces principes et ces dangers, le gouvernement prussien, tout à-la-fois philosophique et

militaire, ordonna à l'archevêque de Cologne de reconnaître le droit public de l'État, relatif aux mariages mixtes, et comme le pieux archevêque s'y refusait d'une manière solennelle ([1]), le cabinet prussien n'hésita pas à le faire enlever, comme s'il s'agissait d'un simple officier de régiment, et le fit transporter captif dans la citadelle de Minden. « Il est sévèrement interdit d'avoir des relations d'affaires avec l'archevêque Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, aux fonctionnaires civils et ecclésiastiques, aux doyens, curés et tous les ecclésiastiques et laïques sans distinction. — Si l'archevêque, contrairement à la déclaration qui lui a été faite à cet égard, se permettait des actes comme archevêque ou laissait émaner des ordres ou des décisions, ces ordres et ces décisions, indépendamment des suites qu'une pareille conduite entraînerait immédiatement, seront considérés comme nuls et non avenus. — Quiconque contreviendra à la défense d'avoir des rapports d'affaires avec l'archevêque, pour autant qu'on ne puisse d'après les lois existantes et eu égard aux circonstances

(1) *Lettre de l'archevêque de Cologne à M. le baron d'Altenstein, ministre des affaires ecclésiastiques.*

« J'ai l'honneur de répondre a la lettre que Votre Excellence m'a adressée, que je ne crois pas avoir donné occasion de supposer que je reconnaissais moi-même l'inconvenance de plusieurs de mes démarches dans l'affaire de la doctrine de Hernin. Comme dans toute cette affaire, il ne s'agit que du dogme, elle appartient aux choses purement spirituelles dont l'Eglise seule a à s'occuper.

« Pour ce qui concerne les mariages mixtes, je déclare itérativement, et toujours conformément à ma déclaration écrite que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence avant mon élection, dans une correspondance officieuse et confidentielle, que, dans les affaires des mariages mixtes, j'agirai d'après le bref du pape Pie VII, et d'après l'instruction adressée par les évêques aux vicariats généraux, que je tâcherai

du cas particulier, appliquer une peine plus sévère à la désobéissance aux ordres de l'autorité suprême, sera condamné à une amende qui pourra s'élever à 50 rixdalers ou à un emprisonnement qui pourra être de six semaines. « Sa Majesté, ajoutait un avis du cabinet, par ordre de ce jour, a ordonné que l'archevêque quitte son diocèse et prenne domicile en dehors d'icelui, et qu'en même temps que l'on fera communication de cet ordre suprême au chapitre métropolitain de Cologne, il soit enjoint à ce dernier d'adopter et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour maintenir la marche indispensable des affaires et convenable pendant la suspension actuelle des fonctions archiépiscopales. »

Le cabinet de Berlin méconnaissant l'esprit d'ardeur religieuse de l'Allemagne croyait par cette violence en finir d'un seul coup avec une question à peine éclose : une agitation immense se manifesta dans les provinces rhénanes qui envoyèrent des délégués à Bruxelles, afin de préparer une insurrection commune. Le clergé catholique fut admirable en refusant de souscrire aux ordres de ces philosophes de Berlin qui destituaient les

autant que possible de mettre l'instruction en accord avec le bref, mais que dans tous les cas où cela ne serait pas possible, le bref serait la seule règle de ma conduite.

« Cependant, j'ai l'honneur de faire observer que, dans la déclaration que j'ai transmise à Votre Excellence avant mon élection, il n'était pas question de l'instruction adressée aux vicariats généraux, et cela parce que Votre Excellence n'en avait pas parlé dans sa lettre. J'ajoute encore que la déclaration n'est pas du tout une suite de scrupules de conscience, mais qu'elle est basée sur la pleine conviction qu'il n'est permis à aucun évêque de donner une déclaration contraire à la mienne.

« Enfin, je me trouve dans la nécessité de réclamer pour moi la liberté de conscience et le libre exercice du pouvoir spirituel que l'Église m'a confié pour défendre

archevêques et se posaient en théologiens. Les cathédrales en deuil suspendirent leurs splendides cérémonies : Aix-la-Chapelle couvrit les reliques de Charlemagne, Cologne la châsse de ses Mages, et des pleurs furent versés par le peuple fervent des provinces rhénanes : il se fût détaché avec enthousiasme de la Prusse ; on attaquait sa foi, son culte, son vénérable archevêque de Cologne ([1]). Il y eut dans toutes les provinces rhénanes une manifestation énergique ; on brava les baïonnettes des soldats. S'il n'y avait pas eu en France cette stupide école philosophique qui a perdu nos conquêtes et vendu la France aux idées étrangères du XVIIIe siècle, c'était le moment ou jamais de reconquérir, au moins moralement, les provinces rhénanes, en invoquant une commune foi. Mais la conduite de la Prusse trouva au contraire approbation parmi les gallicans du tiers parti et les railleurs incrédules : on y vit la juste application des lois de l'État contre les usurpations du clergé. La Belgique comprit mieux la question : catholique, elle soutint ses frères du Rhin parce qu'elle savait bien que c'était frapper la Prusse au cœur et accomplir

ses droits. Je fais observer en outre quel'obligation que j'ai contractée envers le diocèse confié à mes soins, ainsi qu'envers toute l'Eglise, ne me permet pas de cesser mes fonctions, ni de me démettre de ma charge. Dans toutes les choses temporelles, j'obéirai à S. M. le roi comme il convient à un sujet fidèle.

« Cologne, 31 octobre 1837.

« *Signé* CLÉMENT-AUGUSTE, archevêque de Cologne. »

([1]) M. de Metternich faisait publier sous la date de Cologne, 23 novembre 1837, les explications suivantes :

« Les différends qui existent depuis quelque temps entre l'archevêque de Cologne et le gouvernement ont poussé ce dernier à prendre les mesures les plus violentes, mesures qui font ici une très grande sensation. Hier au soir, entre six et huit heures, une voiture s'est arrêtée devant le

pour elle-même ce système d'influence qui aurait donné à la France une prépondérance si grande sur l'univers religieux. Pour cela, il aurait fallu secouer la vieille robe du XVIII[e] siècle.

Si la politique générale du cabinet de Vienne était moins empressée que celle de Berlin auprès de la France, elle était au moins plus calme, plus rationnelle ; la mort de l'empereur François II, le frêle état de santé de son successeur avaient un peu modifié l'action des différentes forces dans la monarchie autrichienne. La prépondérance du prince de Metternich restait incontestée; on lui avait opposé un moment M. de Kollowrath très avancé dans les questions d'administration et de chiffres, mais incapable de comprendre les relations diplomatiques à la hauteur où les avait élevées M. de Metternich. Il y avait aussi M. de Fiquelmont, celui-ci plus initié aux négociations sérieuses, mais sa volonté, je l'affirme, n'était pas d'entrer en lutte avec M. de Metternich (¹); il le suivait, le soutenait plutôt qu'il ne le combattait. M. de Bellinghausen, le plus capable de tous, était l'élève de M. de Metternich, son représentant à la diète germanique, et à ses yeux le maître était trop puissant

palais épiscopal, dont les avenues ainsi que les rues voisines étaient occupées par les troupes de ligne sous les armes. Mgr. l'archevêque de Cologne, accompagné de deux officiers supérieurs, y a pris place, et la voiture passant au milieu des baïonnettes nombreuses échelonnées le long des rues, a gagné la porte la plus voisine de la ville et a été en un instant hors des murs. Les journaux allemands nous ont appris que le roi de Prusse a daigné accorder à l'archevêque de Cologne la permission de donner sa démission. En fait d'oppression religieuse, on n'a vraiment jamais rien vu de plus fort. »

(¹) Il y a eu en effet plusieurs intrigues pour renverser le prince de Metternich, mais aucune n'a jamais été sérieuse et n'a approché du succès.

pour qu'il osât jamais entrer avec lui en lutte de force et d'influence. Toute la chancellerie de Vienne était alors occupée du couronnement de l'empereur Ferdinand, dans la grande basilique de la Monza de Milan. Ce voyage de l'empereur en Italie devait être l'occasion de fêtes splendides, d'amnistie, d'un immense mouvement de troupes ([1]), et M. de Metternich mettait quelque prix à obtenir pour cette époque l'évacuation d'Ancône, qu'il considérait comme un moyen de pacifier l'Italie. C'est à ce point de vue qu'il avait ménagé avec tout le sérieux de sa bienveillance, ses rapports avec le gouvernement français. Le comte d'Appony était fort agréable au château des Tuileries, et le comte de Saint-Aulaire continuait sa bonne position à Vienne. Mais il ne fallait pas oublier dans les rapports avec M. de Metternich, que sa nature étant essentiellement passive, il n'avait rien d'actif, aucune initiative, quand on le pressait de prendre une résolution commune pour une question pendante. Ainsi, sur la question d'Orient M. de Metternich aurait eu le plus grand intérêt à s'entendre avec la France et l'Angleterre, cependant il tâtonnait, il hésitait, voulant faire résulter de cette situation passive un *statu quo* d'armement et d'examen. L'immobilité paraissait pour l'Autriche une force réelle, et la paix armée la plus grande condition de l'ordre politique.

L'attention du prince de Metternich se portait toujours sur la Confédération germanique et sur ses dernières résolutions contre la propagande. Il y avait une

([1]) J'ai assisté à Milan et à Venise à toutes ces fêtes du couronnement, et j'y ai connu à cette époque toutes les questions sérieuses de diplomatie qui se traitèrent dans cette occasion.

certaine fermentation en Allemagne, et c'était contre elle que la diète prenait des résolutions successives, l'une surtout très remarquable [1] : « Le but de la Confédération germanique, disait la diète, n'étant pas seulement d'assurer l'indépendance et l'inviolabilité des États, en y comprenant la sécurité au-dehors et le maintien de la tranquillité à l'intérieur de l'Allemagne, mais de maintenir la Confédération et ses rapports essentiels avec les constitutions des divers États qui en sont parties intégrantes, il résulte nécessairement que toute attaque dirigée contre la Confédération et sa constitution, est en même temps une attaque contre chaque État isolé. Toute entreprise contre l'existence, l'intégrité, la sécurité ou la constitution de la Confédération germanique, faite dans un État particulier, doit donc être jugée et punie selon les lois existantes ou qui seront décrétées à l'avenir, comme un crime de haute trahison commis envers cet Etat même. Les États confédérés s'engagent réciproquement à livrer tout individu coupable de quelque trame contre le souverain ou contre l'existence, l'intégrité, la constitution et la sécurité d'un autre État confédéré, ou qui aurait pris part à quelque association y tendant, à le livrer, disons-nous, à l'État injurié ou menacé, et cela à la première réquisition dudit État, si toutefois un tel individu n'est pas sujet de l'État même auquel l'extradition est de-

[1] Il y avait au mois de juillet de cette année de grandes conférences diplomatiques à Tœplitz, où se trouvaient le baron de Werther, M. de Tatitscheff, lord William Russell, le comte de Luxbourg. On y attendait le prince Esterhazy, il n'y vint pas. J'y rencontrai M. de Bussières, alors envoyé de France près la cour de Dresde.

mandée, ou s'il n'y est pas déjà mis en jugement pour quelque autre crime dont il doit y être puni. Si l'entreprise de l'individu dont l'extradition est demandée a été dirigée contre plusieurs États de la Confédération, l'extradition sera accordée à celui qui en aura fait le premier la demande. »

Si quelques-uns des princes déployaient de la mollesse dans la répression des écarts de la presse et des assemblées, d'autres au contraire montraient une énergie trop matérielle, trop dure pour être habile ([1]). Tel était le nouveau roi de Hanovre, l'oncle de la reine Victoria, duc de Cumberland. D'après la règle constitutive de l'Angleterre, l'héritier au second degré de la couronne est toujours roi de Hanovre ; cette fois cette couronne était échue au duc de Cumberland, vieux soldat, esprit entier, qui par nature détestait les assemblées et les journaux. Dès les premiers jours de son avénement à la couronne, il détruisit toute la loi fondamentale, proclamant sa volonté souveraine sans s'arrêter aux Chambres, à la presse, à toute cette organisation constitutionnelle, et, il faut le dire, turbulente et vicieuse des petits États d'Allemagne. Il fit de la monarchie militaire, parce que seule elle convenait à un soldat ; les professeurs qui

([1]) On écrivait de Leipsick : « La brochure publiée ici, chez le libraire Brockaus sous le titre *Que veulent les citoyens?* et qui traite de la question hanovrienne ou de l'abolition de la constitution de ce royaume, a été saisie par ordre du ministre de l'intérieur. On remarque en général, que le gouvernement saxon met beaucoup d'empressement à aller au-devant des désirs de celui du Hanovre en surveillant tout ce qui se publie concernant les affaires de ce dernier pays. La *Gazette universelle de Leipsick* est également soumise à une censure très rigoureuse. L'opinion de ceux qui, parmi nous, s'occupent d'affaires politiques, se prononce ouvertement contre les patentes royales du 31 juillet et du 1er novembre. »

voulaient faire de la résistance, les journalistes, les députés furent interdits : « Les professeurs, disaient le roi, paraissent avoir entièrement perdu de vue que nous sommes leur seul et unique maître, que le serment prêté lors de leur entrée en fonctions a été prêté à nous seul, et que par conséquent, nous seul avons le droit de dégager en partie ou en entier de ce serment. D'après les saints devoirs qui nous sont imposés par la divine Providence, nous ne pouvons aucunement permettre que des hommes qui professent de pareils principes remplissent plus long-temps les importantes fonctions de l'enseignement (¹).... » Leçon donnée à tous les gouvernemens qui veulent se faire respecter par les professeurs qui les insultent ou les dédaignent. Qu'on s'imagine donc les clameurs que cette résolution dut inspirer à la presse française! Maître des forces militaires, le roi de Hanovre y prêta peu d'attention, et ne s'arrêta que devant une correspondance du prince de Metternich, qui tout en approuvant la fin se récria sur la rudesse des moyens : ces moyens lui paraissaient peu en rapport avec l'esprit bourgeois qu'il fallait ménager. Le caractère du prince de Metternich est d'arriver à ses fins sans heurter trop d'intérêts, et le plus doucement possible, surtout en Allemagne.

(¹) Ordonnance du 17 décembre 1837.

(²) Hanovre, 14 novembre 1837.

« Deux ordonnances du cabinet signées Ernest-Auguste et plus bas de Schell, ont paru aujourd'hui; elles concernent un nouveau serment à prêter : « Nous avons, est-il dit dans la première, par notre patente du 1er novembre de cette année déclaré que l'autorité de la loi fondamentale d'État du 26 septembre 1826, était éteinte (*erloschen*); il en résulte, ainsi que cela s'entend du reste de soi-même, que le serment des fonctionnaires ne saurait s'étendre à l'observation de ladite loi fondamentale d'état. »

La Confédération germanique tout entière se trouvait en dissidence avec la Belgique sur quelques délimitations de territoire, et la polémique était assez animée entre les deux cabinets pour motiver les armemens de la Prusse sur le Rhin, mesures extraordinaires, objet incessant des notes diplomatiques échangées entre la France, la Prusse et l'Autriche: lorsque l'Europe entière déclarait que l'état financier de chaque État se surchargeait chaque année de nouvelles dépenses excessives, comment ne prenait-on pas des moyens de désarmer? il y avait donc à Paris, à Berlin, à Vienne, des desseins secrets qu'on ne révélait pas? La Prusse répondait par les menées de la Belgique qui cherchait à soulever les provinces rhénanes; l'Autriche, par l'état de l'Italie et la question d'Orient. Pour la France, ces armemens nécessitaient la continuation d'un vaste état militaire. A la nouvelle que la Prusse faisait marcher des régimens sur le Rhin et la Meuse, on résolut encore d'organiser un corps d'armée autour de Metz, et 25,000 hommes furent mobilisés dans les forteresses du nord. A cette époque, il ne s'agissait plus des vieux différends entre la Hollande et la Belgique pour ainsi dire clos et oubliés; le roi des Pays-Bas absorbait sa vie dans quelques vœux stériles pour don Carlos, tandis que son cabinet était parfaitement mis au courant des affaires par les dépêches de M. Fabricius, qui dès ce moment, commençait des menées clandestines au département des affaires étrangères pour obtenir la copie des documens les plus secrets. Comme sous Louis XIV, la Hollande communiquait à l'Europe les renseignemens qu'elle se procurait par des sacrifices

d'argent. Les archives de La Haye constataient cette ancienne tactique des États-Généraux.

A l'est de nos frontières, de nouvelles négociations exigeaient des armemens; la Suisse, depuis une année, était restée calme et l'on ne songeait plus à la propagande sévèrement comprimée, lorsque le gouvernement français apprit que le jeune Louis Bonaparte y avait cherché asile une seconde fois. On se rappelle qu'après l'arrestation des conjurés de Strasbourg, une décision souveraine avait été prise à l'égard de Louis Bonaparte qui consentait à un exil aux États-Unis, en échange d'un jugement et d'une longue captivité. Louis Bonaparte avait donné sa parole d'honneur de ne plus revoir l'Europe; à peine aux États-Unis, le jeune homme apprend la grave maladie de sa mère, il accourt sur-le-champ, au chevet de la duchesse de Saint-Leu, il s'inquiète peu de la parole donnée; et le motif d'y manquer lui paraît suffisamment légitime; je ne pense pas que le comte Molé s'en fût plaint, si le jeune Louis Bonaparte ne s'était encore mêlé à des intrigues politiques, suffisamment révélées par la correspondance de l'ambassade. Dès que Louis Bonaparte paraissait en Suisse, autour de lui se groupaient des factions de toute nature, impérialistes, républicains, jeune Allemagne, jeune Italie, et l'agitation recommençait. Ce fut toujours le travers des membres de la famille Bonaparte; partant de l'idée qu'ils avaient un droit souverain, ils agissaient en conséquence par des publications de brochures, les discours publics et les menées secrètes. Dans le repos, ils parlaient de leur passé de royauté, fort ridicule pour la plupart; ils se croyaient encore roi de Naples, de

Hollande ou de Westphalie, partout des majestés grandes ou petites, et Louis Bonaparte se posait comme l'héritier direct de l'empire. Il avait des journaux pour le dire, des organes pour le proclamer, et la présence de cet étourdi en Suisse allait encore recommencer la question de nos discordes avec la diète.

Le duc de Montebello qui avait toujours l'ambassade, reçut du comte Molé l'ordre de s'expliquer sur le séjour de Louis Bonaparte qui pouvait devenir une fois encore l'objet d'agitations et de troubles. Cette première note convenable dans l'expression (1) ménageait la liberté du gouvernement suisse, son indépendance de nation; car elle avait toutes les conditions discrètes d'un simple avis : si la duchesse de Saint-Leu échappait à sa cruelle maladie, ou bien si elle y succombait, le jeune Louis Bonaparte serait invité à quitter le territoire suisse ; en prenait-on l'engagement? Il fallait respecter ce qui était de piété filiale, un fils au chevet de sa mère mourante; mais en dehors ce ne serait plus qu'une intrigue. On avait assez de foi d'ailleurs à la parole du jeune Louis Bonaparte, et il l'avait donnée de ne plus revenir en Europe : puisqu'il prenait si bien les façons de prince, est-ce que le premier devoir royal n'était pas le respect au serment? Toute résolution était jusque-là suspendue.

(1) « M. Molé vient de transmettre à la légation française en Suisse des instructions relatives à l'arrivée du prince Louis Bonaparte dans ce pays et une note adressée au directoire fédéral. L'expulsion du prince du territoire de la Confédération y est fortement réclamée. Nos ambassadeurs à Vienne et à Berlin ont reçu l'injonction de provoquer de semblables démarches de la part de ces deux cabinets. » On sent que ce concours ne fut pas refusé.

On négociait en même temps à Turin et à Naples sur des griefs d'une autre nature, les secours réellement fournis à don Carlos par les deux gouvernemens. Plus le comte Molé avait soutenu avec ténacité la doctrine de non-intervention en Espagne contre la théorie de M. Thiers, plus il mettait d'importance à constater que nulle autre cour n'intervenait dans un sens opposé : or, il résultait de documens irrécusables que les deux gouvernemens de Turin et de Naples préparaient des secours à don Carlos. Le cabinet de Naples non-seulement avait protesté pour le maintien de la loi salique, mais encore il avait fourni des subsides, et un moment même il fit la menace de reconnaître la légitime succession dans l'infant don Carlos ([1]). Quant à la cour de Turin, c'était à Gênes que s'opéraient les emprunts et les achats d'armes et de vivres ; on armait trois frégates de guerre, plusieurs navires à vapeur : dans quel but? On en exigeait l'explication claire, immédiate; si c'était pour secourir don Carlos, on saurait l'empêcher. Ici se présentait une question de droit public que la force seule ne pouvait décider, car l'empire de l'équité survit et la balance reste égale : la France et l'Angleterre, en vertu du traité de la quadruple alliance, protégeaient ouvertement la cause de Marie-Christine par

([1]) La cour de Berlin elle-même envoyait des officiers près de don Carlos; on lisait dans la *Gazette d'État* :

« Le colonel de Kaiserling, officier de cavalerie très distingué, qui a quitté il y a peu de temps le service, vient de partir pour l'Espagne et va rejoindre don Carlos, devant organiser sa cavalerie. Le prince aura grand besoin de cette arme, pour traverser les plaines de la Manche et de la Castille pendant sa marche sur Madrid, où dès son arrivée, il doit être comme on sait reconnu par les puissances, roi de toutes les Espagnes.

des armemens, par des manifestations visibles à tous, et en même temps, ces cabinets ne voulaient pas tolérer que le Piémont et Naples prissent la cause opposée, c'est-à-dire qu'ils pussent prêter appui à don Carlos! Il y avait donc un empire du plus fort, une double loi qui permettait à l'un ce qu'il défendait à l'autre? On s'expliqua néanmoins à Turin et à Naples sur des armemens qui avaient un autre objet. Il en résulta un moment de froideur entre la cour de France et celles de Naples et de Piémont; et quelques évolutions de navires de guerre dans la Méditerranée, vis-à-vis Gênes et Naples, afin de contenir les deux gouvernemens. C'était une faute, parce que la conséquence de ces mesures concertées dans l'intérêt révolutionnaire contre les États de l'Italie, était de les rapprocher toujours plus intimement de l'Autriche. M. de Metternich ne demandait rien de mieux que ces brouilles; ce qui lui faisait peur c'était la trop grande intimité de Naples et de Turin avec la France, résultat de l'esprit d'ordre et du repos européen : les sympathies portaient ces gouvernemens vers notre protection désintéressée, la peur seule des révolutions les poussait vers l'Autriche.

C'était sous ce même aspect qu'il fallait envisager nos rapports avec Rome et le Saint-Père. Grégoire XVI, malgré les principes de ses douces tolérances, venait de suspendre ses rapports avec les deux gouvernemens de Lisbonne et de Madrid; il était impossible de faire un reproche au souverain pontife de ne point aimer les révolutions d'Espagne et de Portugal, car le résultat de ce mouvement était de frapper l'idée religieuse dans les royaumes catholiques et très fidèles :

le souverain pontife devait-il approuver la conduite des violateurs de sanctuaires, qui, d'après les ordres de M. de Toreno ou de M. Mendizabal, vendaient à l'encan les biens du clergé et les dépouilles des autels? Le pape pouvait avoir une douce tolérance pour le caractère de la reine Christine à Madrid et pour la piété de la jeune reine dona Maria à Lisbonne; mais dans l'intérêt catholique mieux valait le triomphe des souverains pieux et fervens, parce qu'en eux résidaient les vieilles mœurs et les antiques droits que l'Église respecte et qu'elle abandonne la dernière. Dom Miguel vivait dans la cité éternelle, abri de tant de grandeurs déchues, avec le titre de *majesté très fidèle*, et les agens de don Carlos étaient accrédités auprès du Saint-Siége. Il ne faut pas reprocher aux pouvoirs religieux de reconnaître tardivement les faits accomplis; comme ils vivent dans un ordre moral d'idées, ils s'assouplissent plus difficilement aux accidens et aux circonstances même victorieuses; pour eux une dynastie est long-temps un droit, après même qu'elle a cessé d'être un fait, et cette fidélité est respectable : il faut bien une force morale qui proteste jusqu'à ce que le temps la rallie.

La grande question pour le Saint-Siége était d'obtenir l'évacuation d'Ancône; il la réclamait avec une certaine vivacité, soutenu par l'Autriche impatiente de nous voir cette position en Italie. L'évacuation d'Ancône était promise, car elle était juste; et quel motif pouvait la faire repousser? Seulement le cabinet y mettait la condition que le Saint-Siége concéderait à ses sujets des Légations pontificales, les institutions administratives qu'ils réclamaient depuis

1830 (¹) sans examiner la valeur intrinsèque de ces réclamations, ni les droits respectifs des peuples et du Saint-Siége. On ne comprend pas comment des hommes versés dans l'intelligence du droit public pouvaient imposer à un gouvernement étranger des conditions et des limites à sa souveraineté : qu'aurions-nous dit, par exemple, si la Confédération germanique, sous prétexte de ses vieux rapports de nationalité, avait demandé que l'Alsace et la Lorraine fussent administrées d'après certains statuts qui, en d'autres temps, faisaient de Strasbourg une ville libre et allemande?

Une telle prétention aurait été absurde, et c'était néanmoins ce que nous demandions au pape; le droit public veut qu'en matière de gouvernement et d'administration surtout, les étrangers ne pussent intervenir, à moins que ces formes ne compromettent la sûreté d'un gouvernement voisin ; et tel n'était pas le cas des Légations romaines. Aussi faut-il rendre cette justice au comte Molé qu'il admettait le droit absolu du Saint-Siége, sauf la faculté de conseil

(¹) Il faut dire que dans l'origine de l'occupation on n'avait jamais fait une condition impérative des concessions à accorder aux Légations.

Dépêche de M. Casimir Périer à M. de Saint-Aulaire.

« L'intention du roi est que du moment que les Autrichiens quitteront les domaines de l'Église, vous donniez l'ordre d'évacuer Ancône ; vous ne devez pas hésiter à prendre cette détermination. »

Dépêche du ministre de la guerre au général Cubière.

2 octobre 1832.

« J'ai prévu le cas de l'évacuation d'Ancône, et je vous préviens que vous aurez à vous conformer aux ordres que vous recevrez de l'ambassadeur; dès qu'il ordonnera l'évacuation, vous ferez transporter à Oran l'état-major et les deux bataillons du 66ᵉ de ligne, et de votre personne vous rentrerez en France avec votre état-major. Veillez à ce qu'un inventaire exact soit fait avant votre départ pour qu'on n'emporte rien d'Ancône, et qu'il n'y ait jamais aucun sujet légitime de réclamation. »

Voici les conditions auxquelles les Français étaient à Ancône : ils n'y

qui appartient à tout cabinet ami, allié, et la France était la fille aînée de l'Église.

Cette idée au reste d'institutions nécessaires aux Légations romaines était tout autrichienne, parce que les institutions c'était le désordre, l'affaiblissement pour le présent, l'occupation et la possession définitive pour l'avenir. C'est ce qui résulte d'une dépêche du 3 mars 1833; le cabinet français disait alors : « Bien que ce projet de faire donner des institutions à la Romagne ait une origine autrichienne, bien que le cabinet impérial, en agissant isolément pour le faire prévaloir, ait probablement voulu se réserver le mérite et la popularité de cette innovation, nous devons reconnaître que, dans l'intérêt du Saint-Siége et loin de prendre aucun ombrage de l'influence autrichienne, nous eussions applaudi au succès de l'Autriche; car ce que nous voulions c'était l'affermissement du gouvernement des États romains et le maintien de la paix de l'Italie. La cour de Vienne nous trouvera donc toujours empressés de nous unir à elle pour garantir le repos de la Péninsule italique. » L'Autriche voulait donc avoir la popularité et le profit ([1]).

pouvaient avoir que quatorze cents hommes de garnison. « Art. 1er. Les quatre cent cinquante hommes arrivés sur la gabarre *le Rhône* seront immédiatement embarqués pour la France.—2 Les troupes débarquées resteront soumises à l'ambassadeur français. — 3. Ni ces troupes ni l'escadre ne pourront recevoir de renforts; les troupes françaises ne feront point de fortifications ni n'en répareront. — 4. Aussitôt que les troupes seront établies dans la ville, le pavillon papal y flottera seul. — 5. Les commandans n'empêcheront ni n'arrêteront l'action du gouvernement papal ni surtout celle de la police. — 6. Les frais de l'occupation seront à la charge du gouvernement français. »

([1]) On lit dans une dépêche de M. Thiers du 14 mars 1836 :

« Les garanties d'indépendance qu'on s'était flatté un moment d'obtenir du Saint-Siége, en cherchant à le diriger dans la voie de

Depuis l'année 1836 les progrès de l'infant don Carlos en Espagne avaient été rapides, incontestés; les simples guérillas étaient devenues des armées. Concentré un moment dans les provinces du Nord, le soulèvement s'était étendu jusque dans l'Andalousie; les deux Castilles étaient en feu, le cri de *viva el rey neto* se faisait entendre depuis la sierra de Oca jusqu'à la sierra Nevada. Mais un des caractères qui se produisait dans cette guerre vivement poursuivie par don Carlos, c'était l'impuissance pour toutes ces bandes, maîtresses des campagnes, de s'emparer d'une ville de quelque importance; elles avaient en vain tenté le siége de Bilbao, de Burgos, de Valence; la population bourgeoise mêlée d'étrangers, organisée en milice, s'était défendue vigoureusement. La campagne au contraire, les sierras les plus sauvages étaient à don Carlos, et les guérillas s'y multipliaient contre le gouvernement de Madrid; toutefois il n'y avait parmi elles ni principe d'obéissance ni espérance d'unité. Ces bandes ardentes et courageuses qui brisaient quelquefois les troupes régulières de la régente, ne pouvaient s'entendre dans les conditions d'une campagne, ni choisir un chef unique également respecté de tous. La vieille Espagne était comme une fédération de provinces, et cette même physionomie

réformes salutaires, sont moins que jamais à espérer aujourd'hui; et pourtant c'est uniquement en vue de cette solution que le gouvernement français s'était prêté à ratifier la convention du 16 avril 1832. Ainsi ne prenez pas à Rome (ou à Vienne) l'initiative de cette question d'évacuation. Je vous recommande de ne jamais la soulever et d'éviter autant que possible tout ce qui s'y rapporterait. Si néanmoins vous étiez obligé d'exprimer une opinion, elle devrait être que le fait de la retraite des Autrichiens n'entraînerait pas nécessairement celle de nos propres troupes. »

de nationalités diverses se produisait dans les armées carlistes: les Biscayens, les Andalous, les Castillans, étaient ennemis les uns des autres, de là des trahisons, une sorte de guerre civile au sein de l'insurrection elle-même.

Cette marche rapide de don Carlos impressionnait vivement les Espagnes : à Madrid l'épouvante avait gagné les âmes, car la révolution était aux prises avec des difficultés sans nombre: impuissance financière, émeutes bruyantes, insolence soldatesque jusque dans le palais, la lutte s'était établie entre les deux écoles qui se disputaient le gouvernement. Après toute révolution violente, et qui reste désordonnée, il se forme deux partis presque immédiatement en lutte, les assemblées et la dictature militaire, tous deux d'origine révolutionnaire, procédant par des moyens divers; les assemblées déclament, protestent, le pouvoir militaire agit et vise à la dictature. A la suite des violences de la Granja, amenées par une véritable sédition prétorienne, les Cortès s'étaient emparées d'abord du gouvernement du pays; la tribune domina tout, et les déclamations d'orateurs devinrent la seule, la véritable souveraineté. Au milieu de ce flux de paroles on était tombé bien bas: plus d'argent au trésor, une armée sans solde, sans organisation; l'Espagne révolutionnaire eut besoin de se raviser, et comme il fallait un dictateur pour combattre la cause de don Carlos, il s'en éleva un plus fort que tous les autres (1),

(1) *L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

Madrid, 19 août 1837.

« Le ministère Calatrava a donné sa démission en masse, à la suite de démonstrations militaires qui n'ont amené ni collision ni désordre. Par décret royal du

c'était Espartero, et celui-là se fit maître en s'emparant d'abord du ministère et en prenant le parti de se passer d'assemblées pour mener plus vigoureusement la guerre contre les carlistes : ces sortes de pouvoirs naissent avec les circonstances et finissent avec elles. Depuis les scènes de la Granja, tout se faisait en dehors de la reine Christine, et dès-lors les pouvoirs de M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, se trouvaient moralement annulés, car ses instructions précises étaient de n'entretenir de relations sérieuses qu'avec la régente. Si M. de Villiers, l'ambassadeur d'Angleterre, n'avait pas ces scrupules, s'il traitait avec tout pouvoir de fait sans se rendre précisément compte de sa durée et de sa légitimité pourvu qu'il favorisât l'influence et le commerce anglais, il n'en était pas ainsi de M. de Latour-Maubourg, qui avait des lettres de créances spéciales et des instructions particulières pour la reine Christine de Bourbon.

La situation des choses en Espagne justifiait pleinement la politique de non-intervention proclamée par le comte Molé comme la base de son cabinet : d'après son système, c'était faussement interpréter le traité de la quadruple alliance, que d'essayer une intervention dans un chaos : les progrès du prétendant étaient favorisés par l'esprit et les fautes de la ré-

18, le cabinet est ainsi composé : M. Espartero, ministre et président du conseil; dom Pedro Chacon, conservant l'intérim de la guerre; Bardaxi, premier secrétaire d'Etat; Vadillo, ministre de l'intérieur; Salvato, ministre de la justice; Pio Pita Pizarro, ministre des finances, et le général San Miguel, ministre de la marine par intérim. Tous ces ministres, excepté M. Bardaxi, sont membres des Cortès. Les carlistes ont évacué Ségovie, y laissant leurs malades et leurs blessés; ils paraissent se diriger vers l'intérieur de la Castille. On ne sait rien de nouveau du prétendant, Madrid est tranquille. »

volution. Quoi! on refusait à l'ambassadeur de France la faculté et l'honneur de remettre lui-même ses lettres de créances à la reine Christine, et l'on voulait qu'un tel système fût favorisé par la France : intervenir pour quoi et pour qui? Pour soutenir le régime des Cortès, la dictature d'Espartero ([1])? Était-ce là un but légitime et naturel qui pût commander d'incommensurables sacrifices? Le comte Molé différant sur ce point avec une notable partie du libéralisme demandait qu'on le laissât maître de sa politique en Espagne, comme le cabinet de Londres l'était de la sienne dans le Portugal.

A Lisbonne, en effet, la même lutte se produisait telle qu'elle était à Madrid entre la révolution modérée et la démocratie extrême; depuis que dom Miguel s'était condamné au repos, la querelle n'était plus entre les partisans de la monarchie absolue et ceux d'une constitution populaire; la lutte alors existait entre ces mêmes constitutionnels exaltés et ce qu'on appelait les chartistes, parti mixte et modéré qui voulait s'en tenir à la Charte de dom Pedro, comme à Madrid ([2]), il défendait le statut royal de Marie-Chris-

([1]) *L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

Madrid, le 13 septembre.

« Un décret du 11 déclare de nouveau Madrid en état de siége par suite de l'approche des factieux. Hier, un corps de trois à quatre mille hommes a paru à une lieue de la capitale et y a pris possession jusqu'à cinq heures du soir, sans autre démonstration que quelque coups de fusils échangés entre les tirailleurs et ceux de la garnison. On avait pris les mesures nécessaires pour défendre la place et assurer la tranquillité qui n'a pas été un instant troublée. L'approche d'Espartero, qui entre à l'instant même à Madrid à la tête de sa division, a contraint les carlistes à se replier sur Arganda et tout a repris ici sa physionomie accoutumée. »

([2]) Le document suivant peut donner une idée de l'esprit et de

tine. Dans ce nouveau débat l'Angleterre avait pris parti pour les chartistes, par cette seule considération qu'ils assuraient la prédominance à ses amis et à ses intérêts : en Portugal, la charte de dom Pedro sans être conservatrice maintenait néanmoins quelques-unes des prérogatives de la royauté, tandis que le parti extrême voulait revenir à la démocratie de 1820 : or, les Anglais craignaient qu'avec ces idées de haute indépendance, la démocratie qui a des instincts de grandeur n'appelât l'affranchissement absolu du joug commercial de l'Angleterre. C'est ce qui avait déterminé le cabinet de Londres à prendre parti pour la charte de dom Pedro. Les instructions données à M. de Saint-Priest par le comte Molé étaient conformes en tous points à celles du ministre d'Angleterre ; le triomphe de la constitution de 1820 était considéré comme un fait anarchique, et j'ai dit que M. de Saint-Priest avait reçu l'ordre de quitter le Portugal jusqu'à ce que la tranquillité politique y fût rétablie. La lutte s'engageait donc sanglante entre les

la tendance de la guerre civile en Portugal.

Le duc de Terceira et le marquis de Saldanha au vicomte Das Antas.

« Très excellent seigneur, convaincus que les libertés du Portugal ne peuvent être durables qu'avec la Charte constitutionnelle, nous avons pris les armes en faveur de cette même charte. Nous avions l'espoir que tous ceux qui ont coopéré à l'établissement de la Charte, telle que dom Pedro l'avait présentée, se joindraient à nous pour la rétablir, et que nous n'aurions pas la douleur de verser le sang de nos concitoyens. Ce désir nous a portés à terminer l'action engagée le 28 avec le baron Bomfim, au moyen de mesures qui, de notre part, ont été prises avec la bonne foi la plus sincère, bien qu'elles n'aient pas été suivies d'un résultat favorable. Le même désir nous porta à vous proposer un armistice, dans le but de prévenir, s'il était possible, une plus grande effusion du sang portugais, et nous voulûmes, dans une conférence amicale avec Votre Excellence pouvoir mettre un terme à ce sanglant débat. Malheureuse-

chartistes et les démocrates, avec des alternatives de triomphes et de revers; l'anarchie était en permanence à Lisbonne comme à Madrid.

Si dans les questions de la Péninsule il y avait une sorte d'entente cordiale au moins pour les actes publics entre la France et l'Angleterre, il n'en était pas ainsi à Constantinople. L'amiral Roussin, fort animé contre lord Ponsonby, avait obtenu un congé pour venir exposer lui-même à Paris la véritable situation des choses, les obstacles qu'apportait à sa politique l'ambassadeur d'Angleterre; il accourait prendre de nouveaux ordres de son gouvernement, s'éclairer et l'éclairer. La question d'Orient prenait un aspect plus large: les dépêches du marquis d'Eyragues, chargé d'affaires par intérim, esprit attentif et capable, indiquaient le nouvel aspect de la situation. Lord Ponsonby au nom de l'Angleterre agissait avec une grande activité auprès du divan, afin de l'entraîner sous sa protection absolue avec confiance et abandon; à tout prix lord Palmerston voulait rattacher

ment nos vœux n'ont pas été accomplis; le sang a coulé de nouveau et tout notre espoir s'est évanoui. Nous venons vous demander aujourd'hui de réunir vos forces aux nôtres. Nous sollicitons en conséquence une conférence personnelle avec Votre Excellence afin de prévenir la destruction de nos concitoyens, en mettant un terme à une lutte qui ne peut être vue avec satisfaction que par nos ennemis communs. Dieu garde Votre Excellence.

« Le duc de Terceira, le marquis de Saldanha.

« Quartier général de Chaves, 19 septembre 1827. »

Le vicomte Das Antas au duc de Terceira et au marquis de Saldanha.

« La question qui s'agite en ce moment en Portugal a été soumise à la décision des combats; le résultat a été favorable à la cause que j'ai embrassée. Il dépend de Vos Excellences que la lutte se termine sans une plus grande effusion de sang. Que Vos Excellences consentent à ce que les forces sous leur commandement se soumettent immédiatement à l'autorité de S. M. la reine, et qu'elles

la Turquie à l'Angleterre, et à cet effet on préparait dans le divan un traité de commerce qui abolissait tout monopole. Lord Ponsonby ('), fort irrité contre le pacha d'Égypte, encourageait les prétentions de la Porte Ottomane et sous main la disposait à la guerre.

Plus que jamais le cabinet de Londres mettait un haut prix à une intimité sincère avec Constantinople, car lord Palmerston engageait sérieusement la guerre avec la Perse, et préparait une campagne dans l'Inde; les armées anglaises s'ébranlaient en Asie; jamais sollicitude plus vive, plus ardente que celle de la Grande-Bretagne pour les intérêts de la Porte, qu'elle souhaitait relever à toute la hauteur d'une situation indépendante avec sa souveraineté sur le pacha; lord Ponsonby mettait son orgueil à cet abaissement de la puissance égyptienne que nous voulions favoriser. D'un autre côté on venait d'apprendre par les dépêches d'Alexandrie, que le présomptueux pacha se préparait à une déclaration d'indépendance notifiée aux consuls des grandes puissances : son système était celui de la corruption; il jetait les bourses d'or en Syrie, dans la Natolie, et jusque dans Constantinople, pour s'attirer les flottes et les armées. La volonté de

mettent bas les armes. Telles sont les seules conditions que je puis accepter.

« Vicomte DAS ANTAS.

« Quartier général de Boticas, 19 septembre 1837. »

(') On écrivait de Constantinople : « A la suite d'une longue conférence avec lord Ponsonby et le ministre turc Akid-Effendi, la Porte a demandé à l'ambassadeur français une déclaration explicite concernant les projets de la France sur l'Algérie. L'amiral Roussin a répondu que la France ayant été provoquée, et qu'étant sortie victorieuse d'une guerre à laquelle elle avait été forcée, elle avait le droit de disposer à son gré de sa conquête. »

se rendre indépendant paraissait l'idée fixe du pacha, et quelle résolution prendraient les cabinets? Les consuls demandaient des instructions sur l'éventualité d'un tel acte : que devraient-ils répondre?

Dans le fait, la situation respective de la Porte et de Mehemet-Aly réglée par une trêve, n'était et ne pouvait être qu'un provisoire; si la guerre était suspendue, les hostilités reprendraient par un mouvement naturel entre le pacha soutenu par l'opinion parlementaire en France, et la Porte poussée par la Russie, appuyée par l'Angleterre. La situation du cabinet français n'était pas aussi simple qu'on pouvait le croire à l'égard de la Porte Ottomane, dont il se disait néanmoins le protecteur et qu'il traitait de vieille amie : « Si la France était si profondément dans les intérêts de la Porte, qui pouvait expliquer la tendresse qu'elle portait au pacha? pourquoi les idées, les démarches du consul français à Alexandrie? » Lord Ponsonby et M. de Boutenieff n'étaient pas sans révéler toutes les offres que faisait la diplomatie française au pacha, et les caresses consulaires : était-ce là de l'amitié pour le gouvernement de Sa Hautesse; et tel était néanmoins le vieil ascendant de la France qu'elle aurait pu parvenir à dominer le conseil du divan, si l'on avait agi avec habileté. L'Angleterre et la Russie disaient à la Porte : « La suprématie que nous vous reconnaissons en ce qui touche le pacha d'Égypte, nous voulons aussi vous la maintenir sur tous les pays d'Afrique: ainsi les pachalicks de Tripoli, de Tunis, et par conséquent la régence d'Alger, de Constantine, comme le Maroc, sont soumis à votre domination; la France n'est pas dans son droit quand elle vous les

dispute, et pour les faire reconnaître, dirigez vos flottes vers Tunis et Tripoli, ce sera un commencement dans l'exercice de votre droit ([1]). » Par ces insinuations les cabinets voulaient tout doucement arriver à la question d'Alger, rétablir les droits de la Porte contre notre colonie et nous mettre enfin en demeure sur notre politique de conquête en Afrique.

Est-il besoin de dire qu'une telle situation enlevait considérablement à la force morale de l'ambassadeur de France auprès de la Porte Ottomane; pouvait-il intervenir comme ancien ami et vieil allié, lorsqu'on était arrivé à ce point de répression que l'amiral Gallois avait ordre de se placer devant Tunis et Tripoli, et d'empêcher tout débarquement des troupes de la Porte ([2])? Cette situation était donc des plus complexes pour l'amiral Roussin, et après lui pour le marquis d'Eyragues qui faisait l'intérim; l'ambassade de France pouvait-elle dire au divan : « nous sommes vos conseils désintéressés, sincères, » au moment où une flotte menaçait l'escadre du capitan-pacha, et où nous

(1) 28 août 1837.

« La flotte turque, sortie dernièrement des Dardanelles, se dirige sur les côtes de l'Afrique, vers Tunis ou Tripoli. C'est une démarche que, dans les circonstances actuelles, la France ne peut voir avec indifférence. Aussi, une partie des forces navales qu'elle a sur la Méditerranée a reçu l'ordre de surveiller avec soin les manœuvres du capitan-pacha. »

(2) « L'escadre du contre-amiral Gallois est embossée devant Tunis, attendant la flotte ottomane, et avec ordre d'empêcher le débarquement de l'expédition. Cette division se compose de trois vaisseaux de ligne, d'une corvette et de deux bateaux à vapeur, forces bien inégales pour lutter contre une flotte qui réunit huit vaisseaux et six frégates. Mais l'amiral Lalande doit rallier l'amiral Gallois. Cependant les Ottomans peuvent survenir avant la réunion des deux escadres; et, dans ce cas, nous n'aurons pour triompher du nombre, que le courage et l'habileté de nos marins. »

étendions nos conquêtes d'Afrique jusqu'à Constantine? Tout cela n'était pas dit dans les journaux ni à la Chambre, parce qu'il y avait à la tribune comme dans la presse une ignorance complète des affaires. Rien n'était plus vulgaire que leur politique; l'ignorance ou ce qui est pis encore, les préventions préparaient des labeurs infinis au gouvernement et à ceux qui s'associaient à la pensée de paix et d'ordre général. Chaque jour c'étaient des interpellations sur des faits controuvés, on égarait l'opinion du pays de manière à lier le cabinet dans les questions capitales de diplomatie; les journaux poussaient le ministère vers la protection exclusive du pacha, faisant ainsi par leur maladresse une admirable place à la politique de la Russie et de l'Angleterre.

CHAPITRE VIII.

ÉTAT DES ESPRITS; DISSOLUTION DE LA CHAMBRE; ÉLECTIONS; PRISE DE CONSTANTINE.

(JUILLET A DÉCEMBRE 1837.)

Le ministère Molé à la fin de la session. — Ses rapports avec la Chambre. — Circonstances favorables pour la dissolution après l'amnistie et le mariage du duc d'Orléans. — Etat de l'opinion publique. — La presse. — Sa transformation. — Les nouvelles feuilles. — *La Presse*. — *Le Siècle*. — *Le Capitole*. — *L'Europe*. — *La Chronique de Paris*. — Les revues. — Articles de M. Guizot. — Situation littéraire. — Histoire. — Poésie. — Feuilletons. Théâtres. — Nouvelles tendance industrielle. — Les jeux de bourse. — Les mines. — Les bitumes. — Les chemins de fer. — Révélations judiciaires. — Affaires des mines de Saint-Bérain. — Les corruptions administratives. — Le ministère en face des élections. — M. Molé. — Le tiers parti et les doctrinaires. — Nécessité de se prononcer. — Tiédeur du cabinet. — Résultat des élections. — Quel sera l'esprit de la nouvelle Chambre? — Les gloires de drapeau. — Nos possessions d'Afrique. — Alger. — Situation paisible. — Développement de la colonie. — Oran. — Fautes du général Bugeaud. — La puissance d'Abd-el-Kader. — Traité de la Tafna. — Correspondance avec M. Molé. — Deuxième expédition et prise de Constantine. — Mort glorieuse du général Damrémont. — Parallèle avec le général Bugeaud.

A la clôture de la session de 1837 il avait été facile au comte Molé de juger sûrement l'impossibilité d'accomplir une session nouvelle avec les mêmes élémens de Chambre. Placé entre deux grandes opinions qui l'entraînaient (les doctrinaires et le tiers parti), privé de l'influence de tout orateur, de tout esprit consi-

dérable dans la Chambre, le président du conseil pouvait bien, pendant une session, tendre la main tantôt à l'un, tantôt à l'autre; mais ce jeu de bascule ne pouvait durer; les réunions s'étaient groupées avec ordre et intelligence; il fallait se prononcer entre deux opinions hostiles, aller à M. Guizot ou à M. Thiers, et de cette position si faible, si tiraillée ([1]), M. Molé ne pouvait sortir que par la dissolution de la Chambre, et déjà il s'en était ouvert au roi qui jugeait la question parlementaire au même point de vue. Le comte Molé avait fait des progrès dans l'esprit du prince éminent qui manifestait une plus grande volonté de s'allier à la politique du cabinet. Dans un mémoire adressé au roi, le comte Molé exposait toutes les circonstances favorables qui pouvaient assurer les bons résultats d'une dissolution, l'apaisement des âmes, la tiédeur des esprits, la puissance des intérêts. « L'amnistie avait groupé autour de la maison d'Orléans des affections nouvelles, avait rallié les républicains ou les légitimistes modérés; le mariage du prince royal, des actes de bienveillance, un certain retentissement de luxe et de grandeur pouvaient faire espérer une majorité conservatrice en dehors de l'esprit de coterie; on secouerait les vieilles habitudes

([1]) Aussi les journaux du tiers parti faisaient-ils l'observation suivante :

« Deux cent quatre députés ont adhéré à une réunion politique dont les doctrinaires deviendront nécessairement les chefs, qui se proclame la majorité, qui veut être le centre du gouvernement; cette réunion est plus forte que le ministère, elle l'insulte en annonçant l'intention de le dominer, et elle le destitue par cela même qu'elle le met publiquement en état de suspicion et de tutelle. Il faut donc inévitablement que le club du centre droit, composé en grande partie de fonctionnaires publics, soit abandonné aussitôt qu'établi ou bien que M. Molé invite son

des groupes, des réunions, des petites amitiés, on aurait une majorité gouvernementale. » Ce mémoire fut lu au conseil, appuyé de hautes considérations qui démontraient la situation précaire du cabinet vis-à-vis de la Chambre telle qu'elle se trouvait alors composée.

Le roi n'était pas d'abord très disposé à dissoudre une Chambre dans laquelle la couronne avait trouvé une majorité si forte et qui avait voté les lois de septembre : pourquoi se livrer à de nouvelles expériences électorales, on était sûr de ce qu'on avait, pouvait-on prévoir ce que les élections donneraient; en supposant même les résultats très favorables, le roi voulait éviter de mettre trop directement la majorité dans les mains d'un cabinet, en dehors de l'action personnelle de la couronne. Jusqu'ici le roi avait disposé de la Chambre au moyen des voix qui lui étaient acquises et dévouées, situation qui maintenait l'heureuse et nécessaire action de la royauté sur la politique. Dans la nouvelle Chambre garderait-elle la même supériorité? A ces considérations il fut répondu que le ministère était impuissant pour traverser une nouvelle session; que si la couronne croyait ses services nécessaires, il fallait lui donner les moyens de vivre; sans doute la dernière Chambre avait rendu des services par le vote surtout des lois de septembre, mais précisément cet effort l'avait usée, morcelée. Il fallait poser le principe de la dis-

collègue, M. Martin (du Nord), signataire des listes de souscription dont on s'autorise pour fixer le nombre à deux cent quatre affiliés, à se concerter avec M. Guizot sur la composition d'un nouveau cabinet. » Il y avait de la logique dans ce raisonnement.

solution, puis choisir le temps et l'occasion. Une fois le roi décidé (¹), le comte Molé maître de ses collègues put souverainement disposer une résolution du conseil : on admit la nécessité de la dissolution, afin d'échapper à la double exigence du tiers parti et des doctrinaires; on espéra que le résultat des élections serait la formation d'une majorité ministérielle dans le sens absolu du mot.

Cette opinion publique à laquelle le ministère allait faire un appel paraissait alors dans une situation satisfaisante et normale; en l'étudiant par les organes naturels, c'est-à-dire les journaux, on pouvait voir qu'il y avait tendance à un certain classement de partis : le ministère n'était pas encore absolument soutenu par le journal des *Débats* qui ne lui prêtait qu'un appui mesuré à la condition expresse que le comte Molé ne se séparerait pas de l'ancienne majorité, loi expresse de son adhésion à la politique ministérielle; comme il savait le comte Molé sur la pente du tiers parti, il voulait à-la-fois le soutenir et le contenir. Le *Constitutionnel*, organe de ce tiers parti, s'était montré favorable à l'amnistie, et en caressant les fibres populaires de M. le comte Molé, il espérait doucement l'entraîner vers le centre gauche à travers MM. Dufaure et Passy, transition parlementaire pour reconstituer le ministère de M. Thiers (²). Le *Cour-*

(¹) « Par une lettre datée du château d'Eu, Sa Majesté a fait savoir à M. le président du conseil qu'elle ne gênerait en rien son projet de dissoudre la Chambre, si M. le comte Molé persistait à regarder cette mesure comme nécessaire au maintien du ministère du 15 avril. »

(²) Aussi on remarquera que dans la polémique du tiers parti, M. Molé était toujours ménagé.

rier français, alors dans sa direction habile et énergique, conservait des formes aigres douces pour le ministère sous l'action de M. Odilon-Barrot, qui avait du reste un peu modifié sa politique du *compte rendu*. Le *National*, privé de la plume hardie de M. Carrel, cherchait à prendre position dans la vie difficile que lui avaient faite les lois de septembre; ses principes d'ailleurs étaient trop en dehors de la politique usuelle et applicable pour entrer comme force active dans le mouvement électoral. J'oubliais une autre feuille, le *Temps*, qui s'était vouée à M. Molé, un peu par sentiment personnel, puis parce que le but de sa politique était de séparer définitivement le cabinet d'avec les doctrinaires; le *Temps* c'était M. Dupin avec ses affections, ses boutades, son bon et son mauvais côté, le talent et le terre-à-terre de la politique, les passions et les intérêts; M. Dupin avait un irrésistible penchant pour le comte Molé.

L'opinion légitimiste comptait d'abord comme ses vieux organes, la *Gazette*, la *Quotidienne* et la *France*, trois feuilles séparées de principes et de formule dans un parti cependant qui se disait l'unité. La *Gazette* partait des idées de 1789 pour défendre et appeler le suffrage universel et les cahiers des États-Généraux, la démocratie populaire dans la monarchie; la *Quotidienne* plus fermement royaliste par ses doctrines, hésitait entre l'action et l'inertie; la *France*, loyale et chevaleresque expression des vieux sentimens du pays, défendait un noble et beau drapeau. Mais ce qu'il y avait de plus fatal pour la puissance électorale des royalistes, c'est qu'ils étaient complétement divisés sur la question fondamentale du serment : les uns

voulaient qu'il fût refusé, les autres donné sous des conditions motivées, un petit nombre seulement demandaient que, sans hésitation ou arrière-pensée, on prêtât le serment électoral.

Telle était l'ancienne presse. Depuis les lois de septembre il s'était élevé d'autres journaux qui se disaient doués d'une vie plus jeune et plus vigoureuse, tous reposant sur cette combinaison industrielle, qu'il fallait donner une feuille à bon marché afin de la répandre dans toutes les classes; qu'il serait facile par le feuilleton d'amuser le public et par les annonces de payer le feuilleton: c'était en un mot le mercantilisme dans l'esprit de parti, et une véritable opération industrielle que se proposaient les fondateurs. Quant à la pensée politique, elle pouvait ainsi se résumer : « Les argumens de la presse ancienne sont usés, nous entrons dans une voie nouvelle, les idées se modifient, la politique doit également changer; la question des pouvoirs n'est pas celle qui intéresse le plus vivement la société; il y a encore celle de l'industrie et des intérêts nouveaux et celle-là n'est pas représentée : il lui faut des organes et nous venons pour remplir cette lacune. » C'était dans ces conditions de bon marché et d'industrialisme qu'avait paru le *Siècle*, feuille qui prenait pour drapeau la seconde section de gauche, sous le patronage de M. Odilon-Barrot ([1]). Le but de ce journal était ainsi de se substituer au *Courrier français* et au vieux *Constitutionnel*, sorte de démocratie introduite dans la propriété des

([1]) M. Odilon-Barrot était obligé de se disculper auprès du *Courrier Français* sur ce patronage qu'il accordait au *Siècle*, et il le fit avec embarras pour ménager ses amitiés et ses anciens rapports.

journaux ; celle-ci dut s'en alarmer, parce que, avant tout, les intérêts dominent les opinions, et ce fut une guerre déclarée tout d'abord au jeune journalisme. La *Presse* fondée dans les mêmes combinaisons, vouée dès l'origine au comte Molé, sous la direction de M. Emile de Girardin, voulait attaquer la puissance du journal des *Débats* et le remplacer dans sa position ministérielle. Avec son ardent besoin d'innovation, son directeur offrait à 40 francs ce que la vieille presse ne pouvait donner qu'à 80. Le *Capitole* établi sur les mêmes bases de bon marché représentait les idées bonapartistes : ce nom de *Capitole* souriait à l'impérialisme parce qu'il était romain et que c'était sous l'abri de l'aigle que se posait la famille Bonaparte ([1]). En ce moment celle-ci formait un parti qui appelait le mouvement, car le mauvais succès de la conspiration de Strasbourg n'avait pas encore brisé toutes ses espérances.

La même combinaison du journalisme industriel fut organisée contre les vieux organes du parti légitimiste par la fondation de l'*Europe* ([2]). On voulut s'adresser par le bon marché à toutes les classes de lecteurs, et presque aussitôt l'*Europe* prit un drapeau qui aurait pu rallier autour de l'idée royaliste une multitude de convictions incertaines. Au lieu de faire de la démocratie de 1789 ou de la sentimentalité politique, le nouveau journal allait droit à cette idée :

([1]) Le *Capitole* était sous la direction de M. Durand qui avait long-temps rédigé le *Journal de Francfort* un peu dans l'idée russe ; ce qui faisait croire que le parti impérialiste était protégé par la Russie : le bruit en fut démenti par la légation russe à Paris.

([2]) L'*Europe* était sous la direction du marquis de Jouffroy ; on

« que les royalistes étant les grands propriétaires et les conservateurs de toute pensée un peu forte, ils devaient par la nature des choses s'emparer du gouvernement du pays. » Dans cette même direction, une revue fut fondée, la *Chronique de Paris;* elle essaya ce qui jusqu'alors n'avait pu réussir, la création d'un grand parti tory, c'est-à-dire la présence dans la politique d'une opinion qui, en respectant les faits accomplis, aurait successivement appelé à elle les idées et les intérêts pour s'emparer ainsi de la gestion du pays. La *Chronique de Paris* préparait les royalistes aux affaires; elle voulait les faire passer de l'état de parti mort à celui de parti actif, régulier, respectant les institutions et s'en servant pour le triomphe de sa cause (¹).

Il me reste à parler d'une autre fraction de la presse qui alors jeta un grand éclat sous la direction des jeunes amis de M. Guizot : ceux-ci avaient bien compris qu'ils ne pouvaient plus compter sur le journal des *Débats* qui, tôt ou tard, appartiendrait aux opinions du ministère, et comme cependant la voix de la presse était indispensable à tout parti qui voulait vivre, les jeunes doctrinaires MM. Duvergier de Hauranne, de Rémusat, Guizard, Dejean, se groupèrent autour de deux organes, le *Journal général de France* et la *Paix*; on y faisait une guerre active, continue, forte, persévérante à M. Molé, à ses faiblesses, à ses vanités. On le

la disait sous le patronage de M. de Metternich; le prince niait toute participation.

(¹) Cette polémique était la mienne; ce système, le seul que je pouvais adopter; la *Chronique* changea de main en se jetant dans le pur ministérialisme et alors toute pensée politique disparut.

connaissait bien, on allait droit au défaut de la cuirasse. Le journal véritablement grave du parti, ce fut la *Revue française*, dans laquelle M. Guizot publia à cette époque des articles éminens ; l'un sur l'*état de la démocratie en France*, c'est-à-dire sur l'ébullition et la turbulence de tous les intérêts, la nécessité de réorganiser les diverses forces vitales de la société, sous la main d'un pouvoir fort et moral. Dans un autre article, M. Guizot cherchait un moyen de conciliation vaste, concordant, entre les trois élémens en lutte, le catholicisme, le protestantisme et la philosophie, qui répondaient aux besoins de toutes les âmes, la croyance, la raison, l'examen; pensée de conciliation qui appartient à tous les esprits élevés, à Leibnitz, à Bossuet; et de là devait naître plus tard l'espérance consolante pour la génération future, de la réunion d'un concile qui tenterait la fusion sous la thiare, de toutes les sectes religieuses chrétiennes, car ce n'est pas en vain que le catholicisme exprime la pensée de l'Église universelle.

Enfin un troisième article de M. Guizot était destiné à constater l'état des âmes, le malaise des esprits, cette tendance abominable vers la corruption par l'excessif développement de l'industrialisme; et il faut remarquer que dans tous ces articles, M. Guizot ne faisait pas l'impitoyable critique du temps dans lequel il vivait; il constatait le bien qu'il avait produit, le mal qu'il avait préparé, et cet examen M. Guizot le faisait avec cette impartialité si haute que donne l'étude approfondie de l'histoire [1]. Il y a des esprits qui, en dehors comme

[1] Ces trois articles de M. Guizot parurent dans un intervalle de deux mois, car le travail, c'est la condition de l'homme.

en dedans du pouvoir, examinent et contemplent la marche des sociétés et donnent ainsi l'impulsion aux idées.

La puissance et la gravité de la *Revue française* venaient surtout de ces articles de M. Guizot; et cette autorité lui était bien nécessaire; car le parti philosophique de la doctrine devait lutter contre la presse ministérielle du comte Molé, organisée avec activité autour de lui. Je répète que le journal des *Débats*, après quelque hésitation, était passé entièrement sous la direction du ministre et le soutenait avec dévoûment. Depuis, le comte Molé s'était acquis le concours de la *Revue des Deux-Mondes*, et de ses écrivains les plus considérables; et là venait se déposer sa pensée. L'appui était mutuel et avoué; M. Buloz, son directeur, obtenait la place de commissaire royal près du Théâtre-Français; un de ses rédacteurs les plus spirituels, M. Loëve-Weimars recevait le titre de secrétaire d'ambassade sans mission déterminée, mais avec un traitement (¹), et enfin, un homme d'érudition et de talent, l'auteur des *Lettres berlinoises*, M. Lerminier, un des critiques les plus avancés dans les opinions démocratiques, un des professeurs les plus amers naguère contre le parti conservateur, se rattacha sans arrière-pensée au comte Molé. Je ne suis point de cette école exclusive qui repousse ceux qui arrivent au bien. M. Lerminier comme tant d'autres jeunes hommes avait payé le tribut aux idées de son temps; il venait au comte Molé sous le charme

(¹) Sous le ministère de M. le comte Molé, M. Loëve-Weimars alla à Pétersbourg où sa réception fut tiède. C'est M. Thiers, je crois, qui depuis l'a nommé consul à Bagdad.

des principes d'amnistie et de réconciliation; il ne s'en cachait pas, car il l'annonçait par un article de la *Revue des Deux-Mondes*. Ce fut l'objet et l'occasion d'une polémique ardente, implacable contre M. Lerminier : la transition était un peu brusque. La démocratie accusa de renégation l'un de ses anciens adeptes; le journal des *Débats*, avec un ton demi-railleur, demi-sérieux, s'empara de cette nouvelle nomination comme d'un sujet de critique amère. Les cours de M. Lerminier devinrent l'occasion d'une émeute d'école (¹). Il y eut de la rage, de la fureur; le conseil royal fut obligé de suspendre ce cours, et M. Lerminier put se convaincre de ce qu'avaient d'injuste les préventions de partis contre les hommes d'un gouvernement que lui-même avait tant attaqué.

Les revues, les journaux, le feuilleton à son origine, formaient toute la littérature active; il n'y avait pas d'ouvrage capital et de grande portée qui pût attirer l'attention du monde, et cependant on imprimait beaucoup : collections, dictionnaires, romans et histoires. Parmi les ouvrages de quelque importance, on peut citer *Florence et ses vicissitudes*, par M. Delécluze, écrivain élégant, artiste érudit. Les *Voix intérieures* de M. Victor Hugo, second chant de ce poëme de tristesse que les *Feuilles d'automne* avaient commencé, mais second chant en décadence, avec moins de talent et de poésie; pensée de tristesse privée de la vie

(¹) L'émotion alla si loin que la vie même du professeur fut menacée; M. Lerminier dut voir que cette démocratie qu'il avait tant caressée, était une fort vilaine amie. Il ne lui resta plus que quelques préjugés enthousiastes sur les écrivains de la Révolution, spécialement sur M. Thiers; il s'en corrigera parce que c'est bien vieux.

religieuse, Panthéon sans croix. Un poète romancier publiait l'*Anne de Boleyn*, divine création de Shakspeare. Dans ce temps de matérialisme en progrès, M. Frédéric Soulié donnait les *Mémoires du Diable* (¹), recueil décousu d'une multitude d'histoires où la société était jugée et flétrie avec un désolant matérialisme; on prenait plaisir à détruire les illusions. Des cœurs flétris, blasés par une vieillesse prématurée, se donnaient joie d'arracher feuille par feuille, la fleur d'innocence au front de la génération jeune et ardente : on lui présentait la déception partout; et au lieu de jeter au loin la coupe empoisonnée comme le paladin de l'*Arioste*, on la portait incessamment aux lèvres pour faire voir qu'il n'y avait ni vertu, ni foi, ni honneur, et que la société était dévouée au principe du mal, avec une propension funeste aux appétits charnels. M. Th. Gauthier tombait dans tout le matérialisme de l'analyse technique, la peau, les couleurs, la fermeté et la rondeur des chairs; en creusant un peu plus, il aurait vu au fond de ce tissu rose et blanc, le ver du sépulcre et le squelette de l'amphithéâtre. M. de Balzac donnait dans *César Birotteau*, l'histoire des tribulations d'un pauvre bourgeois, avec ce ton d'observation acerbe et amer qui laissait peu d'espérance, et une bien petite place aux idées morales. *Latréaumont*, par M. Eugène Sue, était comme presque toutes ses œuvres, un mensonge historique, faux tableau de la cour de Louis XIV; on voulait flétrir, abaisser le grand roi; attribuer à de petites intrigues les puis-

(¹) Pendant toute une année, on ne vécut qu'avec les diables; une société sensualiste devait se familiariser avec cette idée.

santes causes d'unité et de répression. La conspiration des Rohan se mêlait à la conjuration protestante, à des fermens de républicanisme en Bretagne, et M. Eugène Sue attribuait à la jalousie amoureuse de Louis XIV, ces événemens auxquels l'histoire consciencieuse assigne une bien autre grandeur. Il ne s'élevait pas beaucoup au-dessus de madame de Genlis et de son *Siége de La Rochelle* (¹).

L'histoire alors était-elle au moins écrite d'une manière plus élevée? Ce fut l'époque de la plus grande popularité des travaux sur la Révolution et l'Empire; rien de comparable à ce succès, et pourquoi pas? les choses vulgaires plaisent; les petites glorioles de la grande armée étaient à l'ordre du jour; on les disait en mauvais style de mélodrame; qu'importait cela! La vérité n'est pas ce que l'on recherche, mais les choses qui flattent nos opinions. En exaltant outre mesure le Consulat et l'Empire, on était sûr de trouver un public, venant écouter les histoires d'autrefois aux longues veillées du journalisme. Il y avait plus de recherches et de froideur dans le travail de M. Thibaudeau sur la même période; mais là nul style, nulle grâce, une sorte de raideur et de fermeté, comme l'époque conventionnelle. Temps singulier où les régicides étaient en honneur et respectés même à l'Institut, où le secrétaire perpétuel prononçait leur éloge. L'abbé Grégoire avait laissé des mémoires sur la vie, ils se publiaient avec une préface d'un fils de régicide, M. H. Carnot, toujours

(¹) J'ai cherché à détruire toutes ces fausses idées par des pièces authentiques dans mon travail sur *Louis XIV*.

avec l'éloge de la Convention et de ses merveilles victorieuses. Cette exaltation des temps modernes, cette maussaderie sur l'ancien régime se montrait aussi dans l'*Histoire de l'économie politique* que publiait M. Blanqui; je crois que ce nom appartenait également à la Convention nationale. Comme chacun se posait fort haut, tous faisaient des mémoires : madame Junot (d'Abrantès) qui avait exalté l'Empire, se jetait sur la Restauration qu'elle ne connaissait pas et qui l'avait accueillie avec tant de bienveillance. Il y avait plus d'intérêt, une impartialité plus grande dans les mémoires que la famille du marquis de Lafayette publiait sur la vie de son chef; rien de pur et d'élevé comme cette vie privée, cette touchante union de M. de Lafayette et de mademoiselle de Noailles ([1]), cette influence religieuse exercée par la noble femme sur son mari. Quant à sa vie politique, elle s'était faite en plein jour, sur la place publique, à la face du monde; le marquis de Lafayette s'était mêlé à mille événemens terribles et qui faisaient peser sur sa tête une fatale responsabilité. La vanité, la vanité, sphinx redoutable qui explique la vie de tant d'hommes publics!

Sur les théâtres, peu de grandes nouveautés : aux Italiens, le sentimental et faux *Malek-Adhel*, de M. Costa et l'*Ildegonde*, l'œuvre de Marliani. A l'Opéra la *Stradella* avec la musique de M. Niedermeyer et les *Mohicans* emprunté au romancier américain. M. Scribe continuait sur le Théâtre Français sa guerre aux sen-

([1]) Il y a d'admirables lettres de M. de Lafayette sur la mort touchante de sa femme et sur son retour aux idées religieuses.

timens élevés, aux choses nobles ou exaltées : dans la *Camaraderie*, son but était de montrer que les belles qualités de l'âme ne servent à rien, et que le monde, tel qu'il est organisé, n'est qu'une courte échelle où l'on parvient en se prêtant la main par l'intrigue. Dans *les Indépendans*, c'est le sentiment de la liberté humaine que raille M. Scribe; nous sommes serfs, et nous devons demeurer serfs, comme si lorsque l'âme s'exalte et secoue les liens des passions, elle ne reste pas avec son indépendance religieuse. Ces pièces de M. Scribe étaient donc de mauvaises pensées jetées au milieu d'une situation corrompue. Puis venait au même théâtre, sous le titre de *la Vieillesse d'un grand roi*, une ridicule peinture des derniers jours de Louis XIV dans sa chambre à coucher, à ce temps pourtant où il sauvait la France d'une invasion et tenait un noble et digne langage au maréchal de Villars. Le *Caligula* de M. Alexandre Dumas fut une grande exhibition de l'histoire romaine, des mœurs de l'Empire à sa décadence; de vastes décors sur la scène, le cirque, les gladiateurs, les jeux, les chars et jusqu'à la poussière des amphithéâtres.

Alors commençait le drame socialiste, et on appelait socialistes toutes les idées du renversement de l'ordre et des conditions : « les pauvres étaient tous vertueux, les ouvriers tous purs, les riches, les nobles dégoûtans de vice et de méchanceté; le seul roi des sociétés c'était l'artiste; on devait refaire de fond en comble cette méchante organisation. » Ici les idées de M. Charles Fourier sur la scène; là le *Riche et Pauvre* de M. Emile Souvestre. Oh! qu'il était plus innocent le théâtre des boulevards en vous exhibant l'imbroglio

de *Gaspardo le pêcheur*, un des grands succès de l'époque : c'était de l'histoire embrouillée, c'était Milan et Florence exploités comme un panorama, les grands ducs, les connétables, les Visconti, les Sforza, jetés à flots de paroles redondantes, avec des cris et des gestes épouvantables; mais au moins tout cela était fort innocent et ne corrompait pas les mœurs du peuple chez qui le goût du théâtre était devenu une frénésie : Ainsi sont les temps de décadence des empires; tel comédien, tel chanteur étaient payés au-delà d'un haut fonctionnaire d'État.

Plusieurs hauts débuts eurent lieu alors et l'histoire gardienne de tous les faits doit parler de mademoiselle Rachel : la jeune actrice parut d'abord au Gymnase poussée par la société d'élite du faubourg Saint-Germain; elle dut son succès non-seulement à la magnificence de son jeu, mais encore à la réaction qui poussait à la tragédie classique aux dépens du romantisme. Si mademoiselle Rachel avait un beau talent, les circonstances l'aidaient encore plus que le talent : elle fut une artiste de réaction. A l'Opéra, M. Duprez était accueilli avec une extrême faveur, et cet engouement populaire allait tuer sur la terre d'Italie un autre chanteur long-temps favori du public. Capricieuse fortune! on paie cher les faveurs de la foule quand elles dépendent d'une note mal jetée ou d'un enrouement du matin. Que de douleurs pour l'artiste, que de revers, puis la décadence, la vieillesse et l'oubli!... Alors aussi débutait madame Stoltz, déjà depuis très long-temps sur la scène belge, et dont on s'exagérait les moyens : elle parut dans *la Juive* et Duprez dans *Guillaume-Tell*. Le peuple comme

à Rome, s'occupait des acteurs plus que des affaires du gouvernement et de la chose publique.

Parlerai-je maintenant de la vogue du feuilleton qui signale la fin de l'époque littéraire, et un principe de démoralisation dans la famille. Les lois de septembre avaient mis un frein à la liberté des discussions politiques; c'était un bien; il dut y avoir pour les partis des choses respectées dans les idées de gouvernement. Désormais la licence passa dans le feuilleton, l'esprit ne manque jamais en France; il se révèle sous mille formes et mille couleurs; les feuilletonistes en dépensèrent immensément à raconter des histoires variées, des contes, des anecdotes dans lesquels souvent ni la religion de l'État ni la famille n'étaient respectées; on démoralisa tant qu'on put le corps social; et comme si ce n'était pas assez du roman par volume, on composa le roman par feuilletons, toutefois jusqu'ici dans des proportions très limitées. En général, le feuilleton commençait et finissait le même jour; l'anecdote était brièvement racontée; elle ne se développait pas en masse de colonnes. Par les journaux, ces romans pénétraient jusqu'au foyer domestique, ils étaient sur toutes les tables, on corrompait la jeune fille jusque sous l'aile de sa mère, on l'initiait à d'incroyables mœurs, on lui disait des anecdotes plus infâmes encore que les mœurs. Plus de mystère, plus de pudeur, le bagne même était exalté, et l'on s'apitoya sur le malheur des empoisonneuses romanesques qui en finissaient avec un vieil époux, ou sur le beau caractère de Peytel qui avait tué sa femme à coups de pistolet. Au milieu de cette démoralisation de la pensée se révèle la frénésie de la

spéculation et du jeu; on avait aboli la loterie, fermé les maisons où l'on risquait des poignées d'or sur la rouge et la noire. La passion des chances hasardeuses arrivait au cœur de l'homme par mille autres voies. Indépendamment des jeux de bourse sur les fonds publics qui avaient pris une extension démesurée, on se passionnait alors pour l'industrialisme qu'il faut bien distinguer de l'industrie, élément de richesse et d'activité pour les nations; on créa mille sociétés en commandites pour exploiter de soi-disant découvertes, des mines, des bitumes, d'incroyables produits d'asphalte ou de minerai, depuis la bougie jusqu'aux paracrotte, et le public des joueurs crédules se jetait sur les actions créées. Les chemins de fer étaient certes une chose sérieuse de gouvernement et de sociabilité : des compagnies pouvaient légitimement se grouper pour aider leur exploitation en développant les sources infinies de la fortune publique. Mais à côté de ce légitime usage du droit d'association, s'organisait un véritable système d'escroquerie dont les tribunaux durent enfin se préoccuper.

Voici comment les choses se passaient : on inventait le plus souvent une valeur fictive ou l'on exagérait outre mesure la valeur réelle des mines et des produits chimiques [1] sur un sol qui n'existait même pas; avec cette valeur fictive ou immensément grandie, on créait des actions à un capital énorme; pourvu qu'il y eût un notaire, un agent de change associés à cette large tromperie, les actionnaires ve-

[1] Il est curieux de suivre à cette époque les cours de la Bourse et les variations des actions industrielles, au moins aussi fantastiques que celles du Mississipi sous la régence.

naient verser les fonds; le jeu de bourse s'emparait bientôt de la valeur créée, et l'on spéculait à la hausse et à la baisse avec une frénésie dont rien n'approche; telle action constituée à 500 fr., s'était élevée par la fiction du jeu jusqu'à 8,000 fr. La plus triste, la plus scandaleuse de ces affaires, fut celle des mines de Saint-Bérain, qualifiée par les tribunaux de véritable escroquerie : là se trouvaient des noms aventureux, des existences problématiques, des fortunes nées d'un jour; il se fit des révélations étranges, et la justice (¹) eut la mesure de ce qu'étaient ces opérations ou en commandite ou par action. La cause en était dans ce désir qu'avait chacun de hâter sa fortune, de l'accomplir dans un jour, comme sous le système de Law, et la décadence vint après les enivremens : l'engouement pour le bitume eut sa fin; on passa sous l'empire des réalités ; les actions tombèrent à des prix si minimes, qu'on put les comparer aux assignats démonétisés. Chez notre nation crédule, aventureuse, les déceptions ne nous corrigent pas ; quelques années après ce souvenir perdu, viendraient d'autres valeurs dont la bourse s'emparerait pour servir la frénésie du jeu et la fureur des spéculations.

Comment armer les lois pour flétrir et châtier de tels délits, lorsque la corruption avait pénétré d'une manière presque publique dans l'administration elle-même. Depuis long-temps on savait que presque partout des pots-de-vin honteux s'étaient mêlés aux marchés administratifs, et l'affaire du vaisseau *la*

(¹) Le procès des mines de Saint-Bérain se termina par un jugement de police correctionnelle fort sévère, parce que les tribunaux voulurent donner un exemple contre les jeux de bourse.

Ville de Paris avait officiellement révélé ces tristes transactions; elles furent poussées à un degré de démoralisation profonde dans la préfecture de police, à l'occasion surtout des lignes d'omnibus: il fut constaté par les tribunaux que des marchés avaient été faits, de l'argent donné, des actions promises, des lignes concédées pour des actes de complaisance, des adhésions de journalistes ou des assistances de bureaux; il y eut là des maîtresses récompensées, des influences occultes largement appelées au secours d'intrigues d'argent (¹). Des procès signalèrent partout la corruption et le désordre même dans la conquête d'Alger; le plus célèbre, celui qui fut intenté à la sollicitation du général Bugeaud contre le général de Brossard, amena de singuliers résultats; l'accusé jeta des révélations sur l'accusateur, d'où vint la grande affaire des boudjoux, et les singulières naïvetés du général Bugeaud qui devait se taire au moins; lui si facile dans les matières de transaction devait se garder de jeter le blâme et le déshonneur sur une vieille existence militaire : je ne veux point devancer les temps.

C'était cette société que le ministère du comte Molé se décidait à consulter par les élections générales, afin de sortir d'une situation parlementaire si difficile. Le but de cette dissolution était de rompre en face avec les alternatives d'alliance inflexible avec le tiers parti ou les doctrinaires. Dans la Chambre actuelle le comte Molé

(¹) Je parlerai plus tard du procès un peu scandaleux de M. Gisquet qui dut donner à l'Europe une triste idée de notre administration.

n'avait pour lui qu'un petit groupe de ministériels fidèles qui aimaient sa personne et sa manière un peu molle de gouverner. Si cette situation avait pu se prolonger pendant cette session, elle ne pouvait servir de début à l'autre qui nécessairement serait décisive, et c'était dans la pensée d'en finir que la dissolution était résolue; mais il se trouvait que précisément la même difficulté allait se rencontrer en face des élections nouvelles, car le ministère devait avoir des candidats protégés par lui, secondés par son influence, et ces candidats quels seraient-ils? Ne devait-il pas opter entre les doctrinaires et le tiers parti, favoriser les uns aux dépens des autres : or c'était là un acte aussi décisif comme manifeste que le vote d'une Chambre durant la session. Ici je dois m'expliquer sur la situation réciproque du comte Molé et des amis de M. Guizot; je ne dissimulerai rien ni dans les caractères ni dans les démarches politiques qui vont préparer l'avenir.

Comme antipathie personnelle, le comte Molé, s'il l'avait osé, aurait exclu tous les doctrinaires de la candidature électorale, car il ne les aimait pas, et il savait que ceux-ci le lui rendaient bien : c'était des hommes de valeur, de consistance, amis du pouvoir fort, actifs, intelligens, et toujours un grand embarras dans l'opposition. Mais le comte Molé n'ignorait pas non plus que les doctrinaires formaient une partie essentielle de la majorité et du centre droit, la force même du gouvernement : les exclure c'était donc se porter hautement vers la gauche, et la majorité ne l'aurait pas permis. Le tiers parti plaisait davantage au comte Molé par ses hommes, ses facilités, ses complaisances; il avait

plus de tendance pour M. Dupin, M. Passy, M. Pelet (de la Lozère), qui acceptaient plus franchement sa domination et sa prépondérance. Mais le danger déjà signalé d'une tendance nécessaire vers la gauche arrêtait le comte Molé, car les élections ainsi dirigées pouvaient disloquer l'ancienne majorité. La difficulté qu'on avait voulu éviter par la dissolution se produisait de nouveau; il fallait prendre une décision, et le comte Molé, autant par son caractère que par sa position, ne pouvait se prononcer d'une manière absolue.

Le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, chercha donc à ménager toutes les nuances du centre droit dans ses circulaires; s'il ne fit pas une exclusion pour les doctrinaires, il ne les protégea pas avec une grande chaleur dans les élections, et plusieurs d'entre eux restèrent vaincus dans le combat. Faut-il le dire! en secret le comte Molé en éprouva de la satisfaction. Notre nature est ainsi faite: nous avons le sentiment de ceux qui nous menacent par leur force, et les échecs qu'ils éprouvent nous semblent des victoires pour nous-mêmes. Le but du comte Molé dans les élections était de placer le parti doctrinaire, non pas à la tête du centre droit, mais à la queue; d'en faire une fraction de Chambre plus dirigée que dirigeante, de manière à l'annuler au moins pendant la durée de la nouvelle législature. Les doctrinaires avaient bien compris la tactique de M. de Montalivet, et ils en gardèrent une longue rancune à M. Molé; un parti ne pardonne jamais à l'homme d'État qui veut briser son existence, et ici il était évident pour tous que le ministère avait cherché sa popularité, en détournant la main de toute protection sur les doctrinaires si vivement en haine à la gauche.

Au contraire, l'action électorale du tiers parti fut peu combattue par le cabinet du 15 avril. Si ses candidats ne furent pas ouvertement protégés, ils furent soufferts, tolérés, et l'avantage de cette position pour le tiers parti fut celui-ci : il avait déjà pour lui une certaine popularité bourgeoise qui, laissée à elle-même, devait nécessairement augmenter ses forces. Pour empêcher le triomphe naturel du tiers parti, il fallait donc un gouvernement de vigilance et de résolution qui osât se prononcer contre lui, et engager une lutte au moins indirecte; en laissant à cette opinion toute sa liberté d'action sur la bourgeoisie, on lui donnait une force suffisante pour grandir son importance, parce que la tendance du corps électoral, telle que la loi l'avait faite, était essentiellement tiers parti. Il résulta donc un agrandissement considérable de la puissance de M. Dupin et des hommes de sa couleur ([1]). Dans les élections, les doctrinaires au contraire firent des pertes réelles; leur parti, dans sa pureté native, ne s'éleva pas au-delà de quinze voix qui pouvaient attirer à elles une vingtaine d'autres votes conservateurs. Certes c'était là un petit groupe; mais des hommes de valeur, rapprochés, unis, ayant à eux la force et la tradition des principes du gouvernement,

([1]) La statistique de la nouvelle Chambre donna le résultat suivant :

Ministériels.

Doctrinaires purs.	13
Sous-doctrinaires.	21
Banc des légitimistes ralliés.	25
Banc de la cour.	16
Ministériels quand même.	30
Grand banc ministériel.	82
Députés douteux ou flottans.	50
Force numérique du ministère.	237

Opposition.

Extrême droite.	18
Parti social.	4
Extrême gauche.	19
Gauche modérée.	62
Centre gauche.	119
Force numérique de l'opposition.	222

devaient jouer un grand rôle. Quant aux autres partis parlementaires, l'épreuve des élections les avait plus ou moins touchés, grandis ou affaiblis considérablement. L'extrême gauche qui fit des pertes réelles, ne compta plus désormais qu'une vingtaine de voix dans la Chambre. La seconde section de gauche resta dans la même proportion, tandis que le parti de M. Dupin comptait plus de cent vingt voix dans la nuance de la bourgeoisie de juillet. On vit se rallier un plus grand nombre de députés légitimistes formant une sorte de parti tory avec des regrets, des souvenirs, mais aussi la ferme volonté de soutenir les salutaires principes de l'ordre.

Quant aux députés nouveaux, incertains dans le vote définitif, ils ne s'élevaient pas au-delà de cinquante voix, et l'on ne savait pas encore précisément quel parti ils prendraient dans la Chambre; le ministère espérait ainsi consolider le groupe qui lui était personnellement dévoué. D'après la statistique dressée au département de l'intérieur, il fut constaté que chaque fois que le ministère s'appuierait sur le tiers parti, il y aurait une majorité de plus de cent voix, et toutes les fois au contraire qu'il resterait dans les voies répressives et gouvernementales avec l'appui des doctrinaires, sa majorité en groupant toutes les nuances, banc de la cour, légitimistes ralliés, députés douteux ou flottans, ne s'élèverait pas au-delà de dix-sept voix. Il y avait donc d'indicibles raisons pour entraîner le comte Molé vers le tiers parti; celui-ci le caressait, flattait son amour-propre et sa noble passion de bien public, acceptant sa présidence, sa domination absolue; M. Thiers même lui offrait son appui pour la ses-

sion avec la condition sous-entendue d'un prochain ministère. Mais il y avait un secret instinct chez le président du conseil de tous les dangers d'une pareille alliance; elle ne pouvait s'arrêter là. Avec l'expérience des affaires, il était facile de voir que cet appui n'était qu'une transition pour arriver à un ministère du centre gauche, et M. Molé appartenait trop aux conservateurs par ses principes, ses antécédens, ses formes même, pour consentir jamais à dissoudre l'ancienne majorité. Tel était donc le danger de la situation. Le travail du comte Molé fut dès-lors de se faire dans la Chambre un parti à lui et détaché de toute opinion, de toute coterie, de gagner la majorité par des unités, ce qui souvent, malgré soi, entraîne à la corruption.

Cependant pour ouvrir la session avec un certain éclat, le conseil des ministres avait résolu la seconde expédition de Constantine; de l'Afrique devait venir un de ces bulletins, brillante préface au discours de la couronne. Depuis la triste et confuse retraite de Constantine, une véritable impopularité militaire s'était justement rattachée au maréchal Clauzel accusé d'imprévoyance dans le choix du temps et l'emploi des ressources militaires. Si l'armée n'avait pas réussi alors, c'est qu'elle manquait de grosse artillerie, de munitions et de vivres, malheur qu'aurait évité la plus vulgaire prévoyance. En vain, comme homme de parti, le maréchal Clauzel avait été défendu par la gauche, le ministère l'avait rappelé de son gouvernement, et le maréchal recevait pour successeur le général Denys de Damrémont, officier de haute distinction, avec le titre de gouverneur des pos-

sessions du nord de l'Afrique ([1]), ce qui mettait à sa disposition toutes les forces réparties depuis Bone et Alger jusqu'à Oran. Toutefois l'éloignement des points extrêmes créait pour chaque gouverneur particulier une véritable indépendance, et chacun des corps d'armée agissait seul sous l'impulsion du chef qui le commandait; ainsi était par exemple à Oran le général Bugeaud qui avait pris déjà toutes les façons souveraines; son caractère mobile, passionné pour toutes choses ne souffrait pas les supériorités même hiérarchiques. C'était un vieux et brave soldat, mais capricieux, décousu, insupportable pour les hommes de valeur qui pouvaient l'entourer; officier, débris de l'Empire, il avait des formes qui n'étaient plus comprises par la nouvelle génération militaire, si savante et si polie qui s'était formée dans les écoles de la Restauration. Le général Bugeaud agissait toujours selon sa volonté, quelquefois sans les ordres du gouvernement, lui créant ainsi des embarras, des difficultés de négociation et de traité, car il était fantasque, enthousiaste ou haineux, et à ce moment il s'était épris de l'émir Abd-el-Kader, contre lequel le général Damrémont cherchait à le prémunir. « Il faut qu'Abd-el-Kader s'engage, lui

([1]) Né à Chaumont, département de la Haute-Marne, le 8 février 1783, Charles-Marie comte Denys de Damrémont fut admis à l'école militaire de Fontainebleau, le 16 mai 1803, d'où il sortit l'année suivante, pour entrer en qualité de sous-lieutenant dans le 12e régiment de chasseurs a cheval. Nommé en 1807 lieutenant aide-de-camp du général Defrance, il passa avec le même grade auprès du maréchal Marmont et s'éleva jusqu'à celui de colonel, qui lui fut conféré en 1813, après avoir servi en Allemagne, en Autriche, en Dalmatie, en Espagne et en Portugal. Il fit la campagne de 1814 et à la Restauration, resté sous les ordres du duc de Raguse, il fut placé à la tête de la légion de la Côte-d'Or, fait

écrivait-il, à ne jamais dépasser le Chéliff, et qu'il contribue à établir à Tittery une puissance régulière indépendante de lui et soumise à la France. Cette clause est de la plus haute importance; nous ne devons consentir pour rien au monde à ce que Abd-el-Kader établisse sa domination dans la province de Tittery, d'où il peut sans cesse menacer celle d'Alger et prêter son appui à Achmet-Bey. Il faut absolument que l'est de la Régence soit séparé de l'ouest; une guerre de dix ans serait préférable, dans l'intérêt de l'avenir de nos établissemens en Afrique, à une paix qui mettrait Abd-el-Kader à Médéah. Il vaut mieux ouvrir à son ambition le chemin des pays voisins du Maroc où on dit qu'il a de nombreux partisans; là, cette ambition peut s'exercer sans danger pour nous. »

Déjà le général Desmichels, comme on l'a vu, avait grandi cette puissance d'Abd-el-Kader, le chef de ce qu'on appelait ridiculement la nationalité arabe; c'était après le premier traité signé à Oran que l'émir avait été reconnu comme souverain indépendant sous la faible suzeraineté de la France. Partant de cette donnée, le général Bugeaud développait plus largement encore la théorie établie par le général Desmi-

maréchal de camp le 25 avril 1821, et en 1823 appelé à un commandement dans le 5e corps de l'armée des Pyrénées. De 1825 à 1829, il fut employé comme inspecteur d'infanterie et attaché à une ambassade extraordinaire à Saint-Pétersbourg. En 1830, il fit partie de l'expédition d'Afrique où il commandait une brigade, et quatre mois après la Révolution de Juillet, il devint lieutenant-général. A sa rentrée en France, le général Damrémont fut le 6 février 1832, nommé au commandement de la 8e division militaire (Marseille), puis le 12 février 1837, il reçut le titre de gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Il avait été élevé à la pairie le 15 septembre 1835. »

chels ; c'est-à-dire une sorte de féodalité arabe sous des chefs qui rendraient ensuite hommage lige à la France. C'était ne point connaître ni le caractère des hordes du désert, ni la haine religieuse qui les séparait du nom chrétien ; le général Bugeaud, trompé par les juifs, par les propres entraînemens de son caractère, s'abusait complétement sur Abd-el-Kader. Par le traité imprudent signé à la Tafna ([1]), les plus étranges concessions étaient faites à l'émir; on commençait par une fixation de limites, toute favorable à la puissance arabe ; la France ne se réservait en pleine souveraineté dans la province d'Oran que quelques points, tels que Mostaganem, Mazagran, Oran et Arzew ; et avec ses façons de dictature le général Bugeaud, qui ne commandait que les troupes de la province d'Oran, stipulait sur les limites de la province d'Alger : Abd-el-Kader excitait son enthousiasme, il ne parlait que des services que l'émir pouvait rendre à la colonisation. Peut-être faut-il dire que le premier désastre de Constantine, la nécessité de laisser s'accomplir paisiblement la seconde expédition qui se préparait, avaient forcé à ces concessions en faveur de l'émir qui en

([1]) Voici par extrait le fameux traité de la Tafna :

« Entre le lieutenant-général Bugeaud, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran, et l'émir Abd-el-Kader, a été convenu le traité suivant :

« Art 1er. L'émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

« 2. La France se réserve, dans la province d'Oran : Mostaganem, Mazagran et leurs territoires ; Oran, Arzew. Dans la province d'Alger : Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidjah, bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Khadra et au-delà; au sud, par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa, en y comprenant Blidah et son territoire.

« 3. L'émir administrera la province d'Oran, celle de Tittery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise, à l'ouest, dans les limites indiquées dans l'art. 2.

échange payait à l'armée française un tribut de blé, d'orge et de bœufs. A son tour, par une étrange et fatale stipulation, Abd-el-Kader pouvait acheter le soufre, la poudre et les armes dont il aurait besoin. On lui laissait même des canons, sous prétexte que sa fidélité nous étant acquise, il serait un admirable instrument pour combattre les ennemis de la colonie. Ce fut à la suite de ce traité que le général Bugeaud fixa le jour d'une entrevueavec Abd-el-Kader. Pour les officiers de l'Empire tous les souvenirs de Bonaparte étaient chers, et le général Bugeaud s'imaginait par une ridicule comparaison que cette entrevue retentirait comme celle des cheykhs et des imans avec Bonaparte sous la grande pyramide.

Un témoin oculaire adressa au ministre de la guerre une courte notice sur cette entrevue : « Abd-el-Kader est pâle; il ressemble assez au portrait qu'on a donné traditionnellement de Jésus-Christ. Sa bouche est grande; les dents sont mal rangées et peu blanches; les yeux et la barbe sont châtains; le crâne est bien développé. Sa physionomie dans son ensemble,

'« 4. L'émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France; mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir a l'administration.

« 5. Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion. Ils pourront y bâtir des mosquées et suivre en tout point leur discipline religieuse sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

« 6. L'émir donnera à l'armée française trente mille fanègues d'Oran de froment, trente mille fanègues d'Oran d'orge, cinq mille bœufs. La livraison de ces denrées se fera à Oran par tiers; la première aura lieu du 1er au 15 septembre 1838, et les deux autres de deux en deux mois.

« 7. L'émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

« 8. Les Koulouglis qui voudront rester à Tlemcen, ou ail-

accuse une dévotion peut-être légèrement affectée; son costume n'offre aucune différence avec celui des Arabes les plus vulgaires, ses vêtemens étaient ce jour-là du moins sales, grossiers et aux trois quarts usés. Il y a encore là une certaine recherche de simplicité. « Sais-tu, lui dit le général Bugeaud, qu'il y a peu de généraux qui eussent osé faire le traité que j'ai conclu avec toi. Je n'ai pas craint de t'agrandir et d'ajouter à ta puissance, parce que je suis assuré que tu ne feras usage de la grande existence que nous te donnons, que pour améliorer le sort de la nation arabe et la maintenir en paix et en bonne intelligence avec la France. — Je te remercie de tes bons sentimens pour moi, a répondu Abd-el-Kader; si Dieu le veut, je ferai le bonheur des Arabes, et si la paix est jamais rompue, ce ne sera pas de ma faute. — Sur ce point, je me suis porté ta caution auprès du roi des Français. — Tu ne risques rien à le faire, nous avons une religion et des mœurs qui nous obligent à tenir notre parole; je n'y ai jamais manqué. — Je compte là-dessus, et c'est à ce titre que je t'offre mon amitié particulière. — J'accepte ton amitié, mais que les

leurs, y posséderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les Hadars. Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français pourront vendre ou affermer librement leurs propriétés.

« 9. La France cède à l'émir : Rachgoun (c'est-à-dire la plage de de la Tafna), Tlemcen, le Mechouar et les canons qui étaient anciennement dans cette dernière citadelle. L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlemcen.

« 10. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français qui pourront s'établir réciproquement sur l'un ou l'autre territoire.

« 11. Les Français seront respectés chez les Arabes comme les Arabes chez les Français. Les fermes et les propriétés que les sujets français auront acquises ou

Français prennent garde à ne pas écouter les intrigans ! — Les Français ne se laissent conduire par personne, et ce ne sont pas quelques faits particuliers commis par des individus qui pourront rompre la paix ; ce serait l'inexécution du traité ou un grand acte d'hostilité. Quant aux faits coupables des particuliers, nous nous en préviendrons, et nous les punirons réciproquement. — C'est très bien, tu n'as qu'à me prévenir et les coupables seront punis : je te recommande les Koulouglis qui resteront à Tlemcen. — Tu peux être tranquille ; ils seront traités comme les Hadars; mais tu m'as promis de mettre les Douers dans le pays de Hafra (partie des montagnes entre la mer et le lac Segha). — Le pays de Hafra ne serait peut-être pas suffisant; mais ils seront placés de manière à ne pouvoir nuire au maintien de la paix. »

Ces négociations étranges, ces traités singuliers avaient été l'occasion de cadeaux, de présens de l'émir par la voie des juifs, et il s'était engagé entre le général Bugeaud et le président du conseil, comte Molé, une correspondance curieuse sur la situation personnelle du général dans l'Algérie. L'émir offrait des présens, des boudjoux, le général Bugeaud demandait au ministre s'il ne devait pas les accepter, et si l'idée n'était pas heureuse d'appliquer ces cadeaux

acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties. Ils en jouiront librement, et l'émir s'oblige à leur rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

« 12. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

« 13. L'émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque sans l'autorisation de la France.

« 14. Le commerce de la Régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

« 15. La France pourra entretenir des agens auprès de l'émir et

aux routes de son département, ce qui le rendrait le bienfaiteur de la contrée, et lui assurerait les voix électorales. Sur toutes ces ouvertures, le comte Molé répondait toujours avec discrétion et convenance, car son caractère de probité scrupuleuse lui faisait repousser toutes ces idées de cadeaux et d'argent; il lui paraissait inconcevable qu'un général en chef reçût des présens pour des transactions qui se rattachaient à son commandement. A tout ceci s'étaient mêlés des juifs vendeurs de secrets et de confiance qui s'étaient sauvés par le mensonge et la calomnie; le général, avec sa familiarité habituelle avait parlé, compromis plus d'un des officiers de son armée, et l'affaire du général de Brossard allait révéler de grandes plaies. Au demeurant, personne moins capable de comprendre et de suivre d'une manière sérieuse et fixe la question d'Afrique que le général Bugeaud; il pourrait y obtenir des succès parce qu'il était brave jusqu'à l'aventure, et que sa nature parleuse, fanfaronne plaisait aux soldats : là étaient toutes ses qualités véritablement militaires. Il n'y avait dans sa tête nulle idée d'administration et de gouvernement sérieux pour une vaste colonie; il aurait des emportemens, des velléités de désobéissance, et néanmoins on serait obligé de l'approuver, de le seconder, car le général Bugeaud était une tête militaire, dévoué et ferme dans les répressions de parti.

dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaires près de lui aux sujets français, pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes. L'émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

« Tafna, 29 mai 1837.

« Le lieutenant-général, commandant la province d'Oran,

« BUGEAUD. »

(Cachet d'Abd-el-Kader.)

Au reste on voit par les documens secrets que le général Bugeaud est un peu inquiet des résultats de son traité. « J'ai cru qu'il était de mon devoir comme bon Français, écrit-il le 29 mai, comme sujet fidèle et dévoué au roi, de traiter avec Abd-el-Kader, bien que les délimitations de territoire soient différentes de celles qui m'ont été indiquées par M. le ministre de la guerre. Je vous ai fait connaître le peu d'importance que j'attachais à ne donner à Abd-el-Kader que telle ou telle portion de territoire ; que même, je trouvais des avantages à lui céder plus que moins, parce qu'il nous offrait plus de garanties de sécurité, d'avantages commerciaux que des beys sans influence que l'on voudrait établir entre l'émir et nous. C'est cet ordre d'idées qui m'a déterminé à outrepasser mes instructions.... Je m'attends à ce qu'on me dira : mais ne sont-ce pas là des illusions ? Qui vous garantit la sincérité d'Abd-el-Kader ? Êtes-vous assuré qu'il exécutera bien le traité et qu'il vous donnera la sécurité commerciale et agricole sur votre territoire et le sien ? Je réponds que la connaissance que j'ai acquise du caractère religieux et sincère de l'émir ([1]), comme de sa puissance sur les Arabes me donne la conviction profonde que toutes les conditions seront parfaitement exécutées. Je me rends garant de l'émir, et je prouve la foi que j'ai dans sa parole, par la grande responsabilité que j'assume sur ma tête. »

De ce même camp de la Tafna, le 29 mai 1837, le général Bugeaud écrit au gouverneur général

([1]) On voit par cette correspondance que le général Bugeaud était l'esprit le moins juste appréciateur des choses et des intérêts en Afrique : l'expérience a montré le véritable caractère de l'émir.

comte Damrémont. « Je ne crois pouvoir mieux faire pour vous faire connaître la grande détermination que je viens de prendre, que de vous communiquer la lettre que j'écris à M. le ministre des affaires étrangères, en lui soumettant le traité que j'ai conclu aujourd'hui avec Abd-el-Kader. Je n'ajouterai rien à cette lettre; elle vous fera suffisamment connaître mes motifs et mes vues. Je désire vivement que vous les approuviez. Général, je vous dois une réparation, je viens vous la faire avec franchise (¹), Abd-el-Kader assure que vous ne lui avez jamais fait de propositions de paix; j'ai donc été trompé par Durand, qui jouait un double jeu pour obtenir des concessions des deux parties contractantes, en mentant à l'une et à l'autre. Il travaillait surtout à sa fortune; c'est un homme sordide. Je ne l'ai point employé dans ces dernières négociations; j'ai traité directement. Recevez mes excuses, général; effacez de votre esprit les impressions qu'ont dû y laisser mes reproches mal fondés. »

C'est que le général Damrémont est loin d'approuver le traité de la Tafna. Il écrit au ministre de la guerre : « Votre dépêche télégraphique du 2 juin, que je reçois au moment où je descends de cheval, me fait craindre que le gouvernement n'accepte toutes les conditions faites par Abd-el-Kader au général Bugeaud. J'aurais eu quelques observations à faire, et j'aurai l'honneur de vous les adresser. Elles ne seront peut-être pas accueillies favorablement, mais les de-

(¹) Le général Bugeaud changeait d'opinions à tout moment, il dénonçait et justifiait tour à tour : c'était la mobilité personnifiée.

voirs de ma position m'imposent l'obligation de vous dire toute ma pensée sur un traité qui me paraît compromettre l'avenir du gouvernement qui m'est confié, et que je trouve si peu honorable (¹) que je m'estime très heureux de n'avoir pas à y apposer ma signature. » Quelques jours après il ajoute : « M'adressant à vous personnellement, monsieur le ministre, je me bornerai à vous répéter que j'ai laissé le général Bugeaud entièrement libre de conduire comme il l'entendrait la négociation dont il était chargé; que je n'y suis mêlé ni peu ni beaucoup, ni indirectement ni par aucun des officiers ou agens sous mes ordres, que je n'ai absolument rien fait que ce que j'ai mis sous vos yeux..... Ma mission dans ce pays, monsieur le ministre, ne pourrait pas avoir de succès, elle deviendrait impossible, si vous n'avez pas confiance en moi, si votre opinion de mon caractère et de mes intentions n'est pas telle que je le mérite. La division des pouvoirs, en donnant au général Bugeaud une influence active dans les affaires et en me laissant le côté négatif, a été une combinaison

(¹) On remarquera combien était grave et sérieuse l'opinion du général Damrémont.

Lettre du gouverneur général au général Bugeaud.

Alger, 10 juin 1837.

« Général, j'ai reçu hier le messager porteur de la lettre que vous m'avez écrite et de la convention que vous avez conclue avec Abd-el-Kader...... Quant au traité en lui-même, permettez-moi de vous dire, général, que les concessions de territoire qu'obtient Abd-el-Kader sont aussi grandes qu'il pouvait les obtenir de la guerre la plus heureuse... Dans mon opinion nous ne devons pas nous ôter les moyens de nous étendre un jour, ni constituer Abd-el-Kader souverain de pays sur lesquels, jusqu'à ce jour, il n'a eu aucune autorité; tels, par exemple, que le territoire situé à l'ouest de la Mitidjàb. Il me semble enfin que, d'après les termes de la Convention, c'est Abd-el-Kader qui limite et détermine notre territoire, bien

fâcheuse. Si pareille chose se renouvelait dans la province de Constantine, et qu'un autre que moi fût chargé des opérations militaires ou des négociations, il ne me resterait plus qu'à supplier le roi de me remplacer dans un poste que je ne pourrais plus conserver d'une manière utile pour son service et honorable pour moi ([1]). »

Le traité de la Tafna était ainsi pour le comte Molé un grand sujet d'inquiétude; car enfin il fallait prendre un parti; le traité serait-il ratifié? Une fois la ratification donnée, cette transaction devenue l'œuvre du gouvernement ne serait-elle pas l'objet de la plus sévère et de la plus rationnelle des critiques? Pour les partisans de la paix, évidemment le traité de la Tafna avait ses avantages en ce qu'il sanctionnait momentanément une trève et une délimitation de frontière; la fatigue des esprits était telle dans les Chambres sur les affaires d'Afrique, que tout ce qui pouvait amener un allégement dans les subsides, une modification dans cet ordre de choses (qui appelait chaque année un sacrifice d'hommes et d'argent), était accepté comme

plutôt que nous ne déterminons le sien, et c'est lui qui paraît nous faire une concession, en nous permettant de rester le long du littoral. Enfin, je ne vois pas, si Abd-el-Kader était un souverain aussi indépendant que le roi des Français, ce qu'un traité fait avec lui pourrait contenir de plus honorable que la Convention du 29, et mieux établir l'égalité entre les parties contractantes. J'ai la conviction que ce traité ne sera qu'une trève qui fournira à Abd-el-Kader les moyens d'augmenter ses richesses, sa puissance, de s'entourer d'Européens entreprenans et capables de s'organiser, et lorsque le moment arrivera où cette trève devra forcément être remplacée par la guerre, la guerre sera plus terrible, plus onéreuse à la France et offrira moins de chances de succès que nous n'en avons à présent.

« DAMRÉMONT. »

([1]) Cette lettre remarquable par la justesse de ses prévisions est datée du 24 juin 1837.

un bienfait. Mais ceux qui pénétraient dans le fond même de ce traité de la Tafna, que pouvaient-ils y apercevoir si ce n'est une extension nouvelle donnée à la puissance d'Abd-el-Kader, une souveraineté à côté de la nôtre, laquelle prendrait les armes à la première occasion pour se venger de nos conquêtes? On devait craindre surtout que cette souveraineté une fois reconnue et sanctionnée ne reçût elle-même des encouragemens secrets de l'Angleterre; dès-lors Abd-el-Kader deviendrait le pivot de toute résistance à nos armées dans l'Afrique; il serait selon l'expression d'un auteur arabe: « le croissant d'argent que les pasteurs salueraient à travers la nuit répandue par les infidèles. » Le traité de la Tafna ne créait pas seulement la puissance d'Abd-el-Kader dans la province d'Oran, mais encore sur toutes les tribus qui campaient dans l'Algérie. De là, les justes inquiétudes des hommes habiles qui avaient prévu le développement naturel de la puissance hostile d'Abd-el-Kader.

L'expédition de Constantine était une chose décidée dans le conseil des ministres, et le choix d'un chef n'avait pas fait le plus léger doute. La correspondance du général Damrémont avait vivement frappé le roi et son conseil; cette gravité d'appréciation faisait contraste avec la pétulance méridionale du général Bugeaud. L'expédition se préparait avec un ordre, un ensemble qui tenaient surtout au caractère du général en chef; chez lui on ne trouvait ni forfanterie ni vanité militaire: c'était un cœur calme, froid, à la manière du comte de Bourmont. De son gouvernement d'Alger, il se rendit à Bone, avec des instructions formelles pour préparer tous les élémens de l'expédi-

tion de Constantine: esprit sérieux, il ne fit point à son arrivée, de ces proclamations, bulletins aux phrases sonores; il exposa avec netteté le but que se proposait le gouvernement pour la conservation de la colonie. Le général en chef disait: « Soldats, l'expédition contre Constantine va commencer. Vous êtes appelés à l'honneur de venger vos frères d'armes qui, trahis par les élémens, ont vu leur courage et leurs efforts échouer l'année dernière sous les murs de cette ville. L'ardeur et la confiance qui vous animent sont des gages du succès qui vous attend. La France a les yeux sur vous; elle vous accompagne de ses vœux, de sa sollicitude. Montrez-vous dignes d'elle, du roi qui vous a confié un de ses fils, du prince qui est venu partager vos travaux, et que la patrie soit glorieuse de vous compter au nombre de ses enfans. »

Ici donc point d'emphases; il ne signait pas comme le maréchal Clauzel du haut de l'Atlas; il ne parlait pas en style de figure, comme Napoléon aux Pyramides; le général Damrémont indiquait avec une simplicité antique le but glorieux d'une courte campagne, en rappelant les devoirs de l'armée. Les élémens de l'expédition se trouvaient déjà réunis vers le mois d'août, afin de la commencer en septembre. Le général en chef choisissait le maréchal de camp Perrégaux comme chef d'état-major, le général Vallée commandait l'artillerie, le général Rohaut de Fleury dirigeait le génie, tous officiers que la Restauration avait employés; trois maréchaux de camp: le duc de Nemours, Trézel et Rulhières, commandaient chacun une brigade, et l'effectif militaire était porté à 13,000 hommes, 2,000 chevaux et 60 pièces d'ar-

tillerie : c'était ici une véritable expédition avec des équipages de route et de siége [1]. Le général Damrémont qui avait fait la campagne d'Alger sous le comte de Bourmont savait bien que ce qu'il fallait employer surtout c'était la supériorité de l'artillerie et les merveilles du génie militaire : ces deux élémens étaient à profusion dans l'armée. Le 1er octobre, par un soleil resplendissant, cette valeureuse troupe se mit en mouvement par la même route bordée de lauriers-roses, d'oliviers et de figuiers d'Afrique, qu'avait suivie le maréchal Clauzel. La marche fut rapide, sans obstacle et sans désordre ; l'opinion arrêtée du général en chef était d'engager tout de suite un feu puissant d'artillerie contre Constantine pour la forcer à capituler. Le 6 octobre on était déjà en présence de ses murailles élevées comme celles d'un château féerique.

La garnison de Constantine qui s'élevait à 6,000 hommes environ sous les ordres d'Achmet-Bey, sans compter les troupes auxiliaires, avait vu son courage considérablement relevé par la dernière retraite des Français : « Ces hommes n'étaient donc pas invinci-

(1) *Etat de l'armée expéditionnaire de Constantine.*

M. le lieutenant-général comte Damrémont, commandant en chef.

M. le maréchal de camp Perrégaux, chef de l'état-major général.

M. le lieutenant-général Vallée, commandant en chef de l'artillerie.

M. le lieutenant-général Rohaut de Fleury, commandant en chef du génie.

M. le duc de Nemours, maréchal de camp.

M. le marechal de camp Trézel, et M. le maréchal de camp Rulhières, commandant chacun une brigade.

M. le baron Volland, intendant militaire.

Effectif des corps.

	h. valides.
23e de ligne, M. Gueswiller, colonel, 3 bataillons.	1,700
47e de ligne, M. Combes, colonel, 3 bataillons.	1,700
11e de ligne, M. Lévêque de Vilmorin, colonel, 2 bataillons.	1,200
12e de ligne, M. Roux, colonel, 3 bataillons.	2,200
26e de ligne, M. de Lavoirie, colonel, 3 bataillons.	2,200

2e léger, M. Menue, colo-

bles! Petits de taille, fatigués de longues marches, on pourrait facilement les contraindre à la fuite, car c'étaient les ennemis du prophète. » Tel était le langage qu'Achmet-Bey tenait à ses soldats turcs et arabes, si difficiles à vaincre derrière les murailles; courage qui était chez eux une vertu traditionnelle. Sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître, le comte Damrémont divisa son armée en trois petits corps ; les généraux Trézel et Rulhières furent chargés de s'emparer des hauteurs de Mansourah et de Coudiat-Aly qui dominaient la ville, tandis que le duc de Nemours se réservait pour lui-même le poste le plus périlleux, le siége, les assauts, l'attaque de face au pied de la brèche. Déjà, comme il arrive presque toujours dans l'Atlas, le temps était devenu affreux, la tempête roulait des vents impétueux, puis des torrens de pluie qui inondaient le bivouac : allait-on attendre, comme le maréchal Clauzel, des jours, des nuits au milieu de ces cataractes du ciel qui pénétraient le soldat jusqu'aux os? Tel n'était pas le caractère du général Damrémont, calme dans les préparatifs, impétueux dans l'exécution. Le 9 octobre, par un temps affreux, les batteries de brèche commencèrent à jouer : vingt pièces de canon de gros calibre

nel, 2 bataillons. 1,200
3e chasseurs d'Afrique, M. de Laneau, colonel, 3 escadrons. 600
3e bat. d'infanterie légère d'Afrique, M. de Montréal, commandant. 1,000
Bataillon de tirailleurs, M. Paté, commandant. 600
Artillerie, 8 batteries, M. Tournemine, colonel. 1,100
8 compagnies de génie, MM. de Villeneuve et Morin, commandans 860
Spahis, M. Gentil Saint-Alphonse, commandant. 540
Equipages militaires. 300
Plus les ambulances et la cavalerie arabe auxiliaire.

Le total général des troupes capables de faire l'expédition de Constantine s'élevait à treize mille hommes, deux mille chevaux et soixante pièces d'artillerie.

mêlèrent leurs détonnations au roulement du tonnerre, au sifflement de la tempête; les boulets habilement pointés commencèrent la brèche dans la vieille muraille, mais une brèche haute encore et impraticable. Dans la nuit du 11, les batteries plus rapprochées ouvrirent une large voie de décombres, de débris, et à l'aurore du 12, les soldats saluèrent de leurs acclamations les apprêts de l'assaut (¹).

Cependant les boulets turcs lancés par les longues couleuvrines, les pièces de bronze ciselées sillonnaient les tentes, les bivouacs français. Si l'ennemi ne pointait pas bien, des ingénieurs maltais, espagnols, portugais, indiquaient du doigt les états-majors et c'était sur ce groupe d'épaulettes que le feu était dirigé; un de ces boulets, ricochant de rochers en rochers, vint frapper en pleine poitrine le général Damrémont qui tomba sans proférer une seule parole, et de la mort de Turenne : officier de si haute distinction, il ne put voir s'accomplir l'œuvre à laquelle il s'était consacré avec dévoûment et modestie. Le comte Damrémont fut remplacé par le plus ancien des lieutenans-

(¹) La correspondance suivante s'était engagée :

Lettre du commandant en chef aux habitans de Constantine.

« Habitans de Constantine, mes canons sont au pied de vos murs; ils vont être renversés, et mes troupes entreront dans votre ville. Si vous voulez éviter de grands malheurs, soumettez-vous pendant qu'il en est temps encore. Je vous garantis par serment que vos femmes, vos enfans et vos biens seront respectés, et que vous pourrez continuer à vivre paisiblement dans vos maisons. Envoyez des gens de bien pour me parler et pour convenir de toutes choses avant que j'entre dans la ville; je leur donnerai mon cachet et ce que j'ai promis, je le tiendrai avec exactitude.

« Comte DE DAMRÉMONT. »

Lettre d'Achmet-Hady, bey de Constantine, au commandant en chef de l'armée française.

« De la part du très puissant, notre seigneur et maître, El-Sid-El-

généraux, le général Vallée. Après quelques pleurs donnés au brave qui tombait, l'assaut fut annoncé au son des fanfares et des clairons; le duc de Nemours dut le commander et le conduire. Qu'on se représente donc le 13 octobre au matin, ces régimens formés en colonnes serrées s'élançant des hauteurs qui entourent Constantine jusque dans les ravins, sous le feu de la mitraille, et s'avançant, le duc de Nemours en tête, l'épée au poing, vers la brèche remplie de décombres à travers lesquels on voyait briller les yatagans, les courtes baïonnettes turques, les mousquets à large gueule. Rien n'arrête l'ardeur du soldat; le chef de bataillon Sérigny est frappé d'une balle mortelle; à ses côtés tombent moissonnés des capitaines, des officiers de tout grade. Le général Perrégaux, les colonels Combes et Lamoricière sont grièvement blessés et l'on marche toujours à travers cette hécatombe glorieuse.

La brèche est franchie, la colonne d'attaque est dans Constantine à travers les rues tortueuses, au milieu des feux qui se croisent tantôt sous une voûte qui abrite contre les ardeurs du soleil, ici en plein air, sur les toits des maisons, des mosquées ou des marabouts; chaque bouquet d'arbre, chaque masure cache une

Hadjy-Achmet-Pacha, à M. le général, gouverneur d'Alger, commandant en chef de l'armée.

« Nous avons appris que vous aviez envoyé un messager aux habitans de la ville, qui a été retenu par les principaux chefs, de crainte qu'il ne soit tué par la populace, par suite de son ignorance dans les affaires. Les mêmes chefs m'ont fait part de cette nouvelle pour avoir mon avis. Si votre intention est de faire la paix, cessez votre feu, rétablissez la tranquillité; alors nous traiterons de la paix. Attendez vingt-quatre heures, afin qu'un personnage intelligent vous arrive de ma part, et que par suite de notre traité, nous voyions éteindre cette guerre d'où il ne peut résulter aucun bien. Ne vous inquiétez pas de votre messager, il est en sûreté en ville. »

embûche, devient un moyen de résistance : on se bat corps à corps à coups de baïonnette et de yatagan; partout des engagemens singuliers comme au temps de la chevalerie, et c'est de cette sorte que Constantine est traversée par l'infanterie au pas de course. L'ennemi est en fuite à l'autre extrémité de la ville; il cherche à se sauver à travers les rochers élevés; comme une grande cascade de chair humaine, femmes, enfans roulent dans les ravins et les précipices, spectacle sublime et affreux d'amour, de dévoûment du fils, de la mère, du vieillard, du jeune homme, comme au sein de la famille arabe.

Constantine est au pouvoir des Français. Le but de la campagne est accompli ([1]); chacun a fait noblement son devoir, et le duc de Nemours plus que tout autre. Ce prince avait montré des qualités politiques et militaires que le roi appréciait à un haut degré, le sang-froid et la fermeté dans le commandement, un esprit sérieux, peu enthousiaste pour les idées vulgaires de parti, faisant son devoir sans forfanterie; nul goût pour la popularité d'opinion qui était un peu le faible du prince royal; le duc de Nemours semblait se disposer au grand rôle que les destinées, hélas! lui préparaient. A Constantine, il fut d'une bravoure froide à étonner les plus solides soldats de l'armée.

(1) *Le général Vallée à M. le ministre de la guerre.*

Constantine, 13 octobre 1837.

« Le drapeau français flotte sur Constantine; l'armée est arrivée devant ses murs le 6, la brèche a été ouverte le 11, praticable le 12, et l'on a donné l'assaut ce matin avec la plus grande bravoure et un succès complet. L'ennemi a fait une vigoureuse résistance; nos troupes en ont glorieusement triomphé. Le roi et l'armée ont fait une grande perte : le général Damrémont a été tué hier par un boulet, comme il se rendait à la batterie de brèche et je l'ai remplacé dans le commandement de l'armée. »

CHAPITRE IX.

TENDANCES DU POUVOIR, DES CHAMBRES ET DU PAYS.

(DÉCEMBRE 1837. — AOUT 1838.)

Le ministère à l'ouverture de la session de 1838. — Le comte Molé. — Ses rapports avec le roi ; avec le duc d'Orléans. — M. de Montalivet. — Le conseil. — Discours de la couronne. — Les deux Chambres. — La pairie. — L'opposition de MM. de Brezé et de Noailles, de MM. Villemain et Cousin. — Les députés. — Attitude des différens partis. — Politique des doctrinaires. — MM. Jaubert, Duvergier de Hauranne, Hébert, Duchâtel et Guizot. — Discussion de l'adresse. — Appui des conservateurs. — Opposition de M. Thiers. — Les questions d'affaires. — Chemins de fer. — Sociétés en commandite. — La réduction des rentes. — Rapport de M. Passy. — Vote du principe. — Système des pensions. — Parcimonie pour la gloire. — Générosité pour les partis. — Les veuves du général Damrémont, du colonel Combes, du général Daumesnil. —100,000 fr. de rente à madame Murat. — Situation équivoque du ministère. — Mécontentement du parti doctrinaire. Son vote conditionnel sur les fonds secrets. — Les crédits sur l'Algérie. — Explications du maréchal Clauzel. — Le vote des budgets. — Rupture avec le parti doctrinaire. — Origine et commencement de la coalition. — Fin de la session de 1838. — Agrandissement de l'influence du comte Molé. — Visite du roi à Champlâtreux. — Situation royaliste du cabinet. — Naissance du comte de Paris. — Le roi à Notre-Dame. — Annales des procès. — Affaires Laity, — du général Brossard, — de M. Gisquet et du *Messager*, — des mines de Saint-Bérain.

Après la dissolution de 1837, l'ascendant politique du comte Molé avait incontestablement grandi; le président du conseil, par les formes charmantes de son esprit avait pris une véritable puissance sur les résolu-

tions de la couronne. Ce que possédait surtout le comte Molé, c'était une manière respectueuse de dire les choses, de présenter les observations; une noble et libre déférence qu'il tenait de son éducation monarchique et de ses traditions de famille. Le roi aimait ce langage élevé des vieux temps, et bien que dans l'origine du cabinet du 15 avril, il eût vu avec un véritable chagrin le retrait de certaines lois conçues par le ministère du 6 septembre, néanmoins l'ère nouvelle qui avait commencé avec l'amnistie souriait à la générosité naturelle du roi ([1]). Cet appui d'en haut, le comte Molé le trouvait plus fortement encore chez le duc d'Orléans, sur lequel il exerçait une véritable séduction; Son Altesse Royale qui trouvait peu d'obstacles dans la responsabilité du général Bernard, exerçait au département de la guerre, la direction suprême pour le choix des officiers, et il espérait qu'avec le concours d'une bonne majorité de Chambre, il serait élevé au titre de commandant général de l'armée, dignité reconnue dans la hiérarchie des rangs en Angleterre. Le comte Molé ne voyait aucun obstacle à cette puissance militaire de l'héritier de la couronne qui presque tous

([1]) Le roi n'avait aucun regret de l'amnistie, quoique des bruits de nouveaux complots se fussent encore répandus.

12 novembre 1837.

« Des bruits de complot et de conspiration découverte ont circulé aujourd'hui dans Paris. Le gouvernement croit de son devoir de porter sans aucun retard à la connaissance du public l'exacte vérité, afin de prémunir les bons citoyens contre des inquiétudes exagérées. Depuis quelque temps le gouvernement était sur la trace de projets sinistres qui se tramaient contre la vie du roi. Il la suivait avec cette surveillance calme et discrète qui déjà, plusieurs fois, sans bruit et sans éclat, a prévenu et déjoué de mauvais desseins. Dimanche dernier, les autorités locales de Boulogne-sur-mer arrêtèrent un homme muni d'un faux passeport, et saisirent dans son portefeuille des pièces très graves

les jours venait le visiter à l'hôtel des affaires étrangères avec une familiarité douce et confiante.

L'union la plus parfaite semblait régner dans le conseil des ministres, qui tous acceptaient sincèrement la présidence de M. le comte Molé; toutefois, de légères nuances existaient dans la manière de voir et de juger les questions entre les deux chefs de ce cabinet, le comte Molé et M. de Montalivet. Certainement tous deux s'entendaient sur les questions générales, mais dans l'histoire du cœur humain, il est certain sentiment qui ne s'abdique jamais, et c'est avec peine qu'on renonce à la domination morale des affaires du pays. Si M. de Montalivet avait estime et déférence pour le comte Molé, il avait aussi le sentiment intime que, possédant à un haut degré la confiance et l'amitié du roi, il devait garder une grande et naturelle place dans le conseil. Ensuite, M. de Montalivet venait de faire les élections avec zèle et habileté; dans la Chambre il avait un parti, il dirigeait un certain nombre de députés des centres; il avait des formes de meilleure camaraderie; on le trouvait plus familier, plus bourgeois, garde national par tous les points, facile et bon garçon, et l'on ne saurait croire combien tout cela domine les assemblées ([1]); la distinction de formes nuit souvent, et la familiarité prépare les

qui le désignaient, aussi bien que les renseignemens eux mêmes déjà recueillis par le gouvernement, comme l'homme qui semblait destiné à l'exécution du complot. C'est un amnistié d'avril, c'est un de ceux en petit nombre qui sont restés insensibles à un acte de clémence accueilli avec reconnaissance par la plupart des condamnés. Par suite des papiers saisis, quelques arrestations ont eu lieu, et la justice informe sur toute cette affaire. »

([1]) Au reste, M. le comte Molé avait d'admirables côtés; le courage, le dévoûment, la probité.

bons votes. Quant aux tendances personnelles, si celles du comte Molé étaient pour le centre droit, celles de M. de Montalivet se tournaient vers le tiers parti qui aimait en lui l'enthousiasme un peu enfantin pour les idées de 1789 et l'Empire. Les autres collègues du comte Molé marchaient de confiance avec lui; nul n'avait la volonté d'entreprendre une lutte contre la domination légitime du président du conseil, qui d'ailleurs s'élevait alors non-seulement aux proportions d'un homme d'État remarquable, mais encore aux facultés d'un orateur actif, intelligent.

Les Chambres étaient convoquées pour le 18 décembre, et dans l'intervalle de la dissolution, le ministère avait eu le loisir d'étudier la statistique des nuances et des partis dans les deux Chambres. La pairie venait de s'agrandir par une des plus considérables promotions : cinquante-deux pairs étaient appelés par une série d'ordonnances individuelles, forme puérile que la loi constitutive avait imposée. Au reste on doit cette justice au comte Molé, que malgré cette profusion de la pairie, ses choix tombèrent généralement sur des noms considérables au point de vue des événemens contemporains. Dans la noblesse, on comptait les d'Andigné, les d'Angosse, les Cambis, les Castellane, les d'Harcourt; l'armée comptait les généraux Durosnel, Delort, de Monthion, le vicomte Préval; la magistrature, le marquis de Belbœuf, MM. Laplagne-Barris et Harmand-d'Abancourt. Puis des noms de Chambre fort inconnus au pays, tels que MM. Paturle et Chevandier (¹).

(¹) Par ordonnances du 3 octobre 1837, étaient promus à la dignité de pair de France :

« MM. le marquis d'Andigné de La Blanchaye, le marquis Casimir d'Angosse, le marquis d'Audiffret,

Il fallait bien subir les conséquences du système représentatif, avec ses sommités capricieuses, résultat du hasard ou de la médiocrité.

Au reste, cette promotion de pairs n'était pas nécessaire au comte Molé pour garder son importance et former une majorité dans la Chambre haute : au sein de cette Chambre, le comte Molé était à son aise; on était habitué à l'entendre, à le voir; ses amitiés avec le nouveau chancelier M. Pasquier, des relations longues et suivies l'avaient pour ainsi dire rendu maître du vote, et c'est pour cela que tout débat devait être simple, facile, et ne présenter aucun incident fougueux, capable de compromettre la vie et la force du cabinet. Toutefois, deux sortes d'oppositions devaient se faire entendre à la Chambre des pairs; les légitimistes ardens avaient là un tout petit côté, et si la parole de M. Dubouchage avait peu de crédit, celle de M. de Dreux-Brézé, convenable et polie quoique ardente et convaincue, produisait toujours un certain effet sur l'esprit de la pairie. M. de Noailles avait plus de modération, une tenue plus parfaite, une habileté diplomatique qui lui faisait accepter les faits accomplis sans abdiquer aucune de ses convictions intimes. Le jeune comte de Montalembert ne se posait point avec des regrets ou des colères;

le marquis de Belbœuf, Bessières, Bignon, Bourdeau, de Brigode, le marquis de Cambis d'Orsan, le général comte de Castellane, le marquis de Chanaleilles, Chevandier, le général Darriule, Daunant, Delort, Charles Dupin, le général Durosnel, le marquis d'Escayrac de Lauture, de Gerando, le vice-amiral Halgan, le comte Eugène d'Harcourt, le vicomte Harmand d'Abancourt, Humann, le général Jacquinot, Kératry, le général Lalaing d'Audenarde, Laplagne-Barris, Lombard, le général Marchand, Mérilhou, le général Bailly de Monthion, le comte de Mosbourg, Odier, Paturle, Pa-

il admettait non-seulement la monarchie du 9 août, mais encore la Révolution de Juillet ; son but était de créer en France un parti catholique dans les données et les conditions de ce même parti en Belgique, dans la Pologne ; il y avait de l'entrain, du brillant, de l'imprévu dans la parole du comte Montalembert, une certaine grandeur de formes, qualités suprêmes que l'orateur devait à la pensée et à la conviction religieuse.

A côté de cette opposition, il s'en était formé une autre, au sein de la pairie, dans une nuance qu'on pouvait comparer à celle du tiers parti à la Chambre des députés. Elle comptait pour chefs MM. Villemain et Cousin : il y avait dans M. Villemain les sentimens d'une haute générosité, des phrases brillantes, un désir du bien, du beau et du grand, un mélange de vieux libéralisme et d'idées nouvelles, et par dessus tout une intelligence vive, pénétrante, qui saisissait la partie élevée des questions, seulement avec l'esprit d'une école un peu arriérée, le constitutionnalisme de la Restauration, quoique les temps fussent bien changés ! Chez M. Cousin se révélait un vague de pensées sous des formes philosophiques sonores, une religiosité allemande vaporeuse et mal définie, un souvenir du professorat en Sorbonne, et au demeurant cette domination de l'idée de 1789, vulgaire non-sens de tous les esprits étrangers aux affaires.

vée de Vandœuvre, Pelet (de la Lozère), le général Pelet, Camille Périer, le général Petit, Poisson, le général vicomte de Préval, Deforest de Quartdeville, Rouillé de Fontaine, Schonen, le général Tiburce Sébastiani, le comte Serrurier, Tarbé de Vauxclairs, le général Tirlet, le vicomte Villiers du Terrage, le vice-amiral Willaumez. »

Cette opposition de MM. Cousin et Villemain dans la pairie était jugée si innocente, que tous deux restaient fonctionnaires publics, membres de l'Université, avec des traitemens considérables et sur ce point la tolérance du pouvoir était grande.

La Chambre des députés venait de subir l'épreuve d'une réélection, et bien que la grande majorité fût renvoyée par les colléges, l'esprit de la Chambre n'était pas absolument le même: c'est ce qui arrive presque toujours après les élections générales. Dans une nouvelle Chambre il y a des peurs de moins, des ambitions plus jeunes, des intérêts à satisfaire qui modifient les classemens, les organisations de partis, on tente de nouvelles alliances plus librement, plus spontanément : on n'a plus rien à régler ni avec les électeurs, ni avec les ministres, tout est à compte nouveau. J'ai déjà dit quels étaient les bénéfices et les pertes dans cette manifestation des vœux du pays; l'extrême gauche s'était amoindrie, le centre gauche restait le même, les légitimistes et le centre droit gagnaient quelques voix; s'il s'était formé un noyau ministériel dévoué au comte Molé (¹), ce qui n'existait pas dans la dernière Chambre, en même temps le président du conseil s'était créé des ennemis actifs dans le parti doctrinaire; le nombre de ces députés s'était réduit et ils en gardaient rancune au ministère; désormais appoint essentiel, considérable,

(¹) Au reste le comte Molé s'entendait parfaitement à se rattacher des voix individuelles; on lisait dans les journaux du temps: « Deux députés qui appartiennent à des nuances d'opposition très voisines du tiers parti, M. Baude et M. Laurence, viennent d'accepter des fonctions salariées; l'un est nommé conseiller d'État, l'autre directeur des affaires d'Alger au ministère de la guerre. »

ils devaient avant toute chose ménager la majorité et s'en emparer au besoin. Il y avait parmi eux des esprits d'avant-garde, tels que M. Jaubert qu'on devait calmer à tout prix : ardent, ingénieux, il se laissait aller, à la tribune, à toutes sortes d'invectives, d'attaques, et si son esprit facile en retirait un certain éclat, il pouvait aussi compromettre son parti. M. Duvergier de Hauranne plus sérieux avait peut-être au fond du caractère plus d'acrimonie que M. Jaubert; actif, remueur, il cachait sous le philosophisme des phrases un désir immodéré du pouvoir; c'était un de ceux qui voulaient le plus vite en finir avec l'administration du comte Molé. M. de Rémusat restait dans des conditions plus modérées et plus habiles; quant à M. Hébert il se formait au rôle d'homme politique avec une justesse d'esprit remarquable. Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Duchâtel et M. Guizot cherchaient à contenir les écarts de toutes ces imaginations ardentes qui voulaient aller droit à leur but. Leur système à eux était bien simple, c'est qu'il fallait tout sacrifier à la conservation de la majorité et au triomphe du parti conservateur. Leur programme était donc le maintien des lois de septembre sans amendement et sans restriction, comme la base de toute sûreté publique pour le pouvoir et les institutions. De là, cette tempérance recommandée par MM. Guizot et Duchâtel à leurs amis contre le système de M. Molé; ils devaient le ménager, le contenir jusqu'à ce qu'entraîné par sa propre fatalité ce système aboutît à une alliance avec le tiers parti. A ce moment seul on devait se prononcer pour l'opposition.

C'est ainsi que s'ouvrit la session de 1838, le con-

seil des ministres arrêta le discours de la couronne un peu long et détaillé comme la politique du comte Molé. « La France est libre et tranquille, disait le roi; sa prospérité s'accroît rapidement, ses institutions se consolident, elle se confie de plus en plus dans leur stabilité. L'empire des lois rétabli m'a permis de suivre l'impulsion de mon cœur; un grand acte dont le souvenir me restera toujours cher, l'amnistie, a témoigné de la force de mon gouvernement. Cet acte a porté le calme dans les esprits, affaibli l'influence des mauvaises passions, isolé chaque jour davantage les projets de désordre; j'ai voulu que les colléges électoraux fussent réunis. Ma confiance dans le pays n'a pas été trompée; je retrouverai en vous ce loyal concours que m'ont prêté les Chambres pendant sept années, pour assurer à la France les bienfaits de l'ordre et de la paix. Je n'ai qu'à me féliciter de mes rapports avec toutes les puissances étrangères, et jamais la paix générale ne m'a paru mieux assurée; cependant la guerre civile désole encore la Péninsule. La reine régente soutient avec courage et persévérance les droits de son auguste fille, la reine Isabelle II. Je continue à exécuter fidèlement les clauses du traité de la quadruple alliance, et j'espère le succès d'une cause qui a toutes nos sympathies. Le mariage de l'aîné de mes fils a comblé mes vœux; au souvenir de cet événement, source de tant de bonheur pour ma famille, se rattachera toujours celui des témoignages d'affection dont la France, les Chambres, les habitans de cette capitale, entourèrent la jeune princesse qui venait se confondre parmi mes enfans. Ma seconde fille, la princesse Marie, a depuis contracté une alliance qui

va ajouter encore à nos relations de bonne amitié avec des États voisins. En Afrique notre attente a été remplie, le drapeau français flotte sur les murs de Constantine; si la victoire a plus fait quelquefois pour la puissance de la France, jamais elle n'a élevé plus haut l'honneur et la gloire de ses armes. Mon fils, le duc de Nemours, a pris la part qui lui revenait dans le péril; son jeune frère a voulu le rejoindre et s'associer à cette communauté de travaux et de dangers qui identifie depuis long-temps mes fils avec l'armée : leur sang appartient à la France comme celui de tous ses enfans. En adressant au ciel des actions de grâces pour la protection qu'il a accordée à nos armes, j'ai à déplorer avec vous la perte de tant de braves morts au champ d'honneur; la patrie entoure leurs cercueils de ses regrets, de sa reconnaissance. Elle a ratifié d'avance tout ce que j'ai ordonné pour satisfaire à la douleur publique et acquitter la France envers ses héroïques soutiens. Un projet de loi vous sera présenté pour donner à la veuve et aux enfans du brave général Damrémont un témoignage de la gratitude nationale. J'ai élevé à la première dignité de l'armée le vieux guerrier qui l'a remplacé, et qui n'a rien vu, disait-il, dans sa longue carrière, que nos jeunes soldats ne viennent d'égaler. Dans l'est de l'Algérie comme dans l'ouest j'ai voulu la paix; mais l'opiniâtreté du bey qui commandait à Constantine nous a obligés à prouver une fois de plus aux indigènes de nos possessions d'Afrique qu'ils devaient renoncer à nous résister. Dans l'ouest une convention a été conclue, dont les conditions s'exécutent fidèlement et ont eu déjà d'heureux résultats; il vous sera présenté un

tableau complet de notre situation en Afrique, et j'aurai à vous demander les moyens de pourvoir aux besoins de nos établissemens; partout nos escadres donnent à nos relations commerciales l'appui et la protection qu'elles ont droit d'en attendre. Jamais je ne me suis trouvé entouré des Chambres dans des circonstances plus favorables; sachons, messieurs, conserver par notre union et notre sagesse ce que nous avons acquis par notre courage et notre patriotisme. Tâchons d'effacer les pénibles souvenirs de toutes nos dissensions, et qu'il ne reste d'autre trace des agitations dont nous avons tant souffert, que le besoin plus senti d'en prévenir le retour. Persistons, messieurs, dans ces voies régulières et paisibles auxquelles nous devons l'accroissement de richesse et de prospérité dont la France jouit aujourd'hui; c'est le vœu le plus cher de mon cœur : ma vie est consacrée au maintien de toutes les garanties de notre repos et de nos libertés, et c'est pour accomplir cette grande tâche que je réclame votre concours. »

Ce discours plusieurs fois applaudi était bien sans doute, mais il était long, développé comme une explication ministérielle, et il faut toujours que la couronne s'exprime avec un certain laconisme. Les opérations préliminaires de la Chambre n'eurent aucun sens précis; la présidence fut acquise à M. Dupin, selon l'usage : c'était l'esprit qui allait le mieux à une situation décousue. Ce fut donc avec ces élémens dans les deux Chambres que commença la discussion de l'adresse. A celle des pairs, M. de Dreux-Brézé accusa l'administration de manquer de système : « Quelles étaient nos relations avec l'Angleterre; l'alliance s'é-

tait-elle affaiblie? Constantine serait-elle conservée à la France? Aurait-on encore des lois d'exception? Les lois de septembre seraient-elles enfin modifiées? » A ces interpellations, le comte Molé répondit que jamais les rapports de la France et de l'Angleterre n'avaient été plus intimes; le gouvernement suivrait une ligne droite et ferme par rapport à l'Algérie : « Mais les alliances de famille, répondit M. de Dreux-Brézé, j'ai le cœur français et je ne me réjouis pas de ces alliances. — Oui, vous vous en réjouissez comme bon Français, répliqua le ministre. — Non, non, comme bon catholique je ne puis m'en réjouir. » Et à ces mots, le duc d'Orléans réclama la parole : « La Chambre me permettra de répondre un mot à ce qu'il y a de personnel dans les paroles que l'orateur vient de prononcer. Je n'avais pas répondu au discours qu'il a fait entendre à la tribune, parce que l'insinuation ne me paraissait pas assez directe; mais je suis heureux de saisir cette occasion pour présenter la question sous son véritable point de vue. J'ai vu inscrite dans notre code fondamental, à la première ligne, la liberté religieuse comme la plus précieuse de toutes celles accordées aux Français, je ne vois pas pourquoi la famille royale serait seule exclue de ce bienfait, qui est entièrement d'accord avec les idées qui règnent aujourd'hui au sein de la société française. Je crois d'ailleurs, messieurs, que l'application de ce principe, faite à l'occasion de mon mariage, s'allie parfaitement avec les garanties qu'exigt la religion de la majorité des Français. Et moi aussi, je suis catholique; c'est la foi de mes pères; j'y suis né, j'y mourrai; toute ma descendance sera élevée dans cette re-

ligion; ce sont là les seules garanties qui puissent être réclamées, je les ai données, et je crois que personne ne peut en demander davantage ([1]). »

A ces paroles du prince, M. de Dreux-Brézé répondit : « Je commence, messieurs, par déclarer qu'il n'y a rien de personnel dans ce que j'ai dit, je pense qu'il est malheureux de voir la famille royale choisir ses alliances dans le protestantisme. Et moi aussi, j'approuve la liberté des cultes, mais je ne puis fermer les yeux à la lumière du jour. Il y a en France trente millions de catholiques, et comme catholique, je ne puis me réjouir de voir la famille royale s'allier avec des familles protestantes. » M. de Montalembert s'attacha aux affaires d'Espagne; selon lui il fallait fonder un traité sur le maintien de communes institutions. Ce fut ensuite le tour des lois de septembre largement approuvées par le duc de Broglie et par M. Cousin. M. Villemain y mit une restriction; selon lui, les lois de septembre ne pouvaient être admises dans leur entier; celle spécialement qui attaquait l'institution du jury. Brusquement on passa aux affaires étrangères : « L'indépendance de Cracovie, sera-t-elle maintenue? demanda M. de Montalembert. — Nous n'avons rien à nous reprocher quant à cela, répondit M. Molé; la constitution de Cracovie permet l'application du protectorat et les puissances ont usé de leur droit. » M. Bignon récemment élu à la pairie, selon son usage, réclama une phrase sur la Pologne; M. Villemain ajouta qu'il fallait réclamer la liberté de Cracovie. Le duc d'Harcourt formula sur la nationalité

([1]) M. le duc d'Orléans fut vivement applaudi après cette déclaration.

polonaise une addition appuyée par M. Villemain', rappelant en termes chaleureux la conduite de la Chambre et de la France pour la liberté de la Grèce. « Qu'entendez-vous par la Pologne? dit avec son expérience pratique, le général Dejean; est-ce toute la Pologne ancienne, ou seulement le grand duché de Varsovie? — Oui, réduite à ces proportions, répondit M. Villemain, la Pologne a encore le droit de réclamer sa nationalité. — Mais l'amendement sera-t-il utile à la Pologne? Voilà la question, dit M. de Broglie; que signifie cette impuissante protestation répétée tous les ans? »

M. Cousin expliqua la politique de M. Thiers sur l'Espagne : « Il faut l'intervention avec des soldats français, sous pavillon français, l'inaction en pareille matière c'est la mort. — L'intervention serait funeste, répondit M. de Noailles, quel but pourrait-elle avoir? établir un juste milieu c'est impossible en Espagne. » Aux paroles de M. Cousin, le comte Molé répondit par l'interprétation sincère du traité de la quadruple alliance : ce traité n'avait qu'un but, le soutien de la monarchie constitutionnelle en Espagne; le triomphe de don Carlos à Madrid serait un malheur, l'intervention éparpillerait nos troupes; nous avons besoin de cinquante mille hommes en Afrique; on a fait beaucoup dans l'intérêt de l'Espagne, les Pyrénées sont bloquées, don Carlos ne reçoit aucun secours.

Ainsi la discussion embrassait tous les points de la politique générale, et ce fut M. de Gasparin qui entama le paragraphe spécial sur l'Afrique; selon lui il fallait abandonner Constantine, s'allier avec les Arabes, mêler nos troupes avec les indigènes comme

les Anglais avaient fait pour les cipayes dans l'Inde. M. Mérilhou développa ses craintes que le gouvernement ne voulût abandonner l'Algérie; il fallait exposer le vœu formel de la France pour sa conservation et déclarer que désormais c'était une colonie française. « Ce n'est pas une colonie, répondit M. Pelet (de la Lozère), mais un pays de conquête.— Vos inquiétudes sont sans fondement, répliqua M. Molé, Alger ne sera point abandonné; la preuve c'est que chaque année le gouvernement fait des sacrifices pour sa conservation. » Comme toujours à l'occasion de cette adresse, selon la nécessité du système représentatif, on parla de toutes choses depuis la politique intérieure jusqu'à l'indemnité d'Haïti, et le ministère fut obligé de révéler ses desseins de politique générale, non-seulement aux yeux du pays mais à la face de toute l'Europe, ce qui est un inconvénient et souvent un danger.

A la Chambre des députés la rédaction de l'adresse fut confiée à M. Saint-Marc Girardin, un de ses membres les plus spirituels; on doit remarquer toutes ces circonstances, car elles touchent à la vie et à la décadence du tiers parti et du centre gauche; le pouvoir moral de la majorité sortait un peu de ses mains actives et désordonnées. A l'ouverture de la session, c'était après de grands efforts et une lutte assez vive que M. Dupin, par une espèce de tolérance, était nommé président de la Chambre; habituellement c'était aussi M. Étienne qui demeurait chargé de la rédaction de l'adresse, et cette fois on la confiait à M. Saint-Marc Girardin. C'est qu'il se formait une fraction de députés à-la-fois en dehors des

doctrinaires et du tiers parti, jeunes hommes d'esprit, de tenue, qui avec certaines nuances se rattachaient au ministère de M. Molé: tels étaient MM. Saint-Marc Girardin, de Carné, Janvier, et bien que M. de Lamartine se plaçât (¹) dans une sphère à part, néanmoins il soutenait M. Molé parce que, chef du parti qui se disait social, il voyait dans cette administration une tendance plus vive vers les améliorations qu'il pouvait souhaiter. L'adresse était simple, bien rédigée, avec une allure plus jeune et peut-être trop significative pour ne pas provoquer une discussion ardente : ainsi l'amnistie était hautement applaudie parce qu'elle avait assuré la conciliation des esprits; on rappelait l'exécution fidèle du traité de la quadruple alliance pour éviter les malheurs d'une contre-révolution en Espagne; on désirait que le gouvernement indiquât avec franchise les dépenses qu'exigerait notre stabilité en Afrique : à côté de l'action des partis on voulait la domination de l'esprit conciliateur. En un mot l'adresse sortait de la phraséologie de M. Étienne par une certaine liberté de vœux et d'expressions politiques.

Le débat s'ouvrit bientôt avec la solennité accoutumée. « Le ministère n'a pas eu de système dans la précédente session, dit M. de Sades; les électeurs ont condamné la politique des sept dernières années; l'amnistie devait être le point de départ du cabinet; il faut réviser les lois de septembre; le gouvernement ne peut subsister que par une majorité certaine; enfin,

(¹) Je crois que l'intention du comte Molé était de donner tôt ou tard un ministère à M. de Lamartine.

ministres du roi, s'écriait M. de Sades, donnez votre programme. — Un programme, répondit M. Molé, les hommes prudens n'en ont pas; vous voulez pour point de départ l'amnistie, eh bien! soit; l'amnistie n'est pas la condamnation du passé, c'est un exemple seulement pour l'avenir. — Oui, dit M. Garnier-Pagès, les élections dernières ont eu un sens : elles ne permettent pas de continuer la dernière Chambre; quant au ministère, il a pour bras droit M. Guizot et pour bras gauche M. Thiers. » Et alors quelques membres s'écrièrent : « Le ministère a donc les deux bras coupés » (Véritable symbole de la position). « Notre intention en approuvant l'amnistie, dit M. Saint-Marc Girardin, n'a pas été de condamner le passé. » Puis vinrent les accusations contre la bonne foi des ministres dans les élections, et les reproches si banalement reproduits d'avoir influencé les opérations électorales (¹).

Tout d'un coup le débat prit le caractère sérieux d'une manifestation politique et d'une expression de majorité. J'ai déjà dit quelle avait été la résolution du parti doctrinaire en commençant la session : il s'était vu, s'était tâté, et depuis la sommité, M. Guizot, jusqu'au plus vif auxiliaire, M. Jaubert, on avait reconnu qu'il fallait d'abord offrir son concours et ses voix au ministère, et dévorer ses ressentimens afin de garder la domination sur le centre droit toujours dirigé par MM. Fulchiron et Jacqueminot. Ce centre était courtisé par tout le monde, sous des chefs dont le crédit était inexplicable; en effet, pour des hommes d'étude

(¹) La Chambre des députés consacra six séances à l'adresse.

et d'intelligence qu'était, comme direction de gouvernement, le général Jacqueminot, brave soldat, excellent manœuvrier, mais n'ayant au fond qu'une toute petite politique d'instinct? Que pouvait être, comme tête de parti, M. Fulchiron (¹), certes fort honnête homme, excellent d'intentions, mais d'une médiocrité d'intelligence naïvement avouée? En politique, il ne faut pas regarder la valeur des hommes en eux-mêmes, mais celle de leur position : n'avait-on pas vu M. Piet dominer la majorité de M. de Villèle (²)? Ce centre, quel qu'il fût, le parti doctrinaire devait le ménager, et il fut résolu que, pour cela, on soutiendrait hautement la politique du ministère, au moins en commençant la session, afin de donner preuve de bon vouloir, sauf à se raviser plus tard; et cette adhésion, pour être plus significative, fut donnée par M. Jaubert lui-même, déclarant qu'il ne voulait point causer d'embarras au gouvernement du roi. Par ce moyen, le parti doctrinaire se faisait ministériel, et l'on peut dire sans autre arrière-pensée que d'accoutumer le centre à voter avec lui.

Cette position prise par le parti doctrinaire fut parfaitement remarquée par la nuance de M. Thiers qui, à son tour, dut marquer sa place dans le débat. Quel terrain choisir? une modification aux lois de septembre? mais c'était blesser la majorité qui les avait votées. La Pologne? on ferait de la petite popularité, et M. Thiers se placerait en contradiction avec lui-même, car il avait été l'adversaire le plus étroite-

(¹) Nul ne pouvait refuser à M. Fulchiron un sens droit et une bonne conscience.

(²) Voyez mon travail sur l'*Histoire de la Restauration*.

ment railleur de l'indépendance turbulente de la Pologne en 1831. Le terrain choisi fut l'intervention en Espagne ; sur ce point devait se livrer la bataille, et la place était bien marquée; M. Thiers s'étant retiré à cause du refus de cette intervention restait fidèle à sa politique. Un amendement fut donc proposé, formulé de manière à faire croire que le traité de la quadruple alliance n'avait point été scrupuleusement exécuté ; on blâmait la politique froide du ministère à l'égard de la révolution en Espagne. Le parti doctrinaire vit d'un seul coup le dessein des amis de M. Thiers, et pour rendre sa position plus forte, son concours plus indispensable au ministère, M. Hébert proposa lui-même un amendement approbatif de la conduite du cabinet; la phrase disait : *en continuant d'exécuter fidèlement le traité;* continuer c'était donc dire qu'on n'avait jamais cessé de remplir ses engagemens vis-à-vis l'Espagne dans les limites des conventions diplomatiques.

La bataille allait se livrer décisive : elle devait placer le pouvoir moral de la majorité ou aux mains de M. Thiers ou aux mains de M. Guizot. Aussi M. Thiers développa longuement son système sur l'Espagne. « Nous avons pour elle, dit-il, une politique de sympathie, nos adversaires une politique d'indifférence, choisissez. » Et alors M. Molé, sans hésiter, déclara se réunir à l'amendement de M. Hébert (adhésion aux doctrinaires), et M. Thiers prit de nouveau la parole pour déclarer que la cause espagnole était celle de la Révolution même : c'était la continuation du pacte de famille entre les deux révolutions, pacte terrible qui avait pour symboles la

prise de la Bastille et la scène de la Granja. La politique de M. Thiers fut soutenue par M. Passy. Le général Jacqueminot défendit au contraire le système de non-intervention : « Les Espagnols ont du sang dans les veines, et ils ne souffriront pas qu'une armée étrangère vienne fonder un gouvernement parmi eux. » M. Dufaure, timidement, soutint la politique de la gauche, développée longuement par M. Barrot, exprimant cette idée que le triomphe de la contre-révolution espagnole serait un échec moral pour la Révolution de Juillet. M. Guizot soutint l'amendement de M. Hébert : « Songez-y bien, s'écria-t-il : de la politique de non-intervention on peut toujours revenir, mais la politique d'intervention est une question à jamais décidée et pour ainsi dire irrévocable (¹). » En résultat, dans cette discussion si vivement nuancée, une majorité considérable se prononça pour le ministère, et l'appui des doctrinaires et des légitimistes vint tout entier à M. Molé pour ce paragraphe qui fut toute l'adresse. Rien au-delà, rien en deçà, car presque toujours les débats de tribune ont un sens en dehors de leurs paroles; ils expriment plutôt une situation politique de partis qu'un développement d'intérêts nationaux.

Cette fois la tactique fut de séparer M. Molé du tiers parti, de l'enlever à l'action absorbante de M. Thiers pour le jeter dans les mains conservatrices de M. Guizot. Mais M. Molé accepterait-il cette nouvelle situation? Il ne voulait pas d'un ministère protégé : à peine séparé de la combinaison du 6 sep-

(¹) C'était la politique rationnelle et invariable du roi.

tembre, serait-il forcé d'y rentrer ? Ceci blessait profondément sa fierté d'homme politique. Le président du conseil venait de montrer un véritable talent de tribune; s'il ne se contenait pas toujours, si généralement il était colère, susceptible, il avait la réponse prompte, digne, et son caractère inspirait de vives et profondes sympathies. Aussi presque immédiatement après le vote de cette adresse, le comte Molé importuné par la protection des doctrinaires cherche à s'en séparer en appelant autour de lui certaines nuances du parti Dufaure, susceptibilité d'amour propre que chacun explique par la nature humaine et qui amène une rupture nouvelle. Le but du comte Molé, comme celui de tous les cabinets qui veulent échapper aux questions décisives, avait été de faire une session d'affaires, c'est-à-dire de servir les intérêts matériels, de les satisfaire et de correspondre aux vœux d'une portion assez considérable des membres des deux Chambres, qui arrivaient des départemens avec la volonté bien fixée de donner une impulsion nouvelle aux idées en les faisant industrielles, moyen d'échapper aux débats politiques.

Aussi le cabinet du comte Molé présentait son grand système des chemins de fer, vaste discussion qui pouvait absorber les deux Chambres pendant plusieurs mois. Ici deux théories étaient encore en présence : 1° celle qui donnait à l'État le monopole des chemins de fer moyennant un emprunt proportionnel; 2° celle qui mettait ces chemins de fer aux mains des compagnies particulières qui, disait-on, feraient plus vite et mieux. En toute hypothèse, ces vastes entreprises qui allaient embrasser la majorité des départemens de la France devaient placer dans les mains du gouverne-

ment une action immense sur les intérêts matériels; c'était un élément nouveau qu'il fallait faire entrer dans le système électoral; les localités se disputant le passage d'un chemin de fer, le pouvoir aurait ainsi le droit légitime de se servir des intérêts pour affermir et fortifier sa politique. L'élément industriel se formulait à tous les points de vue, et cette année vit éclore d'immenses réseaux de sociétés par actions où se mêlèrent bien des choses honteuses, dont les tribunaux furent ensuite saisis: plusieurs propositions furent à ce sujet présentées à la Chambre pour mettre un frein à ce débordement du jeu; les tribunaux, en effet, ne pouvaient examiner qu'une seule question : y avait-il escroquerie? Le code ne portait en dehors de ce fait si difficile à constater aucun moyen de restreindre la frénésie de spéculation qui dévorait les fortunes privées : comment établir une juste balance entre la liberté industrielle et l'ardente licence des transactions (1)? Il y a même dans le jeu le principe d'une vie commerciale; plus il a de capitaux en circulation, plus la prospérité est grande; limiter cette liberté c'est quelquefois altérer la source de la prospérité générale.

La Chambre eut également à s'occuper d'une question capitale qui naguère avait déterminé la chute

(1) La statistique suivante fut relevée à cette époque :

« En janvier et février 1838, soixante-sept sociétés en commandite ont été déclarées au tribunal de commerce avec un capital de 118,222,000 fr. divisé en deux cent dix-neuf mille deux cent douze actions. Le mois de mars seulement a dépassé les deux premiers mois et a produit l'emploi nominal d'un capital de 274,572,000 fr. divisé en trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-cinq actions.

« Depuis 1826 jusqu'au mois de mai 1838, le nombre total des sociétés par actions établies s'élevait

d'un ministère, j'entends parler de la réduction de l'intérêt de la dette publique, l'idée fixe de M. Passy. Le gouvernement sur ce point restait dans un état d'attente et d'observation, et ne voulait prendre aucune initiative. Pour lui, je l'ai plusieurs fois répété, ce n'était pas le principe de la conversion qui lui paraissait contestable, mais l'opportunité. Mon Dieu! tout le monde était d'accord sur l'avantage que trouvait l'État à payer à ses créanciers 4 p. 100 au lieu de 5; la réduction pour le budget était une chose fort utile; mais le roi personnellement, et la majorité du conseil avec lui, jugeaient que la réduction de la rente s'appliquant surtout à la classe électorale de Paris, à la bourgeoisie, à la garde nationale si dévouée à l'ordre public, il fallait long-temps la préparer à subir cette diminution dans ses revenus. C'est pourquoi la proposition de M. Passy bonne en elle-même pouvait ne pas être opportune; et néanmoins il était impossible d'éviter qu'elle ne fût acceptée par la majorité; le ministère se tint dans la mesure d'une juste neutralité, il ne prit pas de parti absolu devant les députés; seulement il s'assura que dans la Chambre des pairs la proposition serait rejetée; et dans ce veto législatif la pairie restait en parfaite harmonie avec son passé; elle rejetait la conversion comme elle l'avait fait en 1825, tandis que le parti libéral dans la

à mille cent six, et en voici la répartition :

Journaux, recueils périodiques, librairie.	401
Fabriques et manufactures.	95
Voitures et transports.	93
Forges, usines et exploitations houillières.	60
Navigation intérieure et extérieure.	52
Banques et comptoirs d'escompte.	40
Assurances diverses.	27
Mises en culture, desséchemens de marais.	25
Théâtres.	24
Entreprises diverses.	289

Chambre des députés avait changé complétement ses tendances et ses opinions; il imposait alors le principe de la réduction qu'il avait tant combattu sous M. de Villèle.

Il se montrait une sorte de petitesse dans cette Chambre que l'histoire doit juger avec une juste et flétrissante sévérité. L'Angleterre a sur nous cet avantage qu'elle sait récompenser libéralement les services à la patrie : un général fait des conquêtes, meurt pour le pays, tout aussitôt le parlement vote de larges subsides, des pensions de quelques milliers de livres sterling, et cela d'enthousiasme, presque sans discussion. En France rien de semblable n'a lieu; on venait de recevoir la nouvelle de la prise de Constantine : un général de division, gouverneur général d'Afrique, commandant en chef, était tombé de la mort de Turenne, et le gouvernement demandait pour sa veuve la modique pension de 10,000 fr. Eh bien, s'imagine-t-on quelque chose de plus étroit que le vote de la Chambre, qui réduit cette pension à 6,000 fr.! Mais ce qui se passa à l'égard de la veuve du colonel Combes, mort également au siége de Constantine, fut plus mesquin encore. On demandait 3,000 francs de pension, et la Chambre rejeta la proposition du gouvernement; ce ne fut qu'à force d'insistances qu'une autre pension de 3,000 fr., demandée à toutes les sessions pour la veuve du général Daumesnil, fut enfin accordée : et en même temps cette Chambre, si parcimonieuse, si étroite quand il s'agissait des gloires de la patrie, accordait 100,000 fr. de rentes à la comtesse de Lipona, la veuve de Murat. Et pourquoi cela? C'est

qu'il s'agissait d'une affaire de parti ([1]) et d'un peu de gloriole bonapartiste soutenue par les journaux. Cette famille de Napoléon était insatiable; riche à millions elle demandait de toutes mains : au point de vue même de l'histoire traditionnelle, Caroline Bonaparte, comtesse de Lipona, avait été le caractère le moins haut, le moins généreux dans cette lignée des Napoléon. C'est par elle que la défection de Murat avait été préparée; M. de Metternich avait usé de son influence sur cet esprit faible et passionné pour rattacher Naples à l'Autriche en 1813; rien ne manquait dans l'histoire de la comtesse Lipona, pas même les souvenirs d'une époque de jeunesse qui se mêlaient à la protection accordée au comte Molé et aux négociations avec M. de Metternich : on dit que la comtesse Lipona faisait valoir des droits sur Neuilly. Mais tous ces apanages d'empire et de révolution étaient-ils tellement sacrés, leur source tellement pure, qu'il n'y eût jamais de prescription? Toutes ces grandes positions que la victoire avait créées, la fortune avait bien droit de les défaire; n'était-ce pas la loi de la fatalité et la force n'a-t-elle pas la force pour constante ennemie?

On était parvenu presque à la fin de la session, et la situation du ministère Molé devenait toujours plus équivoque; à l'origine, les doctrinaires avaient donné leur concours au cabinet, par une alliance de raison,

([1]) Ce vote favorable à la veuve de Murat était, du reste, préparé par les journaux. « La commission chargée de l'examen du projet de loi portant concession d'une pension de 100,000 fr. en faveur de madame la comtesse de Lipona s'est réunie aujourd'hui. La majorité de la commission s'est montrée disposée à accueillir favorablement la proposition d'un secours national à accorder à la sœur de l'Empereur. »

sinon d'amour et d'instinct, afin d'éviter le tiers parti. La marche des affaires était telle qu'aucun gage n'avait été donné à ceux qui s'étaient ainsi prêtés comme appui au pouvoir; on savait même que le comte Molé penchait plus spécialement vers MM. Dufaure et Passy, et qu'un amalgame pourrait avoir lieu à la fin de la session. De là devait résulter des mécontentemens et des inquiétudes parmi les plus ardens du parti doctrinaire; si les chefs tels que M. Guizot ou M. Duchâtel contenaient encore M. Duvergier de Hauranne et surtout M. Jaubert, ils ne pouvaient les empêcher cependant de prendre une certaine attitude, surtout depuis qu'ils étaient certains que le comte Montalivet négociait d'une manière presque publique avec ce qu'on appelait les membres du centre gauche; ils voulaient donc saisir une circonstance pour manifester leurs opinions mécontentes, et l'occasion des fonds secrets se présenta tout naturellement. Ce ne furent point les chefs des doctrinaires, mais M. Jaubert et M. Duvergier de Hauranne qui mirent à découvert leurs dissentimens contre le cabinet; le discours fort spirituel de M. Jaubert rappelait les causes de rapprochement au commencement de la session, les gages donnés par le parti doctrinaire et le peu de concessions qu'on avait faites à la politique du centre droit. Des paroles très aigres furent prononcées ([1]),

([1]) *M. Jaubert.* — « Lorsque j'ai demandé la parole j'ai fait préciser sur quelle liste je m'inscrirais. Je me suis inscrit pour le projet, mais il y a deux manières d'allouer les fonds secrets. Il fut un temps, et il a duré six ans, où nous donnions les fonds secrets avec confiance, parce que c'est dans le sens de l'autre formule que sont dirigées les observations que je désire soumettre à la Chambre. Depuis le commencement de la session, la portion de l'assemblée à laquelle

et M. de Montalivet monta à la tribune pour répondre à ces accusations : depuis quelque temps maladif, saisi de fortes attaques de goutte, M. de Montalivet présuma trop de ses forces; il voulut improviser une réponse aux accusations de M. Jaubert, et à la tribune même il fut saisi d'une grande faiblesse; il pâlit, chancela et on le transporta évanoui hors de la Chambre. Ces évanouissemens parlementaires avaient marqué quelques graves circonstances en Angleterre, et le père du grand Pitt avait été enlevé, trempé de sueur et mourant après sa harangue vigoureuse contre la France. M. de Montalivet n'était pas lord Chatam, et néanmoins cette scène fit une vive impression sur la Chambre (¹); la séance fut levée, M. Molé dut le lendemain prendre la parole et développer le système de son collègue : ce fut une véritable rupture avec le parti doctrinaire qui, à son tour, se vit contraint d'expliquer sa situation : « J'ai fait de l'opposition ouverte un jour, dit M. Guizot, en mars 1831; je l'ai faite contre l'administration de M. Laffitte. Si je croyais que nous fussions dans des circonstances analogues et me-

je me fais l'honneur d'être associé par mes opinions, a accordé au ministère un concours loyal et désintéressé. Nous n'en sommes guère plus en faveur. C'est qu'en effet nous sommes dépourvus de ce degré de souplesse qui paraît être de jour en jour plus requis. Il ne serait d'ailleurs pas impossible que l'on fût importuné de l'idée de nous avoir quelque obligation. Quoi qu'il en soit, nous avons donné nos voix. En raison de cet apport nous serions peut-être en droit de demander ce qu'on en a fait. Le ministère vit encore, cela est certain; mais je ne vois pas que la marche des affaires soit assurée par le degré d'influence qu'on a toujours droit de demander au cabinet. Je crains que la Chambre ne soit condamnée à flotter encore dans une direction vague. Dieu veuille que cela n'influe pas sur la législature tout entière.» (Chambre des députés, *séance du 12 mars* 1838).

(¹) Les journaux annoncèrent ainsi cette indisposition :

« M. de Montalivet se sentait tourmenté de la goutte depuis trois

nacés des mêmes dangers, je ferais aujourd'hui ce que j'ai fait en 1831 ; je ne m'inquiéterais pas que le ministère portât le nom de M. Laffitte ou de M. Molé, je chercherais à le renverser. Je le combattrais à cette tribune par tous les moyens publics et avoués, mais il n'y a pas lieu à mon avis de renverser le ministère par un vote formel. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire? est-ce à dire que je ne puisse exprimer mon dissentiment? est-ce à dire que je ne puisse signaler le mal et chercher le remède? Certes, non! je ne refuserai pas les fonds secrets, je voterai pour la loi; mais je garde la liberté de mon jugement et de ma conduite. Messieurs, la question est fort grave; à mon avis notre situation n'est pas bonne; le pouvoir, loin de se fortifier, s'affaiblit, loin de s'élever s'abaisse; la société tâtonne. La bonne cause perd du terrain; comment cela arrive-t-il après le triomphe de l'ordre, au moment où notre situation paraît si florissante? C'est au fond de ces apparences nobles et agréables qu'il faut pénétrer pour trouver la vérité; je ne reviendrai pas sur le passé, cependant je puis dire que jusqu'en 1836 nous avons eu bien des périls à surmonter. Le pouvoir a triomphé; parmi les causes les plus

ou quatre jours; pour ne pas retarder les débats qui devaient commencer aujourd'hui, il a voulu surmonter cette indisposition qu'il regardait comme peu grave; mais le mal a triomphé de sa résolution, et il s'est senti à la tribune hors d'état de pouvoir continuer son discours. Pendant les quelques minutes qui ont précédé sa défaillance, il a senti qu'il perdait le fil de ses idées, et il a éprouvé dans ce moment de lutte, a-t-il dit plus tard, une angoisse morale non moins pénible que l'angoisse physique. Ce soir, quoique plus satisfaisant, l'état de M. de Montalivet est encore fort douloureux, et il lui sera impossible de reparaître demain à la Chambre pour y soutenir le poids de la discussion des fonds secrets. »

décisives de ce succès, je place la formation de cette majorité gouvernementale qui s'est constituée en 1831. La formation d'une telle majorité était peu probable alors; en 1831 nous avions une longue habitude d'opposition, la Révolution était naissante, le parti naturel de l'ordre était affaibli. Nous nous sommes organisés soudainement pour la défense de l'ordre, une majorité forte et gouvernementale se forma spontanément : l'influence de la Chambre a commencé là; trois mois d'une majorité gouvernementale font plus pour la force des parlemens que plusieurs années d'une opposition brillante. La majorité se soutint tant que le danger exista; après le péril chacun se laissa aller à la pente, savez-vous ce qui en résulta? Deux choses très graves; d'abord l'affaiblissement du pouvoir, car le pouvoir a besoin d'être soutenu, conseillé, épaulé par une majorité, puis l'affaiblissement de la Chambre elle-même. Quand il n'y a pas dans la Chambre une majorité forte et organisée, la Chambre est accessible à toutes les prétentions, même aux moins valables. On ne sait plus qui suivre, ni à qui commander; ces maux sont graves et ils en entraînent de plus graves encore, qui pourraient devenir des dangers sérieux. Cet état de désorganisation, savez-vous à qui il est dû? A l'esprit d'opposition. Je ne veux réveiller aucune querelle, mais enfin l'esprit d'opposition domine dans une partie de cette Chambre, et qu'est-ce que l'esprit d'opposition? c'est la critique continuelle du pouvoir, c'est une lutte continuelle contre le pouvoir, c'est une extension continuelle des libertés populaires. L'esprit d'opposition éclaire, je l'avoue, mais l'esprit d'opposition n'est pas l'esprit de gouvernement. L'es-

prit d'opposition est en progrès dans cette Chambre; à côté de cet esprit se tient toujours l'esprit d'hésitation : l'esprit d'opposition et l'esprit d'hésitation, voilà les deux grands maux de notre situation actuelle. » C'était ici le commencement du manifeste de M. Guizot et le symbole d'une situation prise contre M. Molé (l'esprit d'hésitation); il en résulta un vote conditionnel de la part de ses amis ([1]); s'ils donnèrent les fonds secrets au cabinet, ce fut à la condition bien explicite qu'il ne se séparerait en rien de l'ancienne majorité.

C'est qu'alors il s'élevait une question générale qui pouvait avoir la plus grande influence sur l'esprit de cette majorité : l'amnistie était-elle un fait confirmatif des lois de septembre ou bien était-elle le commencement d'un système nouveau dont la conséquence nécessaire serait la modification même de ces lois? Telle était la question qui se présentait; les doctrinaires, acceptant l'amnistie, ne voulaient pas toucher le moins du monde à l'ancien système qui pour eux leur paraissait une combinaison de sagesse, de tempérance et de force; tandis qu'il s'était élevé un parti dans la Chambre qui désirait commencer une ère nouvelle depuis l'amnistie, et par conséquent modifier sur quelques points les lois de septembre; et c'est à cette tendance que le parti doctrinaire faisait de l'opposition. Cette fois néanmoins, il donna son vote sans restriction sur les budgets et sur les crédits supplémentaires. A l'occasion de ces crédits, le maréchal Clauzel eut à expliquer sa conduite militaire, politique et administrative en Algérie,

([1]) Chambre des députés, *séance du 13 mars.*

objet de graves reproches pour le gouvernement. Il y eut encore des accusations jetées de part et d'autres; le maréchal accusait le ministère de ne lui avoir point fourni des forces suffisantes ni les munitions nécessaires, pour accomplir la conquête de Constantine. Le cabinet au contraire rejetait sur le maréchal Clauzel les fautes, les imprévoyances et le résultat malheureux de la campagne; il citait à l'appui l'exemple du général Damrémont qui, avec la même somme de forces, avait amené par sa persévérance et son courage le résultat désiré : après le général Damrémont, le maréchal Vallée avait pris le commandement de l'armée, et tout s'était passé avec ordre pour l'honneur et la gloire de la France. Il y eut un échange de débats et de propos entre les partisans et les adversaires de la colonisation, sur la limitation de la conquête et quelles seraient ses bornes? dans quelles limites l'armée occuperait-elle l'Algérie et quels subsides accorderait-on à la colonie? Les uns voulaient la conquête indéfinie comme les Romains; les autres traçaient des limites, et un dernier parti qui s'amoindrissait tous les jours songeait encore à l'abandon d'Alger, opinion couarde, anti-nationale. Le vote définitif fut favorable au système du gouvernement; une forte majorité se prononça pour la colonisation de l'Algérie.

A la fin de la session, il fut évident pour tous que le parti doctrinaire, fatigué de l'incertitude du système ministériel se séparerait définitivement du comte Molé. Les partis en général font peu de générosité, leur but est de s'emparer des affaires, ambition légitime qu'ils ont droit de satisfaire, et dans la situation actuelle l'opi-

nion doctrinaire devait perdre chaque jour de sa force, si enfin elle ne prenait une ferme résolution. On eut donc à examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas nécessité d'une ligue commune destinée à combattre le ministère Molé. Pour les esprits sérieux, mieux vaut quelquefois une opinion nette dans le mal, qu'une situation mélangée de bien et de mal qui corrompt les doctrines et fait douter les gens de bien; les amis de M. Guizot se voyaient placés dans une situation à n'avoir ni les bénéfices du pouvoir ni la popularité de l'opposition, et ils s'affaiblissaient dans cette inertie; le comte Molé ne voulait d'eux ni comme protecteurs ni comme amis; il les prenait comme parti à la queue et non point comme dominateurs à la tête; le ministère vivait de l'impopularité qu'il avait faite aux doctrinaires. Il fut donc examiné sérieusement s'il ne valait pas mieux en finir par un vote décisif, avec un système qui affaiblissait leur influence, que de le subir trop long-temps. Les moyens importaient peu; il fallait déblayer la situation pour la rendre simple, mettre les conservateurs dans le pouvoir ou dans l'opposition, et cela, nettement, afin d'empêcher qu'il ne s'opérât un morcellement dans le nombre et une corruption dans les doctrines. A la fin de la session de 1838, tel était l'avis de la portion même la plus sérieuse, la plus calme du parti doctrinaire qui ne voulait plus subir la vie d'abaissement que le ministère du comte Molé jetait sur elle; et quant aux jeunes, aux ardens, ils n'hésitaient pas à une attaque franche et sérieuse contre le ministère, ils saluaient avec une certaine joie l'opinion de résistance à la Chambre des pairs. Si la pairie n'avait pas la consistance de ce grand

pouvoir politique tel qu'il était sous la Restauration, sur bien des questions déjà, elle prenait une attitude d'opposition, nouvelle garantie pour l'ordre politique. Le comte Molé y était aimé, personnellement son influence était considérable, mais la Chambre des pairs craignait de voir s'aventurer le système dans les voies du centre gauche, et dès-lors elle devait prêter la main à toute tentative qui pousserait ce pouvoir à une volonté de résistance contre l'esprit révolutionnaire.

Le comte Molé, en se faisant beaucoup d'illusion, toutefois connaissait le fort et le faible de sa situation politique, et il mettait un grand prix à la montrer bonne et solide. On avait dit que dans l'origine quelque méfiance, un peu de froideur existaient entre le roi et le président du conseil, le comte Molé tenait donc à prouver qu'il n'en existait plus aucun symptôme, que la plus haute confiance présidait à ces rapports, et afin de fortifier en quelque sorte sa position politique, le roi désira lui faire l'honneur de visiter Champlâtreux, la demeure tant aimée des aïeux parlementaires du comte Molé; désir accepté avec une respectueuse gratitude. Non loin des bois de l'Ile-Adam, entre Épinay et Luzarches, se trouve le château de Champlâtreux, magnifique domaine entouré de fermes qui s'étend d'un côté jusqu'à Plessis-les-Vallées, et de l'autre jusqu'à Villers-le-Sec. Champlâtreux entouré d'un parc presque royal, était une de ces propriétés que les parlementaires, toujours un peu économes en leur huche, ainsi que le disait Sully, avaient acquis autour de Paris. Champlâtreux provenait, je crois, de la succession splendide de Samuel

Bernard. Là le comte Molé avait réuni les précieuses reliques de famille, les vieux portraits, les chartes et diplomes de race, les meubles antiques, choses saintes et révérées des générations : c'était là qu'autrefois les Molé passaient leurs loisirs comme les Lamoignon à Baville. Le roi donc, avec sa grâce toute parfaite, demanda au comte Molé à visiter avec sa famille le château de Champlâtreux, honneur que le prince n'avait fait qu'à M. de Talleyrand au lit de mort. C'était une manière de constater la confiance qu'il avait dans le comte Molé et son désir de maintenir son administration. « Parti le 10 août à onze heures de Neuilly, disait la relation, le roi est arrivé au château de Champlâtreux vers une heure et demie. La reine, madame Adélaïde, la princesse Clémentine et les ducs d'Aumale et de Montpensier accompagnaient le roi. M. le duc d'Orléans, retenu à Paris auprès de la duchesse, n'avait pu se joindre à la famille, non plus que MM. les ducs de Nemours et de Joinville, tous deux au camp de Lunéville. M. Molé, entouré de ses collègues, a reçu le roi sur le seuil du château et lui en a fait les honneurs avec empressement. Pendant la promenade, tout le monde admirait la beauté des jardins, l'heureuse disposition du château, que décorait un ameublement nouveau. Dans un des salons se trouvaient réunis les portraits de tous les ancêtres de M. Molé, ainsi que plusieurs tableaux auxquels se rattachaient des souvenirs chers à sa famille. Parmi ces derniers, on remarquait un tableau de Vincent donné par Louis XV, à un des descendans de Mathieu Molé. Le roi avait envoyé dès le matin son portrait en pied, peint par Hersent. Il avait été placé

sur-le-champ dans la galerie. » La réception fut donc brillante comme elle l'eût été sous l'ancien régime, lorsque le roi, dans une partie de chasse, daignait mettre pied à terre dans une des belles résidences des grands seigneurs autour de Paris; un gentilhomme mettait son honneur à se ruiner pour recevoir dignement une telle faveur. A Champlâtreux, tout fut digne, sérieux, et le roi voulut même tenir un conseil de ministres dans le salon du comte Molé; la mémoire en est noblement gardée, et la scène en fut reproduite par une peinture de Ary Scheffer, qu'on voit aujourd'hui au château de Champlâtreux.

Cette circonstance tout exceptionnelle d'un conseil de ministres tenu à Champlâtreux en la présence du roi, témoignait d'une association plus complète de la politique du prince avec celle de ses conseillers. Le comte Molé s'était spécialement dévoué aux questions de famille : on lui devait le mariage de M. le duc d'Orléans et celui de la princesse Marie avec le duc de Wurtemberg. La dynastie se resserrait et grandissait à-la-fois, et bientôt le canon des Invalides annonça la naissance d'un héritier mâle de M. le duc d'Orléans ([1]); la ligne directe était ainsi assurée pour la transmission de la couronne. Aux sentimens d'une joie douce et naturelle vinrent naturellement

([1]) Une circulaire fut immédiatement envoyée pour annoncer cet heureux événement aux préfets.

« Monsieur le préfet, S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans est accouchée aujourd'hui, 24 août, à trois heures du soir, d'un prince qui, d'après les ordres du roi, a reçu les noms de Louis-Philippe-Albert, comte de Paris. L'accouchement a été fort heureux. S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans et le prince nouveau-né sont dans l'état le plus satisfaisant. Faites savoir immédiatement cette heureuse nouvelle à toutes les communes de votre département. »

se mêler des impressions mélancoliques : n'était-ce pas aux Tuileries dans des berceaux d'ivoire et d'or qu'étaient nés en d'autres temps le roi de Rome et le duc de Bordeaux? eux aussi avaient été salués de complimens adulateurs à leur naissance; on leur avait décerné les titres les plus fastueux, les plus populaires, l'un fut roi de Rome, l'autre l'enfant de l'Europe : depuis, qu'avait fait la destinée de ces enfans illustres? Arrivions-nous enfin au terme de nos grandes discordes? Ne jetterions-nous plus sur le fleuve le fils de la monarchie comme le Moïse de l'Écriture? M. le duc d'Orléans était populaire; les partis implacables pouvaient bien ne point pardonner ce bonheur constant qui semblait protéger la royale famille et lui assurer une longue lignée; mais en dehors de ces partis, la bourgeoisie si profondément liée à l'ordre monarchique, applaudissait vivement à la naissance d'un héritier qui semblait perpétuer le principe d'ordre et de paix. Le titre donné au jeune prince, celui de comte de Paris, signalait l'alliance intime de la dynastie et de la classe moyenne. A Paris s'était accompli le mouvement de la Révolution de Juillet; Paris avait soutenu l'établissement de la monarchie du 9 août : y avait-il aussi souvenir de la Fronde, de mademoiselle de Montpensier, et de cet enfant salué comte de Paris par le peuple sur les marches de l'Hôtel-de-Ville? Le roi selon l'usage monarchique, annonça la naissance de son petit-fils au conseil municipal de Paris. « Je m'empresse, disait-il, de vous annoncer moi-même que madame la duchesse d'Orléans, ma belle-fille bien-aimée, vient de donner le jour à un prince qui est, grâces au ciel! bien portant. J'ai voulu que ce premier rejeton de

l'aîné de mes fils portât le titre de *comte de Paris*. Le corps municipal partagera, j'en suis sûr, ma joie, celle de la reine, de mon fils et de toute ma famille; j'aime à dire à chacun de vous que cet heureux événement est doublement cher à mon cœur, puisqu'il donne une garantie de plus à la stabilité de nos institutions et à la sécurité de tous, et qu'en formant entre nous un nouveau lien, il me fournit cette occasion de donner à ma ville natale, une preuve éclatante de toute l'affection que je lui porte et que je lui garderai toujours. » M. le chancelier dressa l'acte de naissance comme officier de l'état civil de la famille royale et le baptême solennel fut remis à d'autres temps : M. l'archevêque de Paris vint aux Tuileries pour ondoyer l'enfant; tout fut préparé à Notre-Dame pour un *Te Deum* d'actions de grâces; le roi fit cadeau à la vieille cathédrale d'ornemens splendides; il y vint lui-même pour rendre hommage à la protection de Dieu; accueilli par un discours plein d'onction de l'archevêque (¹), le roi répondit : « C'est toujours avec empressement que je viens dans cette église rendre hommage au Tout-Puissant.

(¹) « Sire, revêtue des riches ornemens qu'elle doit à votre munificence, l'Église de Paris se réjouit avec la France catholique, c'est presque dire avec la France entière, du solennel hommage aujourd'hui rendu à sa foi; elle accepte avec reconnaissance au pied des autels de Marie, le gage d'espérance et de sécurité que votre présence, en ce jour d'actions de grâces, vient apporter à cette antique et sainte religion de vos pères, qui a fait toujours la gloire et le bonheur de notre nation. Sire, nos vœux ne sauraient demeurer cachés au fond de notre âme; nous ne cessons de demander à Dieu, par l'intercession de son auguste mère, qu'il daigne abréger les temps, qu'il veuille hâter le moment de ses miséricordes, où tous les Français étant réunis dans les liens d'une même foi et dans ceux de la charité qu'elle inspire, il n'y ait plus parmi nous, selon la parole de notre Seigneur Jésus-Christ et par la grâce de son cœur sacré, qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. »

Je suis heureux d'avoir contribué à réparer des désastres que mon cœur a profondément déplorés. En offrant mes actions de grâces à Dieu pour la protection spéciale dont il a couvert ma personne en tant d'occasions, j'ai doublement à le remercier dans cette circonstance où je viens lui offrir de nouvelles actions de grâces pour la perpétuation de ma lignée, et pour tous les bienfaits que sa main a répandus sur la France, sur ma famille et sur moi ; je lui en demande la continuation, et c'est dans cette intention que je viens m'unir à vos prières et implorer la bénédiction du Très-Haut pour la France et pour nous. » Langage digne et pieux qui témoignait la longue filiation de saint Louis : l'alliance de la couronne et de l'église. Les temps de crise semblaient passés, et l'on rentrait dans les voies ordinaires et régulières.

Les partis eux-mêmes semblèrent un moment se calmer en présence des heureux événemens de famille : s'il y avait des opinions ardentes encore, les conspirations ne trouvaient plus d'alimens vivaces que dans la presse et les pamphlets. Tandis que Paris retentissait du bruit des fêtes pour célébrer la naissance d'un héritier à la couronne, un procès venait révéler une fois encore les singulières prétentions du jeune Louis Bonaparte, ce représentant des idées napoléoniennes. Une brochure, l'œuvre d'un jeune et brave officier qui s'était voué à cette cause, justifiait l'entreprise de Strasbourg et semblait glorifier les droits et les prétentions de la famille Bonaparte. Le ministère, accusé de mollesse par les centres et surtout d'un désir de modifier les lois de septembre, crut essentiel à la fermeté de son pouvoir de poursuivre cette

brochure non pas devant un jury (ce qui était la loi commune), mais devant la Cour des pairs [1] elle-même, comme s'il s'agissait d'un attentat et par une application rigoureuse des lois de septembre. Le procès en effet eut lieu dans ces conditions; la Cour des pairs se montra, comme toujours, pouvoir politique tempéré dans les rigueurs personnelles, et fermement décidée à prêter force et appui au gouvernement. En frappant le jeune officier, M. Laity, elle voulait condamner le parti bonapartiste et empêcher de nouvelles folies. Puis, je le répète, il s'agissait pour le ministère du comte Molé, d'une manifestation politique en faveur des lois de septembre : on disait partout qu'il voulait se rapprocher du tiers parti et que MM. Dufaure et Passy exigeaient quelques modifications à ces lois sur la définition de l'attentat. Par le procès Laity, le comte Molé restait tout-à-fait dans leur application absolue; il donnait un gage au centre droit un peu effrayé de l'esprit de faiblesse et de concession du ministère à la gauche. « Le procès intenté à l'auteur de la brochure intitulée : *Relation historique des événemens du mois d'octobre* 1836, le prince Louis-

(1) *Lettre de Louis Bonaparte à M. Laity.*

Arenenberg, 2 juillet.

« Mon cher Laity, vous allez donc paraître devant la Cour des pairs, parce que vous avez eu le généreux dévoûment de reproduire les détails de mon entreprise, de justifier mes intentions et de repousser les accusations dont j'ai été l'objet. Je ne comprends pas l'importance que met le gouvernement à empêcher la publication de cette brochure. Vous savez qu'en vous autorisant à la publier, mon seul but a été de repousser les lâches calomnies dont les organes du ministère m'ont accablé pendant les cinq mois que je suis resté en prison ou sur mer. Il y allait de mon honneur et de celui de mes amis de prouver que ce n'était pas une folle exaltation qui m'avait amené à Strasbourg en 1836. On dit que votre brochure est une nouvelle conspiration, tan-

Napoléon à Strasbourg, disait le journal des *Débats*, sera la première application de la partie des lois de septembre, qui attribue à la Cour des pairs le jugement des attentats de la presse. Il convenait surtout au ministère de l'amnistie de prouver que chez lui la modération n'était pas de la faiblesse, et qu'il n'avait renoncé à l'usage d'aucune des armes que les pouvoirs constitutionnels avaient mises entre les mains du gouvernement pour la sûreté de l'État. »

La politique s'infiltrant ainsi dans les procès, le pouvoir se transformait en procédures et je dois résumer quelques-unes des causes célèbres qui occupaient alors le jury et les tribunaux. En tête de ces procédures, se place la poursuite dirigée contre le général de Brossard sur la plainte du général Bugeaud. Les griefs sont déplorables : un officier supérieur accusé de concussion! La publicité va les envenimer encore. C'est loin de Paris, à Perpignan, que les débats ont lieu : en résulte-t-il la flétrissure du général accusé? loin de là; l'opinion s'éclaire, se rectifie et se déclare en sa faveur. Quels sont les témoins à charge? des Juifs vendeurs d'hommes et de traités, un Ben-Durand que le général Bugeaud avait admis dans sa plus grande confiance : quelle est l'attitude de ce général

dis qu'au contraire, elle me justifie du reproche d'avoir jamais conspiré et qu'il est dit dans les premières pages que nous avons attendu près de deux ans pour publier les détails qui me concernent, afin que les esprits fussent plus calmes et qu'on pût juger sans haine et sans prévention : si, comme j'aime à le croire, un esprit de justice anime la Cour des pairs, si elle est indépendante du pouvoir exécutif, comme le veut la constitution, il n'y a pas possibilité qu'on vous condamne, car, je ne saurais trop le répéter, votre brochure n'est pas un nouvel appel à la révolte, mais l'explication simple et vraie d'un fait qui avait été défiguré. Je n'ai d'autre appui dans

dans ce procès? Il accuse d'abord et devient presque l'accusé; puis il se montre colère, emporté, sans tenue; il menace de duels et de combats singuliers, même l'avocat du général de Brossard; le général Bugeaud sans dignité personnelle, demande qu'on l'accuse, qu'on le juge, lorsque personne n'a cette intention; nul ne peut nier qu'à travers les écarts de son imagination et ses incandescences de conduite, le général Bugeaud ne soit un honnête homme; pourquoi donc cette légèreté d'accusation contre le général de Brossard, lorsqu'on peut prouver que le général en chef a lui-même stipulé 100,000 boudjoux comme indemnité dans un traité avec Abd-el-Kader, et qu'il a même écrit sur ce point au comte Molé dont l'intégrité s'est soulevée contre cette proposition? Toute cette procédure aboutit à un quasi-acquittement du général de Brossard, que l'opinion accueille et justifie. « La dernière séance du conseil de guerre de Perpignan, écrivait-on des lieux mêmes, a présenté sous un jour nouveau la déplorable affaire qui s'y discutait. L'accusé principal semblait avoir disparu; toute la scène était remplie par le général Bugeaud. Je ne sais quel instinct semblait faire sentir à ce dernier que le rôle de témoin avait cessé de lui convenir, que son rôle véritable était celui d'accusé; il voulait absolu-

le monde que l'opinion publique, d'autre soutien que l'estime de mes concitoyens : s'il est impossible à mes amis et à moi de me défendre contre d'injustes calomnies, je trouverai que mon sort est le plus triste de tous. Vous connaissez assez mon amitié pour vous, pour comprendre combien je suis peiné de l'idée que vous pourriez être victime de votre dévoûment; mais je sais aussi qu'avec votre noble caractère vous souffrez avec résignation pour une cause populaire...

« NAPOLÉON-LOUIS. »

ment faire entendre sa défense au conseil qui ne songeait pas à l'accuser. Saisissant avidement ce prétexte d'une prétendue insulte à lui adressée par le défenseur du général de Brossard, il voulait à toute force se faire écouter, et son exaspération allait toujours croissant, malgré le sang-froid de l'avocat dont il se plaignait, malgré les observations non interrompues du président qui voyait son autorité formellement méconnue. Une telle conduite de la part d'un officier-général est chose entièrement nouvelle dans nos mœurs, et c'est vainement qu'on en chercherait un autre exemple. Toujours dominé par l'idée que sa véritable place était au banc des accusés, le général Bugeaud parlait de se présenter devant un conseil de guerre... (¹)

Un autre procès s'ouvre en même temps à Paris : le *Messager* a jeté quelques mots équivoques et accusateurs contre M. Gisquet et son administration ; l'ancien préfet de police s'indigne et porte plainte. Sans doute, avant de s'exposer témérairement à un débat public, M. Gisquet est bien sûr de lui-même, de ses rapports d'intimités, de sa vie domestique enfin

(¹) M. le comte Molé fut obligé d'expliquer ses rapports avec le général Bugeaud :

« Plusieurs journaux s'efforcent de donner aux débats du procès de Perpignan un caractère qu'ils n'ont pas. On cherche surtout dans les paroles de M. le général Bugeaud des moyens d'attaque contre l'administration ; on va jusqu'à prétendre que le général aurait reçu de M. le comte Molé l'autorisation d'accepter d'Abd-el-Kader 100,000 boudjoux à titre de cadeau de chancellerie. Si l'on avait lu plus attentivement et de bonne foi les paroles mêmes du général Bugeaud, telles qu'elles sont rapportées par plusieurs feuilles, nous n'aurions pas à réfuter une telle assertion ; le général déclare lui-même en termes exprès, qu'à son départ pour l'Afrique, il n'a demandé ni reçu, touchant l'affaire dont il s'agit, aucune autorisation de M. le comte Molé. Quand cette

qui va paraître au grand jour. Nullement; c'est à l'étourdie qu'il a provoqué ce débat; devant le tribunal viennent les pièces et les témoins, les correspondances et les transactions : or, il en résulte les plus étranges, les plus fabuleuses révélations : il est constaté que les concessions des lignes d'omnibus ont été vendues, sinon par M. Gisquet, au moins tout à côté et dans son cabinet par des maîtresses ou des amis infidèles. On voit un père de famille âgé déjà, avouant un adultère ridicule dans une lettre puérile; c'est à gémir quand on se rappelle qu'une grande et active magistrature à Paris a été confiée six ans à de telles mains. La publicité de ce débat est déplorable; elle ôte la force morale à l'administration, à ce point que le pouvoir s'en indigne. Le gendre de M. Gisquet, receveur général est destitué; lui-même est forcé de donner sa démission du titre de conseiller d'État. Alors il annonce de scandaleuses et terrifiantes révélations, il menace des foudres de ses *Mémoires*, et au demeurant arrive une œuvre médiocre qui laisse de lui le souvenir d'un vieillard étourdi, faible, entraîné, vaniteux (¹).

A ce temps, se poursuit aussi l'affaire des mines de Saint-Bérain, scandaleuse procédure qui révèle la fraude de l'industrie; c'est une plainte en escroquerie contre les exploitateurs de la crédulité publique, qui ont mis en œuvre mille moyens pour créer des

autorisation fut demandée plus tard, dans une lettre que le général écrivit d'Afrique, M. Molé, au nom du gouvernement, refusa de l'accorder, et l'affaire n'eut pas d'autres suites. C'est ce que le général était sur le point de dire lui-même, lorsqu'il dut renoncer à la parole, pour ne pas prolonger les débats. »

(¹) Les débats sur le procès du *Messager* occupèrent la presse pendant quinze jours.

sociétés par actions et duper la bonne foi. A cette occasion on fouille, on recherche la vérité; il y a des rapports contradictoires; des ingénieurs déclarent la valeur de la mine, d'autres prononcent qu'elle n'est qu'une fiction. Les accusations s'étendent, chaque exploitation devient le sujet d'une enquête : ici une opération de librairie, là les asphaltes; les actionnaires demandent à la Chambre l'autorisation de poursuivre un député pour la publication du *Musée des familles;* le procès a lieu, on s'explique, on s'accuse réciproquement de mille faits d'indélicatesse.

La société semble sortir de sa sphère habituelle d'ordre, de mœurs sérieuses; la corruption est partout, elle se montre publiquement; on est passé de l'état de trouble matériel à une surexcitation fiévreuse; par l'industrie chacun veut faire une fortune prompte et splendide, parce que chacun dépense au-delà de son revenu : on se précipite dans d'aventureuses spéculations. Les pouvoirs veulent en vain s'opposer à ce torrent, les mœurs sont ainsi faites; et qui peut résister à des exemples lorsqu'ils se produisent partout? A côté du mal était le bien; le corps social n'existe qu'à la condition du mouvement bon ou mauvais; quand l'or circule il y a prospérité générale, et c'est l'avarice qui fait la pauvreté d'un pays; certes, il y avait un grand vice dans cet état social, mais la législation était impuissante pour le corriger. Le législateur doit prendre la société telle qu'elle est, la diriger avec précaution pour ne point la heurter : les lois doivent être en harmonie avec les mœurs et le *fait* est une puissance dont il faut tenir compte.

CHAPITRE X.

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE SOUS LE MINISTÈRE DU 15 AVRIL.

(AVRIL A DÉCEMBRE 1838.)

Affaiblissement et fin de la politique exclusivement révolutionnaire. — Tendance européenne. — Le corps diplomatique. — Mort de M. de Talleyrand. — État de l'alliance anglaise. — Couronnement de la reine Victoria. — Ambassade du maréchal Soult. — Les sympathies et les affaires. — La Belgique. — Le grand-duché de Luxembourg. — Résolution de l'Europe. — Projet des Belges. — Alliance catholique avec les provinces rhénanes. — Armemens. — Suspension de la banque de Bruxelles. — Liens de la Confédération germanique et de la Hollande. — Correspondance et pièces secrètes achetées par M. Fabricius. — Politique de la Prusse. — Ses rapports avec Rome. — *Autriche*. — Couronnement de l'empereur François II à Milan. — Projet pour l'évacuation d'Ancône consentie par le comte Molé. — Pacification de l'Italie. — Affaires de la Suisse. — Nouvelle situation de Louis Bonaparte. — Il consent à quitter la Suisse. — Question d'Orient. — M. de Barante à Constantinople. — Projet de la Porte. — Offre de lord Ponsonby. — Traité de commerce. — L'amiral Roussin. — Communication du pacha sur son indépendance. — Embarras de la situation. — Mission de Reschid-Pacha à Paris touchant Alger, Constantine et Tunis. — Les trois puissances et la Pologne. — Nouvelle occupation de Cracovie. — Système de l'Angleterre pour ses traités de commerce. — *Espagne*. — Corruption substituée à la guerre civile. — Incertitude et chances de la guerre. — Le comte Molé sur la non-intervention. — Question du Nouveau-Monde. — L'insurrection du Canada. — Papino. — Différends de la France avec le Mexique. — Armemens maritimes. — Négociations et traité avec la république d'Haïti. — Esprit général des négociations diplomatiques sous le comte Molé.

Le mérite incontestable de la politique extérieure de M. le comte Molé, je l'ai proclamé déjà, fut surtout de faire sortir la diplomatie française des

conditions de turbulence, j'ai presque dit des infirmités de l'idée révolutionnaire; les questions qui se rattachaient encore à l'origine et à l'esprit du mouvement de juillet furent par lui résolues ou écartées, et l'on entra plus fermement que jamais dans la politique générale de l'Europe. De là une sorte d'affaiblissement de l'alliance anglaise pour se rattacher aux principes et aux opinions des cours du continent; l'esprit du comte Molé se manifestait dans sa correspondance avec les cabinets de Vienne et de Pétersbourg; sa conversation était sûre, rassurante; mais ses qualités et ses défauts étaient incompatibles avec quelques-unes des sommités de la diplomatie, et spécialement avec M. de Talleyrand qui souffrait à peine des égaux, et moins encore des supérieurs.

A ce moment cet obstacle même s'effaçait; le prince de Talleyrand, affaibli de corps et d'esprit, marchait rapidement à la mort : au mois de mars de cette année, dans une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, on vit un vieillard, aux traits pâles et fatigués, aux yeux ternes, prononcer un éloge funèbre avec une certaine solennité: ce vieillard c'était le prince de Talleyrand qui venait rendre hommage à un diplomate de son école, M. Reinhard ([1]), esprit, au reste, de second ordre, qui avait servi en Allemagne les intérêts de la Révolution française et de l'Empire. Quel motif avait pu engager le prince de Talleyrand,

([1]) M. Reinhard était Wurtembergeois, fils d'un ministre protestant, lié avec les Girondins; il avait été un des agens de Brissot-Warville; il entra ensuite au service du comité de salut public, comme chef de division aux relations extérieures. M. Reinhard était resté ministre de France à Francfort sous la Restauration.

qui écrivait si peu et parlait moins encore, à rendre cet hommage à la mémoire d'un diplomate de mérite, mais obscur dans la vie de l'Europe? c'est que M. de Talleyrand se sentait mourir, et dans ce moment solennel il lui prenait comme un besoin irrésistible de parler de lui, de sa vie, de sa politique. Tous les hommes à l'instant suprême ont besoin d'un testament, d'un grand aveu, d'une justification historique : les uns pour les petites actions, les autres pour les grandes : les ministres surtout, long-temps mêlés aux affaires d'un pays, éprouvent le besoin de dire leur pensée et de la léguer à la postérité, et M. de Talleyrand avait saisi cette circonstance. Tel fut le but de l'éloge de M. Reinhard, écrit avec la gravité, la mesure, l'élégance de tout ce qui sortait de l'esprit de M. de Talleyrand; il y avait chez tous les gentilshommes du XVIIIe siècle un reflet de littérature qui se manifestait dans toutes leurs œuvres; souvent ils n'avaient rien appris, mais le frottement du monde était tel qu'ils prenaient l'éclat, l'urbanité, la bonne tenue des hommes les mieux élevés. M. de Talleyrand avait peu d'érudition, ce qu'il savait il le devait au séminaire, à la théologie (¹); mais il s'était tellement mêlé aux hommes considérables, aux esprits éminens du dernier siècle, qu'il lui en était resté une empreinte grandement littéraire.

Ce fut pour lui le chant du cygne que l'éloge de M. Reinhard : deux mois à peine écoulés, les symptômes d'une fin prochaine se firent sentir avec tant

(¹) On remarque dans ce discours du prince, l'éloge de la théologie comme science; M. de Talleyrand la plaçait à la tête de toutes les autres, déclarant lui devoir la plus sûre partie de ses facultés.

de certitude qu'on put indiquer du doigt l'instant précis de sa fin; quelques jours avant il était sorti lorsque la maladie fit de rapides progrès, et il lui fallut subir une opération douloureuse. Il y eut de remarquable que cet homme qu'on accusait de pusillanimité, de mœurs dépravés, d'insouciante morale, vit la mort s'approcher de lui sans en être effrayé, avec une certaine dignité de sa personne, une étiquette jusqu'au dernier moment incomparable. C'est que le prince de Talleyrand s'était mis en repos avec sa conscience : l'éducation religieuse ne s'efface jamais dans le cœur; M. de Talleyrand à travers les orages de sa vie avait toujours porté respect au principe catholique. Depuis quelques mois sous l'influence de son propre esprit, il avait demandé à se mettre en rapport avec l'archevêque de Paris, le pieux Hyacinthe de Quélen, le successeur du cardinal de Périgord, oncle vénérable de M. de Talleyrand, et tout cela par la sainte parole de l'abbé Dupanloup dont j'ai parlé déjà. Le prince avait discuté avec eux sur la formule d'une rétractation simple et modeste des erreurs de sa vie laquelle devait être envoyée au pape. Cette note dignement rédigée était conçue en termes absolus de résignation filiale demandant le pardon et la bénédiction apostoliques. « Touché de plus en plus par de graves considérations, disait M. de Talleyrand, conduit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis cinquante ans, je suis arrivé au terme d'un grand âge, et après une longue expérience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu, et à condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Église catholique,

apostolique et romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur de participer ([1]). S'il plaît au respectable ami de ma famille, monseigneur l'archevêque de Paris, qui a bien voulu me faire assurer des dispositions bienveillantes du souverain pontife à mon égard, de faire assurer au Saint-Père, comme je le désire, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Église, aux décisions et aux jugemens du Saint-Siége sur les matières ecclésiastiques de France, j'ose espérer que Sa Sainteté les accueillera avec bonté. Dispensé plus tard par le vénérable Pie VII de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, j'ai recherché, dans ma longue carrière politique, les occasions de rendre à la religion et à beaucoup de membres honorables et distingués du clergé catholique tous les services qui étaient en mon pouvoir. Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église ; je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême. »

M. de Talleyrand ainsi réconcilié avec l'Église, reprit les forces suffisantes pour lutter avec l'a-

([1]) L'original de cette curieuse pièce se trouve aux archives de l'archevêché de Paris, elle fut écrite le 10 mars 1838 et signée le 17 mai ; avec cette rétractation, M. de Talleyrand adressait au pape la lettre suivante :

« Très-Saint-Père, la jeune et pieuse enfant qui entoure ma vieillesse des soins les plus touchans et les plus tendres vient de me faire connaître les expressions de bienveillance dont votre sainteté a daigné récemment se servir à mon égard, en m'annonçant avec quelle joie elle attend les objets bénis qu'Elle a bien voulu lui destiner. J'en suis pénétré, comme au jour où Mgr. l'archevêque de Paris me les rapporta pour la première fois.

« Avant d'être affaibli par la maladie grave dont je suis atteint, je désire, Très-Saint-Père, vous exprimer toute ma reconnaissance et en même temps mes sentimens.

gonie, et il y arriva au terme suprême avec une haute tranquillité d'esprit; l'abbé Dupanloup ne le quitta point, le prince adressa à tout le monde des paroles dignes, convenables, réfléchies, comme il savait le faire toujours, dans toutes les circonstances de la vie. Il y eut une haute philosophie chrétienne dans ses derniers momens qui furent honorés de la visite du roi Louis-Philippe; le roi, en effet, avait le sentiment des convenances qui lui faisait comprendre les services que le prince de Talleyrand avait rendus au pays et à sa couronne dans les négociations du 9 août. Sans pénétrer dans les causes matérielles, il est certain que le grand service rendu par le prince de Talleyrand c'était avec l'organisation d'un pouvoir régulier (l'antique couronne une fois à terre), le maintien de la paix et de l'ordre européen. Son esprit, essentiellement patient et tempéré, avait lutté contre une des crises les plus violentes des temps modernes; sans doute on pouvait trouver cette politique moins glorieuse, moins large, moins ardente, que celle de la conquête et de l'agrandissement; mais il y avait un éminent service dans la réalisation de cette

J'ose espérer que non-seulemeut votre sainteté les accueillira favorablement, mais qu'elle daignera apprécier dans sa justice toutes les circonstances qui ont dirigé mes actions; des mémoires achevés depuis long-temps, mais qui selon mes volontés ne devront paraître que trente ans après ma mort, expliqueront à la postérité ma conduite pendant la tourmente révolutionnaire. Je me bornerai aujourd'hui, pour ne pas fatiguer le Saint-Père, à appeler son attention sur l'égarement général do l'époque à laquelle j'ai appartenu.

« Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né.

« Au reste, je ne puis mieux faire que de m'en rapporter, sur ce point comme en tout autre, à l'in-

idée, que le premier besoin de la France, quel que fût son gouvernement, était de passer sans secousses et sans trop d'efforts d'un pouvoir à un autre, de manière qu'une révolution ne fût qu'un accident, un épisode, une transition qui ne compromettait que passagèrement les idées et les intérêts. Tel était le caractère de la politique de M. de Talleyrand, et c'est cette pensée que le roi venait saluer, au lit de mort, dans le représentant d'une grande maison, jadis souveraine elle-même dans le Quercy et le Périgord.

Il est inutile d'entrer dans les détails de cette visite qui fut courte, pleine de dignité de part et d'autre, et surtout de sensibilité de la part du roi (¹), à qui la pensée de mort était familière; il suffit de dire que dans l'état des choses, la vie du vieux diplomate ne se mêlait désormais qu'indirectement à la politique active et nouvelle; M. de Talleyrand avait donné sa démission d'ambassadeur à Londres, quelquefois on le transportait encore sur son fauteuil aux Tuileries, mais on ne le consultait plus que par déférence et souvenir sur les questions générales; son esprit était fatigué, son corps débile et son rôle actif terminé. Dans les salons diplomatiques on parla de lui quelques jours encore; les idées et les hommes marchaient si vite! la génération n'avait pas le loisir

dulgence et à l'équité de l'Église et de son vénérable chef.

« Je suis avec respect, Très-Saint-Père, de votre sainteté le très humble et très obéissant fils et serviteur,

« CHARLES-MAURICE, prince DE TALLEYRAND. »

(¹) On fit mille versions sur la visite du roi, sur les papiers de M. de Talleyrand; tout s'y passa dignement parce que le prince avait non-seulement le respect des mourans, mais encore le respect des choses convenables.

de se souvenir long-temps de cette mort (¹), malgré la large part qu'avait prise M. de Talleyrand aux événemens contemporains. Cette politique de M. de Talleyrand avait été surtout, en 1830, l'alliance anglaise; indépendamment de son affection personnelle pour une nation qui selon lui, comprenait le mieux l'idée pratique du gouvernement représentatif, la pensée du prince était celle-ci: « Qu'en l'état de malveillance flagrante où se trouvait l'Europe par rapport à la Révolution de Juillet, le seul appui à cette révolution, c'était l'Angleterre, et qu'avec elle on éviterait la guerre. » Depuis sept ans cette pensée avait fait le fond de la politique générale. Ensuite de nouveaux intérêts étaient nés et, je le répète, l'ambition de M. le comte Molé était de faire sortir la diplomatie de la France de ce cercle inflexible pour agrandir notre mission européenne de gouvernement dans les affaires du monde.

L'Angleterre se trouvait à ce moment comme absorbée par un acte solennel de la royauté religieuse et politique, le couronnement de la reine Victoria; ce peuple a bien fait une révolution, une dynastie a

(¹) Les journaux l'annonçaient ainsi :

17 mai 1838.

« Le prince de Talleyrand est mort aujourd'hui à quatre heures moins dix minutes du soir, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il était encore sorti dimanche dernier. La maladie à laquelle il a succombé était un anthrax ou gangrène blanche. Il avait subi hier une opération douloureuse. M. de Talleyrand a senti de prime abord toute la gravité de son état et n'en a point paru alarmé. Aujourd'hui, à six heures du matin, M. de Talleyrand a signé une lettre au pape, qui était écrite depuis trois mois, et qui contient une rétractation de la part qu'il a prise à la messe constitutionnelle, dite au Champ de Mars, le jour de la fédération. Quatre témoins assistaient à cet acte; on cite dans le nombre deux pairs de France qui sont ambassadeurs à l'étranger. M. de Tal-

succédé à une autre, mais ce qui fait sa force et sa puissance, c'est qu'à travers ses phases révolutionnaires, il a conservé un respect absolu pour la couronne et les institutions qui s'y rattachent : l'Angleterre est religieuse, elle garde une sorte de puritanisme dans la célébration de ses rites et l'observance de ses prescriptions : ainsi l'amour des vieilles formes allait présider au couronnement de la reine Victoria et à son sacre à Westminster : c'était au pied de l'autel que cette solennité devait avoir lieu avec l'éclat et la pompe des grandes fêtes publiques. Le cérémonial et les coutumes féodales étaient respectueusement conservés ; on trouva fort puéril en France ce respect des anciennes formules saxonnes. Erreur capitale ; c'est par les formules que se maintiennent les institutions et les mœurs ; les habitudes sont tout pour un peuple, et c'est ce que les législateurs sérieux ont toujours compris. A ce couronnement toutes les grandes cours de l'Europe durent se faire représenter selon l'usage par des ambassades extraordinaires ; la Russie envoyait le brillant comte de Strogonoff (¹) ; l'Autriche, le prince de Lichten-

leyrand a signé également une lettre d'envoi à l'archevêque de Paris, de la rétractation qu'il a adressée au pape. »

(¹) Le comte Strogonoff avait occupé l'ambassade à Constantinople lors de l'insurrection de la Grèce ; il était ambassadeur à Madrid lorsque Napoléon envahit l'Espagne. On écrivait de Pétersbourg :

« Le comte Michel Strogonoff, notre ambassadeur extraordinaire au couronnement de la reine Victoria, déploiera un luxe vraiment asiatique à Londres. L'ameublement de son hôtel sera tout-à-fait dans le goût d'Orient. Sa suite est composée de princes georgiens, cabardiens et tartares. Parmi eux se trouve le prince Fermausaz, petit-neveu d'Héraclius, roi de Georgie et de Dewleb-Ghiraj, descendant des kans de la Crimée. L'ambassadeur donnera des fêtes somp-

stein, et la France ne devait pas rester en arrière dans une manifestation qui se rattachait au principe de l'alliance anglaise; le roi lui-même indiqua le maréchal Soult. Les journaux qui ne voient jamais que le petit côté des choses se demandèrent « si ce n'était pas une grande humiliation que d'envoyer auprès *du soi-disant* vainqueur de Waterloo (le duc de Wellington) un lieutenant de l'empereur qui avait si vaillamment combattu dans cette fatale journée. » C'était peu connaître le savoir-vivre des hautes aristocraties européennes ([1]). Le duc de Wellington rendait hommage à la glorieuse renommée du maréchal Soult; il l'avait vu sur plus d'un champ de bataille déployer toute la supériorité du commandement; si quelquefois la victoire l'avait servi, il avait pu juger la beauté de la défense, et entre gens de guerre ces choses-là ne s'oublient pas. Le maréchal Soult fut reçu avec acclamations; le peuple anglais fut ivre de joie et d'applaudissemens et toutes les prévenances demeurèrent pour le vieux et illustre soldat; dans son ambassade toute d'honneur et d'apparat, il ne fut pas question d'affaires, elles restaient confiées au comte Sébastiani; j'en excepte deux ou trois causeries intimes sur des questions de famille ([2]). Le maréchal admirable-

tueuses pendant son séjour en Angleterre. »

([1]) On fit courir le bruit en Europe que le maréchal Soult avait pour mission secrète à Londres de proposer le mariage de la reine Victoria avec le duc de Nemours. Cette nouvelle supposait peu d'intelligence des habitudes de l'Angleterre pour le mariage de ses reines, et je crois qu'un prince français se fût difficilement soumis au simple rôle de mari de la reine. Il faut se défier d'une foule de petites dépêches fausses qu'on fait souvent circuler dans le corps diplomatique.

([2]) L'ordre de la jarretière, par exemple, que la reine voulait conférer au roi Louis-Philippe.

ment accueilli par la reine et le peuple, assista à toutes les cérémonies renouvelées du moyen âge, au sacre, à l'hommage et à la foi féodale, et il put se souvenir qu'à Reims, Charles X s'était agenouillé comme la reine Victoria, non point devant les évêques, comme on le disait, mais devant l'image du Christ mort pour la liberté et l'égalité des hommes et la prédication de son évangile. Ces marques de sympathie populaire ne changeaient point la nature des relations diplomatiques telles que le comte Molé voulait les étendre et les interpréter; les esprits sérieux devaient remarquer l'inévitable affaiblissement de l'alliance anglaise. Il faut bien distinguer dans les situations politiques de cabinet, les sympathies et les affaires; il y avait évidemment sympathie entre la Révolution de Juillet et les whigs alors au ministère; les principes d'existence étaient presque communs; mais il y avait évidente séparation d'intérêts, et à mesure qu'on s'avançait vers la diplomatie sérieuse et pratique, il se manifestait quelque froideur et une certaine division dans les rapports. Je vais jeter un coup-d'œil rapide sur les questions alors soulevées pour convaincre les esprits que l'harmonie la plus parfaite ne régnait plus dans les élémens de l'alliance anglaise.

La Belgique en ce moment donnait le spectacle d'une surexcitation dont on ne pouvait s'expliquer le motif et le but que par cet esprit bizarre et remuant que la Révolution jetait partout. Le roi Léopold, au nom de son gouvernement, avait accepté les vingt-quatre articles arrêtés par la conférence de Londres. Toutes les difficultés depuis 1831 étaient venues du roi de Hollande : c'était avec beaucoup d'efforts que

la conférence était parvenue à décider le roi Guillaume à l'acceptation de ces articles, et lorsque tout paraissait terminé l'obstacle vint des Belges qui refusaient d'évacuer la portion du Limbourg et du Luxembourg placés sous la suzeraineté de la Confédération germanique : comment pouvait se justifier cette prétention des Belges et s'expliquer ce refus nouveau et véritablement inouï? C'est qu'indépendamment de l'esprit actif des populations flamandes, il s'était formé une confédération religieuse qui voulait profiter des troubles des provinces rhénanes pour agrandir le cercle des possessions belges. « Le moment approche où la pensée, disait une correspondance de Bruxelles, d'une fédération belge-rhénane passera de l'utopie à la réalisation. Il en avait déjà été question en 1831 à Bruxelles. Un avocat de Cologne, suffisamment autorisé au nom des patriotes les plus dévoués et les plus influens de ce pays, nous avait fait des ouvertures qui furent prudemment rejetées par les hommes irrésolus ou équivoques que les événemens avaient poussés chez nous au timon des affaires. Le moment est venu ou jamais de renouer la partie, et de nous affranchir une bonne fois de toute inquiétude du côté de la Prusse, de nous créer un nouveau peuple d'alliés qui nous garantisse du double danger de l'invasion française et de l'invasion prussienne, d'affermir la paix sans commencer par la guerre et de prévenir la nécessité d'une lutte, en exerçant la propagande des principes bien autrement puissante que celle des baïonnettes. »

La politique de la Prusse avait été d'une imprudence extrême; les persécutions contre l'archevèque

de Cologne, dont j'ai parlé, avaient soulevé les esprits au dernier point : ces irritations devaient retentir jusque dans le grand duché de Posen tout catholique; les Belges connaissaient bien cette effervescence, ils savaient que tôt ou tard l'insurrection éclaterait si le gouvernement prussien ne faisait pas quelques concessions, et le vieux roi était têtu. Les chefs du parti catholique appelaient non-seulement l'adjonction du Limbourg et du Luxembourg, mais ils espéraient encore la fédération des provinces rhénanes réunies à la Belgique sous les lois d'une commune monarchie ou même d'une république provinciale.

Dans la prévision de ces projets les Belges levaient des troupes d'une manière turbulente et persistaient dans leurs prétentions d'autant plus étranges, sur le Limbourg et le Luxembourg qu'ils avaient accepté les articles. En vain on leur faisait observer que l'Allemagne entière réclamait ce territoire, qu'eux-mêmes avaient consenti à la signature des protocoles qui décidaient la question en faveur de la Hollande. A cela ils répondaient toujours (¹) « que ce traité était provisoire, et qu'en aucun cas, ils ne pouvaient l'admettre d'une manière définitive parce qu'il séparait

(¹) *Note de la conférence de Londres à la cour de La Haye.*

« Si le cabinet de La Haye venait à se refuser auxdites propositions, tandis que la Belgique les aurait acceptées, les cours des soussignés, tout en regrettant de n'avoir pu amener un arrangement définitif par les moyens de conciliation qu'elles ont employés, n'en continueraient pas moins à veiller en commun au maintien de la paix matérielle entre les parties. »

Note de la conférence à la Belgique.

« Si le cabinet de Bruxelles venait à se refuser auxdites propositions, tandis que la Hollande les aurait acceptées, il ne resterait aux cinq puissances représentées à la conférence qu'à aviser aux moyens de donner suite aux titres que la Hollande aurait acquis à leur appui. »

ce qui voulait être uni. » Ils armaient donc avec la conviction d'un succès, tandis que la France, l'Angleterre, d'accord avec l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse, déclaraient que « puisqu'il y avait des articles signés, une convention arrêtée, c'était un grand manquement à la foi des promesses que de demander les armes à la main ce qu'on avait cédé amiablement. » Tel était le sens des nouveaux articles signés à Londres par le comte Sébastiani; lord Palmerston avait déclaré qu'il allait en finir avec la Belgique. Dans une dépêche du général Sébastiani, postérieure au couronnement de la reine Victoria et adressée au comte Molé, l'ambassadeur disait : « J'ai vu lord Palmerston, le gouvernement anglais désire arranger à tout prix la question de Belgique, afin de pouvoir donner à l'Orient toute son attention (¹). » Le comte Molé répondit à cette dépêche en prescrivant au général Sébastiani de nouveaux efforts pour amener le gouvernement anglais à aider la France à obtenir la réduction du chiffre de l'indemnité due à la Hollande; le ministre faisait l'abandon de la question des frontières. Le général Sébastiani répliqua : « J'ai encore vu lord Palmers-

(¹) L'Autriche et la Prusse s'étaient prononcées fort ouvertement contre la Belgique :

A LL. EE. MM. les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie.

Londres, 28 novembre 1838.

« Les soussignés plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, investis de pouvoirs et chargés des intérêts de la Confédération germanique dans la négociation relative à l'affaire hollando-belge, ont remarqué avec regret dans les actes publics qui viennent de paraître à l'ouverture des Chambres législatives à Bruxelles un langage annonçant hautement le dessein de se refuser à la restitution des territoires qui d'après le 2ᵉ des 24 articles arrêtés par la conférence de Londres, le 18 octobre 1831, doivent continuer d'appartenir au grand duché de Luxembourg, ainsi que de la partie de la province de Limbourg, qui, confor-

ton et je n'ai pu le déterminer à modifier les vues du cabinet anglais; il faut que le roi Léopold accepte purement et simplement les vingt-quatre articles. » C'est alors que M. Bresson, ambassadeur à Berlin, reçut l'ordre de se rendre à Francfort pour y avoir une conférence secrète avec le ministre bavarois sur la question du Luxembourg. M. Bresson écrit de Francfort au comte Molé « qu'il a eu des conférences avec les membres les plus influens de la diète germanique; ces hommes d'État lui ont déclaré qu'il n'y avait pas d'arrangement possible quant aux frontières; ils ont ajouté que l'Autriche, la Prusse et la Russie exigeraient le paiement à la Hollande de l'indemnité entière. »

Les Belges ne tenaient aucun compte de ces remontrances, et avec leur légèreté accoutumée, ils prétendaient lutter contre toute l'Europe, sûrs que l'opinion libérale en France et les radicaux en Angleterre les soutiendraient dans leurs plus étranges prétentions; le mouvement catholique qui se manifestait en Belgique, dans les provinces rhénanes, en Irlande, aiderait leurs desseins et l'Europe commen-

mément au 4e desdits articles, doit appartenir à S. M. le roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de grand duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande, actes contre lesquels le gouvernement belge a omis de faire valoir et les engagemens contractés par un traité solonnel et les droits d'un tiers qui s'y opposent également.

« Les soussignés peuvent d'autant moins s'empêcher de voir dans ces manifestations une atteinte portée aux droits de la Confédération germanique, qu'elles émanent d'une partie qui, ne se trouvant que dans une possession provisoirement tolérée des territoires mentionnés, prétend, de son propre chef, convertir le fait de cette possession en un droit permanent, ce qui constitue dans le présent cas un envahissement implicite...

« Les soussignés prient les plénipotentiaires de France, de la

çait à le craindre. Les Belges avaient la plus haute confiance en eux-mêmes, et il fallut pour les arrêter, non-seulement les menaces simultanées de toutes les puissances, la déclaration formelle du comte Molé, décidé à ne point se séparer des justes réclamations de l'Europe, mais encore un événement de très grande importance, la suspension des paiemens de la Banque de Bruxelles, catastrophe financière qui arriva tout d'un coup. On ne s'y attendait pas le moins du monde, lorsque une déclaration de la Banque suffit pour arrêter les transactions commerciales dans toute la Belgique; en ce moment, pouvait-on songer encore à faire la guerre, lorsqu'on avait à peine au trésor de quoi satisfaire les besoins journaliers de l'armée?

La Prusse était parfaitement informée de tous ces projets de la Belgique; elle les savait non-seulement par l'intermédiaire de la France fermement attachée à l'exécution des traités, mais encore par les avis de M. Fabricius, le ministre des Pays-Bas à Paris. Les moyens qu'emploie la diplomatie ne sont pas toujours approuvés par la stricte morale; la mission du diplomate est de tout voir, de tout juger, et quand il peut obtenir des renseignemens c'est pour lui une bonne fortune; on en a vu des exemples à toutes les époques, et en tous pays. Tout le tort est de se laisser pénétrer. Il n'est pas de chancelleries en Europe qui n'ait copie des dépêches

Grande-Bretagne et de Russie de vouloir bien, conjointement avec eux, prendre acte de ces droits, ce que les soussignés font eux-mêmes par le présent. Ils saisissent cette occasion de renouveler à Leurs Excellences l'assurance de leur très haute considération.

« *Signé* SENFFT, BULOW. »

importantes de gouvernement à gouvernement. Or, par sa position à Paris, M. Fabricius était parvenu à se procurer des correspondances précieuses relativement à la question belge; il en donnait copie à son cabinet qui les communiquait à la Prusse, de manière que cet État était parfaitement informé de tout ce qui touchait à la question belge; comme toujours quelques-unes de ces dépêches étaient supposées([1]), d'autres véritables. Cette communication fut enfin découverte par le comte Molé, qui fit déclarer toutes les pièces fausses; ce désaveu entre dans les intérêts d'un gouvernement, lorsqu'il se trouve compromis par des révélations indiscrètes; il nie l'authenticité des pièces, et cela s'explique, parce que si le devoir du diplomate est de se procurer tous les renseignemens possibles, le droit d'un gouvernement, lorsqu'il se trouve trop engagé, est de désavouer les agens et leurs correspondances.

Il résultait des faits révélés la conviction profonde pour la Prusse qu'elle devait finir au plus vite ses différends avec l'opinion catholique des provinces rhénanes et ses vives querelles avec l'archevêque de Cologne, et pour cela elle s'était adressée à la puissance sou-

([1]) Il y avait évidemment des pièces apocryphes dans celles que se procurait M. Fabricius, par exemple celles-ci :

Dépêche du maréchal Soult au roi.

« Le maréchal rend compte de l'audience dont il a été honoré par la reine Victoria. Dans cette audience qui avait pour principal objet d'appeler l'attention de Sa Majesté sur le duc de Nemours, le maréchal a été heureux d'apprendre, de la bouche même de la reine, que le prince avait fait une favorable impression. Le maréchal conseille, pour s'attirer l'enthousiasme du peuple anglais et pour cacher les progrès faits par le prince dans l'affection de Sa Majesté, d'ordonner à ce dernier de se rendre au camp de Lunéville; il devrait ensuite revenir à

veraine à Rome, dont l'autorité s'exerce puissante sur l'univers catholique. Cette négociation devenait d'autant plus difficile que le pape n'avait pas attendu longtemps pour se prononcer, et dans son allocution au consistoire de cardinaux, il avait hautement approuvé la conduite de l'archevêque de Cologne, exilé, captif.

Tout récemment encore le cardinal secrétaire d'État avait notifié l'allocution du Saint-Père au corps diplomatique à Rome, afin que les gouvernemens fussent informés de la fermeté des résolutions du souverain Pontife. « Le fait de l'expulsion de son diocèse du révérendissime archevêque de Cologne par le gouvernement prussien est publiquement connu. Sa Sainteté en a été surprise, et son cœur apostolique en a ressenti la plus profonde affliction. Plus le Saint-Père est convaincu que le Saint-Siége a employé tous les moyens de condescendance que les règles fondamentales et la doctrine de la religion catholique pouvaient admettre, afin d'ôter au gouvernement prussien jusqu'au moindre prétexte pour entreprendre quoi que ce fût contre les principes, contre la considération due à l'église catholique et contre ses serviteurs, plus a été grande, et plus a dû l'être la douleur de Sa Sainteté en apprenant les événemens déplorables cidessus mentionnés. Dans cet état de choses aussi triste qu'inattendu, le Saint-Père n'agissant que d'après les

Londres, faire sa cour, lorsque le camp de Lunéville aura été levé. »

Lettre de la duchesse de Kent, au roi Louis-Philippe.

« La duchesse approuve le choix du duc de Nemours pour gendre; elle regarderait comme un grand honneur que ce projet d'union se réalisât, elle pense qu'un tel mariage augmenterait la force et le bonheur des deux pays. »

Il fallait beaucoup de bonne volonté pour accepter comme vraies de semblables inventions.

exigences de son saint-office, a convoqué le sacré collége en consistoire secret, et en communiquant les faits à cette auguste assemblée, s'est plaint solennellement d'un acte qui blesse en même temps le pouvoir ecclésiastique, le primat pastoral supérieur, les lois et même l'unité de l'Église. Le cardinal secrétaire d'État, en exécution des ordres qu'il a reçus du Saint-Père, se voit obligé de remettre ci-joint à Vos Excellences deux exemplaires de l'allocution papale, et de vous prier de les transmettre à votre cour [1]. »

Aucun gouvernement ne pouvait donc être plus mal posé à Rome que la Prusse; ses persécutions étroites et mesquines contre les catholiques ne s'excusaient d'aucune façon, et ce fut néanmoins dans le dessein de pacifier les esprits que le roi de Prusse s'adressa au souverain Pontife afin de faire régler la question des mariages mixtes [2]. La France devait seconder la négociation de ses conseils; avant tout, le pape exigeait que l'archevêque de Cologne fût rendu à son troupeau, et que la cathédrale cessât d'être veuve. Il y avait plus, et par un bref particulier adressé au chapitre de Cologne, le pape défendait aux chanoines de remplir les fonctions de l'arche-

(1) L'affaire de Cologne donna lieu à des négociations très actives entre M. d'Arnim et M. Molé. Le gouvernement prussien ayant réclamé les bons offices du cabinet des Tuileries auprès du gouvernement belge à l'occasion de la part prise par le clergé belge dans la résistance de l'archevêque de Cologne, le gouvernement français fit à M. d'Arnim une réponse très favorable.

(2) Le gouvernement prussien néanmoins espérait faire résoudre la question favorablement à Rome, et c'est pour cela qu'il adressait un ordre de cabinet aux évêques de Cologne, Trèves, Munster et Paderborn : « Ayant l'espoir fondé que la cour de Rome rendra bientôt une déclaration satisfaisante, je laisserai en suspens, pour le moment, les mesures ultérieures qui, sans cette supposition, seraient

vêque ainsi que le désirait le roi de Prusse. La portée de cette résistance morale était inconnue à ce gouvernement militaire qui trouvait partout obéissance ; la religion protestante allait aux allures de ce pouvoir qui voulait bien une religion, mais une religion asservie à l'autorité civile ; le libre examen pour la pensée, la servilité pour les actions.

Le cabinet de Vienne approuvait du fond de l'âme la résistance du Saint-Siége, car elle était la protectrice naturelle des intérêts catholiques en Allemagne ; tout ce qui affaiblissait l'autorité de la Prusse grandissait la sienne, et bien qu'elle eût horreur de toute insurrection, elle jetait les yeux avec un intérêt marqué sur le mouvement catholique des provinces rhénanes. En ce moment l'Autriche était toute préoccupée par les pompes et les fêtes du couronnement de l'empereur dans la basilique de Milan comme roi d'Italie. La pensée de M. de Metternich était de sanctifier l'avénement par une grande cérémonie tout italienne dans la Monza, afin de lier le peuple lombard à l'empereur ; les fêtes furent splendides à Milan, à Venise, à Brescia, à Padoue, à Vé-

dès à présent inévitables, et notamment la publication d'une loi pénale destinée à assurer l'exécution de l'ordre de cabinet du 17 août 1825, dans le cas où mes justes espérances ne se réaliseront point. Je m'en rapporte à votre zèle et à vos lumières, du soin de prévenir pendant cet intervalle le retour des irrégularités qui, même selon votre opinion et celle de vos collègues, ne se rattachent pas essentiellement à la question des mariages mixtes, mais qui seraient inconciliables avec le maintien de l'ordre public et de la liberté de conscience. Tel est le refus de publier les mariages mixtes dans les églises catholiques et celui d'absolution dont on punit l'époux catholique dont le conjoint est protestant, pour le forcer à revenir sur la promesse qu'il a faite d'élever ses enfans dans la religion protestante. Je ne puis tolérer qu'un pareil trouble apporté à la paix

rone; il y eut des camps de plaisance, des fêtes d'or dans les basiliques de marbre. L'empereur fut partout salué d'acclamations unanimes; M. de Metternich accompagna son souverain; on avait supposé entre lui et M. de Kollowrath des divisions intestines, des séparations de principes. S'il y avait peut-être des nuances dans la manière d'envisager certains points particuliers de politique, il n'existait aucune dissidence fondamentale. Le prince de Metternich put juger par lui-même que l'esprit des Italiens s'était particulièrement modifié, et qu'on pouvait oser une pacification de l'Italie par une amnistie: c'était une pensée de force; le gouvernement autrichien de sa nature n'est pas persécuteur; il surveille par sa police, il est habile à empêcher, mais rarement il se livre aux excès, et l'amnistie était désormais une pensée de l'empereur lui-même qui voulait récompenser l'accueil enthousiaste que les populations lui avaient fait en Italie. Cette amnistie embrassa tous les crimes d'État et délits politiques, elle fit remise de toutes les peines, sans aucune exception, pas plus pour les grands que pour les petits (1). Les biens furent rendus; désormais plus de confiscations, les traces de la guerre civile disparurent et les prisons s'ouvrirent aux

domestique se prolonge et que la liberté de conscience continue d'être ainsi violée comme la teneur formelle de la loi. Ainsi je compte que vous prendrez dans votre diocèse les mesures nécessaires pour éviter l'irritation et la collision fâcheuse des esprits et empêcher les ministres du culte de violer la loi.

« *Signé* Frédéric-Guillaume. »

(1) *Décret d'amnistie adressé par l'empereur d'Autriche à l'archiduc vice-roi du royaume Lombard-Vénitien.*

« Mon cher oncle, à l'occasion de mon couronnement dans le royaume Lombard-Vénitien, j'ai jugé bien de déterminer ce qui suit:

« 1° Je fais grâce du reste de la peine à tous les individus appartenant au royaume qui ont subi une

détenus; il y avait eu trop d'exagération dans les récits qu'on avait faits sur le *carcero duro* et les Plombs de Venise, et Sylvio Pellico eut le loisir de rectifier les idées exagérées, enfantées par son imagination poétique sur les rigueurs de sa captivité.

La conséquence de cette amnistie devait être, comme fait politique, l'aveu que l'Italie était tranquille, et que dès-lors toute intervention devenait inutile : comment justifier par exemple l'occupation de Bologne et de la Romagne dès qu'on avouait que les esprits étaient assez calmes pour appeler une amnistie ? rien donc ne pouvait plus s'opposer à la délivrance des États du Saint-Siége, et l'Autriche reprit ses négociations avec le comte Molé pour obtenir simultanément l'évacuation d'Ancône. Au point de vue de la diplomatie sérieuse, l'occupation d'Ancône était un acte de violence en dehors du droit des gens; le pape n'avait point demandé les Français, il avait protesté contre un système de conquête que rien ne pouvait justifier; dès-lors le seul motif que la France pouvait alléguer, c'est que les Autrichiens occupant

condamnation pour crime d'Etat, et qui se trouvent présentement en lieu de punition.

« 2° Je veux que les procès commencés pour machinations politiques devant les tribunaux de ce royaume contre des individus qui sont dans mes États soient immédiatement supprimés et qu'ils ne soient plus continués à l'avenir pour toute action antécédente à ma présente résolution.

« 3° Les individus de ce royaume qui, étant enveloppés et compromis dans des machinations politiques contre la sûreté de l'État, avaient été relégués dans des lieux expressément désignés, devront être immédiatement mis en liberté.

« 4° Je veux que tous les préceptes politiques imposés jusqu'aujourd'hui soient supprimés.

« 5° Les émigrés politiques appartenant au royaume Lombard-Vénitien qui désireront rentrer dans leur patrie le pourront, et je permets qu'on accorde aux émi-

la Romagne et Bologne, elle pouvait occuper à bon droit Ancône, la ville papale. Cette cause cessant par le départ des impériaux eux-mêmes, comment le gouvernement français pouvait-il encore justifier l'occupation d'Ancône? Il est vrai qu'une école mixte, et je regrette de trouver le duc de Broglie dans cette voie, soutenait qu'avant de cesser l'occupation, la France pouvait demander au Saint-Père des garanties constitutionnelles pour les Légations, ce qui était absurde; est-ce que chaque État n'est pas indépendant? est-ce que chaque suzeraineté n'exerce pas sur ses sujets le droit absolu? Si nous avions la faculté d'exiger du Saint-Père une forme d'administration à ses sujets, pourquoi la Russie n'aurait-elle pas le droit à son tour de demander à la France l'abolition de la Charte? Dès que le prince de Metternich put dire à M. le comte Molé (¹): « Vous voyez, l'Italie est paisible, à ce point que nous venons de donner une amnistie pleine et entière; les États romains paraissent dans une situation telle que l'évacuation militaire peut s'accomplir sans inconvénient; les Autri-

grés politiques qui ne voudraient pas rentrer l'autorisation d'émigrer.

6° Les demandes pour rentrer ainsi que celles pour obtenir l'autorisation d'émigrer, devront être présentées dans l'espace d'une année, à partir du jour de la publication de ma présente résolution.

« En vous communiquant cette résolution je vous invite à prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour qu'elle obtienne son accomplissement prompt et entier.

« Milan, 6 septembre 1838.

« FERDINAND. »

(¹) Ce qu'il y a de bizarre dans l'affaire d'Ancône c'est que le souverain pontife s'était adressé à l'Angleterre elle-même, et voici de curieux documens :

Note du cardinal Bernetti à lord Seymour, ambassadeur d'Angleterre à Rome.

« En conséquence des commu-

chiens abandonnent la Romagne, c'est à vous de quitter Ancône, telles sont vos promesses, celles de vos prédécesseurs. » Que pouvait répondre à cela le comte Molé? Toute la correspondance diplomatique, même celle du ministre de la guerre depuis 1832, prévoyait cette situation : jamais l'occupation d'Ancône ne devait être permanente; c'était un acte de violence devenu depuis un principe de garantie mais pas autre chose; aucun ministre, sans excepter même M. le duc de Broglie, n'avait considéré d'une autre façon le fait de cette occupation. Dès-lors la négociation dut marcher dans le sens indiqué par le prince de Metternich : un ordre du général Bernard, ministre de la guerre, dirigea la petite garnison d'Ancône sur Bone et les possessions d'Afrique. Ce fut une des questions qui excita le plus vivement les colères du parti révolutionnaire, et cela s'explique parce que ce parti ne disait pas son dessein définitif, qui était l'insurrection de l'Italie entière sous le drapeau tricolore; idée vieillie et pourtant la seule qui sourit aux partisans de la propagande de 1830.

Cette propagande continuait à prendre pour théâtre la Suisse, où l'agitation s'était à peine calmée,

nications verbales faites à Votre Excellence relativement aux conditions que Sa Sainteté ne peut se dispenser de poser au gouvernement français pour le départ de ses troupes, le soussigné ne doute pas que Votre Excellence voudra bien lui déclarer en la manière qu'elle jugera le plus convenable, que le gouvernement anglais garantit aussi que ces conditions seront loyalement et exactement observées par le gouvernement français. »

Réponse de l'ambassadeur anglais. — 16 août 1838.

« Monseigneur, en réponse à la demande confidentielle de Votre Excellence, afin d'obtenir des assurances de l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ce que l'on arrive promptement à l'évacuation d'Ancône, je vous fais cette communication : le gouvernement

lorsque un incident nouveau vint compliquer la difficulté. On a vu que Louis Bonaparte était retourné en Suisse invoquant la maladie de la duchesse de Saint-Leu menacée dans sa vie; la duchesse de Saint-Leu venait d'expirer; rien de plus noble que cette piété filiale, et le comte Molé ne s'était nullement opposé à ce qu'un fils vînt pleurer sur les cendres de sa mère. A peine la tombe fut-elle fermée que Louis Bonaparte se posa toujours comme un prétendant et le centre d'un mouvement impérialiste : autour de lui s'était groupé tout le parti de la jeune suisse, qui gardait des ressentimens de la récente lutte entre la Confédération helvétique et la France. Les dépêches du duc de Montebello indiquaient cette situation particulière d'insurrection et de complot; il était impossible que le comte Molé ne prît pas une résolution à l'égard d'un fait aussi propre à troubler le pays. Arenenberg était devenu le centre des intrigues politiques; là s'était rédigée la brochure du lieutenant Laity; les épreuves avaient été corrigées de la main de celui qui se disait le légitime successeur de Napoléon. Tantôt Louis Bonaparte prenait le titre de citoyen de Thurgovie, tantôt le titre de Français, afin de revendiquer une couronne ou d'échapper aux réclamations de la diplomatie;

anglais, dans l'intérêt de la paix générale, et pleinement convaincu de la loyauté des intentions du cabinet français, m'autorise à vous dire qu'en cas de besoin il emploierait ses bons offices près dudit cabinet afin d'obtenir l'évacuation, en conformité des engagemens pris par la France vis-à-vis du Saint-Siége. Je suis autorisé à affirmer que l'uniformité de vues entre l'Angleterre et la France ne laisse pas de doute sur l'efficacité des représentations que le gouvernement anglais aurait à faire dans le but d'obtenir l'évacuation d'Ancône.»

dans cette circonstance l'ambassadeur de France dut insister pour avoir une réponse du conseil souverain, et l'on s'imagine quelle nouvelle excitation répandit en Suisse la juste demande du gouvernement français.

En face de cette situation l'ambassadeur lui-même avait présenté au nom de sa cour une notice vive et pressante : « Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français, près la Confédération helvétique, a reçu l'ordre de son gouvernement de faire à Leurs Excellences MM. les avoyer et membres du conseil d'État du canton de Lucerne, directoire fédéral, la communication suivante (¹) : Après les événemens de Strasbourg et l'acte de généreuse clémence dont Louis-Napoléon Bonaparte avait été l'objet, le roi des Français ne devait pas s'attendre à ce qu'un pays ami, tel que la Suisse et avec lequel les anciennes relations de bon voisinage avaient été naguère si heureusement rétablies, souffrirait que Louis Bonaparte revînt sur son territoire, et au mépris de toutes les obligations que lui imposait la reconnaissance, osât y renouveler de criminelles intrigues, et avouer hautement des pré-

(¹) Le prince de Metternich s'était associé aux démarches du comte Molé sur l'expulsion des réfugiés en Suisse.

Dépêche du prince de Metternich au comte de Bombelles (Venise, 8 octobre 1838).

« Sachant de source certaine qu'un nombre assez considérable de réfugiés subalternes, compris dans l'art. 1er du conclusum, sont parvenus jusqu'à ce jour à se soustraire à la vigilance des autorités et à prolonger leur séjour en Suisse ; sachant que d'autres individus de cette catégorie, qui avaient été expulsés en vertu du conclusum, sont depuis rentrés en Suisse ; connaissant enfin trop bien l'esprit qui anime ces chefs de la secte, momentanément retirés de ce pays, pour douter du désir constant qui les anime d'y rentrer à la première occasion opportune, nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment d'inquiétude mêlée de surprise, en voyant la diète par son arrêté du 5 septembre dernier,

tentions insensées et que leur folie même ne peut plus absoudre depuis l'attentat de Strasbourg. Il est de notoriété publique qu'Arenenberg est le centre d'intrigues que le gouvernement du roi a le droit et le devoir de ne pas tolérer. Vainement Louis Bonaparte voudrait-il les nier, les écrits qu'il a fait publier tant en Allemagne qu'en France, celui que la Cour des pairs a récemment condamné, auquel il est prouvé qu'il avait lui-même concouru et qu'il avait distribué, témoignent assez que son retour d'Amérique n'avait pas seulement pour objet de rendre les derniers devoirs à une mère mourante, mais bien aussi de reprendre des projets et d'afficher des prétentions auxquelles il est démontré aujourd'hui qu'il n'a jamais renoncé. La Suisse est trop loyale et trop fidèle alliée pour permettre que Louis Bonaparte se dise à-la-fois l'un de ses citoyens et le prétendant au trône de France, qu'il se dise Français toutes les fois qu'il conçoit l'espérance de troubler sa patrie au profit de ses projets, et citoyen de Thurgovie quand le gouvernement de sa patrie veut prévenir le retour de ses criminelles

se dessaisir elle-même et priver le directoire fédéral des moyens exceptionnels qui avaient été mis entre leurs mains, afin de pouvoir garantir leur patrie des maux de toute espèce que le séjour de ces hommes de malheur sur le sol helvétique doit engendrer...

«... Nous nous en remettons avec une entière confiance, monsieur le comte, à vos lumières et à votre connaissance des hommes et des choses sur la manière avec laquelle vous porterez à la connaissance des autorités centrales de la Suisse, les réflexions contenues dans la présente dépêche. Elles nous semblent d'ailleurs tellement justes, et elles nous sont si évidemment dictées par le sentiment d'une véritable bienveillance pour le pays à qui nous les adressons, que, quelle que soit la forme sous laquelle elles seront présentées aux hommes honorables de la Suisse, nous sommes assuré de l'effet qu'elles produiront sur eux.

« *Signé* METTERNICH. »

tentatives. C'est donc avec la plus entière confiance qu'au nom de son gouvernement, le soussigné présente à LL. EE. MM. les avoyer et membres du conseil d'État du canton de Lucerne, directoire fédéral, en les priant d'apporter à la connaissance de la haute diète, la demande expresse que Louis-Napoléon Bonaparte soit tenu de quitter le territoire helvétique; le soussigné regarde comme superflu de rappeler ici à Leurs Excellences les règles du droit des gens en pareille matière. Il ajoutera seulement en finissant et d'après l'ordre qu'il a reçu, que la France aurait préféré ne devoir qu'à la volonté spontanée et au sentiment de bonne amitié de sa fidèle alliée, une mesure qu'elle se doit à elle-même de réclamer enfin et que la Suisse ne lui fera pas certainement attendre. »

A la suite de cette note il y eut au sein de la diète des séances d'une extrême violence. Quelques-uns de ces montagnards avinés parlèrent de notre grande nation avec dédain et mépris : ces séances reçurent une vive publicité; dans toute la Suisse il y eut des assemblées révolutionnaires où se produisirent des motions belliqueuses, et cette situation donna lieu à une nouvelle dépêche du comte Molé au duc de Montebello [1]. Le mi-

[1] *Dépêche de M. Molé à M. de Montebello.*

Paris, 11 août 1838.

« Monsieur le duc, j'ai sous les yeux vos dépêches du 5 et du 10 août, et j'ai lu attentivement tous les détails qu'elles renferment sur la séance de la diète où a été discutée la note que vous avez présentée au nom de la France pour obtenir l'expulsion de Louis Bonaparte. Je ne dirai rien de la violence des discours qui ont été prononcés, ni de la manière dont quelques orateurs ont parlé de la France et de son alliance. La France a trop la conscience de sa force et de sa dignité pour ne pas dédaigner un langage que la Suisse elle-même, nous n'en doutons pas, serait loin d'approuver. Mais vous représenterez de nouveau au vorort qu'il s'agit ici de savoir si la Suisse prétend, sous le manteau de

nistre posa la question d'une manière très nette : un peuple voisin pouvait-il, sous le manteau de l'hospitalité, recueillir des intrigues qui troublaient l'ordre d'un État voisin? Louis Bonaparte pouvait-il en même temps se dire citoyen de Thurgovie et Français? Qui pouvait expliquer sa correspondance trouvée chez le lieutenant Laity? Le ministre en concluait que la France ne devait pas plus long-temps souffrir les intrigues d'Arenenberg : si on refusait d'obtempérer à sa demande, M. de Montebello prendrait ses passeports avec déclaration qu'on allait employer tous les moyens de faire respecter les droits et le repos de la France. Des ordres furent en conséquence donnés pour des armemens militaires sur les frontières, et nulle puissance ne pouvait s'opposer aux justes réclamations de la France, puisque l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne, avaient tenu le même langage à l'occasion de leurs propres réfugiés.

l'hospitalité qu'elle exerce, recueillir dans son sein et encourager de sa protection des intrigues, des intentions hautement avouées, et qui ont pour objet de troubler le repos d'un Etat voisin.

« Est-il un homme de bonne foi qui puisse admettre que Louis Bonaparte soit naturalisé suisse, bourgeois de Thurgovie, et prétende en même temps régner sur la France? La Suisse a-t-elle le droit de laisser se former sur son territoire des entreprises qui, quoique dénuées de chances sérieuses de succès, peuvent avoir pour effet, comme au mois d'octobre 1836, de donner un grand scandale politique et d'entraîner quelques insensés ou quelques dupes? Il est impossible que le bon sens public ne fasse pas justice, en Suisse comme ailleurs, de l'argument qu'on nous oppose, et que l'on puise dans ce droit de bourgeoisie donné à Louis Bonaparte par le canton de Thurgovie. Louis Bonaparte a-t-il rempli la condition exigée par l'art. 25 de la constitution de ce canton? A-t-il renoncé à la France, son ancienne patrie? S'il l'a fait, comment expliquer alors toute sa conduite et ses actes les plus récens; la brochure Laity, la mission qu'il avait donnée à Laity et la lettre de son écriture trouvée chez Laity?

« Ne serait-ce pas se jouer de

Que faire dans cette situation ? Le parti calme et réfléchi de la diète insista auprès de Louis-Napoléon, pour lui inspirer spontanément une démarche : voulait-il être le sujet d'une guerre, la cause d'un conflit dont le résultat serait l'occupation du canton de Genève et de Lausanne ? Pourquoi de sa propre volonté, Louis Bonaparte ne quitterait-il pas la Suisse ? Il montrerait ici de la générosité pour le pays qui lui avait donné asile, et satisferait en même temps les réclamations de la France. Ce fut à ce dernier parti que Louis Bonaparte s'arrêta ; dans une lettre rédigée avec une certaine noblesse d'expressions, il déclara qu'il ne voulait, qu'il ne pouvait pas être la cause d'une querelle capitale entre la Suisse et la France, et qu'en conséquence il était prêt à se retirer dans le lieu que les passeports voudraient bien lui indiquer. On désigna l'Angleterre comme une terre d'asile, et dès-lors rien ne s'opposa à son départ ; il partit pour Londres à travers les voies

toute vérité que de se dire tour-à-tour, selon l'occurrence, Suisse ou Français ; Français pour attenter au repos et au bonheur de la France, Suisse pour conserver l'asile où, après avoir échoué dans de coupables tentatives, on ourdit de nouvelles intrigues et on prépare de nouveaux coups ? Louis Bonaparte a assez prouvé assurément qu'il n'est accessible à aucun sentiment de reconnaissance, et qu'une plus longue patience de la part du gouvernement français ne ferait que le confirmer dans son aveuglement et l'enhardir à de nouvelles trames.

« Maintenant la France se doit à elle-même de ne pas souffrir plus long-temps que la Suisse autorise par sa tolérance les intrigues d'Arenenberg. Vous déclarerez au vorort que si, contre toute attente, la Suisse prenant fait et cause pour celui qui compromet si gravement son repos, refusait l'expulsion de Louis Bonaparte, vous avez ordre de demander vos passeports. Aussitôt que cette dépêche vous sera parvenue, vous irez en donner lecture à M. l'avoyer Kopp ; vous ne vous séparerez pas de M. l'avoyer sans lui donner encore une fois l'assurance que la France, forte de son

de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande [1]; et cependant il ne renonçait pas entièrement à ses projets. Bientôt nous le verrons reparaître sur la scène. Toutefois au point de vue diplomatique, il n'y avait plus d'empêchement à ce que les rapports de bienveillance fussent repris avec la Suisse dans les termes anciens d'amitié et de bon vouloir. Il est à remarquer que dans ces négociations avec la Confédération helvétique, il s'agissait surtout d'une surveillance et d'une répression actives, de la propagande ; les cantons étaient devenus le théâtre d'insurrections continuelles, les réfugiés y avaient trouvé un turbulent asile, et le gouvernement de France, qui en 1830 invoquait la force de la propagande, reconnaissait enfin par sa propre expérience, que l'Europe avait raison dans ses remontrances et ses notes répétées pour assurer la paix et la tranquillité du monde.

Ainsi presque toutes les questions révolutionnaires étaient éteintes autour de la France, en Belgique,

droit et de la justice de sa demande, usera de tous les moyens dont elle dispose pour obtenir de la Suisse une satisfaction à laquelle aucune considération ne saurait la faire renoncer.

« Agréez, etc.

« *Signé* MOLÉ. »

(1) *A S. E. M. le landammann Anderwert, président du petit conseil du canton de Thurgovie.*

«... Le gouvernement français ayant déclaré que le refus de la diète d'obtempérer à sa demande serait le signal d'une conflagration dont la Suisse pourrait être victime, il ne me reste plus qu'à m'éloigner d'un pays où ma présence est le sujet d'aussi injustes prétentions, où elle serait le prétexte de si grands malheurs. Je vous prie donc, monsieur le landammann, d'annoncer au directoire fédéral que je partirai dès qu'il aura obtenu des ambassadeurs des diverses puissances les passeports qui me sont nécessaires pour me rendre dans un lieu où je trouve un asile assuré. En quittant aujourd'hui volontairement le seul pays où j'avais trouvé en Europe

en Suisse, dans l'Allemagne confédérée, et dès ce moment, le cabinet put porter sérieusement son attention sur l'Orient. Le traité d'Unkiar-Skelessi n'avait véritablement établi qu'un provisoire, une sorte de trève entre deux puissances qui nécessairement devaient en venir aux mains. La Porte Ottomane désirait plus que jamais la guerre contre le pacha, afin de faire reconnaître et saluer sa suzeraineté absolue même sur l'Égypte, puis elle voulait reprendre la pleine possession de la Syrie que les intrigues du pacha remplissaient de troubles. Cette ardeur belliqueuse, la Porte la faisait connaître à tous les cabinets (¹), et ici il faut particulièrement signaler la double politique de l'Angleterre et les instructions secrètes de lord Ponsonby. La conduite du cabinet britannique n'avait rien de précisément net ni de décisif sur la question d'Orient; son dessein était surtout d'arracher à la Russie la prépondérance exclusive sur la Porte Ottomane, en devenant son conseil et son appui, au détriment même de la France, la vieille alliée de la Turquie. C'est dans ce sens que lord Ponsonby avait agi; sans se séparer publiquement de l'amiral Roussin, lord Ponsonby avait déclaré que l'Angleterre protégerait de tout son pouvoir la Porte Ottomane,

appui et protection, en m'éloignant des lieux qui m'étaient devenus chers à tant de titres, j'espère prouver au peuple suisse que j'étais digne des marques d'estime et d'affection qu'il m'a prodiguées. Je n'oublierai jamais la noble conduite des cantons qui se sont prononcés si courageusement en ma faveur, et surtout le souvenir de la généreuse protection que m'a accordée le canton de Thurgovie restera profondément gravé dans mon cœur...

« NAPOLÉON-LOUIS. »

« Arenenberg, le 22 septembre 1838. »

(¹) En vain les grandes puissances cherchaient à arrêter la

et que jamais les liens d'intimité n'avaient été plus forts, plus fermes, pour la paix comme pour la guerre. Il était visible à tous que la Turquie armait; les bords de l'Euphrate étaient couverts de troupes ottomanes, la flotte était dans les Dardanelles toute prête à appareiller, le conflit paraissait inévitable: comment l'éviter entre deux gouvernemens si pleins d'irritation?

J'ai déjà dit combien était difficile la position de l'amiral Roussin, essentiellement complexe; il avait ordre de ne point se séparer de lord Ponsonby, d'offrir la protection de la France à la Porte et d'appuyer le système de paix. Mais visiblement l'influence de la France avait décru à Constantinople; lorsque M. de Barante y passa en allant à son ambassade de Saint-Pétersbourg, il trouva l'amiral dans une grande inquiétude, non-seulement sur les résolutions de la Porte, mais encore sur la mission de Reschid-Pacha (¹) désigné comme ambassadeur à Paris, pour réclamer la reconnaissance de la suzeraineté du sultan sur Alger, Oran et Constantine, ou une forte indemnité d'argent comme tribut ou achat de sa suzeraineté d'Afrique. Cette réclamation était fondée sur des précédens : la

Porte dans ses desseins contre l'Égypte :

Note collective des ambassadeurs des cinq puissances à la Porte Ottomane.

« ... Les soussignés ont reçu ce matin de leurs gouvernemens respectifs des instructions, en vertu desquelles ils ont l'honneur d'informer la Sublime Porte que l'accord sur la question d'Orient est assuré entre les cinq grandes puissances, et qu'ils sont chargés de l'engager à suspendre toute détermination définitive sans leur concours, en attendant l'effet de l'intérêt qu'elles lui portent.

« Constantinople, 27 juillet 1838.

« *Signé* PONSONBY, baron DE STURMER, comte DE KOENIGSMARK, baron ROUSSIN, BOUTENIEFF. »

(¹) L'amiral Roussin déclara à

Grèce elle-même ne payait-elle pas un tribut annuel à la Porte Ottomane ? « Reschid-Pacha est envoyé à Paris, faisait écrire la cour de Pétersbourg, avec ordre de demander au cabinet français ou l'abandon d'Alger et sa remise à la Porte Ottomane ou le paiement d'une forte somme d'argent à titre de dédommagement pour le territoire d'Alger, qui alors deviendrait une propriété légale de la France. Reschid-Pacha ne quittera pas Paris sans obtenir du gouvernement français le consentement à l'une ou à l'autre proposition. Cette mission sera appuyée par la majorité des gouvernemens européens. L'ambassadeur turc visitera le roi de Naples et le pape; il réglera les intérêts commerciaux avec la cour de Sardaigne. Achmet-Pacha, qui est entré dans les bonnes grâces du sultan, est chargé de l'armement d'une forte escadre à la tête de laquelle il doit observer la flotte française. »

Jamais une telle demande n'eût été admise par la France et dans cette prévision les cabinets européens hostiles à son influence cherchèrent à miner son crédit dans le divan. L'Angleterre, malgré ses protestations, n'était pas fâchée de se substituer à l'ancienne supériorité du drapeau français dans la Méditerranée, et lord Ponsonby, avec ce dandisme anglais qu'on lui connaît bien, avait marché dans les voies d'une intimité très grande avec la Porte-Ottomane; il caressait ses moindres désirs ; sous main il conseillait même la guerre. L'amiral Roussin avait donné des ordres au contre-

Reschid-Pacha, d'après les ordres positifs du gouvernement français, «que la flotte ottomane ne pourrait sortir des Dardanelles, et que l'escadre de l'amiral Gallois bloquerait le passage, si on tentait de le forcer. »

(*Note communiquée.*)

amiral Gallois pour qu'il surveillât la flotte ottomane destinée pour Tunis. Les affaires se traitaient par M. de Billecoq, secrétaire d'ambassade, et à ce moment le bruit s'était répandu que l'Angleterre et la Porte étaient en si grande intimité, qu'elles allaient conclure entre elles un traité de commerce. Lord Ponsonby en avait dit un mot à l'amiral Roussin, qui ne pouvait croire la question si avancée. L'arrivée de M. de Bulwer avec des instructions précises de lord Palmerston pour la signature immédiate ([1]) avait hâté la conclusion du traité, et l'on fut fort étonné à Péra d'apprendre qu'en effet tout était terminé dans les termes les plus étendus de la liberté commerciale: « Les navires anglais devaient jouir de tous les avantages auxquels avaient droit les vaisseaux des nations les plus favorisées; il était permis aux sujets anglais d'acheter toute matière première dans l'étendue de l'empire ottoman, et on abolissait les monopoles; les négocians n'étaient plus tenus d'acquitter que les mêmes droits des sujets turcs; puis libre transit sur tout ce territoire, sans payer de droit qu'à l'exportation; le passage des Dardanelles était libre pour les

(1) *Traité de l'Angleterre avec la Porte Ottomane.*

« Art. 1er. Tous les priviléges, faveurs et concessions accordés par les traités en vigueur aux sujets et aux vaisseaux britanniques seront maintenus pour l'avenir, en tant qu'ils ne seraient modifiés par les stipulations du présent traité; toutefois les sujets de S. M. Britannique jouiront aussi de tous les avantages et faveurs que la Porte Ottomane jugerait à propos d'accorder actuellement ou à l'avenir aux sujets d'une autre nation.

« 2. Il est permis aux sujets de S. M. Britannique d'affermer et d'acheter dans toutes les parties de l'empire ottoman, sans exception, les productions brutes et manufacturées du pays, et de les exporter sans aucune redevance, attendu que la Porte Ottomane déclare abroger spontanément les monopoles qui pèsent sur les produits de l'agriculture et sur d'au-

bâtimens anglais, et toute facilité leur était donnée pour naviguer dans la mer Noire. » La conclusion d'un traité si large devait vivement préoccuper l'amiral Roussin qui signalait incessamment dans ses dépêches l'attitude nouvelle qu'allait prendre l'Angleterre vis-à-vis de la Porte Ottomane; elle cherchait à se substituer à la protection de la Russie; on disait même que ce traité de commerce avait été déterminé par cette considération que l'Angleterre avait reconnu sous main à la Porte le droit et la faculté de commencer les hostilités contre le pacha; ce qu'alors elle souhaitait plus que toute chose.

Les nouvelles d'Alexandrie annonçaient d'ailleurs un changement notable dans la politique expectante de Mehemet-Ali; les dépêches de M. Cochelet disaient que le vieux pacha venait d'informer officiellement le corps diplomatique, que son dessein était de se rendre entièrement indépendant de la Porte Ottomane, même pour le tribut; il voulait constituer son pachalick héréditaire, afin de le transmettre à son fils Ibrahim sans difficulté. « Le consul de France et le consul d'Angleterre viennent d'avoir une conférence avec le vice-roi au sujet de ses relations avec la Turquie, disait une

tres objets qui ne sont pas mis en régie par le gouvernement ; mais pour que cette disposition ne soit violée ni éludée en aucune façon, la Porte Ottomane s'oblige à en prescrire l'obligation, sous une responsabilité sévère, à tous les fonctionnaires publics; et dans le cas où un sujet anglais serait lésé dans ses intérêts par un abus de pouvoir d'un fonctionnaire de la Porte, celle-ci lui ferait obtenir la réparation qui lui serait due.

« 3. De leur côté, les négocians anglais sont tenus de payer les impôts auxquels sont soumis les sujets turcs pour tous les achats et ventes des objets destinés à la consommation intérieure.

« 4. Chaque négociant anglais ou son mandataire aura la liberté de transporter les marchandises

dépêche. Après avoir récapitulé tous les griefs qu'il croit avoir contre cette puissance, Mehemet-Ali a fini par faire entendre que cette guerre sourde que lui fait le sultan devait avoir un terme; qu'il était temps pour lui de songer à la succession et au moyen de faire passer le trône dans sa famille. Il a ajouté que le plus certain était de s'affranchir de la suzeraineté de la Sublime Porte; ce qui lui était facile, si, bien pénétrées de leurs vrais intérêts, l'Angleterre et la France ne mettaient pas d'entraves à ses desseins. Mehemet-Ali a dit encore qu'il n'avait nulle envie de manquer aux égards qu'il devait aux cabinets de Londres et de Paris; que son projet était de ne rien précipiter, qu'il attendrait leur réponse; et que devant bientôt partir pour le Sennaar, ce ne serait qu'à son retour vers le mois d'octobre qu'il s'occuperait sérieusement de mener à bonne fin la grande affaire dont il venait d'entretenir les deux consuls, pour qu'ils eussent à transmettre officiellement à leurs cabinets les détails de cet entretien (1). » Cette communication avait surpris le corps consulaire, et le colonel Campbell, consul d'Angleterre, en avait manifesté un haute indignation. La France à son tour savait bien que ces prétentions du pacha rendaient insolubles les difficultés à Constan-

qu'il voudrait dans le lieu qui lui paraîtrait le plus convenable, sans être tenu de payer un impôt. Il ne paiera les droits qu'au moment de l'exportation.

« 5. L'autorisation pour le passage des bâtimens anglais dans les Dardanelles et dans la mer Noire sera donnée de telle manière que ces bâtimens obtiendront toutes les facilités et n'éprouveront aucun dommage.

(1) *Dépêche adressée par lord Palmerston au colonel Campbell, consul britannique à Alexandrie* (7 juillet 1838).

«...Veuillez déclarer au pacha que s'il exécute ses projets hautement avoués, et si les hostilités éclatent

tinople: comment agir dès-lors dans le sens d'une politique conciliante? Ce qui faisait la faiblesse de l'amiral Roussin à Constantinople, c'était précisément qu'on y savait les sympathies de la France pour le pacha, et alors chaque fois que l'ambassadeur se présentait comme le protecteur, l'allié naturel de la Porte Ottomane, le divan répondait: « Protégez-nous donc contre les menées du pacha, ne favorisez pas sous main ses prétentions: vous avez une double politique. » L'Angleterre avait choisi une situation plus simple; elle se prononçait hautement contre le pacha, et plus la France avait d'entraînement pour Mehemet-Ali, plus le cabinet britannique affectait de se déclarer contre l'Égypte. Ceci devenait le commencement d'une situation qui allait plus tard se déployer dans des conditions aigres et hostiles.

C'était par son traité de commerce, que l'Angleterre voulait entraîner la Porte dans une nouvelle voie de politique et de civilisation, et l'on remarquera qu'à cette époque, c'est par ce moyen qu'elle engage toutes les négociations diplomatiques. Avec la Russie, la mission de lord Durham, quoique whig extrême, a eu pour effet de renforcer les anciens liens commerciaux entre les deux États. Cette même tentative est réalisée avec le prince de Metternich qui signe un traité avec sir Frédéric Lamb; l'Angleterre sent bien

entre lui et le sultan, la Grande-Bretagne prendra parti pour le sultan afin de lui faire obtenir la réparation d'une insulte aussi flagrante, et empêcher le démembrement de l'empire turc. Le pacha se tromperait gravement s'il supposait que des rivalités entre les puissances européennes les empêcheraient de prêter au sultan tout le secours qui, dans de pareilles conjonctures, serait nécessaire pour soutenir ses droits légitimes.

« *Signé* PALMERSTON. »

qu'elle peut avoir besoin de l'Autriche dans la question d'Orient, et comment parvenir à la rattacher au système anglais? Elle le tente par un traité de commerce qui forme comme le lien intime des intérêts allemands et anglais[1]. Lorsque deux peuples sont ainsi unis par le commerce, il est difficile qu'ils se séparent en diplomatie; et sur ce point, il faut rendre justice à l'habileté de lord Palmerston, adroit et ferme dans les questions de grande politique, il se montre facile et large sur les questions de commerce qu'il laisse à l'influence de M. Bulwer. Ce traité avec l'Autriche stipulait la plus large réciprocité: respect du pavillon, exemption de droits comme entre les nations les plus favorisées, libre transit de marchandises. L'Angleterre marchait ainsi dans les voies les plus avancées de l'économie politique pour arriver aux grands résultats de sa diplomatie dans la Méditerranée. Le traité fut signé par sir Frédéric Lamb, un des hommes qui avait gagné la confiance du prince de Metternich par l'ampleur de ses idées; l'Angleterre mettait alors un grand soin dans le choix de ses ambassadeurs. Le marquis de Clanricarde était envoyé à Pétersbourg pour traiter les questions d'Orient sous toutes les faces, car lord Durham allait remplir une autre mission au Canada.

(1) *Traité entre l'Autriche et l'Angleterre.*

« Art. 1er. A compter du jour de la ratification du présent traité, les navires des deux puissances, à leur entrée dans les ports et à leur sortie des ports respectifs des deux puissances contractantes, ne paieront aucun autre droit que ceux auxquels sont soumis ou seront soumis à l'avenir les navires nationaux de chacune des deux puissances.

« 2. Toutes les productions des États de S. M. l'empereur d'Autriche, y compris celles qui sont exportées au nord sur l'Elbe, et à l'est sur le Danube, et qui pourraient être introduites dans les ports de S. M. la reine du royau-

A ce moment où l'Europe était très préoccupée de la question turco-égyptienne, de nouvelles conférences s'engageaient à Tœplitz entre M. de Metternich et l'empereur de Russie sur la situation de l'Orient; tous les prestiges de l'empereur Nicolas (et ils sont grands) étaient employés pour entraîner l'Autriche à son système (l'action); mais le prince de Metternich persistait dans sa politique de *statu quo* et d'immobilité : « L'Autriche ne pouvait, ne devait prendre parti pour personne, si un conflit avait lieu elle attendrait en spectatrice les événemens, afin d'intervenir ensuite comme pouvoir médiateur et modérateur; ce qu'il fallait surtout, c'était empêcher la Porte et le pacha d'en venir aux mains; si on pouvait arranger l'affaire diplomatiquement, les résultats en seraient heureux pour la paix générale. » Toutefois M. de Metternich ne se dissimulait pas qu'à l'égard des puissances musulmanes, il était impossible de mener les affaires dans les mêmes conditions que vis-à-vis les États européens, parce que là tout y est irrégulier; il pouvait naître un conflit, une collision d'armées et de peuples tout-à-fait imprévu; c'est pour cela qu'il fallait se tenir prêt; l'Autriche armait donc en même temps que la Russie et sur une échelle considérable.

me uni, ainsi que toutes les productions du sol et de l'industrie du royaume de la Grande-Bretagne qui seront importées dans les ports de S. M. l'empereur d'Autriche, jouiront des mêmes priviléges et immunités, et réciproquement.

« 3. Tous les objets qui ne sont pas des produits du sol et de l'industrie des deux domaines des puissances contractantes, mais qui sont importés d'une manière régulière, des ports de l'Autriche dans ceux du royaume uni de la Grande-Bretagne, d'Irlande, de Malte, de Gibraltar et des autres possessions de S. M. Britannique, ne sont tenus de payer que les mêmes droits qu'ils auraient à acquitter s'ils étaient importés sur

Dans cette préoccupation des affaires d'Orient, les idées et les esprits étaient rejetés bien loin des difficultés sur la Pologne qui formaient avec la Belgique le fond et la base de la politique active de 1830 à 1833. Cependant nul ne pouvait se dissimuler qu'une certaine effervescence se manifestait parmi les populations polonaises à l'occasion de la question religieuse, la plus ardente de toutes pour les nobles peuples. Les mesures acerbes, brutales de la Prusse à l'égard des provinces rhénanes avaient été égales pour le grand duché de Posen où la population était presque tout entière catholique. Ici la même question des mariages mixtes s'était produite avec les mêmes résistances; le gouvernement de la Prusse, trop militaire pour comprendre la valeur des idées morales, avait voulu étendre au duché de Posen ses édits de froide indifférence, et les habitans s'étaient refusés à tout accommodement. « Les Polonais du grand duché de Posen ne paraissent pas plus disposés que les provinces du Rhin à reconnaître l'autorité du gouvernement en matière de foi, disait une correspondance; il y a là aussi un archevêque qui se trouve être un homme de résolution et de caractère, M. Dunin ne se montre pas plus effrayé de la persécution que M. de Waescheritz; la querelle s'engage sur un ton encore plus aigre qu'à

des bâtimens anglais. S. M. Britannique accorde par le présent traité, au commerce et à la navigation de l'Autriche, les avantages qui ont été assurés par les deux actes du parlement du 28 août 1833, aux navires et aux productions du royaume uni et de ses possessions, et ceux dont jouissent les nations les plus favorisées. »

(Suivent encore dix articles relatifs aux bons rapports maritimes et commerciaux des deux puissances.)

« Fait à Vienne, le 3 juillet de l'an de grâce 1838.

« Metternich, Frédéric-James Lamb. »

Cologne; on sévit contre des curés, on menace de prison d'État les ecclésiastiques qui manqueraient à la subordination; les deux extrémités de la Prusse se trouvent ainsi livrées à toute la vivacité des querelles religieuses.» De là une vive fermentation dans toute la Pologne, où de semblables mesures étaient prises au nom de l'église grecque, comme en Prusse au nom de la réforme protestante. Cette effervescence s'était traduite en actes dans la petite république de Cracovie, que les trois puissances protectrices venaient encore de faire occuper par une garnison autrichienne. Cette occupation était devenue comme un droit que personne ne contestait, parce que les puissances protectrices, d'après les conventions de 1815, devaient régler la police et la forme du gouvernement de Cracovie; chaque fois que le sénat avait voulu faire une démarche de souveraineté libre, les représentans des puissances s'y étaient opposés (1): le sénat avait rédigé une adresse aux souverains protecteurs, et sur-le-champ, sans la transmettre à leurs cours, les repré-

(1) *Le sénat à la conférence des résidens.*

« La Chambre des représentans a voté une adresse aux souverains protecteurs de cet État, en chargeant le sénat de la faire parvenir au pied des trônes de Leurs Majestés par l'entremise de MM. les résidens. Le sénat, désirant s'assurer si l'adresse en question sera agréée, a l'honneur d'en communiquer la copie à la conférence, en la priant de vouloir bien l'instruire à cet égard.

« Cracovie, 18 avril 1838.

« *Signé* HALLER, président. »

Réponse des résidens.

« Monsieur le président, les soussignés résidens d'Autriche, de Prusse et de Russie, ayant pris connaissance de l'adresse à leurs augustes souverains, que le sénat de la ville libre a bien voulu communiquer en copie et qui a été votée par les Chambres des représentans, se trouvent dans la pénible obligation de déclarer que cette pièce ne leur paraît nullement de nature à pouvoir être portée au pied des trônes de Leurs Majestés, se faisant un devoir de confirmer à ce sujet les doutes que le

sentans étrangers avaient déclaré qu'ils mettaient cette adresse de côté parce qu'elle avait un but de désordre. Quelques tentatives avaient même été faites dans le sénat pour faire constater son indépendance au dehors, et une circonstance assez curieuse c'est que ce sénat avait demandé la permission d'envoyer une lettre de félicitation au roi Louis-Philippe sur la naissance du comte de Paris; ici, nouveau refus des représentans, fondé non point sur la nature et l'opportunité même de la démarche, mais sur ce que la république n'étant pas un État indépendant, un pouvoir qui pût agir en dehors de ses protecteurs, c'était à eux qu'il devait s'adresser comme aux seuls intermédiaires légitimes ([1]). Lord Palmerston même, qui avait fait quelques démarches pour obtenir un consul à Cracovie, n'avait pas réussi, parce que c'eût été la reconnaissance d'un fait politique que l'Europe ne voulait point admettre.

Cette action si influente de la diplomatie commence également à s'exercer en Espagne, dont la situation préoccupe vivement l'Europe; il y a état d'anarchie au-delà des Pyrénées, c'est la Russie qui en fait la première l'observation; secrètement elle a fourni des subsides à don Carlos, fait irrégulier et accidentel

gouvernement de cet Etat semble avoir lui-même éprouvés. Quant à la convenance et à l'opportunité de l'adresse dont il s'agit, les soussignés s'empressent de le prévenir qu'il ne pourra y être donné aucune suite, et qu'elle est regardée comme non avenue.

« *Signé* HARTMANN, UNGERN DE STERNBERG, LIEHMANN. »

([1]) « Vous ne pouvez envoyer ni députation ni lettre de félicitations au monarque français. La France n'est rien pour vous..... Quand même vous adresseriez une lettre de félicitations, le gouvernement français ne la recevrait pas; il ne pourrait pas la recevoir, il ne le voudrait pas. »

comme les secours fournis par la France et l'Angleterre à la reine. C'est une autre démarche qu'il faut à la Russie, et le comte de Nesselrode s'adresse directement à lord Palmerston non plus par de simples insinuations, des en-cas possibles jetés dans une conversation d'ambassadeur, mais par une note précise qui traite généralement de la situation de l'Espagne. La Russie depuis l'empereur Alexandre a toujours eu une tendance à se mêler des affaires du midi de l'Europe; sous la Restauration son action était grande en Espagne, et les missions du comte Pozzo di Borgo à Madrid pouvaient le constater. La note russe d'une extrême modération dans le langage tend à constater ce fait : « que l'état des affaires est tel en Espagne qu'il est urgent d'y porter un remède (1). L'anarchie dans un pays quel qu'il soit est un malheur; or puisque l'Europe a jusqu'ici décidé toutes les questions en conférence communes depuis la Belgique jusqu'à l'Orient, ne serait-il pas utile d'instituer aussi une conférence pour décider des affaires d'Espagne. » Lord Palmerston qui a compris la portée de cette note, dont le but est de donner une large part à la

(1) *Le comte de Nesselrode au marquis de Clanricarde.*

Saint-Pétersbourg, 24 décembre 1838 (2 janvier 1839).

« L'empereur partage avec le cabinet de Sa Majesté Britannique l'affliction que toutes les puissances de l'Enrope doivent ressentir au sujet de la situation actuelle de l'Espagne. Il désire aussi vivement que le gouvernement anglais voir mettre un terme à la guerre de sang qui depuis tant d'années couvre la Péninsule de ruines et de deuil. Mais Sa Majesté Impériale ne peut se dissimuler qu'au milieu de cette lutte à mort qui désole l'Espagne, il est impossible de lui faire entendre des paroles de paix, et d'en attendre un résultat efficace, sans que des efforts unis et concertés, soient faits en commun par toutes les grandes puissances de l'Europe. La Russie ne peut rien attendre d'une démarche isolée qu'elle pourrait faire sans la coo-

Russie dans les questions péninsulaires, répond d'une manière polie mais évasive et sans s'engager. Le secrétaire d'État déclare que les affaires de l'Espagne ayant été réglées par un traité spécial entre la France, l'Angleterre, le Portugal et la cour de Madrid, les seules puissances directement intéressées, il serait difficile de sortir de ce cercle spécial, et de l'étendre jusqu'à en faire une question européenne; manière ingénieuse, comme on le voit, d'échapper aux vives sollicitations de la Russie.

Il y avait de quoi en effet lasser la patience des pouvoirs réguliers en Europe dans cette guerre civile de la Péninsule. Aucun progrès nulle part, au sein d'aucune cause; le système révolutionnaire se bouleversant lui-même, désordonné et soldatesque, des changemens de ministres à tout moment. La reine Christine préparant déjà son long exil; la jeune reine au pouvoir des juntes et de l'insurrection; don Carlos ayant plutôt des guérillas qu'une armée; maître de la campagne sans pouvoir obtenir une seule ville; d'abominables cruautés commises par ces bandes de chevriers et de contrebandiers qui sillonnaient l'Es-

pération de l'Autriche et de la Prusse, et ces trois cours ne peuvent se déclarer d'une manière efficace à l'égard de l'Espagne, sans s'être préalablement concertées avec l'Angleterre et la France.

« Telle est l'opinion de l'empereur sur cette question importante. Si l'on croit devoir s'entendre pour la résoudre, non dans aucune vue d'intérêt exclusif, mais dans un esprit de conciliation, comme une question d'humanité qui réclame justement la sollicitude de toutes les puissances, l'empereur ne refusera pas de participer à une telle délibération, en quelque lieu que l'on juge convenable d'établir le siége de la discussion. Le soussigné prie Son Excellence le marquis de Clanricarde de vouloir bien mettre cette communication sous les yeux de sa cour. Il sera heureux que le gouvernement anglais y voie le désir sincère de l'empereur de seconder autant qu'il dé-

pagne; des massacres en masse, des pillages; les ordres monastiques abolis, les églises dépouillées, nul respect pour les choses antiques et saintes! Dans cette situation, il n'était point étonnant que l'Europe s'inquiétât et voulût prendre un parti. L'Angleterre venait de se créer une position militaire dans la Péninsule en s'emparant du port du Passage, sous prétexte qu'il fallait un point d'appui à ses débarquemens: n'avait-elle pas ainsi préservé Bilbao? Le parti révolutionnaire poussait le comte Molé de son côté à intervenir militairement: c'était le thème de son droit public et il faut rendre cette justice au président du conseil, qu'il s'était fait une loi absolue de la non-intervention; il ne lisait pas l'obligation d'intervenir dans le traité de la quadruple alliance; c'était, selon lui, par une fausse interprétation qu'on pouvait l'y trouver écrit.

Ces diverses manières d'envisager la question espagnole jetaient un peu de froid entre lord Palmerston et M. Molé, et déjà l'on signalait l'affaiblissement des relations intimes de la France et de l'Angleterre. L'opinion de l'Europe était que, pour en finir en Espagne, il fallait une autre espèce d'action que celle de

pendra de lui, les efforts faits par Sa Majesté Britannique pour pacifier un pays que toute l'Europe s'afflige de voir depuis si longtemps plongé dans les malheurs d'une guerre sans fin et sans espérance.

« Le soussigné a l'honneur, etc.

« NESSELRODE. »

Le vicomte Palmerston au marquis de Clanricarde.

Foreign-Office, le 25 janvier 1839.

« Mylord, je vous prie d'informer le comte de Nesselrode que le gouvernement de Sa Majesté Britannique a appris avec une grande satisfaction que l'empereur a exprimé lui-même au marquis de Villafranca ses sentimens au sujet du caractère barbare qu'a pris la guerre civile en Espagne et des cruautés auxquelles se livrent les deux parties contendantes. Le gouvernement anglais ne doute pas que le marquis de Villafranca ne croie de son devoir de faire con-

l'armée; l'Angleterre a toujours une manière de finir les questions avec les subsides et l'argent: pourquoi ne chercherait-on pas à séduire quelques-uns des chefs principaux de la guerre civile? Beaucoup devaient être fatigués; la corruption est presque toujours la fin des troubles publics, les âmes ne sont pas constamment bronzées; après l'énergie vient la mollesse, et déjà le nom de Munagorry était murmuré tout bas. On donnerait un motif légitime à cette mesure; la modération du but pouvait ennoblir la corruption des actes: l'aspect de tant de sang répandu ne pouvait-il pas entraîner les âmes généreuses vers le repos et la tranquillité? Rendre la paix à la patrie n'était-ce pas un terme qu'on pouvait proposer à tous?

Ce refroidissement de la France et de l'Angleterre se révéla surtout à la suite d'un événement qui pouvait devenir très grave pour le cabinet anglais. On apprenait à Londres l'insurrection du Canada, pays français par les mœurs, catholique de religion, toujours lié, par ce double motif, aux traditions, aux intérêts de son ancienne patrie. Le Canada comme la Louisiane étaient d'origine française; l'une de ces colonies avait été cédée à l'An-

naître à don Carlos l'opinion que l'empereur lui a exprimée, et il est impossible de supposer que des sentimens si justes et si honorables, sortis de la bouche même de Sa Majesté Impériale, puissent manquer de produire un effet décisif sur la conduite de don Carlos. Le gouvernement britannique peut assurer au cabinet de Saint-Pétersbourg, malgré toutes les assertions contraires qui pourraient lui être transmises, que les massacres barbares de prisonniers qui ont eu lieu dernièrement en Espagne ont été en premier lieu l'œuvre des carlistes, et que ce n'a été que comme système de défense que les généraux de la reine se sont vus contraints d'adopter des mesures de représailles.

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique est parfaitement convaincu que si Cabrera et les autres chefs carlistes voulaient mettre

gleterre par le traité de 1765, l'autre avait été vendue aux États-Unis par Bonaparte moyennant quelques millions appliqués à lui-même et à ses généraux comme un grand pot-de-vin sous le Consulat. Par des stipulations subséquentes, le Canada avait conservé des institutions libres, un parlement, des chambres, une certaine liberté d'impôt, et ces priviléges étaient disputés par l'Angleterre. Le pays avait pris les armes sous un chef, ancien Français du nom de Papino dans une insurrection qui avait pour l'Angleterre un double danger. Si les insurgés se déclaraient favorables à la France, alors le Canada revenant à ses anciens maîtres changeait de domination et de drapeau en vertu des principes que l'Angleterre elle-même avait établis, à savoir : que chaque État était libre de se séparer de la mère-patrie, conséquence de la souveraineté du peuple telle que M. Canning l'avait proclamée pour les colonies espagnoles. Si le Canada voulait se fédérer avec les États-Unis d'Amérique, quelle puissance pouvait les en empêcher? Le cabinet anglais fut donc très inquiet de l'état des affaires au Canada insurgé. De là les précautions prises, les armemens et la mission officielle

un terme à leurs cruautés et traiter les prisonniers avec humanité, toute mesure de sévérité de la part des généraux de la reine envers les prisonniers carlistes cesserait à l'instant même.

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique remarque que la communication du comte de Nesselrode contient non-seulement une réponse à la demande faite au cabinet impérial par le cabinet anglais, mais encore suggère l'idée d'établir des conférences entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, dans le but de mettre un terme à la guerre civile qui désole l'Espagne. Le gouvernement anglais n'est pas préparé pour le moment propice à formuler une opinion décidée sur cette suggestion. Le résultat probable d'une telle mesure dépendrait surtout de la nature des vues qu'y apporteraient les parties qui doivent y prendre part; et je prie Vo-

donnée à lord Durham pour pacifier l'insurrection. Lord Durham, whig radical, était un négociateur très habilement choisi puisqu'il traitait avec les insurgés en vertu de communs principes, et qu'il penchait vers l'idée qu'on ne pouvait conserver le Canada que par des concessions.

L'Angleterre se montrait d'autant plus inquiète de cette insurrection coloniale, que la France venait de notifier à toutes les cours la nécessité où elle se trouvait de se constituer en état de guerre avec le Mexique, si proche voisin de l'Amérique du nord. Le commerce français avait souffert des avanies considérables à Mexico et à la Vera-Cruz; des insultes au pavillon nécessitaient des représailles. Une flotte française fut donc destinée pour Saint-Jean d'Ulua, sous le commandement du contre-amiral Baudin; le Mexique touchait à la Louisiane et aux États-Unis, et le commerce de l'Amérique entière pouvait souffrir de l'état de blocus; il fut néanmoins signifié dans toutes les formes et observé sévèrement, parce qu'on savait que les Américains, commerçans avides, sans respect pour le pavillon, fourniraient des armes et des munitions aux Mexicains; on voulait bien ne pas trop heurter le commerce, ni blesser les intérêts engagés, mais il fallait aussi assurer le succès de l'expédition.

tre Excellence d'informer le gouvernement russe que le cabinet britannique est heureux de connaître les idées par lui émises à ce sujet. Il est bon toutefois de faire observer que l'Angleterre et la France ne se trouvent pas à l'égard des affaires d'Espagne dans la même situation que les autres puissances, et qu'il serait impossible aux gouvernemens anglais et français de prendre part à aucune négociation qui serait contraire aux engagemens que la Grande-Bretagne et la France ont pris par le traité de la quadruple alliance.

« J'ai l'honneur, etc.

« *Signé* PALMERSTON. »

On la fit précéder de l'ultimatum de la France, afin que le Mexique pût connaître lui-même les griefs du gouvernement français et les réparations justes et légitimes qu'il demandait. L'ultimatum reposait sur les bases suivantes : 600,000 piastres (1) devaient être versées par le gouvernement de Mexico comme indemnité ; les créances légitimes des Français sur le gouvernement mexicain seraient liquidées définitivement ; enfin, toute protection serait donnée au commerce français dans les ports de la république mexicaine. Telles étaient les expressions de la note même de M. Deffaudis, ministre à Mexico ; cette note fut amicalement communiquée au gouvernement américain par M. de Pontois, chargé de signifier le blocus et par le comte Sébastiani à Londres. En cet état, l'Angleterre fort inquiète de l'attitude militaire prise par les Français dans le golfe du Mexique offrit sa médiation ; les esprits étaient trop irrités pour écou-

(1) *Ultimatum présenté au gouvernement mexicain au nom du gouvernement français.*

A bord de la frégate *l'Herminie*, mouillage de Sacrificios, le 21 mars 1838.

« 1° Il sera versé par le trésor de la république, d'ici au 15 mai prochain, à Vera-Cruz, et pour être mis à bord des bâtimens de la division navale française qui se trouveront dans le port, une somme de 600,000 piastres, dont le gouvernement du roi se réserve la liquidation et la répartition.

« 2° Ne sont point comprises dans la stipulation précédente les créances que les citoyens français ont sur le gouvernement mexicain et qui, n'ayant point été repoussées par les dénis de justice, sont au contraire reconnues et en cours de paiement, mais dont l'extinction a seulement éprouvé des retards plus ou moins irréguliers.

3° Les fonctionnaires qui ont pris part aux massacres des Français seront destitués et condamnés à des dommages envers les parens de leurs victimes.

4° Le gouvernement mexicain s'engagera de la manière la plus précise et la plus solennelle, sous la condition d'ailleurs d'une réciprocité parfaite envers ses agens, ses citoyens, son commerce et sa navigation de la part de la France, à conserver constamment sur le territoire de la république, aux

ter les conseils du médiateur, et l'expédition du contre-amiral Baudin dut cingler vers Saint-Jean d'Ulua, avec mission d'imposer par la force un traité au Mexique[1].

Cette Amérique avait encore plus d'une question à résoudre : des différends très graves nous appelaient au midi du Nouveau-Monde, à Rio de la Plata, Buénos-Ayres et Monte-Video. Le commerce français était considérable dans ces parages ; depuis 1814 un grand nombre de nationaux s'y étaient établis, et le capricieux et cruel président Rosas imposait des lois selon son gré, persécutant les uns, protégeant les autres, sans règle de justice. Le consul français à Buénos-Ayres eut donc ordre à son tour de faire signifier l'ultimatum de la France au président Rosas, qui presque sûr de son impunité ne voulut point répondre. La France avait une petite escadre dans les eaux de la Plata sous le vice-amiral Leblanc ; le blocus devant Buénos-Ayres

agens diplomatiques et consulaires, au commerce et à la navigation de la France, la jonissance, sous tous les rapports, du traitement de la nation étrangère la plus favorisée, sauf pourtant certaines facultés personnelles et politiques réservées par la constitution du pays aux citoyens des nouvelles républiques fondées dans l'ancienne Amérique espagnole ; à ne prélever dans aucun cas désormais sur les sujets de Sa Majesté de contributions de guerre d'aucune espèce, ni d'impôts semblables ou analogues à ceux connus sous la dénomination d'emprunts forcés, quelle qu'en soit la destination ; enfin à ne jamais porter la moindre atteinte à la faculté légale qu'ont eue jusqu'ici les Français de faire le commerce de détail à l'égal des nationaux, sans accorder préalablement aux premiers des indemnités suffisantes...

« *Signé* DEFFAUDIS. »

(1) *Note du ministre plénipotentiaire de France à M. Forsyth, ministre des affaires étrangères des États-Unis* (15 avril 1838).

« Le gouvernement mexicain ayant rejeté l'ultimatum à lui adressé le 21 mars dernier par le gouvernement du roi, dans un but de conciliation, l'ambassadeur de France, qui se trouve en ce mo-

fut établi, et l'amiral reçut ordre de commencer les hostilités en s'emparant de quelques-unes des îles qui, placées sur le confluent de l'Uraguay et de la Plata, pouvaient servir au blocus définitif de Buénos-Ayres. Seulement les basses eaux préservaient Buénos-Ayres; il fallait de nombreuses troupes de débarquement pour attaquer des soldats qui, d'ailleurs protégés par la nature du sol, pouvaient se disperser dans les pampas, et cette sorte de guerre qui avait des ressemblances avec les expéditions contre les Cosaques ou les Arabes du désert épuisait les ressources. C'est ce qui rendait une campagne dans la Plata fort difficile, et tout ce qu'on disait en Europe supposait l'ignorance la plus absolue des mœurs et des habitudes des populations de l'Amérique méridionale.

Avant que de nouvelles forces françaises eussent ordre de se diriger sur Rio-de-la-Plata et le Mexique, elles avaient dû remplir une haute mission auprès de la république d'Haïti. Soit impuissance, soit mauvaise foi, la riche colonie de Saint-Domingue, que la liberté avait conduite à la misère, n'avait rien payé, ni l'indemnité

ment à bord de la frégate *l'Herminie*, vient de me notifier ce refus ainsi que les mesures que le commandant de l'escadre française a cru devoir adopter. En conséquence, tous les ports du Mexique sont déclarés en état de blocus. En ce qui concerne la Vera-Cruz, le blocus a commencé à dater du 15 du mois dernier, et il est très probable que depuis lors on l'aura étendu aux autres ports de la république. Ainsi que vous le verrez par l'extrait de la dépêche que m'a envoyée le baron Deffaudis, les ordres donnés au commandant Bazoche pour l'exécution de la tâche qui lui est confiée s'accordent parfaitement avec les principes libéraux que la France professe au sujet des blocus, et ces ordres sont conçus de manière à préserver les vaisseaux neutres, et notamment ceux des États-Unis, de toutes restrictions et entraves qui ne seraient pas absolument indispensables à la réalisation du but légitime que se propose le gouvernement du roi.

« E. DE PONTOIS. »

stipulée par le traité de 1825, ni même les intérêts de l'emprunt contracté pour satisfaire le premier paiement de cette même indemnité. Sur les notes diplomatiques, on n'avait reçu que des promesses vagues; les mulâtres, maîtres du gouvernement, avaient même développé une théorie, logique depuis la Révolution de Juillet et qu'on pouvait résumer en ces termes : « Le principe de la souveraineté du peuple étant admis comme base de votre gouvernement, Haïti est libre par la même loi qui vous a faits libres; ce qui était légal sous Charles X ne l'est plus aujourd'hui; le traité de 1825 étant nul de plein droit, l'indemnité tombe par conséquent d'elle-même. »

Ces principes, la France ne pouvait les admettre, parce qu'il y avait un traité existant, une indemnité stipulée, et que le droit restait sacré et acquis pour les colons. En vertu de ce droit, M. Molé chargea M. de Las Cases, de concert avec le contre-amiral Baudin, commandant d'une escadrille, d'exiger de la part d'Haïti un engagement quelconque pour le paiement de l'indemnité : « Si la somme était trop forte pour les ressources d'Haïti on pouvait la réduire; mais elle devait être stipulée parce qu'elle était due. » Ces raisons appuyées d'un développement de force maritime furent admises par le président de la république, et le général Inginac, signa de concert avec M. de Las Cases un traité (1) qui réduisit

(1) *Traité entre la France et la république d'Haïti.*

« Art. 1er. S. M. le roi des Français reconnaît pour lui ses héritiers et successeurs, la république d'Haïti comme État libre, souverain et indépendant.

« 2. Il y aura paix constante et amitié perpétuelle entre la France et la république d'Haïti, ainsi qu'entre les citoyens des deux États, sans exception de personnes ni de lieux.

« 3. S. M. le roi des Français et

l'indemnité à 60 millions. Dans une autre convention additionnelle, la France reconnaissait la république d'Haïti, comme État libre, indépendant; la paix était rétablie; on se promettait un traité de commerce et de navigation sur le pied des nations les plus favorisées. Ainsi, au midi, au nord et au centre de l'Amérique, des escadrilles françaises étaient réunies pour l'exécution des traités diplomatiques; et ce fut une époque où la marine déploya les plus grands élémens de force.

De tous les faits que je viens de résumer sur la politique extérieure, on peut conclure que la diplomatie du comte Molé fut active, travailleuse; l'esprit en était sage, modéré, mais ferme; il faisait honneur au ministre qui certainement avait plus d'aptitude pour les affaires du dehors que pour les débats du Parlement. En général, ses choix diplomatiques étaient bons, ses moyens sûrs; il avait une certaine dignité dans les idées et savait apprécier les capacités spéciales de ses agens. Cette année, plusieurs choix diplomatiques furent faits : le duc de Fezensac fut envoyé à Madrid : c'était un homme d'un

le président de la république d'Haïti se réservent de conclure le plus tôt possible, s'il y a lieu, un traité spécialement destiné à régler les rapports de commerce et de navigation entre la France et Haïti. En attendant, il est convenu que les consuls, les citoyens, les navires et les marchandises ou produits de chacun des deux pays, jouiront, à tous égards, dans l'autre, du traitement accordé ou qui pourra être accordé à la nation la plus favorisée, et ce gratuitement, si la concession est gratuite, ou avec la même compensation, si la concession est conditionnelle.

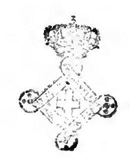
« 4. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Paris, dans un délai de trois mois, ou plus tôt si faire se peut.

« Fait au Port-au-Prince, le douzième jour du mois de février de l'an de grâce 1838.

« EMMANUEL baron DE LAS CASES,
« CHARLES BAUDIN.
« B. INGINAC, E. FRÉMONT, LABBÉE, B. ARDOUIN, SEGUY, VILLEVALEIX. »

grand nom avec le sentiment des affaires et l'esprit de son temps. Le comte Septime de Latour-Maubourg, qui l'avait précédé dans l'ambassade d'Espagne, fut désigné avec ce même titre auprès du Saint-Siége, pour remplacer son frère le marquis Just de Latour-Maubourg, mort à Marseille à son retour de Rome. M. de Montebello, qui ne pouvait plus rester en Suisse, fut envoyé à Naples, le plus agréable des postes diplomatiques. Il fut remplacé par M. Hector Mortier, plus calme, moins étourdi. M. Bois-le-Comte, esprit sûr et ferme, fut envoyé à La Haye, poste alors très difficile, et M. de Varennes reçut la mission de Lisbonne, devenue moins importante depuis que cet État avait cessé d'être en lutte avec l'Angleterre. Le talent de M. Molé était de choisir des hommes de considération, distingués par leur naissance et néanmoins assez liés aux événemens contemporains pour en accepter toutes les conséquences et en recueillir tous les résultats.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.



TABLE

DES CHAPITRES DU TOME NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU NEUVIÈME VOLUME.

